This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 073495705

0914
.109
913/14-
1916/17

Library of

Princeton University.

Theodore F. Sanxay Fund

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1916-1917

CLXVII[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XIV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

1917

Siège de l'Académie : 43, rue Stanislas, Nancy

Digitized by Google

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

Digitized by Google

*L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.*

Digitized by Google

# MÉMOIRES

DE

# L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1916-1917

---

CLXVII[e] ANNÉE

6[e] SÉRIE — TOME XIV

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

18, RUE DES GLACIS, 18

1917

Digitized by Google

Digitized by Google

## *Extrait du nouveau règlement voté par l'Académie le 28 mai 1915.*

---

ARTICLE 28

*Il y a chaque année deux séances publiques.*

*L'une a lieu dans le courant du mois de mai; l'autre en novembre ou décembre.*

*Elles ne doivent pas durer plus de deux heures.*

*L'heure de la séance est fixée par le président, qui nomme deux commissaires pour en faire les honneurs.*

*L'ordre de la séance publique de mai est réglé ainsi qu'il suit :*

*1° Compte rendu annuel ;*

*2° Discours des récipiendaires dans l'ordre de leur réception et réponse du président ;*

*3° Lectures dont la Société a fait choix pour cette séance ;*

*4° Proclamation du bureau nouvellement élu.*

*L'ordre de la séance de novembre ou décembre est réglé ainsi qu'il suit :*

*1° Lecture des rapports sur les prix accordés par l'Académie ou par les Sociétés qui se sont placées sous son patronage ;*

*2° Indication des sujets mis au concours ;*

*3° Distribution des prix.*

---

Digitized by Google

Digitized by Google

# INSTITUT DE FRANCE

## ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

Paris, le 15 juin 1917.

*Le Secrétaire perpétuel de l'Académie*
*à M. le Président de l'Académie de Stanislas*
*de Nancy.*

Monsieur le Président, je suis heureux de vous annoncer que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance de ce jour, a décerné le prix Auguste Prost, de la valeur de 1.200 francs « destiné à l'auteur français du meilleur travail historique sur Metz et les pays voisins », aux deux volumes de Mémoires publiés par l'Académie de Stanislas de Nancy pour les années 1914-1915 et 1915-1916. Notre Académie est heureuse d'honorer ainsi une société dont l'activité ne s'est pas démentie pendant les périodes les plus difficiles de la présente guerre.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

R. CAGNAT.

Digitized by Google

Digitized by Google

# RAPPORT

# SUR LES PRIX DE VERTU

PAR

**M. Edmond ESTÈVE**

MEMBRE TITULAIRE

---

MESSIEURS,

Cette année encore, pour la deuxième fois, vous avez suspendu l'octroi des couronnes que vous décernez au mérite scientifique et littéraire. Pouvait-il en être autrement? A l'heure où toutes les forces de la nation sont tendues vers la victoire qui doit libérer son sol et dissiper à jamais la menace d'un redoutable et déloyal adversaire, il vous eût paru hors de propos d'appeler à vos concours les érudits et les poètes, et ceux-ci ne s'y fussent pas présentés. Comme le dit le vieil Ennius, en un vers qui a la fruste beauté d'une médaille antique : « Quand une fois la guerre est déclarée, on fait fi du beau parleur, *spernitur orator bonus*; tout rude qu'il est, c'est le soldat — traduisons d'un mot : c'est le poilu qu'on aime, *horridus miles amatur.* » Avec tous ceux que la faiblesse ou l'âge empêchent de prendre part de leur personne à la grande lutte dont ils suivent

Digitized by Google

passionnément les tragiques péripéties, avec la France entière, vous n'avez d'yeux que pour les splendides combattants de 1914, de 1915 et de 1916, pour les magnanimes soldats qui, sur les pentes de notre Grand Couronné, sur la Marne, sur l'Yser, sur la Meuse, sur la Somme, ont, au prix de leur sang, sauvé la civilisation et font pas à pas reculer les Barbares.

Mais il ne vous est pas venu, il ne pouvait pas, Messieurs, vous venir à la pensée, en 1916 non plus qu'en 1915, de remettre à des jours plus calmes l'hommage que chaque année vous avez accoutumé de rendre à la vertu. C'est que ceux ou celles que vous honorez ainsi, et qui à leur tour vous font honneur, sont à leur manière et sur un autre théâtre, des combattants et des soldats. Ces âmes excellentes livrent le combat du devoir. Elles appartiennent à la grande armée du bien. Elles s'y sont enrôlées souvent depuis de longues années; elles y ont gagné leurs chevrons; elles y servent assidûment, sans bruit, sans éclat, mais sans murmure et sans défaillance; elles demeureraient confondues dans ses rangs, si votre admiration, guidée par les témoins de leur vaillance obstinée, ne les y allait chercher à leur insu et ne les en tirait pour les citer à l'ordre du jour. Elles aussi, elles ont dévoué leur vie, non pas dans cette minute « éblouissante et brève », dans cet « éclair qui vaut l'éternité », où l'enthousiasme soulève l'homme au-dessus de lui-même, lui dérobe sous un voile de gloire l'horreur du sacrifice et le jette au-devant de la mort, mais pendant la longue suite des jours qui passent l'un après l'autre, gris, pesants et monotones comme des

Digitized by Google

jours d'hiver, d'un hiver qui ne ramènerait pas le printemps. Lambeau par lambeau, elles voient se détacher d'elles tout ce qui fait la joie ou la raison de vivre, jeunesse, santé, affections, chances de bonheur, espérances d'avenir. Elles persistent, pour mieux tenir repliées et comme ramassées sur elles-mêmes; jusqu'au bout elles resteront fermement à leur poste; elles sauront, s'il le faut, « mourir longtemps ». Non, Messieurs, en un temps où la bravoure est dans l'air, où les bulletins officiels, les citations, les récits de toute sorte nous révèlent sans cesse des exploits individuels ou collectifs qui dépassent tout ce que l'imagination aurait osé concevoir, vous ne pouviez pas, vous ne deviez pas faire le silence, même provisoire, sur les héros obscurs, sur les modestes héroïnes de l'atelier et du foyer, qui sont unis aux glorieux héros de nos champs de bataille, non seulement par la parenté du sang et la fraternité de la race, mais par la simplicité avec laquelle ils pratiquent cette abnégation de soi qui est dans la paix comme dans la guerre, dans l'ordre militaire comme dans l'ordre civil, le principe de toute vertu.

## I

En tête des récompenses dont votre rapporteur a l'agréable tâche de vous donner lecture, se placent à bon droit celles qui sont décernées au dévouement maternel ou quasi maternel. Sans doute, les dignes femmes dont vous allez entendre les noms ont obéi à

Digitized by Google

l'instinct de leur nature : elles ont suivi l'inclination de leur cœur. Mais elles y ont rencontré de tels obstacles, elles ont mis à les surmonter tant de courageuse ténacité, tant de douce obstination, tant de sereine patience, qu'il est juste de leur faire un mérite de ce qui n'est chez la plupart des mères qu'un plus large épanouissement du bonheur.

Patience inaltérable et résignation agissante, rendues plus difficiles par le souvenir d'une condition meilleure, ce sont les traits sous lesquels M^me^ **Potin** (1) se présente à vous. Elle a jadis connu l'aisance, grâce à l'intelligence et au labeur de son mari, chef de culture dans une exploitation agricole de la Tunisie, dont elle a eu sept enfants, sur lesquels six sont encore vivants. La maladie et la mort du père, les soins nécessités par une opération délicate faite au plus jeune des fils, ont emporté, il y a longtemps, les modestes économies du ménage. M^me^ Potin doit seule et avec d'infimes ressources suffire à toutes les charges matérielles et morales que comporte l'éducation d'une nombreuse famille. Le prix Ferdinand Lachasse, d'une valeur de 100 francs, reconnaîtra le zèle et le succès avec lesquels elle remplit sa belle mission.

M^me^ veuve **Keller** (2), d'une union qui fut longtemps heureuse, n'a eu que deux fils. Le plus jeune, caporal au 26^e^ régiment d'infanterie, s'est signalé par sa bra-

(1) 20, rue Sainte-Anne.
(2) 80, rue Saint-Nicolas.

Digitized by Google

voure dans un corps où il n'y a que des braves. Il a été blessé à deux reprises, la seconde fois si grièvement qu'il a dû subir l'amputation des deux jambes. L'aîné est infirme depuis sa naissance. C'est seulement vers la dixième année qu'il a commencé à se tenir debout et à essayer quelques pas. A l'âge de vingt-quatre ans, il ne peut marcher qu'en chancelant; il est incapable de tout effort physique ou intellectuel. Sa mère doit en avoir soin comme d'un petit enfant. Elle aurait pu le placer dans un hospice. Elle s'y est refusée et s'y refusera toujours, tant qu'elle aura une chambre pour loger « son petit Charles », comme elle l'appelle, et un morceau de pain à lui donner. Autrefois, voulant, malgré la difficulté spéciale qu'il éprouvait à apprendre, lui assurer une instruction aussi bonne que possible, elle prélevait sur l'humble budget du ménage de quoi lui faire donner des leçons particulières. Aujourd'hui que la mort de M. Keller a réduit considérablement ses ressources, elle travaille du matin au soir, en dépit des infirmités que l'âge lui a apportées, pour gagner leur vie à tous deux. Un prix de 150 francs, sur la fondation Jules Gouy de dévouement maternel, témoignera à M^me^ Keller, avec la reconnaissance qui lui est due pour avoir donné un bon soldat à la France, la haute estime où l'Académie tient son probe et vaillant caractère, et la distinction dont elle est l'objet sera bien accueillie par ceux qui la connaissent depuis vingt-six ans, ses voisins et voisines; nous savons qu'ils y applaudiront de tout cœur.

Sur la même fondation, 300 francs sont attribués

Digitized by Google

à Mme Trabac (1), qui depuis des années lutte sans relâche pour assurer péniblement l'existence des siens, sans trouver autre chose que de nouveaux motifs de soucis et de peines là d'où lui devraient venir l'appui et le réconfort. Des sept enfants qu'elle avait encore, — un huitième étant mort en bas âge, — l'aîné, en se mariant, a quitté la maison; le second, un excellent fils, travailleur, affectueux, dévoué, qui semblait destiné à être le soutien et la consolation de sa mère, s'engageait dès le début de la campagne; il y a un an, il tombait au champ d'honneur. Cinq restent à la charge de Mme Trabac, qui, jusqu'à ces derniers temps, devait en outre soutenir sa vieille mère. Pour nourrir, loger et vêtir tout ce monde, elle dispose de maigres subsides, qu'elle s'efforce d'accroître par le produit d'un travail de broderie, le seul que lui permette, en plus des soins du ménage, une santé épuisée par les maternités et les privations. Pourtant elle trouve le moyen, même en temps de guerre, d'acquitter régulièrement son terme; elle n'a pas de dettes; elle ne tend pas la main; s'efforce-t-on de lui venir en aide, elle renonce spontanément, dès qu'elle ne les juge plus indispensables, aux secours qu'on a pu lui faire accepter. Elle prie qu'on pense à de plus malheureux. Elle dissimule sous une réserve pleine de dignité les tristesses qui ne lui sont pas épargnées. Elle fait preuve en toute occasion d'une délicatesse de sentiments touchante dans une si humble et si pénible condition. Il suffit de s'être entretenu quelques ins-

(1) 133, rue de la Colline.

Digitized by Google

tants avec elle pour reconnaître sa parfaite droiture, sa grande douceur, sa profonde modestie. Elle donne à tous ceux qui la voient un excellent exemple et l'impression d'une haute valeur morale.

C'est encore le dévouement maternel, mais appliqué à des enfants d'adoption, que l'Académie honore dans la personne de Mme veuve **Barret** (1), à qui vont les 150 francs restant sur la fondation Jules Gouy. Mme Barret, qui appartient à une vieille famille très estimée du quartier Saint-Mansuy, a été, bien que jeune encore, souvent éprouvée par la vie. Elle a perdu de bonne heure le seul enfant qu'elle ait eu. Mais il semble que le vide qui s'est fait dans son cœur ait élargi encore son besoin de s'oublier elle-même pour se consacrer aux autres. C'est d'abord une petite nièce, de santé chétive, qu'elle prend chez elle, d'accord avec son mari, et qu'elle entoure des soins les plus attentifs. Ce sont deux autres fillettes, enfants d'une autre sœur et d'un beau-frère disparus avant l'âge, que recueillent en plus les deux époux. Puis M. Barret vient à mourir, et Mme Barret se multiplie pour élever ses trois filles adoptives et soutenir sa mère qui, depuis la guerre, est venue habiter auprès d'elle. D'autres plieraient sous le fardeau. Jamais elle ne se plaint. Elle trouve tout simples les sacrifices qu'elle s'impose. Elle ne fait confidence à personne des difficultés qu'elle rencontre. Il a fallu que la voix publique de tout un quartier désignât à l'attention

(1) 15, rue de la Foucotte.



Digitized by Google

de vos commissaires cette femme de bien qui, ayant à peine goûté les joies de la maternité, en remplit si généreusement tous les devoirs.

Ces devoirs, Mlle Lœw (1) les a courageusement assumés à un âge où elle aurait eu besoin pendant plusieurs années encore des conseils et de la protection de celle que brusquement elle était appelée à remplacer. A seize ans, elle avait le malheur de perdre sa mère, morte à la peine après avoir mis au monde douze enfants. Dix restaient à la charge de l'aînée; le plus jeune avait dix-huit mois; six n'avaient pas encore atteint l'âge de la première communion. Mlle Lœw ne devait guère compter que sur soi, car, sous des apparences assez robustes, son père a une santé débile et se trouve souvent immobilisé. Elle-même n'était pas bien forte, mais elle avait du cœur. Elle ne se laissa rebuter par rien, ni par la difficulté qu'elle éprouvait, étant si jeune, à gouverner des caractères très différents les uns des autres, ni par les embarras du ménage où l'on se demandait avec anxiété d'où viendrait le pain de chaque jour, ni par la fatigue des besognes domestiques qui retombaient en entier sur elle seule, sans parler de la confection et de la réparation du linge et des vêtements nécessaires à tous, grands et petits. Elle voulait que tout son monde fût propre et bien tenu, que ses frères suivissent régulièrement leurs classes, que ses sœurs fissent leur apprentissage à l'école ménagère. Pour

(1) Chemin des Sables.

Digitized by Google

cela, elle ne s'accorda ni repos ni plaisir. Elle ne sortait pas de la maison; elle n'allait voir personne; elle était tout entière à sa tâche. Au moment où elle commençait à jouir du résultat de longues années d'efforts, et à trouver dans les plus grands de ses frères une aide précieuse, la guerre lui prend les deux aînés. L'un tombe glorieusement en Champagne; l'autre, depuis plus de six mois, est disparu. Elle continue. Puisse le prix Clotilde Humbert, d'une valeur de 250 francs, l'encourager dans l'accomplissement de la lourde tâche à laquelle elle consacre sans regret les plus belles années de son existence!

## II

En regard du dévouement maternel, une heureuse symétrie dans les préoccupations de vos bienfaiteurs vous invite à mettre le dévouement filial. Celui-ci, au dire des moralistes, serait moins naturel et par là même moins fréquent que l'autre. Tel d'entre eux, — n'est-ce pas le grave et généreux Vauvenargues? — va jusqu'à déclarer que l'ingratitude des enfants envers leurs pères, si elle est la plus odieuse, est aussi de toutes la plus ancienne et la plus commune. Parole d'une excessive amertume, que dément l'expérience de chaque jour, et dont nous ne retiendrons qu'autant qu'il en faut pour admirer davantage les beaux et nombreux exemples de piété filiale qui cette année encore vont passer sous vos yeux.

Le prix René de Goussaincourt, dont le montant est

Digitized by Google

de 300 francs, se trouve partagé par moitié entre Mme Château et Mme Voignier.

Mme veuve **Voignier** (1), originaire de Metz, habite Nancy depuis vingt-cinq ans avec ses parents. Non contente d'assurer le pain quotidien de son vieux père, mort, il y a quelques années, à soixante-dix-huit ans, et de sa mère, qui en a aujourd'hui soixante-dix-neuf, elle a pris à sa charge une nièce âgée maintenant de vingt-deux ans, mais qui n'en est pas moins incapable de rendre à elle-même, ni aux autres, le moindre service. C'est sur le faible gain d'une ouvrière à domicile, obtenu par un labeur incessant, au mépris d'une santé précaire, que repose la subsistance de trois personnes. En faut-il plus pour faire entendre la vie toute de privations et de sacrifices que mène Mme Voignier? Elle l'accepte avec joie, si elle peut à ce prix faire luire un rayon de bonheur sur les deux existences qui sont confiées à ses soins.

D'accord avec son mari, Mme **Château** (2) avait, en 1902, recueilli sous son toit ses parents, incapables désormais de suffire à leurs besoins. Trois ans plus tard, M. Château mourait, laissant à sa veuve la charge de pourvoir à l'éducation de deux enfants tout jeunes et de soigner les deux vieillards. Mme Château s'acquitte de sa double tâche avec le dévouement le plus complet. En 1909, elle a eu la douleur de perdre

(1) 5, rue Sainte-Anne.
(2) 9, rue de la Hache.

Digitized by Google

son père. Elle a reporté son affection sur sa mère, aujourd'hui âgée de soixante-neuf ans, et accablée d'infirmités qui exigent des soins assidus et coûteux. Pour veiller constamment sur sa malade et adoucir par sa présence et ses encouragements les souffrances qu'elle endure, Mme Château a dû renoncer à se créer au dehors une occupation lucrative. Elle aussi, elle se trouve réduite aux salaires maigres et irréguliers de la femme qui travaille chez elle. C'est avec une laryngite chronique qu'il lui faut sortir pour chercher et reporter l'ouvrage, travailler toute la journée et souvent une partie de la nuit. Mais ni la fatigue du jour ni l'inquiétude du lendemain ne sauraient troubler la sérénité courageuse avec laquelle elle poursuit dans la voie étroite que son devoir et sa tendresse lui ont tracée.

Le prix Bour doit être attribué, selon les intentions du fondateur, à des jeunes filles catholiques qui se sont signalées par leur conduite et par leur dévouement à leurs parents. Les 1.800 francs dont il consiste sont cette année répartis également entre Mlles Bervillé, Féger, Nicolas, Urbain, Wintz et Zurmély.

Mlle Hortense Bervillé (1) fréquente depuis quinze ans l'atelier de couture de Mlle Gény, où sa conduite irréprochable, son application et son habileté professionnelle la font regarder comme le modèle des jeunes filles et des ouvrières. Elle a perdu, voici long-

(1) 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc.

Digitized by Google

temps déjà, son père, victime d'un accident du travail. Elle est l'unique consolation de sa mère, affligée d'une douloureuse maladie, dont les crises se renouvellent fréquemment. Mlle Bervillé entoure la pauvre femme des soins les plus tendres et les plus assidus, mais aussi les plus fatigants, sans que jamais son travail ou son caractère en souffrent. Après une nuit passée au chevet de sa malade, elle arrive le matin à l'atelier à l'heure exacte, aimable, souriante, ne faisant jamais entendre aucune plainte. On jugera qu'elle est excellemment trempée, l'âme qui possède un tel ressort. Elle ajoute à la vertu ce je ne sais quoi d'achevé que lui donne la bonne humeur.

Mlle Marie Féger (1) est l'aînée de cinq enfants. Son père est mort il y a six ans. Sa mère, épuisée de travail et de privations, n'a qu'une santé chancelante. A elle seule, une jeune fille de vingt-deux ans doit suffire à tous les besoins du ménage. Elle y parvient par une stricte économie et un labeur acharné. Toute la semaine, elle est à l'atelier où la dignité de sa tenue et son activité consciencieuse lui assurent le respect de ses camarades et la sympathie de ses chefs. Le dimanche, elle se consacre aux siens. Elle réconforte sa mère, souvent découragée. Déjà, par ses soins, deux de ses sœurs ont été convenablement placées. Elle continue de veiller sur une autre sœur et un frère plus jeunes; elle s'applique à maintenir en eux des principes d'honnêteté et de foi. Sous un aspect effacé

(1) 1, faubourg Sainte-Catherine.

Digitized by Google

et timide elle cache des qualités sérieuses dont le rayonnement dépasse le cercle étroit de la famille. La distinction que l'Académie lui accorde ne fait que confirmer le jugement du quartier de Tomblaine, où elle est depuis longtemps connue et universellement estimée.

Ancienne élève de l'École normale de Nancy, institutrice adjointe à l'école Drouin, où son enseignement et son zèle sont hautement appréciés, Mlle Anna Nicolas (1) est actuellement l'unique soutien d'une mère âgée et percluse de rhumatismes, d'une vieille tante aussi peu valide, et d'une sœur dont l'infirmité, malheureusement incurable, est peut-être moins affligeante encore pour elle que pour celles qui l'entourent. Mlle Nicolas s'est toujours refusée à alléger, en se séparant de cette sœur disgraciée de la nature, les lourdes charges dont elle porte le fardeau avec une égalité d'humeur et une sérénité qui donnent à sa vie un beau caractère de dignité et d'élévation. Son courage ne fléchit qu'à la pensée du vide laissé par la mort d'un père à qui elle avait voué un véritable culte. En même temps que du dévouement fraternel, elle offre la parfaite image de la plus pure piété filiale.

C'est une humble commune de notre département, Xirocourt, que Mlle Joséphine Urbain (2) édifia

(1) 9, Place Carrière.
(2) A Xirocourt (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

pendant vingt-sept ans par l'affection sans bornes dont elle entourait sa mère, demeurée impotente à la suite d'une longue et douloureuse maladie. L'état de la pauvre femme exigeait des soins continuels, de jour et de nuit. Pendant dix ans, Mlle Joséphine fut seule à les lui donner, avec le zèle le plus constant et le plus minutieux. Elle les lui donnerait encore, si la mort n'était venue mettre un terme, il y a quelques semaines, aux souffrances et à la pénible vieillesse de Mme Urbain. Il n'y avait pas d'autre moyen d'en mettre un au dévouement de sa fille.

Mlle Cécile **Wintz** (1) n'est pas encore en âge de produire de pareils états de services dans la vertu; mais elle a dès maintenant subi assez d'épreuves pour donner toute sa mesure. En l'espace de quelques années, elle a perdu successivement son père et deux sœurs mariées, laissant l'une et l'autre des enfants en bas âge. Ses deux frères sont mobilisés; une autre sœur se trouve, depuis le début de la guerre, retenue en pays annexé. Mlle Wintz reste seule pour prendre soin d'une mère aveugle et toujours souffrante, et d'une petite nièce orpheline qui elle-même est privée de l'usage d'un œil. Elle est pour l'une la plus tendre des filles, pour l'autre, une seconde mère, et c'est à ce double titre que l'Académie tient à la récompenser.

Mlle Anna **Zurmély** (2) est la plus jeune fille d'une

(1) 13, rue de Mirecourt.
(2) 39, rue des Jardiniers.

Digitized by Google

famille de quatorze enfants. Elle avait trois ans quand sa mère mourut. L'aînée des sœurs suppléa la défunte dans sa tâche, et cet héritage de responsabilité et de labeur se transmit de rang en rang, au fur et à mesure des mariages, jusqu'à ce que Mlle Anna demeurât seule avec son père, affaibli par son grand âge et devenu presque aveugle. Elle travaille pour elle et pour lui, hautement considérée dans la maison où elle est employée depuis vingt-cinq ans. Toutes ses pensées sont concentrées dans l'accomplissement de son pieux devoir. Elle ne souhaite rien d'autre que de conduire jusqu'aux limites extrêmes de l'existence, aussi doucement que le lui permettront ses modestes ressources, le vieillard pour qui elle a dévoué sa vie et renoncé à se créer un foyer.

Le prix Jules Gouy de piété filiale est partagé entre Mlles Laugustin, Mocotte, Brévot et Humbert.

Mlle Denise **Laugustin** (1) a sacrifié à son devoir filial non point des espérances d'établissement, mais une vocation qui ne lui était pas moins chère. Elle avait seize ans quand son père mourut après une longue maladie. Ses deux frères s'étaient mariés de bonne heure. Le salaire de Mme Laugustin ne suffisait pas à assurer son existence et celle des deux filles qui se trouvaient encore à sa charge. Sans hésiter, Mlle Denise interrompit son apprentissage de couturière; elle renonça au beau rêve qu'elle avait fait de

(1) 70, rue des Jardiniers.

Digitized by Google

s'engager dans la vie religieuse; pour s'assurer un gain modeste, mais immédiat, elle entra comme berceuse à la crèche Saint-Nicolas. Depuis dix ans, elle remplit ses modestes et délicates fonctions avec un zèle qui ne s'est jamais démenti. Elle a pour les enfants qui lui sont confiés la sollicitude la plus attentive, et ceux-ci lui témoignent un attachement à rendre jalouses leurs mères. Cette carrière déjà longue de dévouement familial et extra-familial justifie amplement le prix de 200 francs qui lui est accordé.

Mlle Jeanne **Mocotte** (1) paraissait destinée à vivre dans l'aisance, quand la mort prématurée de leurs parents les laissa, tout jeunes encore, elle et son frère, dans une situation difficile. Une cousine germaine beaucoup plus âgée qu'eux, Mlle Baudry (2), dont l'Académie de Stanislas eut jadis l'occasion de proclamer les éminents mérites, abandonna son propre foyer pour se vouer à l'éducation des deux enfants. Ses peines n'ont pas été perdues. Mlle Mocotte est aujourd'hui une de nos meilleures ouvrières en lingerie; elle jouit de la confiance de ses patrons, de l'estime de ses compagnes. Pénétrée de reconnaissance pour celle qui lui a servi de mère, elle lui rend les soins affectueux qu'elle en a reçus dans son enfance, et toutes deux unissent leurs efforts pour élever un neveu dont la mère est morte et le père sous les drapeaux. Il y a dans cette existence toute simple et

(1) 13, rue de Paris.

(2) Voir le rapport présenté par M. Ambroise, dans la séance publique du 29 mai 1913.

Digitized by Google

unie un mérite persévérant et discret qu'une récompense de 150 francs viendra fort à propos souligner.

Mlle Louise **Brévot** (1), à qui échoit pareille somme, n'a jamais voulu quitter sa mère, âgée, infirme et dont la santé réclame des soins incessants. L'ayant vue jadis malheureuse, elle a résolu de consacrer sa vie à lui faire oublier les chagrins passés. Quand une attaque de paralysie eut enlevé à Mme Brévot l'usage de ses membres, sa fille n'accepta point de l'envoyer à l'hôpital. Elle épuise à la soigner et ses forces et ses pauvres économies; elle s'impose mille privations; mais elle s'estime encore trop heureuse si, malgré la dureté des temps, sa chère malade ne manque de rien.

Mlle **Maria Humbert** (2) a eu le malheur, il y a quelques années, de perdre le meilleur des pères. Elle n'en a voué que plus d'affection à sa mère, durement éprouvée dans sa santé par deux graves opérations, et dans sa tendresse maternelle par les inquiétudes que lui cause le sort d'un fils disparu, au début de la guerre, dans une reconnaissance de cavalerie; elle en est toute la consolation et l'unique soutien. Capable, laborieuse, irréprochable dans sa vie, appréciée de tous ceux qui la voient à l'œuvre, Mlle Humbert aurait trouvé sans peine à s'établir; les partis ne lui ont pas manqué. Mais elle ne veut pas

(1) 31, route de Toul.
(2) 52, boulevard de la Pépinière.

Digitized by Google

entendre parler de laisser sa maman. Elle juge sa conduite toute naturelle. Il est tout naturel aussi que les 100 francs qui restent sur la fondation Gouy aillent à cette brave jeune fille, qui remplit si dignement et si simplement son devoir.

Le prix Cardin-Roussel, d'une valeur de 200 francs, est obtenu par Mlle Joséphine **Bietz** (1), dernière enfant d'une honorable famille alsacienne qui en compte huit. Les aînés ont depuis longtemps quitté le toit paternel. Mlle Bietz, avec une sœur plus âgée qu'elle, qui fut il y a quelques années une de vos lauréates, est demeurée au foyer. Elle soutient par son travail ses parents septuagénaires. A la crèche Saint-Nicolas, aux écoles maternelles de la rue Raugraff et de Bonsecours où elle a été tour à tour employée, on vante la franchise et l'honnêteté de son caractère, on est unanime à louer les soins empressés qu'elle prodigue aux enfants, et les traits qu'on cite volontiers d'elle attestent à la fois une nature foncièrement bonne et une énergie peu commune à persévérer dans l'effort.

Mlle Anna **Sanzey** (2), titulaire du prix Prosper Simonin, de 150 francs, est l'unique fille d'une famille de sept enfants. De ses six frères, un a été tué à l'ennemi, un autre blessé, un troisième est prisonnier; tous, sur le front, à l'usine, sur les chemins de fer, ont

(1) 134, rue du Montet.
(2) 22, impasse de la Garenne.

Digitized by Google

bien servi ou servent encore la patrie. Mlle Sanzey tient le modeste ménage de sa mère, âgée et infirme. Pour subvenir à leurs modestes dépenses, elle prolonge bien avant dans la soirée un travail mal rétribué. Si l'on note que cette estimable jeune fille est sourde et muette, on trouvera sans doute particulièrement touchant que, loin d'attendre d'autrui les attentions et les soins que justifierait son infirmité, ce soit elle au contraire qui s'empresse à servir, à secourir et à protéger.

Mlle Marguerite **Tisserand** (1) est depuis dix-sept ans une des plus habiles ouvrières d'un de nos grands ateliers de lingerie. Plutôt que de quitter sa mère, veuve, malade et sans ressources, elle a renoncé plusieurs fois à d'excellentes situations. Elle consacre ses loisirs aux bonnes œuvres. Elle est une des chanteuses appréciées de la paroisse Saint-Joseph et de la scène de la Passion. Elle met tous ses soins et tout son goût à former ses compagnes à l'exécution des chœurs. Le prix Mangeon, d'une valeur de 100 francs, dira à Mlle Tisserand la sympathie qu'inspire cette vie digne et modeste, ennoblie par la piété filiale et par le culte désintéressé de l'art.

Il semblerait, à entendre ce rapport, que le dévouement à ceux dont on a reçu le jour fût une vertu exclusivement féminine. L'exemple de M. Ernest **Romac** (2) prouvera que, si les filles se trouvent plus

(1) 34, rue Durival.
(2) 162, rue de la Colline.

Digitized by Google

naturellement amenées à se faire les gardiennes du foyer et la providence des vieux parents, les fils, eux aussi, savent, quand il le faut, prendre ce rôle et le remplir. Toujours respectueux et obéissant envers son père, aujourd'hui décédé, il s'ingéniait dès son enfance à rendre à sa mère, souvent accablée de besogne et de lassitude, mille petits services. Plus tard, il lui rapportait fidèlement tout son gain; il l'entourait d'affection, il lui suggérait à l'occasion les plus sages avis. Il était à la fois le mentor et le modèle de ses frères et de ses sœurs. Quand on en a huit, ce n'est pas là une sinécure. Une grave infirmité, qui entraîna deux opérations et huit mois d'immobilité, l'a fait exempter du service militaire, à l'appel de la classe 1915. Il est maintenant complètement guéri, et il s'en réjouit, en pensant qu'enfin il pourra servir son pays. Bon fils et bon frère, il ne peut manquer de faire un bon soldat. L'Académie lui attribue, comme un hommage à son mérite et un encouragement à sa jeunesse, le prix de 200 francs institué en mémoire de M. Nicolas Humbert.

## III

Les revenus des fondations que vous administrez sont, en général, de par la volonté des donateurs, un apanage réservé aux vertus les plus étroitement familiales. Intention excellente, et qu'il serait aisé de justifier. Il y a cependant d'autres formes du dévouement qui ne sont pas moins dignes d'admiration,

Digitized by Google

d'éloges et de récompense. La perspicacité d'un de vos plus assidus et ingénieux bienfaiteurs, — j'ai nommé M. René de Goussaincourt, associé correspondant de votre Compagnie, — a promptement découvert cette lacune, et sa générosité inépuisable s'est appliquée à la combler.

Par lui vous êtes invités à honorer, en particulier, le dévouement prodigué à ses maîtres par un vieux serviteur. On se plaît à reléguer les actes de cette nature parmi les traits de mœurs d'un autre âge. Le cas de Mlle Victorine Cargemel (1) prouve assez qu'ils sont de tous les temps. Elle compte actuellement soixante-huit années. Depuis l'âge de seize ans, elle est en condition; depuis trente-quatre ans, chez M. le chanoine Renaud. Active, habile, honnête, véritable parangon des servantes, elle fut plus d'une fois sollicitée par de riches familles qui auraient été trop heureuses de lui faire accepter de beaux gages. Mais Mlle Victorine s'était juré de tenir, dès qu'elle aurait l'âge requis, le ménage d'un curé de campagne. C'est ainsi qu'elle entra au service de son présent maître, alors curé de Liverdun. Non contente de soigner son intérieur, elle l'assistait avec autant de bonté que d'intelligence dans les soins à donner aux pauvres, aux malades et aux mourants, dans ceux qu'il prenait des enfants négligés matériellement et moralement par leurs parents. Lorsqu'une grave maladie mit M. le chanoine Renaud — alors aumônier de la

(1) Quai de la Bataille.

Digitized by Google

Maison de secours — aux portes du tombeau, elle passa ses nuits à le veiller, pendant plusieurs mois de suite, au point de compromettre sa propre santé. Un prix de 200 francs sera le juste couronnement d'une existence si bien employée.

Mais quel digne pendant à la vie de Mlle Cargemel que celle de son contemporain, M. Pierre **Lemmel** (1), en qui vous récompensez à la fois, selon les intentions de M. de Goussaincourt, la continuité du labeur et l'habitude du dévouement. M. Lemmel a été pendant trente-huit ans jardinier chez deux propriétaires de Dommartemont. Il est titulaire de la médaille du travail et de la médaille de 1870. Il a eu, de deux mariages, dix enfants, dont cinq sont encore vivants. Comme si ce n'était pas assez pour un homme de toutes ces charges, il a élevé par surcroît un orphelin, fils d'un de ses confrères, dont il a fait un excellent sujet. Il a aux armées deux gendres et un fils qui vient d'être cité à l'ordre de sa division dans les termes les plus flatteurs. A son second veuvage, il avait dû quitter sa place. Il comptait vivre à Nancy du fruit de ses économies et de quelques journées faites dans des maisons amies. Il s'est remis vaillamment à la tâche pour assister une de ses filles, chargée de famille, chez qui il est venu habiter, montrant ainsi que, si la valeur, comme dit le poète, n'attend pas le nombre des années, elle n'est pas davantage écrasée sous leur poids.

(1) 8, rue Sigisbert-Adam.

Digitized by Google

Une des libéralités de M. de Goussaincourt vise un infirmier militaire des hôpitaux de Nancy. Elle a été, en 1916, exceptionnellement doublée par son auteur, avec faculté pour l'Académie d'étendre son choix à un infirmier faisant partie d'une de nos sociétés de secours. Ni dans l'un ni dans l'autre ordre il n'était en ce moment difficile à votre commission de trouver d'excellents candidats. Aussi le prix, d'une valeur de 200 francs, a-t-il été également partagé entre les deux catégories. Au titre militaire, c'est M. Émile Stratta, infirmier à la 23e section, détachement de l'hôpital Sédillot, qui a été choisi. Voici en quels termes M. le Dr Dubujadoux, médecin chef de la place de Nancy, le recommandait à votre commission : « Cet infirmier, affecté au pavillon des contagieux de l'hôpital Sédillot depuis plus de deux ans, a toujours fait preuve des plus grandes qualités professionnelles et d'un absolu dévouement. » Cette note, d'une concision toute laconienne, vibre comme une citation à l'ordre du jour : elle peut se passer de commentaires. Au titre civil, les mérites de M. Louis-Jacques Botz (1) sont également des plus remarquables. Alsacien d'origine, empêché par la maladie de faire jusqu'au bout son temps sous nos drapeaux, M. Botz a tenu à servir son pays selon ses forces en s'enrôlant dès 1888 dans la section des brancardiers de la Société de Secours aux Blessés militaires. Devenu rapidement, grâce à son intelligence et à son caractère, chef d'équipe, chef d'escouade, chef de

(1) Faubourg Sainte-Catherine.



Digitized by Google

section, il consacrait depuis longtemps ses dimanches aux fonctions d'instructeur qu'on lui avait confiées. La guerre ouvrit un large champ à son activité. Chef de toutes les sections de brancardiers recrutées par la Société pour ses formations sanitaires de Nancy, infirmier à l'hôpital auxiliaire n° 3, il s'est signalé dans ce double rôle par un dévouement assidu de jour et de nuit. Plutôt que d'abandonner sa tâche, il a refusé de reprendre à son atelier un travail autrement rémunérateur que son emploi actuel, bien qu'il vît fondre peu à peu, depuis deux ans, les quelques économies qu'il avait amassées. M. Botz avait reçu en 1913 la médaille de bronze de la Société de Secours aux Blessés militaires. C'est comme un rappel de cette belle récompense que l'Académie est heureuse de lui décerner aujourd'hui.

Le prix triennal, dit de Bouxières-aux-Dames, fut institué voici quinze ans par le même infatigable donateur pour honorer et récompenser tout acte de dévouement, dans la famille ou en dehors de la famille, accompli par un habitant de Bouxières ayant au moins trois années de séjour dans la commune. Il est partagé cette fois entre deux excellentes femmes qui diffèrent par l'âge et, si l'on peut ainsi parler, par l'ancienneté des services, mais qui ont ce trait commun, chacune à sa manière, de se dévouer. Mlle Marie-Thérèse Michel (1) se trouve aux environs de la quarantaine. Elle est née dans le village de Bouxières; elle

(1) A Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle).

Digitized by Google

ne l'a jamais quitté. Elle y jouit de la considération générale. Elle y exerce la profession de couturière, au bénéfice de sa famille, puisqu'elle habite avec sa mère et une sœur mariée. Elle ne fait avec elles qu'un seul ménage, par économie sans doute, mais plus encore par affection, car Mlle Michel ne connaît d'autre bonheur que de contribuer à celui des siens. Mlle Colin (1) est deux fois plus âgée. On s'étonnera peut-être que ses mérites aient dû attendre si longtemps pour être reconnus. Non point. Elle a déjà reçu, il y a douze ans, le prix dont elle prend encore une part aujourd'hui. Votre distingué rapporteur de 1904 se plaisait à tracer d'elle un portrait que ceux qui l'ont entendu n'ont certainement pas oublié. Il vous la montrait, sœur de charité volontaire, assistant de ses deniers et de ses soins les pauvres gens de son quartier, se multipliant pour rendre service, allant aux champs tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, n'acceptant d'autre salaire que sa nourriture, et ne l'acceptant pas toujours (2). La récompense que vous lui décerniez ce jour-là semblait devoir être le suprême honneur d'une vie bien remplie. Elle n'a été pour Mlle Colin qu'un encouragement à fournir une nouvelle carrière et à se dépasser elle-même. On l'a vue, avec ses modiques ressources, soulager les derniers jours d'une sœur exigeante et difficile, céder à de pauvres prêtres-soldats, fatigués et souffrants,

(1) Bouxières-aux-Dames (Meurthe-et-Moselle).

(2) Rapport sur les prix de vertu présenté par M. l'abbé Jérôme, dans la séance publique du 19 mai 1904.

Digitized by Google

sa chambre et son lit, et se consoler de coucher sur la dure, à son âge et avec sa bronchite, en se disant qu'elle le faisait « pour Dieu et pour la France, sa chère patrie ». Dans cette lutte entre la vertu et l'admiration, l'Académie se devait d'avoir le dernier mot. Mais elle n'est pas persuadée que la vaillante octogénaire le lui laissera... Qui sait? un jour peut-être aurez-vous l'occasion, unique vraisemblablement dans vos annales, de couronner une centenaire.

## IV

Ce trait touchant clôt la liste des dévouements qu'en 1916 vous avez jugé bon de distinguer. Cette liste ressemble, ou peu s'en faut, à celle que vous dressez chaque année. Mais sa monotonie même emprunte, si je ne me trompe, des circonstances présentes une puissance de signification singulière. Depuis tantôt deux ans et demi que la France continue d'étonner le monde, on s'est maintes fois demandé, par delà nos frontières, d'où lui venaient la force et la grandeur d'âme avec lesquelles elle fait face aux nécessités les plus pressantes, affronte tous les périls, consent tous les sacrifices. La réponse, Messieurs, vos lauréates et vos lauréats se chargent, pour leur part, de la donner. Ceux-là seuls pouvaient ignorer les vertus latentes de notre race qui, pour avoir feuilleté quelques romans frivoles, ou observé superficiellement les mœurs mêlées d'une capitale, s'imaginaient nous avoir pénétrés à fond. Vous, dont c'est

Digitized by Google

une des fonctions que de découvrir dans les rangs les plus humbles de notre société lorraine, partie intégrante de la société française, les trésors d'intelligence et de courage, de patience et d'abnégation, qui se dépensent journellement au service de la famille, vous ne doutiez pas qu'au moment voulu ils ne fussent mis tout entiers au service de cette plus grande famille qu'est la patrie. Vous connaissiez de longue date le peuple de France; vous saviez ce qu'il vaut. C'est pourquoi non seulement dans les conjonctures les plus critiques vous n'avez jamais désespéré de votre pays, mais à travers les vicissitudes d'une lutte gigantesque, parmi tant de souffrances vaillamment endurées, malgré tant de deuils, hélas! inconsolables, vous gardez une pleine et inaltérable confiance en son avenir.

---

Faute de candidatures présentées, le concours pour le prix Jeanne Bourgon, de 1.500 francs, destiné à doter tous les cinq ans une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale, est renvoyé à l'année 1917.

Il en est de même du prix, de 100 francs, fondé par M. René de Goussaincourt pour récompenser tous les deux ans le dévouement, dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

---

Digitized by Google

# COMPTE RENDU

## DE L'EXERCICE 1916-1917

**Par M. Émile CHATELAIN**

SECRÉTAIRE ANNUEL

---

MESSIEURS,

Pendant cette troisième année de la guerre l'Académie de Stanislas s'est livrée, comme pendant les deux précédentes, à la plupart de ses occupations habituelles.

Elle a tenu ses séances bimensuelles consacrées principalement à la lecture des travaux de ses membres, et il n'y aurait pas eu d'autre interruption à ces réunions que celle des vacances ordinaires, s'il n'avait fallu une fois, permettez-moi de rappeler ce détail, céder aux rigueurs d'un froid excessif.

Les diverses commissions se sont réunies selon les besoins et se sont acquittées de leurs obligations spéciales.

La séance publique du mois de décembre, prévue par votre nouveau règlement, a été tenue pour la seconde fois le 10 décembre 1916. Comme en 1915, l'Académie a dû déroger à ses droits et à ses usages, qui sont de tenir ses séances publiques dans le salon

Digitized by Google

carré de l'Hôtel de Ville. C'est dans le grand amphithéâtre de la Faculté des Lettres que la réunion a eu lieu.

Cette séance est consacrée particulièrement à la lecture des rapports sur les concours littéraires et sur les prix de vertu. La nécessité où l'Académie est réduite d'ajourner après la guerre les concours littéraires, enlevait à la séance de cette année une partie de son intérêt. Mais tel est le charme de la vertu et de l'art de bien dire louant la vertu que l'amphithéâtre était rempli d'une nombreuse assistance émue par les paroles de M. Edmond Estève, rapporteur de la Commission, et par le défilé des lauréats recevant leurs récompenses. M. le recteur Adam et M. le médecin inspecteur Schneider honoraient de leur présence la cérémonie. L'expérience est faite. La séance annuelle de décembre est désormais consacrée par l'empressement et les applaudissements du public et l'attention aimable de la presse.

Elle aura plus d'ampleur et d'éclat quand à la distribution des prix de vertu se joindra celle des prix littéraires.

Quant à l'autre séance publique, celle du mois de mai, les mêmes circonstances qui vous avaient obligés à ne pas la tenir en 1915 et en 1916 durant toujours, vous ont mis dans la nécessité de renoncer pour la troisième fois à cette solennité.

Ce sont les mêmes circonstances qui, alors qu'on pouvait croire qu'elles n'auraient pas une si longue durée, vous avaient amenés à proroger déjà deux fois, pour un an, les pouvoirs du bureau élu en 1914; à la

Digitized by Google

prière de ceux des membres du bureau dont les fonctions sont annuelles et que vous avez ainsi honorés d'une confiance prolongée, vous avez pensé qu'ils pouvaient quitter la charge et l'honneur de leur poste après trois années d'exercice.

M. le lieutenant-colonel Le Joindre, vice-président, devenant président, vous avez élu comme vice-président pour l'exercice prochain M. Émile Duvernoy et comme secrétaire annuel M. Edmond Estève.

Quatre membres titulaires de l'Académie sont toujours tenus éloignés d'elle par leurs devoirs militaires. Ce sont, outre votre président M. le lieutenant-colonel Le Joindre, MM. Jules Beaupré, Perdrizet et Charles Sadoul. Rappelons la résolution par laquelle l'Académie les considère comme présents à toutes ses séances aussi longtemps que le service de la patrie les empêchera d'y assister. Renouvelons-leur, au terme de cette troisième année, notre salut et nos vœux et adressons nos félicitations à M. Jules Beaupré dont le mérite a été récompensé par sa nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

***

Comme les années précédentes, la mort, en un temps où elle est si avide de victimes, a été indulgente à l'égard de notre Compagnie. Elle a épargné tous les membres titulaires. Nous avons perdu deux confrères parmi les anciens titulaires, MM. Ballot-Beaupré et Debidour, et deux associés correspondants : M. le Dr Depautaine et M. l'abbé Liébaut.

Digitized by Google

M. Antonin **Debidour** a appartenu à l'Académie de Stanislas comme membre titulaire pendant douze ans (de 1879 à 1890) pendant tout le temps qu'il enseigna à la Faculté des Lettres de Nancy.

En arrivant parmi nous jeune encore (il avait alors trente-deux ans), il avait déjà fait ailleurs ses preuves de savoir et de talent. Né à Nontron en 1847, il avait achevé brillamment ses études au lycée Charlemagne et était entré à l'École normale en 1866. Agrégé d'histoire, il était professeur au lycée de Périgueux quand éclata la guerre de 1870. Il fit la campagne comme engagé volontaire. Un instant tenté par la politique (1), il rentra bientôt dans l'Université. Dès lors l'histoire le prit tout entier. Professeur au lycée d'Angers et à l'École supérieure des Sciences et des Lettres de cette ville, il y manifesta l'activité féconde que nous devions bientôt admirer à notre tour. Il y conquit l'estime à ce point qu'il fut choisi comme président de la Société académique de Maine-et-Loire.

C'est à Angers qu'il composa les deux thèses qui lui valurent le titre de docteur ès lettres et le passage immédiat dans l'enseignement supérieur.

La thèse latine *De Theodora Justiniani uxore* (1877) était une étude critique d'histoire ancienne consacrée à la réhabilitation d'une femme universellement décriée.

La thèse française est plus importante. M. Debidour, s'attachant à la province où sa carrière l'avait fixé pour un temps, et mettant à profit en historien

(1) Il fut pendant deux mois secrétaire de M. Ernest Picard, ministre de l'Intérieur.

Digitized by Google

consommé les richesses exceptionnelles des Archives du département de Maine-et-Loire et de la ville d'Angers, renouvela l'histoire d'une période de notre histoire par son livre sur *La Fronde angevine* (1877); il y expose curieusement l'organisation municipale d'Angers type de ces cités, de ces républiques oligarchiques dont les libertés ou franchises étaient surtout les privilèges de quelques-uns; il met en lumière le caractère essentiellement démocratique de la fronde angevine, très différente en cela de la fronde parisienne, et montre finalement, avec le triomphe du pouvoir royal, l'anéantissement des vieilles libertés, ce qui intéressait surtout les privilégiés, et l'accroissement de la misère du peuple après une révolution provoquée par la misère.

*Theodora* et *La Fronde angevine* étaient les principaux titres qui recommandaient M. Debidour quand l'Académie de Stanislas l'accueillit comme associé et deux mois après comme membr titulaire (3 janvier 1879).

Il avait publié en outre, pendant son séjour en Anjou, un assez grand nombre de travaux, tels qu'un discours : *Sur les avantages de l'éducation commune,* une *Vie de Washington,* une étude sur *La Condition des Classes ouvrières en France à la fin du règne de Louis XV,* une *Vie de Du Guesclin,* des leçons sur la guerre de Cent ans et sur la politique de Richelieu. Parmi les publications de cette époque un petit livre mérite d'être particulièrement signalé. C'est un *Précis de l'Histoire de l'Anjou,* écrit pour les enfants des écoles primaires, remarquable par sa solidité,

Digitized by Google

rempli de faits qui intéressent la religion, les institutions et les mœurs, propre à donner aux jeunes Angevins des vues larges et complètes sur leur pays, à leur faire sentir le lien du présent avec le passé et à leur faire aimer à la fois la grande et la petite patrie.

Angers avait vu la fleur et l'éclosion; nous avons joui à Nancy du plein épanouissement.

C'est dans la chaire d'histoire de notre Faculté des Lettres que M. Debidour ravit pendant plusieurs années les auditeurs de son cours public par cette merveilleuse éloquence professorale qui alliait à l'exposition scientifique la plus sûre, la plus claire et la mieux ordonnée, un feu de parole pareil à celui des plus grands orateurs remueurs de foules.

C'est pendant la période lorraine de sa vie qu'il a abordé la grande histoire dans toute son ampleur. C'est ici qu'il a composé l'*Histoire diplomatiqne de l'Europe depuis l'ouverture du Congrès de Vienne jusqu'à la clôture du Congrès de Berlin* (Paris, Alcan, 1891).

Il a donné à nos *Mémoires* une étude curieuse sur les aventures d'un soldat de la Révolution et de l'Empire, le général Bigarré (1880). Son discours de réception, prononcé en 1884, est un éloge de notre compatriote le général Fabvier. C'est le résumé d'un ouvrage considérable qui parut d'abord dans les *Annales de l'Est*, puis en un volume qui a pour titre : *Le Général Fabvier. Sa vie militaire et politique* (1885). On ne connaissait guère que la part prise par l'officier lorrain à l'affranchissement de la Grèce. Bien des parties de sa longue carrière étaient oubliées. Grâce à

Digitized by Google

la communication de précieux papiers de famille, M. Debidour a remis en lumière, sans parti pris de panégyrique, le général qui possédait le talent d'organisateur, le don du commandement, l'intrépidité communicative, — l'homme politique, le libéral, doué des vertus les plus souhaitables à un homme public, le courage civique et la fidélité à son parti, — le parlementaire, capable d'illusion, mais qui n'a jamais cru que la raison d'État ou l'intérêt d'un parti pussent autoriser ni bassesse, ni trahison, ni lâcheté, ni manquement à la parole donnée.

Ce sont les mêmes vertus que M. Debidour célébrait chez un autre Lorrain dont il s'agissait de remettre en honneur la mémoire, Grégoire, le curé d'Embermémil, député aux États généraux, évêque constitutionnel, membre et président de la Convention, homme antique par le désintéressement candide et la simplicité de mœurs, par l'attachement à sa foi, par le courage tranquille en face des puissants (*L'Abbé Grégoire*. Brochure, 1881).

Citer des ouvrages imprimés de notre confère, c'est ne donner qu'une idée incomplète de son activité. Il a été le président de la Société de Géographie de l'Est et d'autres groupements. Que de conférences ou d'allocutions non recueillies ou perdues!

En octobre 1890, Antonin Debidour fut appelé au poste d'inspecteur général de l'Instruction publique; puis en 1906 nommé professeur à la Sorbonne, il devait y retrouver les mêmes succès qu'à Nancy. Il occupa en dernier lieu la chaire d'histoire du christianisme dans les temps modernes.

Digitized by Google

C'est de son enseignement à Paris que procède la suite de l'histoire diplomatique de l'Europe, depuis 1878 jusqu'aujourd'hui, dans deux volumes dont les sous-titres : « La Paix armée (1878-1904) », « Vers la grande guerre (1904-1916) » annoncent l'intérêt, et dont le second parut quelques jours avant la mort de notre confrère.

A l'histoire diplomatique fait pendant à quelque égard un autre grand ouvrage, une *Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France de 1789 à 1870* (Paris, 1898). Elle est continuée par deux volumes sur *L'Église catholique et l'État sous la troisième République (1870-1906)*, publiés en 1906 et en 1909.

Il était inévitable qu'un livre sur un pareil sujet, si proche et si brûlant, soulevât des controverses. Mais les adversaires mêmes de l'auteur ont loué l'étendue de ses recherches, la netteté de son exposition, ont rendu hommage à sa loyauté et à la sincérité de ses convictions.

Antonin Debidour est mort à Paris le 20 février 1917. Il a mené jusqu'au bout son infatigable ardeur. Il a été emporté par la douleur que lui a causée la perte d'un fils de quarante-deux ans, professeur distingué, qui malgré son âge a voulu être versé dans le service actif, et qui a disparu en 1915.

C'est à peu près à la même époque que M. Debidour que M. **Ballot-Beaupré** est venu en Lorraine et qu'il est entré à l'Académie de Stanislas. Mais, à la différence de l'éloquent professeur d'histoire, le haut magistrat n'est demeuré à Nancy que peu d'années, et

Digitized by Google

il n'a appartenu à notre Compagnie, comme membre titulaire, que quatre mois. Il n'en a pas moins laissé à ceux qui l'ont alors approché ou seulement rencontré, un souvenir ineffaçable.

M. Ballot-Beaupré est né à Saint-Denis (Réunion) le 15 novembre 1836. Quand il fut nommé procureur général près la Cour de Nancy, en 1878, en pleine jeunesse, on savait ici à quelles éminentes qualités et à quel mérite éprouvé il devait sa rapide et brillante carrière. On savait qu'après avoir fait à Paris de fortes études juridiques, docteur en droit et lauréat de la Faculté, il avait été dès 1860 secrétaire de la Conférence des Avocats de Paris, et l'on connaissait la signification d'une telle distinction. On savait avec quelle sagesse, quelle haute conscience, quelle fermeté il avait rempli les devoirs du magistrat qui exerce l'action publique, comme substitut à Montbrison et à Marseille, comme procureur de la République à Toulon, comme procureur général à Bastia, dans des postes différemment difficiles et parfois dans des circonstances périlleuses.

On savait aussi le secret de ces rapides succès. Ce secret, M. l'avocat général Pierrot le révélait à l'audience d'installation : « Aux dons naturels que vous aviez reçus, disait-il, vous avez ajouté les avantages que le savoir et le travail peuvent seuls procurer..., la haute situation où vous êtes parvenu ne vous a point détourné de ce profitable labeur. » Le nouveau procureur général se faisait connaître lui-même en prononçant ces paroles : « Modération et impartialité, tel est le programme qui s'impose au

Digitized by Google

chef de l'action publique. Je me le suis toujours proposé quant à moi, et je n'en veux pas avoir d'autre. » Il ajoutait : « Pardonnez-moi si j'insiste, mais il me semble qu'à l'époque où nous vivons l'impartialité, et par conséquent la magistrature, ont à se défier d'un adversaire bien redoutable, je veux parler de la politique. La politique, insinuante au début, envahissante bientôt, cherche volontiers dans la justice une alliée dont elle attend et dont elle finit par réclamer des services... Laissez-moi vous le déclarer avec l'énergique conviction d'un homme qui aime ardemment son état, puissions-nous toujours dans notre pays répudier cette pernicieuse alliance ! Sans la justice il n'est pas de société possible, mais elle n'existe que par le respect et la confiance qu'elle inspire, et ce respect, cette confiance elle n'y peut prétendre qu'à la condition de s'élever sans cesse dans la sphère sereine du droit, par-dessus les querelles des partis, pour se faire l'inébranlable et indépendant exécuteur de nos lois. »

Telles furent la noblesse de vues et la dignité de caractère qui gagnèrent au nouveau magistrat tous les esprits sans retard et sans réserve. Après moins d'un an, il fut nommé premier président de la Cour d'appel. Il occupait ce poste quand il se présenta à vos suffrages en 1882. Sa modestie se refusa à faire valoir d'autres titres personnels que « l'amour des lettres et l'étude du droit ». Il n'a pas été donné à l'Académie de jouir de la collaboration et du commerce de l'homme éminent qu'elle recevait. Élu membre titulaire le 5 août 1882, il nous quitta le 3 décembre de la même année.

Digitized by Google

Il allait achever à Paris son impeccable carrière de magistrat, successivement conseiller à la Cour de cassation, président de chambre en 1899 et enfin premier président de la Cour suprême (3 octobre 1900). C'est là qu'il a gagné aux yeux du pays tout entier et pour la postérité l'honneur de voir son nom figurer parmi ceux des « grands magistrats ».

Il ne nous appartenait plus dès lors que comme associé correspondant. Mais nous savons par le témoignage d'un de nos confrères qui reçut souvent de lui l'expression sincère de ses sentiments, qu'il garda toujours un souvenir de son court passage parmi nous, qu'il ne cessait de s'intéresser à la vie de l'Académie, qu'il se plaisait à parcourir nos publications, goûtant ce qui lui rappelait Nancy et particulièrement ceux de nos confrères qu'il y avait connus.

Il avait pris sa retraite en 1911, et la mort l'a enlevé le 15 mars 1917.

M. le Dr Léon **Depautaine**, médecin de l'hôpital de Gondrecourt, fut élu associé correspondant en 1874. L'Académie accueillait en lui l'auteur d'un ouvrage, publié vers 1868, qui n'est pas sans importance et qui mérite de n'être pas tout à fait oublié. Il a pour titre : *Des grandes Épidémies et de leur prophylaxie internationale.* M. Depautaine y faisait l'histoire succincte de la peste, de la fièvre jaune et du choléra; il étudiait les théories alors en cours sur les causes et les modes de propagation de ces fléaux; il examinait et discutait les moyens alors mis en usage ou préconisés pour les combattre. Toute cette partie a naturel-

Digitized by Google

lement vieilli et perdu de son intérêt. L'ouvrage renferme ensuite une polémique, aujourd'hui sans objet, mais parfois curieuse, contre les vieux règlements sanitaires, le plus souvent inappliqués, mais alors encore en vigueur; il proteste contre certaines de leurs dispositions, aussi illusoires que draconiennes, par exemple cette loi de 1822 punissant de mort non seulement celui qui aura violé le régime de la patente brute, mais aussi le surveillant qui n'aura pas observé la consigne!

Mais il vaut la peine de rappeler la proposition qui forme l'objet principal du livre. Ce serait la création d'une commission internationale permanente qui serait le centre des études scientifiques entreprises en vue de préserver l'humanité contre l'invasion des grandes épidémies, — à laquelle il appartiendrait de prescrire les mesures générales dont l'efficacité et la nécessité seraient démontrées et d'en surveiller l'exécution. En un mot, il s'agit d'organiser internationalement « l'hygiène préventive des nations ».

On voit que le médecin modeste d'une petite ville de la Meuse a été, en quelque mesure, il y a cinquante ans, un prophète ou un précurseur. A une époque où la science n'avait pas encore mis en lumière la véritable nature et les causes exactes des fléaux, il a marqué le caractère nécessaire des mesures par lesquelles l'humanité pourrait (l'expérience l'a prouvé) sinon se préserver entièrement des épidémies, du moins en limiter et en enrayer les ravages. M. le Dr Depautaine est décédé le 20 février 1917.



Digitized by Google

M. l'abbé Augustin **Liébaut,** curé d'Outremécourt, vous appartenait comme associé correspondant depuis le 3 mars 1905. Il se présentait alors à vos suffrages comme l'auteur d'un certain nombre d'opuscules : *Outremécourt et l'héritage de La Mothe* (1883); une brochure consacrée à l'historique et à la description de la relique de la sainte couronne d'épines que conserve le trésor de son église; un récit détaillé des sièges de La Mothe, une notice sur Lamourette, l'évêque constitutionnel du Rhône, qui, d'une chaire qu'il occupait au séminaire de Toul, fut envoyé en disgrâce dans la petite paroisse d'Outremécourt. Ces ouvrages intéressants et même attachants formaient d'excellents titres à leur auteur pour devenir associé correspondant de l'Académie. Mais le titre qui les surpassait tous et qui valait mieux qu'un livre, c'est une œuvre; c'est l'œuvre à laquelle M. Liébaut s'est dévoué avec une ardeur infatigable pendant vingt ans. Cette œuvre, c'est l'exhumation des restes de la forteresse lorraine de La Mothe, c'est l'honneur rendu à ces glorieux restes, et, puisqu'ils sont destinés à disparaître eux-mêmes, leur mémoire du moins consacrée.

Le sommet escarpé où s'élevait jadis La Mothe est voisin d'Outremécourt. M. l'abbé Liébaut, nommé curé de cette paroisse en 1880, s'émut à l'aspect des ruines en train de disparaître par l'effet du reboisement entrepris par les communes voisines. Il lut la *Relation des sièges et du blocus de La Mothe,* il recueillit les souvenirs épars dans les villages d'alentour; il rencontra de pieux amis du passé, ses voi-

Digitized by Google

sins, s'entendit avec eux, et il devint le centre d'un mouvement ayant pour objet de conserver la mémoire du dernier boulevard de l'indépendance lorraine.

Moyennant une exploration assidue, éclairée par les documents, aidée de fouilles sagaces, il retrouva et identifia les rues, les places, l'emplacement de fortifications et des édifices. Il fut le guide complaisant, fier et joyeux, des touristes ou plutôt des pèlerins, et fit pour eux « parler les pierres ». Ici la collégiale, là le cimetière, ici la pointe d'Ische, là le bastion Saint-Georges. Quelle joie quand il découvrit le bastion Saint-Nicolas avec ses galeries, la porte de France, la courtine de la porte d'Allemagne !

Une exhumation complète et la conservation de ce qui avait été mis au jour et reconnu étant impossibles, il fallait au moins assurer le souvenir des résultats obtenus. Au moyen d'une souscription rapidement couverte, une stèle commémorative fut élevée à cet effet au centre du plateau. Le 7 juin 1897, où eut lieu la bénédiction de ce monument, fut un jour de triomphe pour le curé d'Outremécourt. Il était récompensé de vingt ans de peine dévoués à une pieuse entreprise. M. l'abbé Liébaut, « le dernier chanoine de La Mothe », a dit M. Barrès, est mort à quatre-vingt-cinq ans, le 18 mars 1917.

***

Telles sont les pertes que l'Académie a faites au cours de cette année, celles du moins dont vous avez eu connaissance. En ces temps troublés, n'est-il pas

Digitized by Google

possible que quelqu'un de vos associés ait disparu sans que la nouvelle vous en soit parvenue? Quoi qu'il en soit, ces pertes s'ajoutaient à celles des deux années précédentes, sans être compensées par de nouvelles acquisitions. L'inconvénient d'un pareil déséquilibre prolongé était vivement senti et signalé dès l'année dernière. Ce n'était point, certes, que les personnes désignées par le caractère, le savoir et le talent pour entrer dans vos rangs fussent moins nombreuses qu'autrefois, ni que l'honneur de vous appartenir eût moins de prix à leurs yeux. Mais le service militaire retenait loin d'ici un grand nombre, sinon la plupart des candidats et les détournait de leurs occupations; et le malheur des temps remplissait trop, en général, les esprits de grands et douloureux objets, pour y laisser entrer l'idée d'une candidature académique. Il suffisait cependant, pour que cette idée s'éveillât, que l'on fût averti. Dans ces derniers temps, un nombre sérieux de très heureuses candidatures au titre d'associé correspondant se produisirent, et déjà, dans la dernière séance de l'exercice 1916-1917 (25 mai 1917) vous avez prononcé définitivement l'admission de M. Jean Buffet, de M. Hippolyte Roy et de M. Albert Grenier.

M. Jean **Buffet** est né à Saint-Dézir-de-Lisieux. Il n'en est pas moins essentiellement Lorrain. La propriété familiale de Ravenel, près de Mirecourt, est demeurée le centre de ses affections, et le nom de Buffet rappelle à tous le nom d'un homme politique illustre dont la Lorraine est fière à cause des services

Digitized by Google

qu'il rendit à la France par sa vertu, ses capacités et son éloquence.

M. Jean Buffet appartint à l'Inspection des Finances d'abord comme adjoint, puis comme inspecteur titulaire (1888). Son passage dans ce service, si justement considéré, lui donne une compétence hors de pair dans les sciences financières. C'est la marque et la garantie des plus solides connaissances en matière juridique, administrative et économique.

Préparé par cette haute culture, M. Jean Buffet quitta le service de l'État pour se rendre utile d'une autre manière à son pays, en prenant une part active à la pratique des grandes affaires, au gouvernement des banques et des entreprises industrielles.

Il est inutile de dire ici en détail les sociétés de tout genre dans lesquelles il joue un rôle, soit comme administrateur, soit à un autre titre. M. Villain vous en a donné l'abondante énumération dans le rapport qui vous a été lu. Disons seulement que l'action de M. Buffet ne s'étend pas seulement aux départements de l'Est, dans lesquels l'industrie est particulièrement prospère; elle atteint d'autres régions françaises, et rayonne même au delà des mers, comme le prouve la Caisse hypothécaire canadienne qu'il vient de créer et dont il est le président.

Le titre par lequel il est surtout connu parmi nous est celui de président du conseil d'administration de la Société nancéienne de crédit industriel et de dépôts.

C'est en cette qualité qu'il a contribué à donner à la politique financière des banques régionales lor-

Digitized by Google

raines cette direction, inspirée par la sagesse et le patriotisme, et qui avait pour but la mise en valeur d'un vaste territoire et la prospérité des industries à y développer et à y créer. M. Buffet s'est expliqué sur ce sujet dans un écrit, publié en 1915 par la Société d'encouragement à l'industrie nationale, sur *La Lorraine économique*. Dans d'autres ouvrages, il a exprimé ses vues sur les difficiles problèmes qui se poseront après la guerre et sur les moyens par lesquels ils pourront être résolus. C'est un article de la *Revue hebdomadaire :* « Les Réparations nécessaires, le rôle des banques » (juillet 1916), une étude publiée dans le *Bulletin de la Fédération des Industriels et des Commerçants français :* « Du Rôle des banques dans l'œuvre économique d'après-guerre » (janvier 1917).

« Une belle flamme de confiance et d'enthousiasme circule dans ces publications, dit votre rapporteur, et la perfection de la forme répond à la solidité du fond. »

Qu'y aura-t-il à faire?

« Il faudra d'abord prêter des capitaux aux sinistrés, non seulement pour leur permettre d'attendre le paiement des indemnités auxquelles ils auront droit, mais aussi de parachever l'effort qui s'impose à beaucoup d'entre eux pour moderniser et développer leurs moyens de travail; il faudra procéder à la réinstallation de l'Alsace-Lorraine reconquise, faire rentrer sous le contrôle français des industries possédées par nos ennemis dans le territoire redevenu nôtre, organiser nos ventes à l'exportation. »

M. Jean Buffet estime que les méthodes pratiquées

Digitized by Google

avant la guerre par nos banques régionales s'adapteront à ces grands problèmes de demain. Les mêmes principes doivent servir; ils sont éprouvés; il faudra seulement en élargir l'application. C'est à cela que tendent les efforts de M. Buffet.

Il a groupé dans un consortium animé du même esprit que lui un grand nombre de maisons de banque réputées dont le capital totalisé est considérable. A ces banquiers, il rêve d'associer, pour assurer mieux encore le relèvement des ruines de la guerre et le succès de la lutte contre la concurrence étrangère, les industriels eux-mêmes ainsi que les commerçants, dans la conviction que tout le monde gagnerait à l'échange des idées, à l'union des efforts, à la fusion des projets.

« Serait-ce vraiment une utopie, dit M. Jean Buffet, de vouloir et de tenter davantage : la création d'un cercle d'études où la Banque de France, toutes les catégories de banques, l'industrie — capital et travail, — le commerce, seraient représentés? Sorte de conseil supérieur de l'économie nationale, il embrasserait l'examen pratique de tous les problèmes qui intéressent l'avenir de notre pays; il pourrait devenir pour l'État, dans les grandes circonstances de la vie nationale, un précieux auxiliaire et un puissant appui. Un tel projet ne contribuerait-il pas surtout à réaliser la convergence de toutes nos forces vives vers cette fin qu'il ne suffit pas d'entrevoir comme dans un rêve, mais à laquelle il faut que chacun, dans sa sphère, consacre ses efforts et sacrifie au besoin ses idées et ses préférences : une France nouvelle faisant rayonner sur le monde, après l'éclat de sa valeur mili-

Digitized by Google

taire, le prestige de son unité et de sa puissance économiques et sociales? »

Qu'ajouter à cette grande pensée, sinon le vœu que tous ceux auxquels notre confrère fait appel aient à cœur de suivre l'exemple qu'il sait si bien donner?

Vous vous êtes adjoint, en la personne de M. Hippolyte **Roy,** à la fois — *Res specie insociabiles* — un poète et un érudit

Né à Novion-Porcien le 14 juillet 1867, d'une famille d'origine lorraine, M. Roy a fait d'excellentes études au lycée Charlemagne et au lycée de Nancy. Il a appartenu quelque temps à l'Administration de l'Enregistrement, que sa santé l'a forcé à abandonner de bonne heure. Il a vécu depuis lors à Nancy, voué au pur goût désintéressé des lettres.

Le poète s'est révélé en 1908 par un premier recueil dont le titre : *O mon âme* (Paris, Bernard Grasset) exprime l'inspiration : sentiments très nobles, très purs et très sincères d'une âme qui se replie sur elle-même, tristesse, désenchantement sans amertume, pitié, émotion d'artiste éveillée par des souvenirs.

Ci-gît, poudreux, sur la planche assoupie
Mon bon Horace...
Le beau papier est piqué maintenant,
Et son odeur aimée, où donc est-elle?

résignation et sursaut de courage

En haut les cœurs!
Plus haut l'effort et plus haut la pensée...
Va simplement vers le peuple qui souffre,
Vers la bonté sainte, vers la misère...

Digitized by Google

En 1912 M. Roy a présenté à l'Académie, pour le prix Stanislas de Guaita, un volume intitulé : *Les Enluminures* (Paris, Léon Vanier, 1910). Le prix lui a été décerné sur le rapport d'un autre poète lorrain, M. Léon Malgras (René d'Avril).

Le poète s'est proposé de rendre avec l'éclat, la netteté et la couleur de la miniature qui orne les livres du Moyen Age, les impressions ressenties en présence des scènes de la nature et surtout des monuments élevés par les hommes.

Le rapporteur se plaît à citer de beaux vers isolés dans lesquels il goûte en technicien soit la facture savante, soit la forme lapidaire enfermant une pensée délicate, soit l'image harmonieuse :

> Reims, cité de noblesse et de magnificence...
> Il est une promesse au fond de chaque larme...
> Sur la douve où flottait l'argent des nénufars...

Les pièces entières sont appréciées avec plus de réserve. Le lecteur est souvent arrêté par une certaine obscurité née de l'abus fréquent de l'inversion ou d'une recherche de mots allant parfois jusqu'à la bizarrerie. La partie la plus considérable du volume est formée de sonnets consacrés aux villes de France. Rien de livresque et d'emprunté dans les sonnets du *Tour de France*. Partout l'expression originale des sentiments éveillés par les monuments dans une âme sensible aux formes de l'art et à leur signification, en même temps qu'éprise de l'amour du passé de son pays.

Il a vécu à Laon, il en a contemplé longtemps « la

*

Digitized by Google

montagne » et « la cathédrale », il en a parlé le dialecte, celui qui écrit :

J'ai voulu retrouver...
Le bon pays laonnois où je vécus enfant...
Même enflé de latin et devenu savant,
J'avais de ces vieux mots de terroir et d'auvent
Jaillis de vive force aux sources de mon être.

Il a vécu à Metz et dans le pays d'alentour, celui qui écrit :

Sous les fers, sous le masque impur, tu nous appelles :
Mon rêve a reconnu la Mute et les vieux toits,
Et je poursuis encore, au rire des patois,
L'azur du papillon parmi les mirabelles.

La même âme qui a exhalé en vers ses sentiments s'est passionnée pour les recherches minutieuses de l'histoire exacte. N'insistons pas sur des essais épars dans *Le Pays lorrain*, dans la *Revue lorraine illustrée*, dans le *Bulletin de la Société d'Archéologie lorraine*, ni sur le récit attachant que M. Hippolyte Roy a fait des aventures de l'explorateur Charles Cuny, son grand-oncle.

Il nous a donné dans *La Vie à la Cour de Lorraine sous le duc Henri II*, une œuvre importante, sans appartenir à ce que l'on peut appeler la grande histoire classique. Celle-ci expose les événements politiques, militaires, diplomatiques, les lois et les institutions, toutes choses collectives et en un sens abstraites, qui intéressent une certaine classe de lecteurs. D'autres sont plutôt curieux de la vie concrète

Digitized by Google

des individus d'autrefois, du détail de leurs occupations journalières, des objets dont ils étaient entourés, dont ils usaient pour leurs besoins ou leurs plaisirs et qui, en tout pays et à toute époque, sont inséparables de l'homme même. Au goût de ces derniers *La Vie à la Cour de Lorraine* donne une entière satisfaction. Nous parcourons le château, les salles, les appartements, les parterres et les escaliers, les étables et la cuisine; nous voyons les habitants dans leurs costumes d'apparat et sous leurs accoutrements d'intimité, faisant bonne chère ou gardant le lit; nous goûtons aux mets et aux remèdes; nous respirons les odeurs répandues dans les cours et les galeries, odeurs d'écurie et de ménagerie, et autres, combattues par des parfums violents jusqu'à rendre malade. Ajoutez les fêtes et les spectacles, les chasses et les voyages, les carrosses et les bateaux, les meubles, les étoffes, les tapisseries; tout revit devant nous, la matière et la façon, la forme et les couleurs des choses, et nous connaissons tous les prix.

Dans cette restitution aucun à-peu-près, aucune supposition, tout est précis et certain. C'est que M. Roy n'a rien emprunté à des livres déjà faits, il a tout tiré directement, avec une patience admirable, d'un ensemble de documents originaux d'une valeur inestimable, conservés aux archives du département. Ce sont non seulement des registres de compte relativement faciles à dépouiller, mais aussi et surtout ce qui les complète et les éclaire, les liasses de pièces justificatives, factures détaillées de fournisseurs, lettres, papiers de tout genre. L'historien a tout lu,

Digitized by Google

collationné, il a voulu connaître le sens de tous les mots. Grâce à l'abondance des documents, à la rigueur de la méthode, aux réalités subsistantes curieusement recherchées, aux estampes du temps examinées à la loupe, il y a réussi.

M. Hippolyte Roy a voulu exploiter plus amplement le riche trésor de documents duquel il a tiré cet ouvrage, et, après plusieurs années de patient labeur, il achève une histoire plus complète de la vie privée en Lorraine au commencement du dix-septième siècle. Il en réserve à l'Académie la primeur.

Voilà le poète et l'érudit. Que dire de l'homme? Sa modestie charmante, la courtoisie sans étude de ses manières nous promettent le plus aimable des confrères.

M. Albert **Grenier** est un historien aussi, non pas venu à l'histoire, comme M. Roy, par accident et tardivement, mais un historien de carrière. Il est docteur ès lettres, agrégé de l'Université, ancien élève de l'École française de Rome, professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy. C'est à la même faculté qu'il avait fait ses études et conquis le grade de licencié ès lettres (1899). Son mémoire sur Guilbert de Pixerécourt a eu l'honneur d'une publication partielle dans les *Annales de l'Est* (1901).

Bientôt agrégé, M. Grenier se tourna définitivement vers l'archéologie et pour ses débuts étudia les fragments de monuments découverts une vingtaine d'an-

Digitized by Google

nées auparavant près de Trèves. *La Polychromie des Sculptures gallo-romaines de Neumagen* parut dans la *Revue archéologique* en 1904. A la même époque, outre un assez grand nombre de comptes rendus bibliographiques et d'articles de philologie, d'épigraphie et d'archéologie publiés dans les revues, il présenta à l'École des Hautes études un important mémoire sur *Les Villas gallo-romaines de la cité des Médiomatrices.* Ce travail mérita à son auteur le titre d'élève diplômé de l'École pratique des Hautes études et lui valut d'être envoyé à Rome.

Pendant les années qu'il passa en Italie, comme élève de l'École française, il publia dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* divers travaux, tels que l'édition et le commentaire de l'épitaphe d'une prêtresse d'Isis, l'étude de *Tabellæ defixionis*, formules d'imprécations magiques, tracées sur des lamelles de plomb, trouvées dans des tombes de Tunisie, un article sur *La Transhumance des troupeaux dans l'Italie ancienne et son rôle dans l'histoire romaine*, que l'auteur qualifie lui-même d' « aperçu un peu paradoxal sur l'importance de la vie pastorale sur les destins de l'ancienne Rome ». Commentant des textes de Caton et de Varron à la lumière des usages actuels observés au cours de voyages dans les Abruzzes et les Pouilles, M. Grenier croyait pouvoir conclure que l'élevage des troupeaux devait être, plus que l'agriculture, l'industrie nationale des très anciens Romains, que la transformation de ces pasteurs en agriculteurs serait due à l'extension de la puissance étrusque, que le développement de l'élevage en grand

Digitized by Google

au second siècle avant notre ère serait un retour au plus ancien état de choses.

En 1906, M. Grenier dirigeait à Bologne, dans les nécropoles étrusques et pré-étrusques, des fouilles dont il publia les résultats en 1907 dans les *Mélanges* de l'École de Rome.

Depuis 1853, date de la découverte de la nécropole de Villanova, les fouilles avaient été nombreuses à Bologne et dans les environs, mais toujours partielles, dispersées et interrompues. L'École de Rome se proposa de rejoindre les parties déjà connues par une exploration méthodique des terrains intermédiaires et de dresser une topographie certaine et complète.

L'œuvre de notre nouveau confrère est sortie de là. C'est l'ouvrage publié en 1912 sous le titre de *Bologne villanovienne et étrusque, huitième et neuvième siècle avant notre ère,* présenté à la Faculté des Lettres de Paris pour le doctorat. La sûreté de la méthode avec laquelle les fouilles furent conduites, la sagacité, la patience de l'auteur, l'art de la critique et de l'interprétation qu'il a su appliquer aux objets comme aux textes, le talent de l'exposition, ont abouti à une résurrection de la Bologne antique, ou plutôt à une double résurrection. En effet, M. Grenier démontre « que les Étrusques ne sont parvenus dans la plaine du Pô que vers la fin du sixième siècle avant notre ère; qu'ils y arrivèrent de l'Italie centrale et s'y établirent au détriment d'une population plus ancienne et d'origine différente. C'est à partir de cette époque seulement que se reconnaissent à Bologne des vestiges proprement étrusques. » « Mais les monu-

Digitized by Google

ments du cinquième siècle se trouvent précédés, au nord de l'Apennin et surtout à Bologne, de restes archéologiques appartenant à plusieurs périodes plus anciennes. « La dernière de ces périodes notamment, le premier âge du fer, y a laissé des traces particulièrement abondantes. De vastes nécropoles ont livré les cendres de nombreuses générations. Des fonds de cabanes marquent, au-dessous de la ville actuelle, l'emplacement d'une vaste agglomération préhistorique contemporaine des tombes rencontrées dans le voisinage. » C'est à cette civilisation que l'on attribue l'épithète conventionnelle de villanovienne. La civilisation étrusque lui aurait succédé par la conquête ou la colonisation. Pour chacune de ces deux périodes, M. Grenier fait connaître la ville, les nécropoles, les industries et l'art, en illustrant l'exposition de 4 planches et de 150 figures.

La seconde thèse, une *Étude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque*, est, dans un autre genre, d'un égal intérêt. M. Grenier a voulu « essayer de rendre compte d'une façon aussi exacte que possible des circonstances de fait qui ont déterminé la formation des composés existant en latin. » Il s'est appliqué « à discerner les divers besoins d'expressions auxquels ils répondent »; il s'est demandé « pourquoi et comment ils ont été formés et où ils sont nés, c'est-à-dire quelle classe de la population les a imaginés et vers quelle époque ». C'est dans les textes mêmes et non dans les lexiques qu'il les recueillit, en tenant compte non seulement de leur première apparition dans les documents écrits, mais

Digitized by Google

de leur usage et encore des réalités qu'ils expriment, des faits, des coutumes, des traditions et des rites auxquels ils se rapportent.

On reconnaît, dans l'énoncé de ces questions autre chose qu'une linguistique sèche, abstraite et formelle, une linguistique réaliste, pénétrée de psychologie. On en saisit la parenté avec l'archéologie, tant par la nature des objets que par la méthode.

Tels sont le savoir et le talent de notre nouveau confrère.

Quel esprit et quelle bonne humeur souriante dans la lettre par laquelle il se présente à vos suffrages! « Comme je les ai oubliés depuis trois ans les Étrusques et les Latins de la très ancienne Rome et les Gallo-Romains! » C'est que depuis trois ans il est sous les armes devant l'ennemi, et il viendra vers nous « quand les Boches seront boutés dehors »!

Dans votre séance du 7 juillet 1916 vous avez pour la première fois fait application de la disposition nouvelle de votre règlement concernant la création de membres honoraires, en conférant ce titre, avec la pleine signification que vous entendez désormais lui donner, à M. Christian Pfister. Nul ne mérite davantage cette marque exceptionnelle de votre estime et de votre reconnaissance. L'éminent historien qui, pendant tout le temps de son séjour à Nancy, a pris une part si assidue et si brillante à votre vie, depuis qu'il a été appelé à continuer avec éclat son enseignement à Paris, vous a témoigné d'une façon incessante son attachement par sa collaboration à vos Mémoires.

Digitized by Google

par l'empressement avec lequel il vous offre tous les fruits de son labeur fécond, par le commerce d'amitié et les relations obligeantes qu'il entretient en particulier avec ses anciens collègues et plusieurs de ses confrères, par l'usage qu'il fait de l'autorité et de l'influence dont il jouit pour maintenir, en bon lieu, le renom de l'Académie de Stanislas.

***

Vous avez entendu dans les séances ordinaires de l'année la lecture d'intéressants travaux, dont plusieurs, malheureusement, et des plus considérables, destinés par leurs auteurs à d'autres publications, ne seront pas imprimés dans vos Mémoires. Il importe d'autant plus que l'on en trouve au moins ici les titres.

M. Georges Hottenger vous a lu un important mémoire sur *Le Remembrement des propriétés rurales dévastées par la guerre.*

M. le Dr Pierre Parisot, de savantes observations sur *Quelques effets du bombardement de Nancy en 1916.*

M. Léon Germain de Maidy, de curieuses recherches touchant à l'art, à l'histoire et à l'archéologie : *L'Image de Sainte-Marie majeure à la cathédrale de Nancy; La Question des tabernacles à oculus; Quelques chronogrammes en Lorraine.*

M. Émile Duvernoy vous a raconté l'histoire d'un village voisin de Nancy dont le nom demeure attaché aux premières horreurs de la guerre : *Un Village lorrain, Vitrimont.*

Digitized by Google

M. Robert Parisot vous a fait connaître une étude d'histoire économique : *La Lorraine industrielle de 1870 à 1913.*

Votre infatigable secrétaire perpétuel, M. Charles Guyot, vous a apporté, sous le titre : *La Forêt et la Guerre,* un mémoire d'économie sociale dont l'envoi au Comité national des dommages de guerre présidé par M. Larnaude, doyen de la Faculté de Droit de Paris, a été décidé; puis, sous le titre de : *Deux Œuvres de guerre à Nancy* (*Le Foyer du soldat* et *La Cantine de gare*), un fragment attachant d'histoire locale.

Vous avez entendu encore :

De M. Hottenger : *La Natalité et la Main-d'œuvre en Lorraine* (contribution à une enquête ouverte par la Société industrielle de l'Est).

De M. Georges Pariset : *Interprétations des origines de la guerre.*

De M. Léon Germain de Maidy : *A propos d'un travail sur la pénétration des Allemands en France* et *La Frise des apôtres à l'église de Maixe.*

Dans la séance du 17 novembre 1916, M. le secrétaire perpétuel vous a fait connaître par une analyse orale une conférence de M. Villain, du 25 juillet (circulaire n° 820 du Comité des Forges de France). C'est le récit des débuts d'une cité ouvrière type créée de toutes pièces à Pienne, particulièrement intéressant par l'exposition des moyens employés avec succès pour faire accepter la collaboration patronale par les ouvriers dans les mutualités et les coopératives créées et dirigées par eux.

Il me reste le devoir agréable de rappeler un acte

Digitized by Google

de libéralité au bénéfice de votre trésor d'encouragements à la vertu.

M. René de Goussaincourt a fait don à l'Académie d'une somme de 100 francs, montant d'un prix à décerner en 1917, dans les mêmes conditions que celui qu'il créa en 1916, c'est-à-dire avec faculté de choisir le lauréat soit parmi les infirmiers militaires des hôpitaux de Nancy, soit parmi les infirmiers faisant partie d'une des sociétés d'assistance de cette ville.

L'art de faire le bien a, comme l'art oratoire, ses tours et ses figures. M. René de Goussaincourt nous fait goûter tantôt la variété, tantôt la répétition : *Repetita placent.*

Digitized by Google

Digitized by Google

# L'IMAGE DE SAINTE MARIE MAJEURE

## A LA CATHÉDRALE DE NANCY

PAR

**M. Léon GERMAIN DE MAIDY**

MEMBRE TITULAIRE

---

Je voudrais signaler d'une manière plus précise que ne l'a fait Edgard Auguin, dans son superbe ouvrage sur la cathédrale de Nancy, un tableau, apparemment du dix-septième siècle, qui est conservé en la grande salle de la sacristie principale, située du côté de l'Évangile; suspendu assez haut, il se trouve tantôt dans l'ombre, tantôt exposé à la lumière trop directe et éblouissante des fenêtres, de sorte que peu de personnes le remarquent.

E. Auguin a passé fort rapidement devant l'œuvre dont il s'agit. « Dans cette salle, dit-il, figurent trois tableaux, qui sont sans importance... », et il cite comme l'un d'eux : « une Vierge au livre, copie d'une madone grecque dite *la Madone de saint Luc* (1) ».

---

(1) Ed. Auguin, *Monographie de la Cathédrale de Nancy*. Nancy, Berger-Levrault, 1882, grand in-4; voir p. 239.



Digitized by Google

Mais il y a différents types de madones pieusement attribuées au disciple auteur du troisième évangile. « Les Vierges dites de saint Luc..., a écrit le savant prélat Barbier de Montault, sont extrêmement nombreuses en Italie et ailleurs... Le type le plus curieux et celui qui depuis le dix-septième siècle a été le plus souvent reproduit, est incontestablement la Vierge de Sainte Marie Majeure...; c'est aussi un des plus étudiés et des mieux réussis du genre (1). »

Or, c'est cette image célèbre que le tableau de Nancy reproduit; je ne m'en suis pas rapporté uniquement à mes souvenirs de Rome; j'ai fait la comparaison avec plusieurs estampes que j'en possède, dont l'une coloriée, et l'identité ne laisse aucun doute; peut-être, à Nancy, la pose est-elle moins hiératique, et la robe de l'Enfant Jésus moins colorée : ces détails sont insignifiants (2).

Le tableau de la cathédrale a-t-il vraiment si peu de mérite que le dit E. Auguin? Il faudrait, pour en être sûr, que ce tableau fût descendu, mis en bonne lumière et examiné par des artistes plus compétents que je ne le suis en peinture. Mais, quand même sa valeur, sous ce rapport, serait nulle, il resterait encore très intéressant, comme un nouveau témoin de la dévotion qui a existé envers l'image romaine. Cette dévotion, ainsi que j'ai eu occasion de le dire ail-

---

(1) Mgr X. Barbier de Montault, *Traité d'iconographie chrétienne*, 1890, t. II, p. 205. Le tableau se trouve dans la chapelle Borghèse.

(2) Le tableau original a fortement noirci.

Digitized by Google

leurs (1), a été prônée par saint François de Borgia (2), le troisième général des Jésuites (1565-1572), et sûrement l'Université de Pont-à-Mousson l'a recommandée en Lorraine. C'est à cette célèbre Université qu'avait fait ses études Servais de Lairuels, qui entreprit la réforme de l'ordre de saint Norbert et fonda la congrégation dite de l' « étroite observance de l'ordre de Prémontré »; il la plaça sous le patronage de sainte Marie Majeure; c'est pourquoi ce nom fut donné à l'ancienne abbaye de Sainte-Marie-au-Bois (3), lorsqu'il en fit le transfert à Pont-à-Mousson. Cette image de la Vierge est sculptée au fronton du premier étage à la façade de l'église de l'abbaye, avec cette inscription : MEMOR ESTO CONGREGATIONIS (4).

Sans répéter ce que j'ai dit antérieurement, je crois qu'il peut être utile de citer d'autres exemples de la dévotion à sainte Marie Majeure dans nos régions, d'après quelques notes que j'ai recueillies au cours d'autres recherches.

Au commencement du dix-septième siècle, un reclus

---

(1) Voir ma brochure *Sainte Marie Majeure, patronne de l'abbaye de Pont-à-Mousson,* in-8, 29 pages; extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine,* 1895.

(2) Il obtint du Souverain Pontife l'autorisation de faire prendre une copie de la Vierge dite « de saint Luc », vénérée en la chapelle Borghèse de la Basilique libérienne, et d'en répandre des reproductions; voir chanoine Eugène MARTIN, *Essai sur la dévotion à la Sainte Vierge dans le diocèse de Toul,* dans la *Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul,* numéro du 30 juin 1917, p. 414.

(3) Commune de Vilcey-sur-Trey, canton de Thiaucourt, arrondissement de Toul.

(4) Ps. LXXIII, 3; voir ma brochure précitée, p. 13.

Digitized by Google

nommé Pierre Séguin vint avec deux compagnons s'établir dans un ermitage en contre-bas de Vandœuvre sur la banlieue de Nancy. L'ermitage a donné naissance à une campagne, aux environs de la ville, qui fut concédée aux Jésuites; elle leur appartenait en 1618. Cette propriété, dite de Sainte-Marie, a été acquise, il y a une dizaine d'années, par la Ville de Nancy, qui en a fait un parc public : c'est en partie sur son emplacement qu'a eu lieu l'Exposition si remarquable de 1909. « Sait-on encore à Nancy, écrivait M. Pfister en 1898, que ce nom évoque l'image de Sainte Marie Majeure et un vieil ermitage (1)? »

C'est en 1619, je crois devoir le rappeler, que fut imprimé à Pont-à-Mousson le *Psalterium davidicum* à l'usage des Prémontrés, dont le titre gravé offre en haut, à la place d'honneur, la même image (2).

Les inénarrables misères de la Lorraine, vers la fin de la guerre de Trente ans, suscitèrent de grandes manifestations religieuses, notamment des pèlerinages de villes diverses à Notre-Dame de Benoite-Vaux (3), pèlerinages composés chacun d'une grande partie des habitants d'une même localité. L'un, de Pont-à-Mousson, le second de cette ville, dirigé par les RR. PP. Jésuites et principalement par le recteur

---

(1) Voir Christian PFISTER, *Pierre Séguin et la vie érémitique aux environs de Nancy*, dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1898, p. 181. Cf. Émile BADEL, *Les rues de Nancy*, dans l'*Immeuble* du 4 juin 1905, p. 37, à propos de la rue de Sainte-Marie, ainsi nommée en 1867.

(2) Voir ma brochure *Sainte Marie Majeure*, p. 14-15.

(3) Commune de Rambluzin, canton de Souilly, arrondissement de Verdun (Meuse).

Digitized by Google

de l'Université, eut lieu le 23 septembre 1642. Une relation contemporaine a été publiée récemment; on

IMAGE DE SAINTE MARIE MAJEURE (1)

y lit que, le jour du retour au lieu de départ, la procession se rendit dans différentes églises. « Les filles, tant les congréganistes que les autres, non contentes

(1) Figure extraite du bel ouvrage de l'abbé MAYNARD, *La Sainte Vierge*, édition illustrée publiée par la maison Firmin-Didot (1877, in-4), qui a bien voulu me faire parvenir un cliché de cette gravure.

Digitized by Google

de cela pour satisfaire à leur dévotion, prient avec instance leurs conducteurs de les mener encore à leur église pour y vénérer l'image de sainte Marie Majeure; nos Pères condescendent à leur requête... (1). »

Ainsi, chose qui d'ailleurs tombe sous le sens, il y avait à l'église Saint-Antoine (2), occupée par la Compagnie de Jésus, une copie du tableau de Rome. A-t-il été cité ailleurs?

Il est bien évident aussi qu'un tableau analogue devait exister en l'église Saint-Joseph des Prémontrés de Nancy, puisque leur congrégation, réformée par Servais de Lairuels, était dédiée à la Vierge sous l'image dont il s'agit. C'est ce que me paraît prouver un récit du pèlerinage que la Ville de Nancy avait également fait à Benoîte-Vaux au mois de mai précédent (1642). Ce récit contemporain, reproduit, il y a quelques années, dans la *Semaine religieuse* du diocèse (3), parle du retour et du sermon prononcé à l'église Saint-Joseph; le prédicateur y évoque « cette belle image et prototype de la Mère du Dieu de Justice »; elle ne saurait être, me semble-t-il, qu'une copie

(1) *Le Vallon béni. Écho du pèlerinage de Notre-Dame de Benoite-Vaux,* numéro du 20 juin 1914, p. 642.

(2) Telle est le vrai nom de l'église, qui était primitivement celle des Antonistes et fut ensuite donnée aux Jésuites. Depuis le Concordat, elle est devenue l'église de la paroisse Saint-Martin et on lui en donne habituellement le nom; mais, outre que cette désignation n'est pas conforme aux règles canoniques, elle peut produire des confusions avec l'ancienne église paroissiale Saint-Martin, démolie à la suite de la Révolution.

(3) *Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul,* 1910, p. 774.

Digitized by Google

du tableau de Sainte Marie Majeure, car on le croyait peint par saint Luc.

Les élégantes *Annales* de la Société de Chaumont ont donné une planche en couleur reproduisant un portrait du Père Honoré de Champigny, capucin de la province de Paris, définiteur général, mort en 1624. Il est agenouillé et, au coin dextre supérieur du tableau, lui apparaît à mi-corps, environnée de nuages, une image de la Vierge, qui me paraît être celle dont je m'occupe (1).

De même, un portrait du célèbre abbé d'Orval (2) Bernard de Montgaillard (1605-1628) représente, suspendu devant ses regards, un tableau de la Vierge mère : c'est encore la même peinture, ainsi que je l'ai fait remarquer il y a une vingtaine d'années (3).

Entrons davantage en Belgique : une cloche de Broechem (4), signalée par M. Fernand Donnet (5) porte : *Maria maior is minen naem* (6), 1647. J'ai demandé à l'éminent secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie si ce vocable ne rappellerait pas le

---

(1) *Annales de la Société d'Histoire, d'Archéologie et des Beaux-Arts de Chaumont*, t. III, fasc. 4 (1906).

(2) Dépendance de Villers-devant-Orval, canton de Florenville, arrondissement de Virton, province de Luxembourg, Belgique.

(3) Taques de foyer aux armoiries de Bernard de Montgaillard, abbé d'Orval, article daté du 15 avril 1896, tiré à part en « papillon » du *Journal de Montmédy*.

(4) Canton de Santhoven, arrondissement d'Anvers.

(5) Fernand DONNET, *Variétés campanaires*, deuxième série. Anvers, 1909, volume de 466 pages; voir p. 27 (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*).

(6) MARIE MAJEURE *est mon nom.*

Digitized by Google

fameux tableau de la Basilique libérienne; mais telle n'est pas son opinion. Ces termes : *Maria maior* lui paraissent faire « allusion à l'importance de la cloche : celle-ci, lorsqu'elle fut placée, était la plus grande (1) ».

Cette réponse me rend perplexe sur le sujet que voici; il s'agit de l'illustre abbaye, puis chapitre noble, d'Andenne (2). « Les constructions élevées par sainte Begge (3), écrivait le baron Misson en 1889, comprenaient un monastère et sept chapelles... Le principal des sept sanctuaires avait pour vocable : Sainte Marie-Majeure. » Il fut, dans la suite, érigé en collégiale (4). Aucune des autres chapelles n'était dédiée à la Sainte Vierge, de sorte qu'il ne saurait, me semble-t-il, être question ici d'une appellation comparative; mais il conviendrait de savoir à quelle époque remonte le vocable indiqué. Je renvoie la question à mes confrères belges, pour quand une paix victorieuse leur permettra de réparer les désastres de l'invasion des Barbares et de reprendre leurs études d'antan.

C'est enfin, je crois, une reproduction du même tableau, dit de saint Luc, qui fut apportée en 1614 de Rome à Cauroy-lès-Hermonville (5) et placée au re-

(1) Lettre du 6 octobre 1911.

(2) Chef-lieu de canton, arrondissement de Namur.

(3) Prononcer *Begghe* ou *Beggue*, ainsi que, des deux façons, on écrit d'habitude le nom en français. La fondatrice légendaire des Béguines était fille de Pépin de Landen; elle vivait donc à la fin du septième siècle.

(4) Baron Misson, *Le Chapitre Noble de Sainte-Begge à Andenne*. Seconde édition, 1889, grand in-8 carré, p. 33. Cf. *Revue belge de numismatique*, 1907, p. 337.

(5) Canton de Bourgogne, arrondissement de Reims (Marne).

Digitized by Google

table de l'autel principal dans l'église paroissiale, où elle devint l'objet d'une grande dévotion (1). Cette peinture a disparu; une copie, que l'on dit exacte, a été faite en 1841 : la Vierge y tient un chapelet; mais j'estime qu'il y a là une addition, faite pour évoquer la dévotion au rosaire, qui se propagea beaucoup au dix-septième siècle et a repris au dix-neuvième une importance nouvelle. Je compte m'occuper ailleurs de cette peinture, d'une façon plus étendue.

Une publication toute récente nous permet d'arriver au dix-huitième siècle. Il s'agit d'un couvent strasbourgeois de la Congrégation de Notre-Dame, instituée en Lorraine par saint Pierre Fourier et la Mère Alix Leclerc. En effet, M. Chr. Pfister vient de reproduire dans la *Revue historique* l'*Extrait d'un mémoire sur l'Alsace en l'année 1735.* Dans l'*État ecclésiastique de la province*, on remarque le paragraphe suivant :

« *Sainte-Barbe, Sainte-Marie-Majeure.* — Cette maison avait été établie à Strasbourg en forme d'hospice par permission du grand vicaire du 30 août 1692 pour des religieuses détachées du monastère de la Congrégation de Notre-Dame établi à Longwy, qui instruisaient gratuitement les jeunes filles en leur apprenant à lire, écrire et travailler. Par arrêt du Conseil d'État du 11 février 1701 et par lettres patentes du mois de mai suivant, le Roy, ayant uni à l'hôpital de Strasbourg les biens de celui de Sainte-

(1) Voir *Répertoire archéologique du canton de Bourgogne*, par MM. JADART et DEMAISON, formant le tome CXXII (1910) des *Travaux de l'Académie nationale de Reims.*

Digitized by Google

Barbe, laissa lesdites religieuses en la possession et jouissance de la chapelle et des bâtiments en dépendants... » Dans la suite, les religieuses, qui avaient de nombreuses pensionnaires, se trouvèrent là trop à l'étroit : elles demandèrent « par l'intercession de la Reine [Marie Leszcynska], qui avait logé dans leur maison lors de son mariage en 1725, à être transférées dans une maison plus spacieuse, et on leur accorda en 1729 l'hôpital dit des pèlerins au faubourg de la Porte-Blanche, où elles sont actuellement et ont depuis cette translation donné à leur maison le nom de Sainte-Marie-Majeure (1) ».

Ainsi, c'est en 1729 que les chanoinesses régulières de la Congrégation de Notre-Dame, s'étant établies dans une nouvelle maison, se plurent à lui attribuer le vocable dont nous nous sommes occupés.

Puissent mes quelques notes provoquer des recherches nouvelles sur cet intéressant sujet : l'histoire, en France et dans les pays voisins, de la dévotion à l'image de Sainte Marie Majeure.

Lu le 3 novembre 1916.

---

(1) *Revue historique,* septembre-octobre 1916, p. 73-74.

Digitized by Google

# UNE DOUZAINE

DE

# CHRONOGRAMMES EN LORRAINE

PAR

M. Léon GERMAIN DE MAIDY

MEMBRE TITULAIRE

---

Il ne m'est pas arrivé de rencontrer dans mes recherches lorraines beaucoup de chronogrammes, et je crois que l'usage dans notre pays en a été fort modéré. Je ne pense pas que l'on doive le regretter, car c'est généralement une pauvre littérature que celle de ces inscriptions; on y sent trop l'effort, rarement heureux, de présenter de la manière la plus brève un texte dans lequel des lettres numériques, figurées plus hautes que les autres, indiquent l'année. Les chronogrammes furent très fréquents dans les Pays-Bas belgiques ainsi que dans une partie de l'Allemagne; ils sont peu conformes au goût français; cependant il semble que les lettrés de la Renaissance, à la poursuite de tous les raffinements, aient aimé ces jeux d'esprit pour ne pas dire ces tours de force. Si le nombre en est restreint en Lorraine, n'est-ce pas une raison de

Digitized by Google

plus pour les recueillir? Ils n'enlèveront guère de place à des études plus importantes, et ne sauraient être dénués de tout intérêt (1).

Voici, dans l'ordre chronologique, ceux que le hasard de mes voyages ou de mes lectures m'a fait découvrir. Je me borne, bien entendu, à la Lorraine, car autrement, j'en pourrais citer des quantités.

1. — Le plus ancien est vraiment un texte de premier ordre, car il se lisait sur le fameux tombeau de Charles le Téméraire à l'église collégiale Saint-Georges de Nancy; il donne, pour l'année de la mort, le nombre 1476, conforme à l'ancien style. On sait que la bataille de Nancy eut lieu le 5 janvier 1477; mais, dans le duché de Lorraine, l'année commençait au jour de l'Annonciation, 25 mars.

eCCe Leo CeCIdIt IaM paX qVaesIta VIgebIt

(Voilà le lion mort; maintenant la paix tant désirée régnera [2].)

2. — Sur ce même triomphe de René II, Pierre de Blarru, dans sa *Nancéide* (L. VI, v. 677), a imaginé une composition analogue, qu'il fait prononcer par le duc de Bourgogne et qui donne, exactement aussi, la date 1476 :

CaroLVs hIC IanI qVInta sIC VInCo renatVM

(1) On pourra consulter sur les chronogrammes le travail suivant précédé d'une introduction fort intéressante : Numa Albot, *Les Chronogrammes dans les Ardennes*, dans la *Revue historique ardennaise*, 1901, p. 278.

(2) Il a été publié plusieurs fois; voir notamment Chr. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. I, p. 241, note.

Digitized by Google

ce que Ferdinand Schutz a traduit de la sorte :

CharLes, ICI tu Vas trouVer ta Mort! ô CInq janVIer!
où est notre VICtoire (1)?

3 et 4. — Le même auteur, Ferdinand Schutz, dit : « Basin de Sandaucourt, qui dirigea l'impression du manuscrit de Pierrre de Blarru (décédé quelques années auparavant), composa le chronogramme suivant sur la naissance et la mort du chanoine de Saint-Dié », c'est-à-dire Pierre de Blarru; les deux dates fournies sont 1437 et 1510.

NatVs In aprILI LVX terCIa CVM fVIt ILLI
CLeMentIs festo hIC petre InCIpIs esse sepVLChro (2).

5. — Notre confrère, M. Albert Collignon, a rappelé le chronogramme du tombeau de Charles le Téméraire, à propos de celui-ci, qui termine l'*Elogium in laudem Lotharingiæ* de Thierry Alix et en fixe la date, 1565 :

VIVe VaLe, Latos Inter CVLtIssiMa fVndos,
VIVe, VaLe, sVCCo tV potes Vna tVo.

(Vis, ô ma Lorraine, et prospère, toi, de tous les vastes domaines le mieux cultivé; vis et prospère; seule tu peux te contenter du suc de ton sol généreux) (3).

---

(1) Ferdinand Schutz, *La Nancéide ou la Guerre de Nancy, poëme latin de Pierre de Blarru, avec la traduction française;* Nancy, 1840, t. II, p. 234-235; cf. p. 517.

(2) Ferdinand Schutz, *op. cit.*, t. I, p. LXXV.

(3) Collignon, *L'Elogium ad laudem Lotharingiæ de Thierry Alix*, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1898, p. 506.

Digitized by Google

6. — Au nombre des épitaphes de l'église Saint-Laurent de Pont-à-Mousson que le comte E. Fourier de Bacourt a publiées d'après un manuscrit du dix-septième siècle, figure celle du jeune Fortuné d'Altnau, mort en 1603. La longue inscription en vers latins est suivie de ce morceau, qui renferme un chronogramme; chose curieuse : toutes les lettres numérales, sauf une, existent dans les trois premières lignes, et il faut aller à la sixième pour trouver le C manquant à la date indiquée.

NVMERALE
Stans bIs seX annos MAII LVCe
VpLICa (1)
SIngVLa tVa fLorent, fLos perIt (heV) IVVenI,
anima viatori (2),
qui me per varias volverunt mittere terras
Conspicerem et.... (3) pluraque in orbe loca
errarunt, longe locus est quærendus in altis
ex quo conspicias (4) inferiora magis, quo me quum duxit
radiens paracletus ad astra
cuncto soli video mente fruorq. polo (5).

7. — Franchissons un demi-siècle et rapprochons-nous du Luxembourg, où les chronogrammes sont bien davantage en vogue. En voici un, à propos de la mort de Jean V d'Allamont, seigneur de Malandry,

(1) *Duplica.*
(2) *Viatorii.*
(3) « Mot presque indéchiffrable : *populos* (?). » (Note de M. Fourier de Bacourt.
(4) *Conspiciam.*
(5) Comte E. Fourier de Bacourt, ***Épitaphes et Monuments funèbres inédits de la Cathédrale et d'autres églises de l'ancien diocèse de Toul,*** nº 2 (1899), p. 58.

Digitized by Google

l'héroïque défenseur de Montmédy contre l'armée de Louis XIV, en 1657. Sans plus d'explication, le vieil historien Thomas des Hayons nous dit : « L'an est marqué dans ce Cronographe Latin :

MaLanDrII CasVs (1)

8. — Un couvent des Cordeliers a été fondé à Sarrebourg (2) en 1265 (3), dit Arthur Benoit; « sur un des arcs-boutants du portail, on lit que l'église fut réparée en 1667, d'après le chronogramme suivant » :

LapIs — hIC — angVLarIs — DIe
nono — MaII — posItVs — est (4)

9. — La fin, tout récemment publiée, du travail de feu le chanoine Edmond L'Hote sur Jean-Claude Sommier, grand-prévôt de Saint-Dié, archevêque titulaire de Césarée, rappelle que cet écrivain distingué fit paraître à Lunéville, tout au commencement, ce semble, du dix-huitième siècle — un « petit poème latin en trois chants, accompagné d'une traduction libre en vers français en regard, qui a pour titre : *Orgia Alicapellana. Festes d'Alichapelle.*

---

(1) (Thomas des Hayons), *Le fidelle et vaillant gouverneur représenté dans l'histoire de la vie et de la mort de messire Jean d'Allamont, seigneur dudit lieu et de Malandry, baron de Busy, etc.*; Liége, 1668, petit in-12, p. 117.

(2) Ancienne Meurthe; chef-lieu d'arrondissement.

(3) Les bâtiments, beaucoup plus modernes, existent encore, transformés en caserne.

(4) P. 196-197, des « bonnes feuilles » d'un ouvrage d'Arthur Benoit, que je ne sache pas avoir paru. Je n'en ai que la feuille 13 (p. 193-200), grand in-8. Elle m'a été envoyée, il y a bien longtemps, par l'auteur.

Digitized by Google

« La description d'une fête champêtre, donnée à des amis, sert de prétexte pour chanter les louanges de Léopold, duc de Lorraine, et le supplier de ne pas quitter ses sujets. C'était le temps où il était question pour Léopold d'échanger son duché de Lorraine pour celui de Milan...

« Une seconde édition porte cette épigraphe :

*LeopoLDo prIMo regnante orgIa refeCta*

dont les lettres majuscules MDCLLII indiquent la date de 1702. Au reste, la plaquette parut sans lieu, ni nom, ni date, en un in-8 de 28 pages, aussi rare que curieuse (1). »

10. — A Walmunster (2), d'après Georges Boulangé, « une inscription gravée en creux sur la couverte de la porte du presbytère, donne, par l'addition des nombres représentés par les lettres saillantes, la date, 1711, de la construction de l'édifice, qui venait d'être brûlé par la foudre » :

IIIC prIVs InVIso fLagrant eX fVLgVre teCta
eCCe noVo eXVrgVnt spLenDIDa teCta sItv (3)

---

(1) Abbé Edmond Lhote, *Jean-Claude Sommier, archevêque de Césarée et grand-prévôt de Saint-Dié*, dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 37e année, 1911-1912; voir p. 47.

L'auteur dit en note :

Cf. J. Favier, *Catalogue des Livres du Fonds lorrain de la Bibliothèque municipale de Nancy*. N° 9182, et Noël, *Catalogue raisonné des Collections lorraines*, n° 4503.

Noël a reproduit le chronogramme.

(2) Ancienne Moselle, canton de Boulay.

(3) G. Boulangé, *Notes pour servir à la statistique monu-*

Digitized by Google

11. — A l'est de Longwy existe une propriété dite *Les Religieuses ;* là était, dès 1650, l'établissement des chanoinesses de la Congrégation de Notre-Dame, venues de Bar. Dans le mur de la maison de M. Maucolin, on voit encastrée une pierre offrant une inscription formant un chronogramme, qui fournit la date 1786 (1) :

SoLVs nos pIe
ConsoLatVr DeVs
et ab oMnIbVs erIpIt
trIbVLatIonIbVs

(Seul, Dieu nous console avec miséricorde et nous protège contre toute adversité.)

12. — Non loin de là, à Cons-la-Grandville, en un site très pittoresque, existent les bâtiments d'un ancien prieuré bénédictin ; ils se trouvent aujourd'hui, dans un parc dépendant du château. Sur une écurie voisine du colombier existe un chronogramme, que me fournit la note suivante, prise il y a bien des années :

Une pierre, encastrée dans le centre de la face occidentale, offre le monogramme de Jésus IHS ; la barre transversale de l'H est arquée et supporte une croix ; des angles formés par la traverse et la branche supé-

*mentale de la Moselle,* 1854, p. 22-23. J'ai déjà reproduit ce chronogramme dans mes *Sentences portières,* 2e partie, 1898, n° 67.

(1) Elle a déjà été publiée par M. J. Nicolas, dans le *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine,* 1904, p. 45 ; M. A. Guyot, de Longwy, a bien voulu m'en offrir une photographie ; la plupart des mots sont très serrés, ce qui en rend la lecture assez laborieuse.



Digitized by Google

rieure, sortent deux palmettes; à hauteur de cette croix, se lit, partagée, la date 16-88.

Tout en haut de la même face, est placé un chronogramme, dont la lecture et, par suite, l'interprétation m'ont donné bien du mal; il est gravé sur une pierre formant un cartouche rectangulaire oblong; une bordure se compose de quatre lignes droites réunies aux coins par des arcs concaves.

Voici le texte en question :

ME FVLGVREVELLIT
ET
BRVNO BAVDVIN
CONSTRVIT

Cela fournit la date 1788 et doit se lire ainsi : *Me fulgur evellit et Bruno Bauduin construit* (la foudre m'a détruit et Bruno Bauduin m'a reconstruit). Cette date se trouvant juste à un siècle de distance de la précédente, on pourrait se demander s'il n'y a pas erreur à faire entrer dans le compte le C de *construit;* mais j'ai trouvé le nom de « Bruno Baudouin », prieur de Cons, dans un titre de 1777.

Cette maigre collection ne me paraîtrait point mériter d'être publiée, si je n'y voyais le meilleur moyen d'appeler l'attention sur le sujet et de provoquer ainsi une récolte plus abondante.

Lu le 3 novembre 1916.

Digitized by Google

# VITRIMONT

PAR

**M. Émile DUVERNOY**

MEMBRE TITULAIRE

---

Cette commune, située à une lieue à l'ouest de Lunéville, et la colline voisine de Léomont sont devenues célèbres par les batailles sanglantes des derniers jours d'août et des premiers jours de septembre 1914, mais à quel prix! Le village et la ferme de Léomont ont été complètement brûlés, on peut dire anéantis. Cette infortune a suscité un dévouement admirable : un groupe de dames californiennes, présidé par Mme Crocker et représenté sur place par Miss Daisy Polk, a réuni des sommes importantes et entrepris de construire un nouveau village, car les ruines étaient inutilisables. Comme il était naturel, ces dames ont désiré connaitre le passé de ce coin de terre lorraine auquel elles consacraient leur généreuse activité. De là cette notice qui sera très courte, car le passé de Vitrimont est bien modeste et sans éclat.

Nous ne savons si son territoire fut habité à l'époque préhistorique, aucun vestige de cet âge n'ayant été mis au jour jusqu'à présent; mais il l'était à l'époque romaine : le savant bénédictin dom Calmet rapporte

Digitized by Google

que, vers 1750, de nombreuses monnaies romaines furent trouvées sur le Léomont. Les fouilles donnèrent également des médailles en plomb représentant Diane, ce qui a fait supposer qu'un temple de cette déesse s'élevait au sommet de la colline (1); du reste, il est certain que Diane, déesse de la lune, était en honneur dans ce canton, puisque la cité toute proche de Lunéville lui doit son nom.

Le nom même de Vitrimont nous reporte à l'époque gallo-romaine, soit qu'il faille voir dans les deux premières syllabes une contraction de *Victoriacum*, ce qui désignerait un domaine appartenant à un certain *Victorius*, soit que, s'arrêtant à la forme *Veterimont*, consignée dans un document de 1315, on y retrouve l'adjectif latin *vetus, veteris*, qui signifie vieux.

Comme il n'est pas question de Vitrimont aux temps mérovingiens et carolingiens, nous passons directement à la période féodale, qui commence vers le onzième siècle et dure en somme jusqu'à la Révolution. Dès les premiers siècles de cette période, on constate l'existence de la quasi-totalité des villages qui couvrent maintenant encore la Lorraine, et en outre de plusieurs qui ont disparu depuis. La population rurale devait être aussi nombreuse, peut-être même plus nombreuse que celle d'aujourd'hui. Comme les renseignements sur Vitrimont sont dès lors assez variés, il sera nécessaire, pour plus de clarté, de les grouper par matières, et d'envisager successivement la seigneurie, la communauté, la paroisse, cadres dans

(1) Dom CALMET, *Notice de la Lorraine*, t. I, col. 635.

Digitized by Google

lesquels ont vécu pendant des siècles les paysans de l'ancienne France.

## I. — La seigneurie.

Sur la colline de Léomont était bâti un prieuré fondé, selon dom Calmet, vers 1097, c'est-à-dire au temps de la première Croisade. Ce prieuré dépendait de la grande abbaye bénédictine de Senones dans les Vosges et, par suite, le village voisin de Vitrimont avait pour seigneur l'abbé de Senones par l'intermédiaire du prieur de Léomont. En effet, l'usage de ces temps reculés était de doter richement en terres les maisons religieuses, et comme alors certains droits de souveraineté étaient attachés à la propriété, les évêchés, abbayes, collégiales, se trouvaient faire partie de la hiérarchie féodale.

Mais Vitrimont n'appartenait pas en entier à l'abbé de Senones : à côté du fief d'église, on y trouva de bonne heure un fief laïque. Peut-être faut-il remonter au douzième siècle, et au premier texte qui mentionne Vitrimont, pour trouver la plus ancienne trace de celui-ci : dans une charte de 1147, Henri de Lorraine, évêque de Toul, ratifie des donations faites au prieuré de Saint-Don, près de Dombasle-sur-Meurthe, par diverses personnes, entre autres par Gérard de Vitrimont et par Leucarde, sa femme (1); ce don, nous dit

(1) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re édition, t. II, preuves, col. 329.

Digitized by Google

l'évêque, a été fait à ce prieuré, dépendant de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul, au temps où Théomar était abbé de cette dernière, c'est-à-dire dans le premier quart du douzième siècle. La charte n'indique pas expressément que ce Gérard fût noble et fût seigneur de Vitrimont, mais ceci paraît probable, car seuls alors les nobles étaient en état de faire un don de quelque importance.

Plus tard, ce même fief est mentionné nettement : en août 1269, le chevalier Jean de Nancy et l'abbaye de Senones délimitent leurs possessions à Vitrimont : Jean meurt peu après et, le 27 octobre 1274, sa veuve, Poinse, cède au duc de Lorraine tout ce qu'il possédait en ce lieu (1). Le duc ne garda pas dans son domaine propre les terres ainsi acquises, mais les inféoda, en sorte que, le 1er novembre 1390, Joffroy de Nancy, chevalier, reconnaît tenir du duc de Lorraine, du chef de sa femme, diverses terres, entre autres partie de celle de Vitrimont (2).

Revenons au prieuré de Léomont, dépendance de l'abbaye de Senones : en ce temps de violences continuelles, les évêchés et les monastères étaient obligés de mettre leurs différents domaines sous la protection de seigneurs féodaux qui prenaient le titre de voués et touchaient pour leur peine une portion des revenus des terres dont ils assumaient la garde. Senones choisit le duc de Lorraine lui-même pour voué de Léomont, et cet arrangement fut pris entre 1115 et

(1) Henri LEPAGE, *Catalogue des actes de Ferry III*, nos 172, 236.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 700, no 13.

Digitized by Google

1137, donc peu d'années après la fondation du prieuré; il sera renouvelé et précisé en 1225 (1).

Ce prieuré de Léomont eut une existence assez obscure et sans gloire. Le docte dom Calmet, qui retrace avec tant d'amour, dans sa *Notice de la Lorraine*, l'histoire des maisons religieuses du pays, surtout des maisons bénédictines, ne réussit à consacrer quatre colonnes au prieuré de Léomont qu'en décrivant par le menu les monnaies et autres antiquités romaines trouvées aux environs. Un jour arriva où les moines de Senones jugèrent que le prieuré ne pouvait plus vivre d'une vie autonome, soit que ses revenus fussent devenus insuffisants, soit qu'on ne trouvât plus de sujets disposés à y faire profession: ils conclurent à sa fusion avec leur monastère, et, par une bulle du 16 avril 1499, le Pape fit droit à cette requête : le prieuré fut uni à l'abbaye de Senones qui prit possession de ses biens, à condition d'entretenir les bâtiments de Léomont et d'y assurer la célébration du service divin (2). Beaucoup plus tard, au dix-huitième siècle, les biens provenant du prieuré de Léomont furent repris à l'abbaye de Senones pour doter le prieuré de Ménil-lès-Lunéville. Un document de 1626 nous apprend que les bois de Léomont mesuraient alors plus de six cents arpens (3); le prieuré pos-

(1) E. Duvernoy, *Catalogue des actes des ducs de Lorraine*, n° 50; Lemercier de Morière, *Catalogue des actes de Mathieu II*, n° 58.

(2) Archives de Meurthe-et-Moselle, H 226, fol. 27.

(3) *Ibid.*, B 488, n° 91. — L'arpent lorrain vaut à peu près vingt ares.

Digitized by Google

sédait en outre des terres labourables et percevait des cens et rentes dans les villages voisins.

Quant au fief laïque de Vitrimont, nous restons plusieurs siècles sans aucune indication à son sujet; puis nous le retrouvons dans les temps modernes, sans savoir du reste s'il a maintenant la même contenance qu'au Moyen Age (1). Il appartient pendant plusieurs générations à une famille Prudhomme ou Le Prudhomme, originaire du Barrois, que le duc de Lorraine anoblit en 1510, et à qui il donna le blason que voici : *de gueules à trois chevrons d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un levrier d'argent colleté de gueules.* Le premier de cette maison qu'on voit qualifié seigneur de Vitrimont est Blaise, qui mourut en 1637, après avoir été conseiller d'État et maître des requêtes du duc (2). Le 25 septembre 1663, Christophe Le Prudhomme, qui est aussi conseiller d'État et maître des requêtes, fait hommage au duc pour sa terre de Vitrimont (3). Un peu plus tard, Pierre-Georges Le Prudhomme, chambellan du duc Léopold, n'est plus simplement seigneur, mais comte de Vitrimont : il se qualifie encore seigneur en 1718 et s'intitule comte en 1721 (4); c'est donc entre ces deux dates qu'il a changé de qualité.

---

(1) Un titre de 1771 nous apprend que Vitrimont est alors indivis entre l'abbé de Senones et son autre seigneur; chacun de ces seigneurs a droit de haute justice (LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 701).

(2) Dom PELLETIER, *Nobiliaire de Lorraine*, p. 665 et suivantes.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 113, fol. 35.

(4) Archives communales de Vitrimont, registre GG 1 actes de baptêmes des 16 décembre 1718 et 24 juillet 1721.

Digitized by Google

L'acte d'érection de Vitrimont en comté ne se rencontre pas dans les archives ducales, pourtant très complètes à cette époque; mais Pierre-Georges avait servi l'Empereur comme capitaine au régiment de cuirassiers de Bassompierre, et l'on peut supposer que c'est à l'Empereur, et non au duc de Lorraine, qu'il doit ce titre de comte. Il mourut à Nancy le 13 janvier 1767, âgé de près de quatre-vingt-dix ans, dans le bel hôtel qu'avait construit pour lui le célèbre Boffrand, qui correspond au n° 6 de la rue du Haut-Bourgeois, s'appelait alors hôtel de Vitrimont et a maintenant le nom d'hôtel de Fontenoy inscrit sur un écusson au-dessus de sa porte cochère.

Son fils, Léopold-Christophe, né à Vitrimont en 1721, est qualifié : chevalier, comte de Vitrimont, chambellan de l'Empereur, guidon de ses gardes nobles, chevalier de la clé d'or et colonel (1). Il mourut à Nancy le 19 mars 1788, âgé de soixante-six ans, et fut le dernier de sa race, car un acte du 1er avril 1788 atteste que le marquis Antoine de Raigecourt, gentilhomme de Monsieur, frère du roi, capitaine de dragons, petit-neveu de feu Léopold-Christophe de Vitrimont, en est l'unique héritier (2). Cet Antoine de Raigecourt fut le dernier seigneur de Vitrimont et ne le resta pas longtemps, puisque, un an après, la Révolution supprimait tous les fiefs et ce qui subsistait encore du régime féodal.

---

(1) Même registre, acte de 1747.

(2) Cet acte appartenait, il y a quelques années, à la librairie Voisin à Paris.

Digitized by Google

## II. — La communauté.

Nous ne savons, faute de documents, quelle fut sa situation au Moyen Age. A cette époque, la grande félicité, pour une ville ou un village de nos régions de l'Est, était de se voir « mis à la loi de Beaumont », c'est-à-dire d'obtenir cet ensemble d'avantages qu'avait reçus en 1182 de l'archevêque de Reims, son seigneur, la petite ville de Beaumont-en-Argonne. Cette charte de 1182, tout en réservant les droits du suzerain, permettait aux communautés d'être administrées par un maire et des jurés qu'elles élisaient tous les ans, et qui rendaient aussi la justice aux habitants; enfin ceux-ci payaient au seigneur des redevances soigneusement spécifiées, ce qui excluait tout arbitraire fiscal. Plus de cinq cents localités de la Lorraine, du Barrois et du Luxembourg ont, à notre connaissance, reçu la loi de Beaumont. Il est possible que Vitrimont ait joui de cet avantage, mais nous n'en avons aucune preuve, et son nom ne figure pas dans les listes, qui d'ailleurs peuvent être incomplètes, des localités ainsi affranchies (1). Par suite, nous ignorons quand et comment ses habitants se sont élevés du servage à la liberté.

Nous passons donc aux temps modernes. Vitrimont fait alors partie de la prévôté d'Einville et du bailliage de Nancy. C'est un assez petit village

(1) Voir Édouard Bonvalot, *Le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales*, p. 156 et suivantes.

Digitized by Google

comptant, en 1708, 28 familles et 233 personnes (1), ce qui fait une moyenne un peu supérieure à huit personnes par famille. Comme chiffres de comparaison, disons qu'il avait 224 habitants au recensement de 1802, le premier recensement régulier fait en France, et 287 habitants au dénombrement qui a ouvert le siècle en 1901.

Nous sommes assez bien informés sur l'état du village au dix-huitième siècle. En effet, après avoir repris possession de la Lorraine dont sa maison avait été longtemps dépouillée par la guerre, le duc Léopold tint à se rendre compte de la situation de son petit État, et adressa aux communautés, en 1700 et en 1708, des questionnaires assez détaillés sur leurs ressources, leurs dettes, leur état agricole. Vitrimont n'a pas répondu en 1700, mais il l'a fait en 1708. Lorsque le roi Stanislas reçut la Lorraine en dédommagement du trône de Pologne, il voulut à son tour se renseigner; de là une troisième enquête, datée de 1738, et où figure Vitrimont (2).

En 1708, les habitants déclarent que le tiers de leurs terres labourables est de bonne qualité, le reste médiocre; ils ont des vignes qui sont bonnes. La contenance des pâquis communaux est de 90 jours. Les seigneurs possèdent 1.200 arpens de bois, la communauté en a 280. Le seul établissement industriel du village est une tuilerie appartenant à M. de Vitrimont. Ils tirent leurs principales ressources de la

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 11727, n° 121.

(2) Ces réponses de Vitrimont sont aux Archives de Meurthe-et-Moselle, B 11727, n° 121, et B 11739, n° 83.

Digitized by Google

vente du blé et de l'élevage des vaches et des moutons. Le chiffre des impôts qu'ils paient est de 662 livres.

En 1738, les habitants évaluent à peu près de même leurs biens communaux; ils indiquent de plus leurs dettes, qui sont lourdes : ils doivent encore à Mme de Rouerke 650 francs barrois sur 1.000 qu'ils avaient empruntés en 1632, et, pour éteindre cette dette, ils sont obligés de lui verser tous les ans 200 francs jusqu'à entier paiement. Ils doivent au comte de Vitrimont 1.000 livres tournois, prix d'une maison avec jardin qu'ils ont achetée pour servir de presbytère.

Le ban de Vitrimont mesure actuellement 1.190 hectares. Il est probable qu'il avait à peu près la même étendue sous l'ancien régime, car les limites de nos communes se sont rarement modifiées. En 1708, Pierre-Georges Le Prudhomme obtint du duc permission de procéder à un remembrement général des bans de Vitrimont et de Deuxville. Ce remembrement fut opéré par Joseph de Beuviller, conseiller au bailliage de Nancy, et forme un registre in-folio de 156 feuillets (1). Sur le ban de Vitrimont, la ville de Lunéville possédait 564 arpens de bois, et en fit lever la carte en 1732 (2); la Primatiale de Nancy et le couvent des Minimes de Lunéville y avaient quelques terres (3). Dans le village même se voyait

(1) Conservé aux Archives de Meurthe-et-Moselle, B 11853.

(2) Conservée aux Archives communales de Vitrimont, DD 1.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, G 285; H 1026.

Digitized by Google

encore récemment une maison seigneuriale bâtie à la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième, avec des fenêtres à meneaux, un colombier et un vaste jardin (1). Enfin, à la lisière de la forêt de Vitrimont, dans la direction de Lunéville, le roi Stanislas avait une faisanderie et un rendez-vous de chasse, dont le souvenir est conservé par le nom de la ferme de la Faisanderie (2).

### III. — La paroisse.

Sous le rapport ecclésiastique, Vitrimont faisait partie du doyenné de Port (Saint-Nicolas-de-Port), qui dépendit longtemps du diocèse de Toul, mais fut rattaché en 1778 au diocèse nouveau de Nancy. Les trois villages limitrophes de Vitrimont, Hudiviller et Anthelupt formaient une seule paroisse dont le curé était nommé par la collégiale Saint-Georges de Nancy. Ce curé résidait à Anthelupt, et à Vitrimont habitait un simple vicaire. Les dîmes étaient perçues, non pas au dixième, mais au douzième, et allaient pour les deux tiers à l'abbaye de Senones, pour un tiers au chapitre de la collégiale Saint-Georges de Nancy (3). Ces décimateurs abandonnaient au curé une partie des dîmes dont nous ignorons la quotité; de plus, la cure possédait à Vitrimont même des

(1) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870, p. 90.

(2) Pierre Boyé, *Les Châteaux du roi Stanislas en Lorraine*, p. 16, 115.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 288, fol. 100-101; B 11727, n° 121.

Digitized by Google

terres, des prés et une petite ferme (1). Les enfants de Vitrimont étaient confirmés d'habitude à Lunéville ou à Rosières-aux-Salines.

L'église était dédiée à saint Jean-Baptiste. C'était un édifice gothique du quinzième siècle mesurant, chœur compris, 20 mètres de long sur 7 de large, couvert par une voûte à nervures, éclairé par des fenêtres à meneaux (2). Dès le début du dix-huitième siècle, cette église possédait des fonts baptismaux, et un cimetière y était joint, ce qui faisait de Vitrimont une quasi-paroisse, puisqu'on pouvait y être baptisé et enterré (3).

En 1752, la tour de l'église était dans le plus triste état, son toit percé, la charpente pourrie et menaçant de s'écrouler sur la nef. A la demande des habitants, les travaux de restauration furent mis en adjudication et attribués à un charpentier de Lunéville. Il en coûta 771 livres qui furent payées par la communauté. Un peu plus tard, en 1768, furent établis dans la nef trente-huit bancs uniformes en chêne, pour remplacer d'anciens bancs irréguliers et délabrés; d'autres réparations furent faites à l'intérieur de l'église. La dépense totale, s'élevant à 585 livres, fut encore à la charge des habitants (4).

Dans cette église se passa, en juillet 1788, un gros scandale : le maire, le lieutenant de maire, — nous

(1) Archives de Meurthe-et-Moselle, Q 462, n° 99; Q 464, n° 143.

(2) *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1870, p. 89.

(3) Archives de Meurthe-et-Moselle, B 288, fol. 101, v°.

(4) *Ibid.*, C 51.

Digitized by Google

dirions aujourd'hui l'adjoint, — et un autre habitant traitèrent indignement un ancien régent d'école de la paroisse; pour quelle raison, nous ne savons. En punition, l'évêque de Nancy les condamna à donner chacun 6 livres de France à la fabrique, et cet argent contribua à acheter un écran cramoisi brodé d'or (1). Voilà le seul fait de ce genre que nous relevions dans les annales de Vitrimont, et il est tout à l'éloge des habitants de n'avoir, au cours de plusieurs siècles, fait qu'une seule fois parler d'eux.

En 1761, Pierre-Georges Le Prudhomme, comte de Vitrimont, fit cadeau à l'église d'une grosse et d'une petite cloche, et le registre paroissial relate soigneusement ces dons et les cérémonies du baptême de ces cloches où les parrains et marraines appartenaient tous à la famille de Vitrimont. En 1761 également, le 2 août, fut bénie la chapelle fondée dans l'église, à côté du chœur, sous l'invocation du Bon Pasteur, par le même personnage qui y prenait place avec sa famille et tous ses gens pour assister aux offices. Son fils ne s'en contenta pas et, le 21 avril 1768, fut bénie une autre chapelle, sous le vocable de saint Joseph, installée dans le château même (2).

L'église de Vitrimont avait d'autres chapelles plus anciennes : la chapelle Sainte-Barbe, que mentionne simplement dom Calmet, sans dire la date de son établissement, et la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, fondée en 1489, le 10 novembre (et non pas le 10 juin,

(1) Archives communales de Vitrimont, registre GG 3.

(2) *Ibid.*, registre GG 2, actes du 2 août et du 18 novembre 1761, du 21 avril 1768.

Digitized by Google

comme le dit à tort dom Calmet), par Jean Faulcompierre, chanoine de la collégiale Saint-Georges de Nancy, curé de Bouxières-aux-Chênes. Chacune de ces chapelles possédait quelques biens-fonds dont le revenu était affecté à son entretien (1).

Enfin, sur le ban de Vitrimont, à quelque distance du village, s'élevait l'ermitage Sainte-Anne, occupé par quatre ermites de la congrégation de Saint-Antoine. Il serait à peine utile de mentionner ce modeste établissement religieux, s'il n'avait abrité pendant quatre ans un homme destiné à la célébrité, Valentin Jameray-Duval. Obligé, encore enfant, de quitter sa province natale, la Champagne, par suite de la famine qui suivit le terrible hiver de 1709, Jameray fut accueilli par les ermites de Sainte-Anne, qui le logèrent et le nourrirent, à condition de garder leur petit troupeau. Là, il apprit sur le tard à lire et à écrire, se procura des livres et acquit par ses seuls efforts une vaste instruction qu'il alla, en 1717 seulement, compléter à l'Université de Pont-à-Mousson. Il devint conservateur de la bibliothèque du palais de Lunéville, professeur à l'Académie de cette ville, passa en Autriche avec le dernier duc de Lorraine, et fut chargé de la garde et du classement de sa riche collection de médailles. Il mourut à Vienne en 1775, laissant de savants ouvrages d'histoire et de numismatique, et des *Mémoires* dans lesquels il rappelle

(1) L'acte de fondation et les titres de propriété de la chapelle Notre-Dame-de-Pitié sont aux Archives de Meurthe-et-Moselle, G 412. Dom Calmet signale ces deux chapelles dans sa *Notice de la Lorraine*, t. II, col. 896.

Digitized by Google

avec émotion les studieuses années de jeunesse vécues à l'ermitage Sainte-Anne. Dès 1736, ayant quelques économies, il avait fait reconstruire à ses frais cet ermitage qui tombait en ruine, montrant ainsi que chez lui le cœur n'était pas inférieur à l'intelligence. A défaut d'autre célébrité locale, Vitrimont aurait quelque droit de revendiquer Valentin Jameray-Duval comme un de ses enfants (1).

Pour avoir tout dit sur l'organisation religieuse de Vitrimont, il faut encore signaler l'école qui, sous l'ancien régime, était une dépendance étroite de la paroisse. Nous ne savons pas à quelle date fut fondée celle de Vitrimont : les registres paroissiaux de ce village commencent en 1715 et, dès leur début, nous trouvons mentionné un régent d'école. Les mentions de ses successeurs se suivent jusqu'à la Révolution à des intervalles assez rapprochés pour nous donner l'assurance que l'école a fonctionné régulièrement pendant tout ce laps de temps. Elle est peut-être bien antérieure à 1715, car là où les registres paroissiaux s'ouvrent à une date plus ancienne, fût-ce dans de tout petits villages, nous avons constaté que des écoles fonctionnèrent pendant tout le dix-septième siècle, voire même dès la fin du seizième. L'instruction fut de bonne heure appréciée et organisée dans nos campagnes lorraines.

**Lu le 1er décembre 1916.**

(1) La biographie de Jameray-Duval a été écrite par Augustin Digot dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1846. Voir aussi le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, 1860, p. 141, et 1885, p. 44.



Digitized by Google

# LA FORÊT ET LA GUERRE

PAR

**M. Ch. GUYOT**

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

---

Depuis plus de deux années déjà, l'armée française combat vaillamment sur notre sol envahi. Après les grands mouvements stratégiques qui ont marqué le début des hostilités, du sommet des Vosges jusqu'aux dunes de la mer du Nord, c'est une lutte très âpre et très lente, la guerre de tranchées, dans laquelle les deux adversaires se disputent pied à pied le terrain; une guerre de siège où chaque colline, chaque village, transformé en forteresse, voit se dérouler, pour l'attaque et la défense, les mêmes travaux patients, les mêmes héroïques efforts que s'il s'agissait d'emporter l'un de ces boulevards fameux dans l'histoire : Troie, Constantinople ou Sébastopol.

Dans cette forme très inattendue de la guerre actuelle, une technique spéciale, que l'on croyait reléguée dans les lointains souvenirs de l'ancienne poliorcétique, a été renouvelée et amplifiée. Des méthodes de combat qui paraissaient oubliées sont remises en vigueur; d'autres sont créées de toutes pièces, avec les ressources de la science moderne.

Digitized by Google

La nature et les accidents du terrain prennent une importance capitale; il faut changer les moyens employés suivant que l'on se trouve soit dans la région mouvementée et sur le sol granitique des Vosges, soit dans les argiles de la Woëvre ou de l'Argonne, les collines caverneuses de la craie champenoise, ou encore les polders submersibles de Dixmude et de Nieuport.

Enfin, la couverture du sol constitue un élément de premier ordre pour faciliter ou entraver l'action des combattants. A cet égard, la forêt joue un rôle très important. Dans les récits de la guerre, dans ces « communiqués » que nous lisons si avidement pour connaître les nouvelles du jour, très souvent on mentionne la forêt, et les noms d'humbles boqueteaux, tout aussi bien que ceux des grands massifs forestiers de France, sont devenus aussi connus, aussi célèbres que ceux des grandes batailles qui depuis des siècles ont ensanglanté nos provinces de l'Est. Nous voudrions attirer l'attention sur ces forêts de France, marquer le rôle important qu'elles ont joué et qu'elles joueront encore jusqu'à notre complète délivrance, constater les dommages qu'elles éprouvent du fait de la guerre, enfin, voir quelles seront les mesures à prendre pour les reconstituer et pour indemniser leurs possesseurs.

Cette importance actuelle de la forêt pour la conduite des opérations de guerre, sans être entièrement nouvelle, est toutefois très caractéristique de notre temps. En 1870, du côté français notamment, les armées ne surent pas en général tirer de la forêt

Digitized by Google

tous les avantages qu'il eût été déjà possible de lui demander. C'est toujours avec une certaine appréhension qu'une troupe de combattants s'engage dans un massif boisé, qu'elle s'imagine plein d'embûches, où la difficulté de s'éclairer à de longues distances, l'enchevêtrement apparent des chemins et des sentiers, l'uniformité des peuplements, favorisent les erreurs et de dangereuses surprises. Dans tout le cours de la guerre de 1870, il ne paraît pas que des combats importants aient été livrés en forêt. Cette répugnance du soldat français à utiliser les massifs boisés pour masquer des mouvements offensifs ou faciliter des retraites avait été remarquée et justement critiquée; en vue de la préparation de la guerre future, les écrivains militaires s'efforçaient de signaler cette lacune dans notre enseignement pratique, et leurs efforts n'étaient pas restés sans résultats. Aussi, dans les manœuvres destinées à tenir en haleine les troupes de couverture de notre frontière de l'Est, la connaissance de la forêt n'était pas négligée, et à tous les officiers de notre 20e corps les massifs boisés des environs de Nancy et de toute la région lorraine étaient depuis longtemps devenus familiers.

On comprenait que dans la guerre future la forêt devait jouer un rôle important; et cependant on ne pouvait prévoir combien, dans la guerre de 1914, ce rôle allait devenir capital. Maintenant, loin de craindre la forêt, de l'éviter et de se garer d'elle, nos combattants s'y installent, s'y fortifient, la considérant comme le meilleur élément de sauvegarde et d'appui. Comment a pu se produire un tel revire-

Digitized by Google

ment? c'est une conséquence fort remarquable de l'utilisation rapide de ce que l'on a appelé justement la cinquième arme; l'aviation a fait tout de suite comprendre les précieux avantages de la forêt. En même temps que s'amplifiait la puissance de l'artillerie, il importait de plus en plus de rendre autant que possible invisibles les positions des batteries, afin d'éviter qu'elles ne devinssent des buts pour le tir de l'adversaire. Autrefois il pouvait suffire d'un pli de terrain, d'un simple bâtiment pour cacher à l'ennemi ces batteries qui n'étaient démasquées qu'à d'assez courtes distances. Aujourd'hui d'aussi simples précautions seraient inefficaces. En sol nu, rien n'échappe à l'œil de l'aviateur; tout ce qui se passe sur le front ennemi, et bien au delà à l'arrière de ce front, est facilement repéré; rapidement cet excellent observateur qu'est l'avion revient donner les informations les plus précises, dont immédiatement il est tiré parti. Comment empêcher ces indiscrétions, comment se couvrir d'un rideau protecteur à l'abri duquel se feront sûrement les préparatifs d'attaque ou de repli? L'épais manteau de la forêt peut seul donner cette sécurité nécessaire, et malgré toute sa perspicacité l'aviateur ne viendra pas à bout de le percer. Ce sont donc les massifs forestiers, ceux surtout d'une certaine étendue, qui permettront d'installer des canons que le tir meurtrier de l'adversaire ne parviendra pas à atteindre; c'est dans les forêts que seront ménagés les abris les plus sûrs. Et l'efficacité de cette protection sera si bien reconnue que, parfois, sur des points où la forêt n'existe pas, on

Digitized by Google

s'efforcera d'en créer le simulacre, en tendant des rideaux de feuillage, telle cette forêt de Birnam que Macbeth voit se dresser tout à coup devant lui, dans le drame de Shakespeare.

Ainsi, sur cette immense étendue du front, de Belfort à la mer, la forêt abrite le soldat; c'est dans son sein que les armées vivent et combattent, et c'est pour la possession du sol forestier que se livrent depuis tant de mois les batailles les plus acharnées. Ce sont des forêts qui couvraient le « Vieil-Armand » dans les Vosges alsaciennes; les forêts de Champenoux et de la Chipotte ont marqué en Lorraine les limites de l'invasion; le bois Le Prêtre vers Pont-à-Mousson, le bois de Mortmare dans la Woëvre sont des noms désormais inscrits dans l'histoire. Plus au nord, l'immense forêt d'Argonne a, comme au temps de la première République, arrêté la marche de l'ennemi et a couvert la place de Verdun. Il n'est pas de petite pineraie en Champagne qui n'ait ses souvenirs glorieux. Et maintenant encore, c'est pour déloger les Allemands du bois de Saint-Pierre que notre effort en Picardie se poursuit avec une âpre ténacité.

Par suite de la lenteur de cette guerre de siège qui dure depuis deux années, sur beaucoup de points les installations, le plus souvent souterraines, se sont complétées et perfectionnées jusqu'à devenir pour leurs occupants de véritables domiciles. Le même soldat a vu « sa forêt » prendre tous les aspects des saisons; elle s'est parée sous ses yeux des splendeurs du printemps et de l'été; il l'a vue se revêtir des

Digitized by Google

teintes éclatantes de l'automne, se dépouiller ensuite de sa parure, sans cesser de lui assurer un abri. Pour beaucoup, ce spectacle a été une révélation; même pour nos enfants de l'Est, qui n'avaient fait jusqu'à présent que la parcourir en de courtes promenades, ce contact prolongé, cette vie intime de la nature dont ils n'avaient pas même l'idée, a vivement frappé leur imagination, et leurs récits traduisent éloquemment l'impression qu'ils ont ressentie. A plus forte raison nos Méridionaux, pour qui la forêt n'était le plus souvent qu'un maquis parsemé de buissons de chênes verts, se sont-ils sentis pleins d'admiration pour la haute futaie de sapins ou pour ces voûtes de cathédrales que rappellent nos vieux massifs de chênes et de hêtres. Tous ceux qui ont ainsi vécu dans la forêt en conserveront sûrement le souvenir, d'admiration et de reconnaissance. Ils seront plus tard les défenseurs de la forêt dans les régions où elle est méconnue et menacée; ils seront peut-être les meilleurs artisans de reconstitution de la forêt française partout où la guerre l'aura détruite.

Car nous devons nous attendre, une fois cette guerre finie, à constater bien des ruines, et celles de nos forêts ne seront pas les moindres ni les plus faciles à réparer. Nous allons nous trouver en présence de situations très variées, suivant l'intensité de la lutte, et surtout sa durée dans l'intérieur ou aux abords des massifs forestiers. Avant que la guerre de tranchées n'ait immobilisé l'armée sur tout le front, dans cette période qui s'étend du début de l'invasion jusqu'à la fin de la bataille de la Marne,

Digitized by Google

les forêts de l'Est ont été seulement traversées; elles ne sont pas détruites, il semble même qu'elles aient peu souffert. Tous les arbres, ou à peu près, sont encore debout; on ne voit, au premier aspect, que quelques branches brisées, quelques troncs éraflés; le dommage paraît insignifiant. Cependant, même dans ces circonstances les plus favorables, la dégradation du peuplement peut être énorme. Depuis longtemps déjà, à la suite des manœuvres du temps de paix où des combats fictifs d'infanterie avaient des forêts pour théâtre, on avait pu remarquer combien le feu, relativement modéré, du fantassin était nuisible aux arbres qui se trouvaient atteints. Cette petite balle du fusil d'infanterie, surtout lorsqu'elle reste dans le corps de l'arbre, y produit de tels désordres que la valeur du bois en est irrémédiablement dépréciée. Plus la forêt est riche, plus les arbres de futaie sont nombreux et de fortes dimensions, plus cette dépréciation est importante. A la suite d'un combat réel, où l'artillerie ne serait même pas intervenue, la forêt en apparence à peu près indemne pourra donc avoir subi un très grave dommage. Ces beaux arbres, qui paraissent intacts, sont presque tous frappés à mort; il faudra les abattre sans retard, et leur bois, qui pouvait valoir 50 francs le mètre cube et même davantage, ne sera plus utilisé que comme un vulgaire chauffage, perdant ainsi les neuf dixièmes de sa valeur.

Si le combat s'est prolongé dans la même région, si le feu de l'artillerie s'est joint à celui des fantassins, si surtout la lutte de tranchées s'est immobilisée

Digitized by Google

dans la forêt, alors les dégâts, apparents ou réels, peuvent être encore bien plus considérables. Nous avons tous lu ces descriptions, si précises et si vraies, du théâtre de la guerre en Alsace, autour de Verdun, en Champagne, en Picardie; nous avons vu ces photographies qui nous représentent un sol bouleversé de trous d'obus, au milieu desquels émergent çà et là des troncs déchiquetés. C'est sur ces emplacements que s'élevait auparavant la forêt, la belle futaie feuillue ou résineuse; maintenant ce n'est plus qu'une sorte de paysage lunaire, auquel ne convient aucun nom; c'est la « Brosse à dents », le « Bois Sabot », le « Trou-Bricot »; c'est moins que rien, c'est le désert où il semble qu'aucune végétation ne pourra plus revivre. Dans la zone des combats, il y aura ainsi une infinie variété de dommages, depuis la simple dépréciation jusqu'à l'anéantissement complet.

Mais ce n'est pas seulement dans cette zone que la forêt aura souffert; en arrière, sa richesse aura fréquemment été diminuée par suite d'exploitations plus ou moins intensives, motivées par les besoins de l'armée. Sans parler du chauffage pendant les longs mois d'hiver, l'installation des troupes dans leurs demeures souterraines, l'aménagement et la consolidation des tranchées et des boyaux de communication consomment une quantité énorme de matériel ligneux que doivent fournir les forêts de l'arrière, et qui font l'objet de multiples réquisitions portant sur des marchandises très diverses, depuis les gaules servant aux fascinages et les rondins nécessaires au boisement des parois, jusqu'aux troncs de dimen-

Digitized by Google

sions plus fortes qui serviront à consolider les abris, et qui, recouverts de terre ou de gazon, formeront la meilleure protection contre les obus, contre ce « marmitage » des grosses pièces duquel il est si difficile de se garantir.

Pour se procurer toute cette quantité de bois, qu'il faut renouveler constamment, les exploitations ordonnées par l'autorité militaire se firent d'abord un peu au hasard, en courant au plus près, sans souci de l'avenir, aussi bien dans les forêts des particuliers que dans celles de l'État ou des communes, et très souvent elles eurent pour effet un gaspillage de la richesse forestière et des dégâts inutiles. Maintenant il n'en est plus ainsi : peu à peu a été organisé le « Service forestier aux armées »; à chaque secteur sont attachés un ou plusieurs agents de l'Administration des Eaux et Forêts, chargés d'asseoir les coupes, de désigner les arbres à abattre, de surveiller les exploitations. C'est en même temps une garantie précieuse pour les propriétaires, et pour l'armée le meilleur moyen d'arriver sans retards à un approvisionnement suffisant.

Ce que nous voyons se passer dans la zone occupée par nos soldats se reproduit certainement, dans des conditions analogues, pour les parties de notre territoire où se trouve encore l'ennemi. Là pareillement vivent des centaines de milliers d'hommes, auxquels il faut assurer le chauffage et tout le bois nécessaire aux tranchées ainsi qu'aux abris souterrains. Ce matériel, les Allemands l'exploitent dans les forêts qui se trouvent à leur portée, et probablement ce n'est pas

Digitized by Google

le souci de l'avenir qui peut les engager à se montrer économes et ménagers de notre bien. Enfin, dans toutes les régions françaises occupées par l'ennemi, ce ne sont pas seulement les besoins de l'armée auxquels la forêt doit pourvoir : pour les Allemands, la forêt comme la mine est une richesse qu'ils entendent exploiter à leur profit, et dont ils font écouler les produits le plus loin possible du théâtre de la guerre. Nos plus beaux bois de futaies prennent ainsi le chemin de l'Allemagne : ainsi déjà en 1870 les Prussiens avaient commencé des exploitations de gros bois, en Lorraine et ailleurs, mais les hostilités ne durèrent pas assez longtemps pour leur permettre le déménagement complet de nos forêts domaniales. Avec la durée de la guerre actuelle, ils auront eu le temps de tout vider à leur convenance, et il faut nous attendre à ne plus trouver dans nos pays reconquis que des forêts saccagées par la hache de l'envahisseur.

Ainsi, soit du fait de l'ennemi, soit de ce côté du front pour les besoins de nos soldats et les nécessités de la lutte, une large zone boisée, plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêts, vont se trouver soit entièrement détruits, soit plus ou moins dégradés à la suite de cette guerre. Nous allons étudier comment ces dommages doivent être constatés, à quelles conditions les indemnités seront accordées aux propriétaires, comment enfin ceux-ci pourront parvenir à réparer des ruines dont nous voudrions tout d'abord mesurer l'étendue.

D'après une statistique officielle dressée en 1912,

Digitized by Google

dans les dix départements encore occupés par l'ennemi, la surface boisée totale se monte à près de 1.200.000 hectares, se divisant à peu près également entre l'État et les communes, d'une part (forêts publiques ou bois soumis au régime forestier), et d'autre part les particuliers. Les particuliers propriétaires sont au nombre d'environ 120.000, la plupart petits et même très petits propriétaires, ne possédant que des surfaces inférieures à 10 hectares (1). De ces dix départements, un seul aujourd'hui est entièrement sous la domination de l'envahisseur; les autres se trouvent plus ou moins entamés par la ligne du front, depuis les Vosges jusqu'à la mer du Nord. Mais comme, avant l'immobilisation de ce front, dans plusieurs autres départements les forêts ont été également atteintes, comme d'autre part à l'arrière les exploitations s'étendent et s'amplifient constamment, il n'est pas exagéré de considérer ces chiffres comme représentant approximativement l'étendue des forêts ayant subi ou devant subir des dommages de guerre, et le nombre des personnes qui auront à réclamer des indemnités. Si l'on

(1) On s'imagine souvent, bien à tort, que la forêt est l'apanage exclusif de quelques grands propriétaires : il n'en est rien. Les grandes masses de forêts particulières sont au contraire très rares, et l'immense majorité des bois non soumis au régime forestier sont en réalité des boqueteaux de moins de 10 hectares. C'est donc la très petite propriété boisée qui est la règle, l'autre n'est qu'une exception. Dans les dix départements que nous considérons, les propriétaires de moins de 10 hectares figurent pour plus de 90 % du total, et ceux de plus de 500 hectares, que l'on peut seuls considérer comme de grands propriétaires, sont en nombre infime, 1/2 %.

Digitized by Google

réfléchit que pour l'ensemble du territoire français la surface boisée est à peine de 10 millions d'hectares, dont 6 à 7 millions aux mains de 1.500.000 particuliers, on voit que c'est à peu près exactement un huitième du domaine forestier français qui se trouvera plus ou moins ruiné du fait de la guerre, et que 13 % des particuliers propriétaires de bois sont intéressés à la réparation de ces dommages. On conçoit donc que les questions soulevées par l'évaluation et le paiement des sommes dues aux propriétaires de bois sinistrés méritent d'attirer l'attention du législateur, d'autant mieux que la nature de la propriété forestière comporte nécessairement des règles spéciales qui ne sont pas applicables aux autres immeubles ruraux.

L'une de ces règles concerne l'appréciation du dommage futur causé aux peuplements ligneux par des exploitations anticipées. Cette appréciation sera presque toujours nécessaire pour déterminer l'indemnité due aux propriétaires forestiers. Presque toujours, en effet, dans l'estimation des bois endommagés ou détruits, il y a lieu de tenir compte, à côté de leur valeur marchande ou de consommation, de leur valeur d'avenir. C'est seulement au cas où le sinistre n'a atteint que des arbres arrivés à leur âge d'exploitabilité qu'il suffit d'allouer aux propriétaires une somme représentant la valeur de consommation; partout ailleurs une telle indemnité serait insuffisante. Il est facile de concevoir que la coupe d'un jeune arbre en pleine croissance cause au propriétaire un préjudice supérieur à la valeur marchande

Digitized by Google

de cet arbre : c'est que, plus les bois vieillissent sur pied, plus la qualité de la marchandise qu'ils fournissent se trouve augmentée. Il n'est donc nullement indifférent au propriétaire de recevoir la valeur d'un mètre cube de bois de chauffage que peuvent produire de jeunes arbres, ou celle d'un mètre cube de bois d'industrie que devaient lui fournir ces mêmes arbres arrivés au terme de leur exploitabilité.

Cette notion du dommage futur résultant de la valeur d'avenir des bois prématurément exploités est bien spéciale à la propriété forestière. Elle ne se rencontre pas dans l'évaluation d'autres dommages urbains ou ruraux : ainsi, pour une maison démolie ou une récolte détruite, il suffit d'évaluer ce que valait la maison, ce qu'aurait produit la récolte si le sinistre ne l'avait pas atteinte. Il n'est pas étonnant que les propriétaires forestiers qui ont réclamé des indemnités en vertu de la loi du 3 juillet 1877 sur les réquisitions militaires n'aient rien pu obtenir au delà de la valeur marchande ou de consommation des bois réquisitionnés; mais du moins il est certain qu'en outre de cette valeur ils ont droit à une autre indemnité correspondant au dommage futur, en se fondant sur la législation nouvelle relative aux dommages résultant des faits de guerre. Si donc il y a eu réquisition, l'indemnité peut être fixée séparément par deux organes différents : pour la valeur actuelle par les commissions de la loi de 1877, et pour la valeur d'avenir par d'autres commissions compétentes en matière de dommages de guerre. Si le sinistre provient d'une cause autre que la réquisition.

Digitized by Google

ce seront ces dernières qui auront à évaluer en même temps les deux éléments du dommage.

La nécessité de tenir compte de la valeur d'avenir dans l'estimation des peuplements forestiers endommagés ou détruits a paru si évidente que, dès avant le fonctionnement des commissions instituées pour l'évaluation des dommages de guerre, avant même que la législation de la matière ait été complétée, des règles ont dû être posées pour que les droits des propriétaires forestiers ne soient point méconnus. Ces règles se trouvent dans la *Notice concernant les forêts* publiée le 27 mai 1915, au nom de la Commission supérieure d'évaluation instituée par le décret du 4 février 1915 (1).

---

(1) *Notice concernant les forêts. Annexe au rapport général présenté au nom de la Commission supérieure*, par M. HÉBRARD DE VILLENEUVE (Imprimerie Nationale, 15 p. gros in-folio, avec un barème faisant connaître les valeurs du coefficient $\frac{(1+t)^{n'}-1}{(1+t)^{n}-1}$ par lequel il faut multiplier le revenu $r$ que fournit un peuplement exploité à l'âge $n$ pour obtenir la valeur de ce bois à un âge inférieur $n'$). Nous extrayons du préambule de cette notice le passage suivant : « La propriété forestière est peut-être la propriété la plus éprouvée par la guerre dans la zone des combats. Bien que moins apparente aux yeux du public et frappant moins l'imagination, la destruction des forêts est cependant comparable à celle de la propriété bâtie. Elle est même particulièrement grave dans ses conséquences, car les forêts détruites ne peuvent généralement être reconstituées qu'à une échéance très lointaine. D'autre part, la répercussion des dommages causés à la propriété forestière est peu connue et leur évaluation est extrêmement délicate. La diversité de ces dommages rend en effet leur constatation fort malaisée, et leur appréciation exige des connaissances spéciales, notamment en économie forestière. »

Digitized by Google

Ce décret, qui a été complété par un autre en date du 20 juillet 1915, a été rendu par application de l'article 12 d'une loi du 26 décembre 1914, qui pose en principe que l'État est tenu de réparer les dommages matériels résultant de faits de guerre. Le principe ainsi établi devait évidemment recevoir son développement dans d'autres textes législatifs dont l'urgence se fit très promptement sentir; seulement, telles sont les lenteurs de notre procédure parlementaire, que le projet de loi définitif sur « la réparation des dommages de guerre » est encore à l'heure actuelle en discussion devant la Chambre des Députés. Il est peu probable d'ailleurs que le texte de ce projet sorte modifié dans ses dispositions essentielles; nous pouvons donc le supposer adopté, et apprécier par avance quelles en seront les conséquences pour les propriétaires de bois (1).

Nous n'exposerons pas ici les moyens que doivent employer ces propriétaires pour obtenir, devant les juridictions compétentes, le règlement des dommages dont ils ont souffert (2). Nous supposerons les indem-

(1) En prévision sans doute du vote immédiat d'une loi sur la réparation des dommages de guerre, les décrets portant règlement d'administration publique des 4 février et 20 juillet 1915 s'étaient hâtés d'organiser une procédure, de constituer des juridictions; puis ce fut en vertu d'une simple instruction émanant de l'une de ces juridictions, la Commission supérieure, que des règles de compétence furent établies. C'était vraiment intervertir l'ordre normal du travail législatif. Voilà près de deux ans que la loi, qui eût dû être votée d'urgence, attend le bon plaisir des Chambres; elle entraînera sûrement la modification d'un certain nombre de dispositions des décrets de 1915.

(2) Le projet de loi réserve expressément aux sinistrés la

Digitized by Google

nités fixées, et il nous reste à étudier les conditions, — l'une du moins des conditions — auxquelles est subordonné le paiement. A cet égard, il importe de remarquer que les relations du propriétaire sinistré avec l'État sont tout autres que celles d'un créancier ordinaire avec son débiteur. Ce n'est pas sur le droit de propriété individuelle que la législation nouvelle entend baser le droit à la réparation du dommage; elle crée un droit spécial, une sorte de « droit social ». Sans doute la République proclame la solidarité de la nation devant les charges de la guerre et promet

---

faculté qui leur appartient, en cas de réquisitions, d'user de la loi de 1877; mais cette loi, nous l'avons dit, ne permet pas, en matière forestière, de tenir compte des valeurs d'avenir. Ce ne sera donc que très exceptionnellement que cette loi pourra suffire aux propriétaires forestiers, qui, généralement, devront se servir de la législation spéciale des dommages de guerre, dont les dispositions essentielles, en ce qui concerne la procédure, peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

A partir d'une date fixée par arrêté préfectoral, et dans un délai assez bref, une demande d'indemnité est déposée par le sinistré à la mairie du lieu où s'est produit le dommage; cette demande doit être accompagnée de toutes pièces propres à permettre l'évaluation, telles que rapports d'experts, attestations certifiées, etc. Examen de la demande est fait par une commission cantonale, qui doit faire connaître les procédés et les taux d'évaluation (la commission départementale prévue aux décrets de 1915 paraît réservée aux dommages éprouvés par les personnes morales, telles que les communes et les établissements publics). Si le sinistré n'accepte pas l'indemnité fixée par cette commission, sa réclamation fait l'objet d'une décision du « tribunal des dommages de guerre », juridiction créée temporairement au chef-lieu de chacun des départements où des commissions ont été constituées. Ce tribunal statue en dernier ressort; toutefois les parties peuvent encore recourir à la « Commission supérieure des évaluations » instituée à Paris par les décrets de 1915, mais seulement « en ce qui concerne les méthodes et les taux ».



Digitized by Google

de réparer tous les dommages causés par les faits de guerre; mais il faut entendre que ces dommages seront réparés dans l'intérêt de la société, par l'intermédiaire des sinistrés : c'est donc seulement dans la mesure où cette réparation sera profitable à la nation. D'où ce principe du « remploi » auquel est subordonné le paiement de toute indemnité. Le sinistré ne peut disposer comme il l'entend des sommes qui lui sont allouées : il doit nécessairement s'en servir pour restaurer et rétablir dans l'état antérieur les biens endommagés; il n'est fait exception qu'en cas d'impossibilité, et nous devons remarquer que ces exceptions, telles qu'elles sont spécifiées au projet de loi, ne mentionnent pas les forêts.

Pourtant, il est bien évident que l'obligation du remploi, telle qu'elle résulte de ce projet de loi, est incompatible avec la nature de la propriété forestière. Il est toujours facile, avec une indemnité suffisante, de reconstruire, dans un très bref délai, une maison ou une usine; avec la meilleure volonté du monde, on ne pourra jamais rétablir promptement une forêt dans l'état où elle se trouvait avant les événements de guerre qui l'ont détruite. C'est qu'il entre toujours en ligne de compte, pour réaliser ce rétablissement, un facteur dont nous ne sommes pas les maîtres : le temps, sans lequel tout travail de restauration sera toujours incomplet. Quoi qu'il fasse, le propriétaire sinistré ne pourra employer à la restauration de sa forêt qu'une part souvent infime de l'indemnité représentative de la valeur qu'avait cette forêt. Sans doute, il pourra niveler le terrain, semer ou planter,

Digitized by Google

réparer les chemins; mais c'est seulement au bout d'un temps très long que le nouveau peuplement créé à la suite de ces travaux acquerra de la valeur. Ce qui donne en effet de la valeur à une forêt, c'est sa superficie, son matériel sur pied, et ce matériel ne peut se reconstituer que très lentement. Une vieille futaie feuillue, une sapinière en bon état de production, peuvent valoir 8.000, 10.000 francs l'hectare et même davantage. Or, les travaux de reconstitution d'une telle forêt n'emploieront que quelques centaines de francs : si donc on limite à cette fraction la part de l'indemnité dont le paiement est immédiatement exigible, le propriétaire va se trouver frustré de la presque totalité des sommes auxquelles il a droit. Il serait donc nécessaire de prendre à cet égard des dispositions spéciales aux forêts.

Ni dans le projet en discussion devant la Chambre, ni dans les décrets réglementaires de 1915, nous ne trouvons la moindre mention de la propriété forestière. Après avoir posé, dans son article 3, le principe que l'octroi d'une indemnité est subordonné à la condition du remploi, sauf exception, et dans l'article suivant que le remploi doit être fait « en identique ou similaire », ce projet dispose (art. 6), que la dispense totale ou partielle du remploi pourra être prononcée « en raison de la nature ou de l'emplacement des biens », et il reconnaît (art. 15) au tribunal des dommages de guerre compétence pour prononcer sur « toutes les modalités du remploi ». Il est donc permis de supposer que les commissions d'évaluation pourront distinguer, dans le total de l'indemnité, la part

Digitized by Google

afférente aux travaux de reconstitution de la forêt, et que le tribunal, limitant à cette part l'obligation du remploi, pourra ordonner que le surplus sera versé au propriétaire sinistré. Mais qu'arriverait-il si ce tribunal, méconnaissant la « nature » de la propriété forestière, interprétant strictement l'obligation de remployer « en identique ou similaire », se refusait à admettre le remploi partiel? Ce tribunal prononce souverainement, et la Commission supérieure ne peut infirmer ses jugements qu' « en ce qui concerne les méthodes et les taux ». Le propriétaire forestier se trouve ainsi à la merci d'une jurisprudence qui peut lui causer un préjudice contre lequel il ne lui restera aucun recours. Il est donc nécessaire que le législateur admette expressément en faveur de la propriété forestière une dispense de remploi, soit de la totalité de l'indemnité, soit tout au moins de la part qui ne peut être utilisée immédiatement pour la remise en état de l'immeuble. Et comme il est peu probable que ces dispositions puissent trouver place dans le projet actuellement en discussion devant la Chambre, c'est une loi spéciale qui devra intervenir pour régler, non seulement cette question du remploi, mais aussi en même temps d'autres questions également intéressantes pour l'avenir de la forêt détruite ou endommagée par la guerre.

Ainsi, une mesure strictement équitable consistera dans une exemption d'impôts en faveur de la forêt reconstituée. Cette faveur se justifie facilement, si l'on remarque que le propriétaire forestier va se trouver, avec cette forêt nouvelle, dans une situation très diffé-

Digitized by Google

rente de celle des propriétaires de maisons, d'usines, ou même d'autres biens ruraux. Ceux-ci, après emploi de l'indemnité, tireront immédiatement de leurs immeubles reconstitués les mêmes revenus qu'avant le sinistre, sinon des revenus supérieurs; tandis qu'il se passera de longues années avant que la forêt nouvelle puisse donner à son propriétaire quelque revenu; elle ne sera pour lui qu'un poids mort qu'il devra supporter ainsi sans pouvoir s'en décharger, puisque la prohibition du défrichement, qui lui sera toujours applicable, ne permettra pas d'utiliser autrement ce fonds auquel le temps seul donnera de la valeur. Il est donc juste que, pour une fraction de l'impôt correspondant à la part d'indemnité qu'il a dû consacrer à la reconstitution de sa forêt, le propriétaire soit assuré d'un dégrèvement qui lui serait acquis jusqu'au moment où le jeune peuplement aurait atteint l'âge, trente ans, par exemple, auquel il sera possible de lui demander quelques produits.

Par d'autres moyens encore l'État devra venir en aide aux propriétaires, en raison des motifs d'utilité publique qui lui commandent de favoriser la reconstitution de la forêt. Partout où l'Administration des Eaux et Forêts entretient un personnel pour la gestion des forêts domaniales ou communales, cas très fréquent dans les régions de l'Est de la France, il devrait être entendu que non seulement ce personnel sera employé dans l'intérêt de l'État et des communes, mais que de plus il sera mis à la disposition des particuliers pour leur fournir graines et plants, pour surveiller l'exécution de leurs travaux, ou tout au moins

Digitized by Google

pour donner à ces propriétaires une direction, des conseils qui leur seront précieux. Ce que des lois spéciales ont prévu, pour la restauration des montagnes par exemple, peut être justement étendu à la restauration de cette zone forestière, atteinte par le fléau de la guerre, tout aussi destructeur que celui des torrents.

Il pourra se faire aussi que le propriétaire de la forêt ruinée, soit parce qu'il n'habite pas sur les lieux, soit pour toute autre cause, s'estime incapable de mener à bien les travaux qui lui sont imposés. Il pourrait alors demander que l'État lui achète son terrain, et, de son côté, l'État pourrait avoir intérêt à profiter de cette occasion, soit pour agrandir son domaine forestier, supprimer des enclaves, soit même pour installer la propriété domaniale dans des parties du territoire où elle n'existe pas, ou desquelles les aliénations malheureuses du siècle dernier l'ont fait disparaître. On a même parlé d'aller plus loin dans cette voie, et d'armer l'État d'un nouveau droit d'expropriation pour acquérir toutes les forêts atteintes ou détruites par des faits de guerre. Nous estimons que cette extension serait très fâcheuse, et que la faculté d'acquisition amiable suffit. Il importe de se prémunir contre une tendance de « nationalisation » à outrance qui ne se fait aujourd'hui que trop fréquemment sentir. C'est une conséquence des nécessités de la guerre qui obligent actuellement l'État à assumer bien des fonctions qui, en temps normal, doivent lui rester étrangères. Il sera bien préférable, lorsque ce temps sera revenu, de faire appel à l'initiative privée,

Digitized by Google

qu'il convient seulement d'encourager par tous les moyens.

Quelle que soit l'aide qu'il sera possible à l'Administration de donner aux propriétaires, ce secours ne sera jamais que partiel, exceptionnel, et c'est sur eux-mêmes que ces propriétaires devront surtout compter pour la remise en valeur de ces quelque 500.000 hectares de bois que la guerre aura plus ou moins endommagés. Or, nous avons vu qu'à côté de quelques grands propriétaires, qui peuvent s'assurer le concours d'agents compétents pour diriger et exécuter leurs travaux, l'immense majorité des détenteurs du sol forestier est formée de petits propriétaires qui risquent de se trouver isolés, incertains des mesures à prendre pour choisir les meilleures méthodes, les procédés les plus économiques dans l'emploi de l'indemnité qui leur est allouée. Pour obvier à cet isolement, on ne saurait trop souhaiter de voir appliquer à cette œuvre si importante les bienfaits de l'association. Déjà, dans certaines régions, existent des syndicats forestiers (1); d'autres devront être immédiatement créés, afin d'englober partout au nombre de leurs adhérents tous ceux à qui va s'imposer, à bref délai, la charge de reconstituer la forêt. Par le moyen de ces syndicats, les intéressés obtiendront partout à des conditions avantageuses les graines et les plants, et, de plus, des conseils et une aide efficace que les agents de l'Administration, occupés de

(1) Ces syndicats sont reliés à un organe central, le « Comité des forêts », bien placé à Paris pour soutenir et faire valoir leurs droits auprès des pouvoirs publics.

Digitized by Google

leur côté à une très lourde tâche dans les forêts domaniales et communales, pourraient se trouver dans l'impossibilité de leur fournir. En subventionnant ces syndicats, en les mettant ainsi en mesure de remplir des fonctions auxquelles ils seront très vite préparés, l'État pourra rendre aux particuliers, dans l'intérêt public, les plus précieux services.

En prévision de cette reconstitution de la forêt détruite ou endommagée par des faits de guerre, beaucoup de forestiers se sont déjà demandé quels procédés devront être employés de préférence, et nous avons, à ce sujet, toute une littérature qui ne peut manquer de s'augmenter encore. Ces procédés seront nécessairement très variés suivant le climat, la nature du sol, et surtout suivant l'état dans lequel se trouvera la forêt à panser et à guérir. La description des remèdes préconisés nous entraînerait trop loin; mais nous pouvons cependant prévoir, dans leurs lignes générales, les opérations qui seront le plus fréquemment nécessaires. Ce sera d'abord une sorte de nettoyage de la forêt : enlèvement de tous les bois plus ou moins endommagés, ravalement des souches et suppression des broussailles qui encombrent le sol. Puis, après cette préparation qui permettra d'y voir clair, reboisement des vides, par semis ou plutôt par plantation; et, dans ces vides, l'emploi d'essences à croissance rapide, susceptibles de donner des arbres d'avenir, telles certaines espèces exotiques, pourra être utilement conseillé. Si la détérioration de la forêt est plus grave, s'il s'agit d'une reconstitution complète, après que le sol aura été sommairement

Digitized by Google

nivelé, il faudra procéder à l'installation d'une essence transitoire, pin noir ou pin sylvestre, par exemple, et ici le procédé du semis sera plus facilement employé.

Très rarement, il sera possible de refaire la forêt avec les mêmes essences que celles du peuplement détruit, aussi bien dans les forêts feuillues que dans les forêts résineuses. Nous aurons donc, en plaine, des îlots reconstitués très différents des forêts voisines, où le chêne, le hêtre et le charme ne reviendront que beaucoup plus tard. En montagne, nos magnifiques sapinières, source incomparable de richesses lorsqu'elles étaient bien conduites, feront place soit à des épicéas, soit à des pineraies sous le couvert desquelles le sapin pectiné ne réapparaîtra qu'à la longue. L'aspect de certaines régions en sera considérablement modifié non seulement pour notre génération, mais aussi pour celle de nos fils; et, pendant plus d'un siècle peut-être, en constatant ces disparates qui trancheront violemment sur l'ensemble de la forêt française, le voyageur pourra dire : « Les Allemands ont passé là. »

Lu le 15 décembre 1916.

Digitized by Google

DEUX ŒUVRES DE GUERRE A NANCY EN 1916

# FOYER DU SOLDAT

ET

# CANTINE DE GARE

Par M. Ch. GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Dès le début de la guerre, la ville de Nancy a donné de beaux exemples de dévouement pour le soulagement de nos soldats malades ou blessés. Sans parler des efforts individuels, les deux sociétés d'assistance (Société de secours aux blessés et Union des Femmes de France) ont rivalisé de zèle pour la création et l'entretien d'hôpitaux auxiliaires, qui ont aidé puissamment le Service de Santé militaire dans l'accomplissement de sa lourde tâche (1).

A partir des premiers mois de 1916, la situation de ces hôpitaux s'est profondément modifiée. Le nombre des malades et blessés qui y sont envoyés diminue rapidement. Sans doute, ces hôpitaux peuvent encore

(1) Voir à ce sujet : Marquise D'EYRAGUES, *La Société de secours aux blessés à Nancy (août 1914-décembre 1915). Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1915-1916, p. 116-131.

Digitized by Google

faire œuvre utile, et le dévouement de leur personnel n'a pas fléchi. Mais le Service de Santé estime que les menaces de bombardement sont restées, depuis les premiers jours de janvier, toujours aussi redoutables; il hésite à engager sa responsabilité en utilisant les milliers de lits qui pourraient recevoir à Nancy les blessés de la Woëvre et de l'Argonne (1). Ainsi, les formations de la Société de secours aux blessés qui, dans chacun des mois critiques de 1914, avaient pu fournir jusqu'à près de 30.000 journées d'hospitalisation, dont la moyenne mensuelle était encore d'environ 20.000 en 1915, ont vu brusquement en 1916 ce nombre s'abaisser à moins de 10.000, tomber en avril à 2.600, pour rester péniblement jusqu'à la fin de cette année dans une moyenne de 7.000 à 8.000.

Plusieurs hôpitaux de cette Société, jugés plus directement menacés, ont été mis en réserve en mai 1916 : euphémisme administratif signifiant qu'ils ne seront plus employés jusqu'à nouvel ordre; c'est l'École professionnelle (hôpital auxiliaire n° 3) et son annexe de la place Saint-Georges. Pareille mesure vient aussi d'être prise à l'égard d'autres formations inutilisées en fait depuis plus de six mois : pour l'hôpital des Beaux-Arts (n° 14) et pour plusieurs annexes du Bon-Pasteur. Quant à l'hôpital principal du Bon-Pasteur (n° 13), il ne reçoit plus, depuis

(1) Notons toutefois que, depuis que ces lignes ont été écrites, il est arrivé dans les hôpitaux de Nancy un certain nombre de blessés de Verdun, encore tout vibrants de l'enthousiasme du champ de bataille et justement fiers du beau succès dû à leurs généreux efforts.

Digitized by Google

longtemps, qu'un nombre de malades tellement peu considérable qu'on a pu craindre qu'une fermeture complète ne lui soit infligée (1).

Par l'effet de ces circonstances extraordinaires, la Société de secours aux blessés, obligée de maintenir quand même toutes ses formations en prévision d'une utilisation ultérieure, voit d'abord ses ressources s'épuiser sans résultat, et ensuite son personnel s'énerver dans une si longue attente, toujours prêt cependant à se rendre utile, et cherchant tous les moyens d'employer un dévouement dont on a pu mesurer la valeur. Condamné à une inaction à peu près complète dans les hôpitaux auxquels il était affecté, ce personnel saisit toutes les occasions de coopérer aux œuvres locales destinées à venir en aide, sous une forme quelconque, aux victimes de la guerre et aux soldats de notre armée. Prisonniers de guerre, soldats sur le front, réfugiés des régions envahies, veuves et orphelins dont les maris ou les pères sont morts pour la France, assistance aux soldats tuberculeux renvoyés dans leurs foyers, autant d'œuvres intéressantes auxquelles les membres des

(1) L'effet de la « mise en réserve » est important au point de vue financier. L'État donne une indemnité lorsque l'hôpital a fait l'objet d'une décision de cette nature; tant que cette décision n'est pas obtenue, bien que l'hôpital soit inutilisé, il n'a droit à aucun dédommagement. Seul de tous les hôpitaux organisés par la S. B. M., la Malgrange (hôpital auxiliaire n° 15) continue à fonctionner pleinement. Le « Collège » constitue un centre ophthalmologique pour la région; quant aux « Sourds-Muets », ils reçoivent les soldats suspects de tuberculose, qui sont mis en observation dans cette annexe en attendant qu'il soit statué sur leur sort.

Digitized by Google

sociétés de la Croix-Rouge ne veulent pas être étrangers. A mesure que des besoins nouveaux se font sentir, ces « œuvres de guerre » se multiplient, et ce sera l'honneur de notre cité d'avoir prodigué sous toutes les formes son inépuisable générosité pour le soulagement de ceux qui souffrent, en attendant la victoire complète de nos armes.

C'est le souvenir de deux de ces créations que nous voulons consigner ici, pour préparer des matériaux à l'historien futur de la grande guerre dans notre région. Ce ne sera sans doute qu'un aspect très restreint du tableau qui devra rappeler les multiples initiatives dont Nancy est actuellement le théâtre; nous croyons cependant qu'aucun des efforts tentés en faveur de notre armée ne doit être laissé dans l'oubli.

Depuis le 31 janvier 1915 l'hôpital nº 3 était inoccupé lorsque, à la date du 14 février, M. le général de Morlaincourt, administrateur de l'annexe de cet hôpital dite « Société nancéienne », fit part à son Comité d'un projet consistant à organiser, dans les bâtiments de cette annexe, un « Foyer du soldat ». Des institutions de ce genre existaient déjà, soit antérieurement à la guerre, soit de création postérieure, dans un certain nombre de villes. En temps de paix, cercles ou foyers du soldat sont des lieux de réunion pour les militaires de la garnison. Depuis la guerre, il s'agit surtout de donner un abri temporaire aux soldats de passage, aux permissionnaires, qui, souvent, dans les localités où ils arrivent incon-

Digitized by Google

nus, se trouvent abandonnés et sont parfois une proie facile pour les exploiteurs de toute espèce qui les guettent et cherchent à les entraîner.

Le Comité de Nancy de la S. B. M. se hâta d'approuver le projet de M. le général de Morlaincourt, et, sans perdre de temps, on se mit en mesure d'en obtenir l'exécution. A vrai dire, nous n'éprouvions aucune difficulté pour l'accomplissement de ce dessein, et cependant les formalités à remplir pour mener à bien une affaire si simple sont tellement nombreuses, qu'il devait s'écouler plus de six semaines avant d'en obtenir l'entière solution. Munis de l'adhésion de notre Comité central et de l'autorisation du propriétaire de l'immeuble, représenté par le président du Conseil d'administration de la Société nancéienne, M. Jean Buffet, nous nous adressâmes tout d'abord au Service de Santé, en démontrant que l'établissement de notre Foyer du soldat dans un hôpital mis en réserve ne pouvait faire obstacle, le cas échéant, à la reprise du fonctionnement de cet hôpital. Telle est en effet la disposition de ce très vaste immeuble, qu'il a été facile d'affecter à la nouvelle création un emplacement suffisant sans rien changer aux salles destinées à recevoir les malades, qui contiennent toujours le nombre de lits porté dans l'acte officiel de classement.

Il s'agit ensuite d'obtenir l'adhésion du général commandant la place de Nancy, qui seul a qualité pour autoriser les soldats séjournant dans cette ville à fréquenter le nouvel établissement. Nous dûmes pour cela faire approuver un projet de règlement

Digitized by Google

indiquant le but de l'institution, les heures d'ouverture pendant la journée, et spécifiant que, si le café, le thé et autres boissons hygiéniques peuvent être fournis aux soldats, les délivrances de vins et de spiritueux sont formellement interdites.

Nous dûmes en même temps nous mettre en règle avec les autorités administratives, la préfecture et la mairie. Et ici se posa tout de suite une grave question : ce Foyer, où les soldats allaient trouver des boissons hygiéniques, chaudes ou froides, devait-il être considéré comme un débit, assujetti aux règles étroites d'une législation spéciale? Question délicate, à cause d'une jurisprudence qui ne paraît pas encore très bien assise; à cause aussi de réclamations possibles de cabaretiers du voisinage. La difficulté résultait aussi de l'existence d'une zone de protection de 200 mètres autour des édifices religieux : or, en mesurant bien, nous n'étions guère qu'à 175 mètres de la cathédrale. Cependant, grâce à une bonne volonté des autorités compétentes dont nous devons être fort reconnaissants, il fut reconnu que le Foyer du soldat ne pouvait troubler les offices religieux ni gêner la piété des fidèles. La mainlevée de toutes les oppositions fut obtenue; il ne resta plus au gérant qu'à se conformer aux exigences fiscales, et il fut possible de fixer au 2 avril l'ouverture du Foyer de la place Saint-Georges.

*Tantæ molis erat romanam condere gentem!*

a dit le poète. Sans vouloir nous comparer au pieux Énée qui eut, comme on sait, bien du mal à faire le

Digitized by Google

voyage de Troie en Italie, il nous sera permis de constater seulement quelles lenteurs on éprouve forcément, avec notre organisation moderne, même en temps de guerre, pour faire aboutir le plus simple projet.

Tous les Nancéiens connaissent l'immeuble qu'occupa longtemps, au nº 78 de la place Saint-Georges, non loin de la porte historique, la banque fondée par la Société de Crédit industriel et de Dépôts. C'est l'ancien hôtel de Raigecourt; malgré les adjonctions qui lui ont été faites lors de l'installation de cette banque, il a très bien conservé à l'intérieur sa disposition et son caractère primitifs. Aujourd'hui, l'hôpital occupe le rez-de-chaussée, et c'est au premier étage que se trouve le Foyer du soldat. Bel escalier à rampe de fer forgé, vastes salons bien éclairés, encore décorés de leurs anciens ornements, c'est dans ce milieu du pur dix-huitième siècle que sont reçus nos soldats, de 8 à 18 heures, conformément au règlement.

C'est là pour eux un abri et un lieu de réunion très apprécié. Ils y trouvent des journaux, une bibliothèque d'actualités, et tout ce qu'il faut pour écrire. Or, on sait combien le soldat en campagne aime à donner de ses nouvelles, à expédier lettres et cartes postales à ses parents ou à ses amis. Ensuite nos hôtes peuvent prendre, dans une salle spéciale, tous les soins de propreté et d'hygiène qui leur sont nécessaires. Ils y changent de vêtements; du linge propre leur est donné en remplacement de celui qu'ils laissent à l'établissement pour être désinfecté et

Digitized by Google

blanchi, et toujours l'administration du Foyer se montre très libérale pour les conditions de cet échange, auquel le soldat trouve toujours son avantage. Mais sauf les rafraîchissements et les boissons hygiéniques dont nous avons parlé, sauf aussi quelques alïments très simples, tels que pain, fromage, confitures, chocolat, donnés gratuitement, il ne peut s'y procurer les comestibles d'un véritable repas, et il est seulement autorisé à consommer sur place ce qu'il a pu acheter ailleurs. Ainsi les intérêts du commerce local sont scrupuleusement sauvegardés.

Dans ces conditions, le Foyer fonctionne avec un personnel relativement très restreint. L'administrateur, M. le général de Morlaincourt, et son très dévoué collègue M. le capitaine Thouvenin, peuvent assurer le service avec l'aide de deux brancardiers de la Société de secours aux blessés et d'un sergent territorial de planton envoyé par l'autorité militaire. Les fonctions des dames de la Croix-Rouge consistent dans la préparation des boissons et des aliments; elles assurent aussi le service de la lingerie et des désinfections, avec le concours de quelques auxiliaires bénévoles. Les charges pécuniaires de la S. B. M. ont été jusqu'à présent assez légères. Les frais de premier établissement ont été nuls; les dons de la population nancéienne, ainsi que ceux qui nous sont arrivés du dehors, ont suffi, jusqu'à ce jour du moins, pour équilibrer les dépenses (1).

(1) Au 31 décembre 1916, les dons en argent se montaient à 1.268 francs. Les dons en nature ont été très variés; nous



Digitized by Google

Il faut dire aussi que le nombre des soldats qui peuvent bénéficier de cette institution n'est pas très considérable. Le plus grand nombre des clients du Foyer proviennent de détachements ou de permissionnaires de passage à la gare, qui attendent l'heure du train pour continuer leur voyage. Il n'y a que deux trains dans la journée qui nous amènent des soldats de l'une ou l'autre de ces catégories, et encore ces trains ne contiennent qu'exceptionnellement des permissionnaires, que l'on fait plutôt voyager de nuit. Comme en principe ils ne peuvent descendre en ville isolément, le sergent de planton va les prendre, les amène au Foyer et les ramène à la gare en temps utile. C'est de là que nous viennent à peu près les neuf dixièmes de notre clientèle. Pour le surplus, ce sont quelques soldats en cantonnement aux environs de Nancy, ou des convoyeurs venant de l'extérieur. Nous avons ainsi reçu, du 2 avril au 31 décembre 1916, en tout 7.963 soldats, soit une moyenne d'un peu moins de 30 par jour.

Mais ce n'est pas à ce chiffre modeste qu'il faut mesurer les bienfaits de notre institution. Ces bienfaits sont très réels; il suffit pour s'en rendre compte de voir le contentement que manifestent nos soldats pour ces heures de repos et de délassement qui leur sont ainsi ménagées. Si les permissionnaires de pas-

---

pouvons les estimer à un millier de francs au moins. Parmi les envois du dehors, nous mentionnerons celui de l'Œuvre des Jeux du soldat, 21, rue François Ier, à Paris, et aussi un très beau cadeau de la Croix-Rouge anglaise, Comité de Londres reçu en juin 1916.

Digitized by Google

sage ne peuvent que rarement profiter plusieurs fois de cette hospitalité, nous avons parmi les militaires cantonnés aux environs de Nancy des habitués qui ne manquent pas de renouveler leur visite. Enfin, depuis le commencement de janvier 1917, les hôtes du Foyer sont beaucoup plus nombreux : on a dépassé le chiffre de 300 par jour.

Le 13 août 1916, M. le général Faës, qui venait de prendre possession des fonctions de commandant de la place de Nancy, visita le Foyer de la place Saint-Georges, et, reconnaissant les services rendus par cette institution, estima nécessaire d'en étendre le fonctionnement et d'en faire profiter les soldats permissionnaires que les trains de nuit obligent de séjourner à la gare de Nancy. Déjà pareille extension avait été plusieurs fois souhaitée depuis le commencement de la guerre par les sociétés d'assistance; il n'avait pas été donné suite à ces projets pour des causes très diverses, et notamment parce que jusqu'alors le nombre des soldats intéressés n'avait pas paru assez considérable pour motiver une organisation de ce genre. Mais la situation s'était modifiée : à des intervalles réguliers, tous les hommes du front avaient droit désormais à des permissions, et l'on pouvait prévoir que Nancy allait devenir un point de passage important pour tous ceux qui sont originaires du sud-est et du centre de la France. Déjà beaucoup de ces pauvres gens encombraient pendant la nuit les quais de la gare, et étaient une cause d'inquiétudes pour la Compagnie des Chemins de fer de

Digitized by Google

l Est, à cause des dangers auxquels ils étaient exposés. De plus, la consigne leur défendant d'aller en ville était rigoureusement appliquée, et d'ailleurs la fermeture des magasins et des cafés les mettait dans l'impossibilité de se restaurer avant de continuer leur voyage. Il devenait donc urgent d'aviser, en prévision de la saison d'hiver qui devait aggraver considérablement les inconvénients ainsi constatés.

Un premier projet, entrevu mais bientôt abandonné, consistait à ouvrir pendant la nuit le Foyer de la place Saint-Georges. Pour beaucoup de motifs, cette solution était impraticable. Il eût été difficile d'amener la nuit, à une distance d'au moins 1 kilomètre, un très grand nombre d'hommes, et d'assurer successivement leur retour à la gare aux heures de leur départ. Ensuite les locaux de l'hôtel de Raigecourt n'étaient pas assez vastes pour recevoir tous ces permissionnaires. Et surtout, ce n'était pas un cercle, un lieu de repos et de délassement qu'il s'agissait de leur fournir; c'était essentiellement un centre de ravitaillement qu'il fallait constituer, avec un matériel et un personnel très différents de ceux qui suffisaient au Foyer du soldat.

M. le général Faës décida que le nouvel établissement devait être situé sinon dans la gare même, du moins à ses abords immédiats; et à raison du développement probable que devait prendre cette « Cantine », il fit appel en même temps aux deux sociétés d'assistance de Nancy, la Société de secours aux blessés militaires et l'Union des Femmes de France, leur demandant de collaborer ensemble pour assurer

Digitized by Google

le prompt fonctionnement de cette œuvre, à laquelle il attachait la plus grande importance. Les deux sociétés ne tardèrent pas à répondre à cet appel, tout en faisant des réserves, d'une part, sur le choix des locaux et, d'autre part, sur la possibilité de réunir le personnel nécessaire.

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est offrait un vaste hangar, alors inutilisé, dans les dépendances de la gare des marchandises; on eût pu s'y installer immédiatement, grand avantage sans doute, mais contrebalancé par de nombreux inconvénients : difficultés de chauffage, difficultés pour l'adduction et la vidange des eaux, pour la préparation des aliments et pour le logement du personnel. Il fallait chercher ailleurs. Notre attention fut alors attirée sur des bâtiments actuellement sans affectation, qui paraissaient devoir beaucoup mieux répondre aux exigences de l'institution projetée : il s'agit d'un ensemble considérable de constructions qui formaient, il y a peu d'années encore, l'hôpital militaire, avant son transfert au nouvel hôpital Sédillot. Ce sont sans doute de très vieilles bâtisses (1); toutefois les parties en bordure de la grande voie qui doit, dans un avenir prochain, prolonger la rue Mazagran, sont encore très solides, et au moyen de quelques aménagements intérieurs il était possible de les rendre très propres aux services que nous avions en vue. De plus,

(1) L'ancien hôpital militaire datait de 1768. Il avait été établi sur le bastion Saint-Thiébaut, dans les bâtiments de la brasserie Hoffmann.

Digitized by Google

il suffisait d'ouvrir une porte de communication pour correspondre directement et moyennant un trajet assez court avec les quais de la gare des voyageurs : l'arrivée et le départ des soldats se trouvaient ainsi grandement facilités. Ces considérations décidèrent M. le général Faës à accepter une combinaison qui, à l'épreuve, devait nous donner toute satisfaction.

La question du personnel était encore plus délicate. Ce que l'on demandait aux sociétés d'assistance, ce n'était pas seulement d'organiser la Cantine de gare, de choisir et de salarier des employés en nombre suffisant pour la marche des services; l'autorité militaire voulait de plus — et cette exigence était, nous le verrons, très bien justifiée — une intervention directe des infirmières de la Croix-Rouge pour recevoir nos hôtes, leur distribuer les aliments, les réconforter par leur présence et par leur bienveillant accueil. Or, si nos infirmières se sont engagées à soigner des malades et des blessés dans nos hôpitaux temporaires, elles pouvaient parfaitement se refuser à accepter un nouveau rôle qui n'avait qu'un rapport très éloigné avec leurs occupations professionnelles. Il fallait donc faire appel à leur patriotisme, leur faire comprendre que le soulagement de nos soldats, sous une forme quelconque, était digne de leur dévouement. Ce fut, hâtons-nous de le dire, très facile de les persuader. Malgré l'absence de toutes celles qui ont déjà cherché en dehors de Nancy des emplois que nous ne pouvions plus leur offrir, nous pûmes réunir immédiatement, dans l'une et l'autre des deux

Digitized by Google

sociétés, un nombre d'adhésions largement suffisant pour garantir le fonctionnement de l'œuvre. Depuis, ce nombre a toujours été s'accroissant, et aux infirmières de la Croix-Rouge se sont jointes d'autres bonnes volontés désireuses de participer aux fatigues qui allaient être imposées au personnel de la Cantine (1).

Nous eûmes enfin la bonne fortune de pouvoir installer comme directrice une femme de tête et de cœur, qui voulut bien accepter de vivre dans cet austère séjour, d'y demeurer constamment, d'assumer la responsabilité de tous les services. En se dévouant ainsi, Mme Beauchet a mérité toute notre reconnaissance, et c'est à elle surtout que revient l'honneur du succès que nous constatons tous les jours. Avec elle, M. le Dr Sturel voulut bien, en qualité d'administrateur, nous accorder son active collaboration. En même temps, la participation financière des deux sociétés d'assistance était établie sur un pied de complète égalité, et une commission administrative, dans laquelle chacune est également représentée, était constituée pour approuver les comptes et statuer au besoin sur tous les incidents de la gestion (2).

---

(1) Le nombre des adhésions recueillies par Mme la marquise d'Eyragues, déléguée du Conseil des dames de la S. B. M., et par Mme Stoffel, vice-présidente de l'U. F. F., est de 36 infirmières. Il faut y joindre 43 personnes ne faisant partie d'aucun des deux comités de la Croix-Rouge.

(2) Cette commission est composée, en outre de la directrice et de l'administrateur, du président de la S. B. M., M. Ch. Guyot, et du secrétaire général de l'U. F. F., M. Reiter;

Digitized by Google

Dans les dépenses ainsi prévues il faut compter, outre les frais de premier établissement, l'éclairage, le chauffage, le salaire des gens de service. Quant aux approvisionnements, il s'agit de simples avances, le principe étant que toutes les consommations sont payées par les soldats, et que les prix doivent être tarifés de telle sorte que l'œuvre se suffise à elle-même. Le tarif ainsi fixé ne doit être augmenté que si un déficit apparaît dans les comptes mensuels; il ne serait diminué qu'au cas, pour le moment assez improbable, où les prix des denrées de consommation viendraient à baisser sensiblement.

Tout étant ainsi entendu, nous eûmes à nous mettre en règle avec les diverses autorités compétentes, et la série des démarches dont nous avons fait l'énumération pour le Foyer du soldat dut être renouvelée. Nous arrivâmes au terme bien plus facilement que la première fois, d'abord en vertu de l'expérience acquise, ensuite et surtout grâce au puissant concours de M. le général Faës, qui sut nous aplanir promptement toutes les difficultés. Pendant ce temps, les travaux de réparation et d'aménagement de l'immeuble marchaient rapidement. Nous avions à notre disposition, la main-d'œuvre militaire, commandée par M. Clausse, officier d'administration du génie, qui fut pour nous le plus avisé et le plus expert des architectes. Sous sa direction, les vieux bâtiments de

---

de Mme la marquise d'Eyragues, déléguée du Conseil des dames de la S. B. M., et de Mme Stoffel, vice-présidente de l'U. F. F.; enfin, de MM. de Vienne, Didierjean et Martinois.

Digitized by Google

l'hôpital militaire devinrent très vite habitables, et le 17 octobre la Cantine de gare pouvait ouvrir ses portes.

On nous avait prévenus qu'il fallait nous attendre à recevoir chaque nuit au moins une centaine de visiteurs : pour le début nous eûmes 322 entrées, et ce nombre se maintint, avec quelques fluctuations, pendant la première quinzaine. Ensuite il s'accrut rapidement, passant à 600, 800, jusqu'à 1.300, nombre qui paraît devoir se maintenir. En somme, au 31 décembre 1916, la Cantine de gare a reçu 51.222 soldats, soit une moyenne journalière de 680 environ. Ces chiffres nous montrent la grandeur de la tâche imposée aux dames vendeuses et aux administrateurs. A l'unique salle de consommation, primitivement estimée suffisante, nous avons dû ajouter deux autres salles aussi vastes, qui font suite à la première, et une troisième plus spécialement affectée aux soins hygiéniques et de propreté.

Les nuits de service, qui commencent à 5h 30 du soir et ne se terminent qu'à 8 heures du matin, sont très mouvementées. Les hommes arrivent par bandes, déversées successivement par les trains qui s'espacent irrégulièrement; c'est comme autant de « vagues d'assaut » qui envahissent la Cantine. Ils trouvent à leur poste de vente les dames de la Croix-Rouge, en costume d'infirmières. L'obligation de revêtir ce costume a produit le meilleur effet : il impose aux soldats un sentiment de respect qui se traduit tout de suite dans leur tenue et leur allure. On connaît, à l'armée, les infirmières de la Croix-Rouge; on les a

Digitized by Google

vues se dévouer dans les ambulances et dans les hôpitaux; les retrouver ici est certainement une heureuse surprise pour les hommes, qui leur sont reconnaissants de vouloir bien encore ainsi s'occuper d'eux. Aussi se plient-ils aisément, sans difficulté, à la discipline du lieu. Ils prennent place par groupes aux tables vacantes; ils s'approchent du comptoir pour choisir et recevoir les mets; ils rapportent soigneusement, après leur repas, les assiettes et les verres.

Bien loin de trouver mauvais qu'on leur fasse payer leurs consommations, ils s'étonnent d'être si généreusement traités et à si bon compte. Très rares sont ceux qui invoquent leur état d'indigence, et pour ceux-là on n'insiste pas. Beaucoup, au contraire, sont contents de se faire adjuger des repas très complets, qu'ils ne trouvent jamais trop chers. Au début, nous avions pensé qu'il suffisait de préparer un très petit nombre de mets : de la soupe, du pain, du café, quelques conserves froides. Mais peu à peu l'ingénieuse bonté de la directrice et des dames vendeuses compléta largement ce menu un peu sommaire : deux plats chauds, dits « plats du jour », des pommes de terre en salade, du jambon et des saucisses; enfin, comme dessert, du fromage, des confitures et même des petits gâteaux, qui (faut-il le dire?) ne sont pas les moins appréciés par beaucoup de ces grands enfants. Du moins, quant aux liquides, la règle posée tout d'abord n'a pas varié : nous n'offrons que de la bière et de la limonade; vins et liqueurs sont entièrement exclus.

Le temps pendant lequel chaque homme séjourne

Digitized by Google

à la Cantine dépend des heures d'arrivée et de départ des trains. Pour quelques-uns qui se hâtent d'avaler leurs consommations ou d'empaqueter des provisions de voyage, le plus grand nombre peuvent demeurer plusieurs heures; et alors, le repas terminé, ils se reposent, ils fument, ils écrivent, ils jouent aux dames ou aux dominos. C'est surtout à cause de ces séjours un peu prolongés que l'on pouvait craindre certains inconvénients : des hommes bien repus ne se laisseraient-ils pas aller à une gaieté trop bruyante? ne faudrait-il pas réprimer le tumulte et les mauvais propos? Afin de ne pas laisser les dames vendeuses seules en face de centaines de soldats un peu trop surexcités, il avait été prévu d'adjoindre à ces dames, avec les brancardiers de service, un personnel masculin composé de membres des sociétés d'assistance, capables d'intervenir en cas de besoin. Mais jusqu'à présent, sans méconnaître l'aide très dévouée que nous prêtent à d'autres égards ces excellents auxiliaires, cette précaution s'est montrée inutile, et aucun incident fâcheux n'est venu compromettre la bonne tenue que nos soldats ont manifestée dès le début.

Et cependant, combien différents d'âge et de condition sociale, et même de races, sont tous ces hommes que nous voyons passer chaque nuit! Paysans et ouvriers des villes, jeunes gens d'éducation cultivée, Français de la Métropole, jaunes ou noirs des colonies! Il semble que tous, revêtus de l'uniforme bleu-horizon, ont les mêmes sentiments de respect et de convenance. L'allure de ces permissionnaires n'en est pas moins curieuse à observer. Ils arrivent ordinaire-

Digitized by Google

ment chargés d'un nombre considérable de colis de toute espèce et de toute provenance : c'est le « fourbi », qu'apportent dans leurs familles, tout souillé de la boue des tranchées, ceux qui viennent du front; ou bien ce sont les vêtements plus propres et les provisions de toute nature dont la famille a voulu munir le mari, le fils ou le frère qui s'en va. Le soldat a beaucoup de peine à se retrouver au milieu de tant de paquets souvent mal arrimés; il en oublie dans tous les coins, et chaque matin on recueille dans les salles de la Cantine de ces objets que le soldat regrettera plus tard et qu'il est impossible de lui faire parvenir.

La nuit se passe ainsi en constante activité pour nos dames vendeuses, et sans qu'elles puissent prendre aucun repos. C'est donc une tâche très lourde, et pour qu'elle soit supportable, une organisation très précise a été nécessaire. Le soin d'y veiller incomba dès le début à Mme la marquise d'Eyragues, qui sait s'en acquitter avec autant de tact que de dévouement. Les dames vendeuses sont constituées en équipes, de quatre ou cinq chacune, auxquelles sont assignés respectivement les différents jours de la semaine. Chaque nuit comporte deux séances, l'une de 5h 30 à 8 heures, l'autre de 8 heures jusqu'au matin. Un roulement est établi pour que chaque dame n'ait, autant que possible, qu'une nuit entière à passer par quinzaine. Enfin, à la tête de chaque équipe, la personne la plus âgée a la responsabilité du service et doit assurer le nombre de vendeuses suffisant pour remplir les fonctions qui leur sont

Digitized by Google

dévolues. Grâce à ces dispositions, la Cantine n'a pas cessé de fonctionner régulièrement, moyennant la bonne volonté de ce personnel, auquel nous ne saurions témoigner trop de reconnaissance.

La situation financière est également satisfaisante. Les dépenses de premier établissement (travaux d'installation et achat de mobilier) ne dépasseront pas 6.000 francs, dépenses supportées également par les deux sociétés d'assistance. Les frais autres que ceux d'alimentation (éclairage et chauffage, salaires des gens de service) sont payés en grande partie au moyen des dons en argent, qui se montent, au 31 décembre 1916, à 4.585 francs. Les dons en nature et le prix des consommations servies suffisent, avons-nous dit, pour couvrir les dépenses d'acquisitions journalières (1). L'œuvre apparaît ainsi très viable, et nous pouvons espérer la voir durer et prospérer jusqu'au bout.

Dans l'exposé qui précède, on trouvera sans doute que nous pouvions nous dispenser de beaucoup de menus détails qui ne méritaient pas d'être mis en lumière. Nous nous excusons de cette prolixité : ayant eu l'honneur de nous trouver mêlé de très près à l'éclosion et au développement de ces deux « œuvres de guerre », on comprendra que nous soyons

(1) Au 31 décembre 1916, le total des recettes (dons en argent et ventes) s'élevait à 31.618 francs. Les dons à ce jour étant de 4.585 francs, le produit des ventes est ainsi de 27.032 francs. Quant aux dons en nature, ils peuvent être évalués à 700 francs.

Digitized by Google

porté à attribuer aux moindres incidents qui les concernent une importance peut-être exagérée. Du moins, si la lecture de ces pages paraît aujourd'hui trop dénuée d'intérêt, nous nous faisons l'illusion de croire qu'on y trouvera plus tard certains traits qui ne seront pas inutiles aux historiens de Nancy en 1916.

Lu le 5 janvier 1917.

Digitized by Google

# INTERPRÉTATIONS GERMANIQUES

DES

# ORIGINES DE LA GUERRE

Par M. Georges PARISET

MEMBRE TITULAIRE

---

Il n'est pas inutile de connaître les interprétations que les Allemands donnent des origines de la guerre. Les arguments interviennent dans la lutte; leur action n'est pas celle du canon, il leur arrive de n'être pas moins efficace. Mais le canon ne fait que détruire, quand il atteint son objectif. Il se peut qu'au contraire l'argument germanique nous profite, si minime que soit la parcelle de vérité qu'il apporte et parce que, faux ou vrai, il nous renseigne toujours sur l'adversaire. Pour nous défendre et nous mieux armer, il nous faut savoir ce que dit l'ennemi.

En Allemagne, la manutention des idées comporte quatre grades : le personnel gouvernemental, ministres d'hier, d'aujourd'hui et de demain, pour la plupart hauts fonctionnaires; les professeurs des écoles supérieures et des universités; les rédacteurs des innombrables livres, brochures et articles que réclame la

Digitized by Google

prodigieuse capacité d'absorption des Allemands : publicistes, députés, techniciens, fonctionnaires, pasteurs, prêtres, régents de gymnase; enfin, la tourbe des publications populaires, depuis la presse quotidienne jusqu'aux fabricants de films truqués. Plus tard, ce sera dans les deux dernières catégories qu'on fera les découvertes les plus surprenantes. Actuellement, on doit s'en tenir aux professeurs. Ils sont l'élite intellectuelle. Leur production est la moins difficilement accessible. Elle se rend volontiers aux étages inférieurs, pour y porter la bonne parole qu'elle reçoit respectueusement d'en haut, du gouvernement. Nombreux sont les professeurs qui écrivent dans les journaux. Mais ils y gardent leur titre universitaire. Un député professeur a plus d'autorité comme professeur que comme député, et l'écrivain qui réussit s'honore d'être décoré du prédicat professoral.

Comme le personnel, les idées sont hiérarchisées. Une théorie à la façon germanique n'est pas seulement une explication ou une hypothèse, mais une procession réglementée d'arguments, sans traînards ni dissidents. L'Allemand est constructeur de système, et plus encore depuis qu'il est prussifié : le système est, en effet, de nature disciplinaire, et les idées sont forcées d'y prendre le pas de parade, à l'alignement. L'histoire, qui est peut-être la science le plus rebelle au système, avait dans ce dernier quart de siècle dû subir le sort commun. Elle était devenue systématique, mais restait encore divisée en deux écoles principales. Les disciples de Ranke encadrent les faits d'ordre social, économique et moral dans l'histoire politique

Digitized by Google

avec ses vicissitudes que détermine l'action des hommes au pouvoir. Lamprecht, le chef de l'école opposée, considère au contraire que la nation ou le groupement collectif constitue la seule réalité historique et que les individus ne sont rien en eux-mêmes. Au fond, c'est, sous une forme nouvelle, la vieille querelle scolastique du nominalisme et du réalisme.

Quant à la guerre, les conclusions des deux écoles sont au demeurant identiques. Ranke avait pour habitude de donner toujours raison au plus fort et de considérer le succès comme la preuve du droit. Ses continuateurs « ont en commun cette idée fondamentale que la Prusse doit être à la tête de l'Allemagne », comme l'écrit fort justement Georg von Below (1). D'autre part, la conception politique de l'histoire mène en politique à la glorification de l'État. Treitschke, qui est à certains égards un disciple de Ranke, — disciple devenu maître, — en a donné la preuve. Lamprecht, de son côté, identifiait la nation organisée avec l'État, et croyait avoir découvert, dans l'évolution culturelle de la nation allemande, le prototype de toute l'évolution humaine. Ainsi, les deux écoles finissaient par se joindre; elles ne différaient que par les procédés de raisonnement. Un mois avant la guerre, Delbruck qualifiait encore de « charlata-

(1) *Militarismus und Kultur in Deutschland,* dans *Scientia, Rivista di Scienza*, du 1er février 1915, p. 201 (et p. 106 de la traduction française qui dans cette revue internationale accompagne les textes allemands). — Le docteur Georg von Below, né en 1858 à Kœnigsberg, est professeur d'histoire du Moyen Age à l'Université badoise de Fribourg-en-Brisgau, avec le titre de conseiller intime aulique.



Digitized by Google

nerie » Lamprecht et son école (1), et sans doute n'avait-il pas tort : Lamprecht avait un succès immense; l'Allemagne l'admirait, elle se mirait en lui. Depuis la guerre, les adversaires réconciliés luttent en commun contre les ennemis de l'Allemagne.

## I

### La thèse géographique.

Ils posent en principe que la géographie aide à comprendre l'histoire : doctrine exacte, mais qui n'est pas d'origine allemande. Donc, géographiquement, la guerre actuelle était inévitable. Nous sommes, dit Schaefer (2), le peuple du milieu de l'Europe. Il en résulte que nous sommes aisément vulnérables, que nos frontières ne peuvent être déterminées avec rigueur, qu'à l'est, au nord et à l'ouest, elles englobent des populations allogènes ou mélangées, et qu'elles laissent au dehors beaucoup de nos nationaux. Aucun peuple n'a comme nous une portion importante de sa propre nationalité en dehors des limites de son État : un quart du germanisme actuel

(1) *Preussische Jahrbücher*, juin 1914, p. 543.

(2) *Unser Volk inmitten der Mächte*, article de la revue *Panther* reproduit dans le volume collectif intitulé : *Der Koloss auf tönernen Füssen* (La Russie). Munich, Lehmann, 1916, in-8, p. 1-9 (Recueil d'extraits de *Panther*, revue bimensuelle pangermaniste, fondée en juillet 1912; elle paraît avoir été ainsi nommée en l'honneur du bateau-canonnière *Panther*, qui a servi à monter le « coup d'Agadir » un an auparavant). — Le conseiller intime Dr Dietrich Schaefer, né à Brême en 1845, est professeur d'histoire à l'Université de Berlin.

Digitized by Google

en Europe se trouve hors de l'Empire allemand. Quand l'Allemagne était faible et divisée, l'on se détachait d'elle, comme la Suisse, la Hollande, la Belgique, ou l'on empiétait sur ses terres comme la France, la Pologne, le Danemark, la Suède. Aujourd'hui, l'Allemagne est forte. Elle a recouvré une partie des territoires perdus. Elle a réglé en dernier lieu son compte avec la France. Elle doit en faire autant avec la Russie sur terre, et avec l'Angleterre sur mer, puisque aussi bien elle a maintenant des intérêts maritimes. L'éternel conflit de l'Allemagne avec ses voisins a pour origine la situation même de l'Allemagne en Europe (1).

Les raisonnements géographiques de Jaeckh (2) sont de plus large envergure. D'après lui, la guerre constitue la réalisation de « l'Europe centrale », non pas de la « Petite Europe centrale » qui unirait seulement l'Autriche à l'Allemagne, mais de la « Grande Europe centrale », avec les Balkans, l'Asie Mineure

(1) A ces considérations Schaefer accroche un programme pangermaniste d'annexions qui a été reproduit dans les journaux français (Article de la revue *Panther*, transcrit dans l'*Information* du 5 février et, plus complètement, dans le *Temps* du 7 février 1915. Cf. Chéradame, *Le Plan pangermaniste démasqué*. Plon, 1916, p. 95 et suiv.). Ce programme a été repris et soutenu en Allemagne par le « Comité indépendant pour une paix allemande », dont Schaefer lui-même est le président. Le manifeste publié par le Comité le 24 août 1916 (dans le *Temps* du 15 novembre) ne fait guère que développer les idées annexionistes émises par Schaefer en février 1915.

(2) *Das grössere Mitteleuropa*, dans les *Flugschriften der Deutschen Politik*, n° 2 (1916), par le professeur docteur Ernst Jaeckh (né en 1875 en Wurtemberg, l'un des publicistes de guerre les plus actifs de Berlin; il se proclame le disciple du philosophe Joël, dont il sera question ci-après).

Digitized by Google

et la Mésopotamie, « la nouvelle synthèse de l'antique thèse occidentale et de l'antique antithèse orientale ». En effet, au nord, à l'ouest et à l'est, l'Allemagne est entourée de nations formées et hostiles; seule la route de l'Est lui restait ouverte, qui mène à des peuples en formation et non hostiles. Le règne du kaiser a duré un quart de siècle avant l'année fatidique de la guerre : il est marqué au début par l'annexion de Héligoland, à la fin par la création du Bagdad. Héligoland et Bagdad! Lieux si distants et pourtant si étroitement unis! Ils figurent les deux bornes de la Grande Europe centrale, aux deux extrémités de la « route d'or » qui va réveiller le proche Orient et grâce à laquelle les pays du Nord vont être étendus et consolidés maritimement, les pays du Sud étendus et consolidés continentalement. Ainsi l'Orient et l'Occident se combineront en un organisme plein de vie. Telles sont les lois de la « géopolitique (1) ».

---

(1) Le Dr Félix Lampe, géographe et, sauf erreur, régent de gymnase à Berlin (né en 1868), explique dans une publication collective sur *La Guerre mondiale et l'enseignement*, éditée par Perthes à Gotha en 1915 (analysée par E. Victor dans la *Revue pédagogique* d'octobre 1916, p. 351 à 357), comment on peut, dans les écoles allemandes, faire comprendre aux élèves, par la géographie, que l'Allemagne était menacée du côté russe, que la Pologne russe doit être annexée, que les ennemis de l'Allemagne devaient lui faire la guerre, qu'il fallait attaquer la France par la Belgique, que la Belgique n'est pas un État national et que la Russie n'a aucun titre à protéger les Slaves des Balkans, vu qu'elle n'est pas exclusivement slave et qu'il n'y a aux Balkans qu'une minorité slave; enfin que l'Allemagne sera victorieuse. Ainsi la géographie, « sans rien négliger de ses fins propres », éduquera la jeunesse allemande, car « de larges vues sur les peuples et les pays du monde créent une humanité noble et généreuse ».

Digitized by Google

Mais, du jour où l'Angleterre a pris pied en Inde, il lui a fallu s'en assurer la route par l'Égypte, l'Arabie et la Perse, comme du jour où la Russie a dépassé le Caucase et atteint le Turkestan, elle a cherché à atteindre la Méditerranée par l'Arménie et Alexandrette, sinon déjà antérieurement par Constantinople, ou par les Balkans à travers la Roumanie et la Bulgarie, ou même en Adriatique par la Serbie. Donc, l'Asie centrale britannique, l'Asie centrale russe et la Grande Europe centrale germanique (l'Allemagne seule étant « européenne ») doivent nécessairement entrer en conflit. Leurs voies se croisent. Les trois volontés historiques mondiales se heurtent en Turquie « empire du Milieu », et la présente guerre était inéluctable.

Le sophisme est qu'on définit le milieu par sa périphérie arbitrairement délimitée pour les besoins de la cause. La Chine se croit aussi « l'Empire du Milieu » et l'une des plus antiques superstitions de l'humanité est que chaque peuple se considère comme le nombril du monde. Tout pays peut donc devenir tour à tour le « milieu ». Or, tantôt le milieu apparaît comme le point de jonction des diamètres, tantôt, au contraire, il est présenté comme un point isolé au centre de la circonférence. Il subit alors « l'encerclement ».

## II

### La thèse de l'encerclement.

La thèse de l'encerclement est devenue célèbre. Tous les Allemands la tiennent pour démontrée. Elle

Digitized by Google

est partout et formulée de toutes les façons. On la trouvera, par exemple, dans les deux principaux ouvrages collectifs de propagande et de justification que les savants germaniques ont publiés pendant la guerre, les uns au nom de leur vérité « objective » (1), les autres au nom du catholicisme (2). — La France, raconte Oncken (3), s'est alliée à la Russie par désir de revanche, mais la Russie s'occupa d'abord de toute autre chose que d'y satisfaire. Sur ces entrefaites, l'Angleterre devint jalouse de l'Allemagne. En 1903, pour la première fois, la production de fonte allemande se trouva supérieure à celle de l'Angleterre et les exportations allemandes en Angleterre dépassèrent les exportations anglaises en Allemagne. Alors la machine à encercler se déclencha : l'Angleterre se

---

(1) *Deutschland und der Weltkrieg.* Leipzig et Berlin. Teubner, 1re édition de 9.000 exemplaires, parue au printemps de 1915 en un volume in-8 de VI-686 pages; la 2e édition, avec de nombreuses additions (10e au 14e mille), a été publiée en 1916 en deux volumes in-8 de VI-831 pages. — Voir la substantielle analyse qu'en a donnée l'historien belge Van der Linden, dans la *Revue historique* de janvier-février 1916, p. 168 à 181.

(2) *Deutsche Kultur, Katholizismus und Weltkrieg, eine Abwehr des Buches : La guerre allemande et le catholicisme,* Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1915, in-8, VIII-494 pages. — Voir le compte rendu publié dans la *Revue historique* de janvier-février 1917, p. 127 à 130.

(3) *Die Vorgeschichte des Krieges* dans *Deutschland und der Weltkrieg,* 4e section, par le professeur docteur Hermann Oncken, de l'Université de Heidelberg. — Né en 1869, Oncken n'a de commun que le nom et le pays d'origine, l'Oldenbourg, avec les deux frères Wilhelm et August Oncken qui se sont fait une réputation méritée, il y a près d'un demi-siècle, le premier comme historien, le second comme économiste. Il a enseigné à Chicago.

Digitized by Google

rapprocha de la France (1904), puis de la Russie (1907). — L'Allemagne, déclare, de son côté, le catholique Finke (1), a mis en pratique le mot célèbre : « L'Empire, c'est la paix. » Elle a systématiquement été encerclée et isolée. Seuls les Autrichiens lui restaient fidèles. L'Angleterre voulait anéantir un concurrent dangereux, la France prendre sa revanche et la Russie arriver à Constantinople. « Les instincts belliqueux du panslavisme et du chauvinisme français », « attisés » par l'Angleterre, ont mis le feu aux poudres, et l'Allemagne a eu à soutenir une guerre « juste et nécessaire ».

Bref, l'Empire pacifique est victime d'un complot perfidement machiné, dont le centre est pour quelques-uns à Pétrograd, mais pour la plupart à Londres; car les Allemands discutent encore sur la question de savoir quelle est leur principale ennemie : l'Angleterre ou la Russie. Schiemann (2) semble persuadé que c'est la diplomatie russe qui a tout combiné. Il

---

(1) *Recht und Notwendigkeit des Weltkrieges*, dans *Deutsche Kultur, Katholizismus und Weltkrieg*, n° 2, par le conseiller aulique docteur Heinrich FINKE, professeur d'histoire à l'Université badoise de Fribourg-en-Brisgau, membre des Académies de Madrid et Barcelone (né en 1855).

(2) *Die letzten Etappen zum Weltkrieg*. Berlin, Reimer, 1915, in-8, analysé par EISENMANN, de la Sorbonne, dans la *Revue historique* de juillet-août 1915, p. 395-397. Ce livre constitue le tome XIV et dernier du recueil des chroniques politiques de Schiemann, dans la *Gazette de la Croix*, paru sous le titre de *Deutschland und die grosse Politik* (1901-1914). Le Dr Theodor Schiemann, né en 1847, n'est venu en Allemagne qu'en 1887, pour devenir professeur d'histoire de l'Orient européen à l'Université de Berlin. Il passait avant la guerre pour un des confidents du kaiser.

Digitized by Google

est vrai que Schiemann, né Balte et donc sujet russe, comme ses collègues les théologiens Harnack et Seeberg, l'historien Haller, l'indianiste von Schroeder, le chimiste Ostwald, le publiciste Rohrbach et d'autres encore, se trouve atteint, comme eux, de russophobie aiguë.

Rathgen, au contraire, se faisant l'interprète de la théorie la plus répandue, explique (1) que la France était partagée entre son invétéré désir de revanche et le sentiment de sa faiblesse croissante. A la veille de la guerre, malgré le « travail public commun du *Times* et du *Temps* pour empoisonner l'opinion publique », la majorité tenait encore pour la paix. En Russie, le développement économique était aux mains d'étrangers : Allemands, Polonais, Juifs, Anglais, Français et Belges, et il lui aurait fallu encore une longue période de calme; mais le nationalisme grand-russien a les étrangers en horreur, de même qu'il veut à toute force russifier les allogènes de l'Empire : Finlandais, Baltes, Lithuaniens, Polonais, Ukrainiens et autres peuples. L'exclusion des étrangers devait commencer par les Allemands, de beaucoup les plus nombreux et les plus entreprenants. Mais l'opération ne pouvait commencer qu'avec la certitude de l'appui anglais. L'Angleterre est la véritable ennemie de l'Allemagne, moins encore à cause

(1) *Deutschland, die Weltmächte und der Krieg*, dans les *Deutsche Vorträge hamburgischer Professoren*, n° 1 (du 18 septembre 1914). — Karl Rathgen, né en 1856, arrière-petit-fils de Niebuhr, a enseigné aux universités de Tokio et de Columbia en Amérique, avant de devenir professeur de science économique à l'Institut colonial de Hambourg.

Digitized by Google

de la concurrence économique que parce qu'elle prévoyait que si elle perdait la maîtrise de la mer, elle ne pourrait plus tenir en main les éléments centrifuges de son Empire disparate et inorganisé : c'est elle qui porte la principale responsabilité dans les origines de la guerre. — Rohrbach énonce des idées semblables (1) : suivant lui, le chef-d'œuvre de la politique anglaise a été de créer un état d'hostilité entre l'Allemagne et la Russie. La guerre était inévitable. Mais l'Allemagne veut que l'ennemi ne puisse plus à l'avenir « la priver de l'air vital dont elle a besoin comme puissance mondiale ». Et comme en histoire les grandes guerres portent toutes un nom : guerre du Péloponèse, guerre de Trente ans, la présente guerre s'appellera la « guerre allemande ».

## III

### Variations sur le thème d'encerclement.

Keutgen a imaginé une curieuse variante (2).

---

(1) *Warum es der deutsche Krieg ist* (nº 1 de la collection intitulée : *Der deutsche Krieg. politische Flugschriften,* publiés par JAECKH). — Le Dr Paul Rohrbach, né en 1869 en Livonie, a d'abord fait sa théologie; et après quelques années de voyage en Russie, en Asie et aux colonies d'Afrique, il est devenu professeur de colonisation à l'École supérieure de commerce de Berlin. Très connu comme publiciste, il passe pour être un des chefs de la propagande germanique organisée à Berlin. Ses publications de guerre sont fort nombreuses; Jaeckh est associé à plusieurs d'entre elles.

(2) *Britische Reichsprobleme und der Krieg,* dans les *Deutsche Vorträge hamburgischer Professoren,* nº 5 (du 23 octobre

Digitized by Google

L'Angleterre n'a d'ennemi essentiel que la Russie. Partout elle la trouve sur son chemin : en Extrême-Orient, contre ses intérêts en Chine; en Moyen-Orient, du côté de l'Afghanistan et de la Perse; en Proche-Orient, dans les Balkans et à Constantinople. Mais elle est sans force réelle et elle le sait : sa marine est puissante sur mer, mais sans action contre la poussée continentale du géant russe. Elle a donc cherché des alliés. Elle a trouvé d'abord le Japon, en 1902, et le Japon a battu la Russie en Extrême-Orient. Mais la Russie s'est rejetée sur l'Orient moyen et proche. Alors l'Angleterre a capitulé; elle a suivi la politique de faiblesse, politique qu'on peut « qualifier d'immorale dans son essence la plus intime, même quand les circonstances y forcent ». Elle a donc cherché à s'entendre avec la Russie.

La tâche n'était pas aisée. La Russie se défiait de l'Angleterre. Mais elle était alliée à la France et la France voyait que l'alliance russe ne lui rapportait rien. L'Angleterre alla donc au-devant de la France qui s'empressa à sa rencontre : et grâce à l'entente anglo-française de 1904, l'Angleterre a pu s'accorder avec la Russie sur l'Orient moyen, en 1907. Ce n'est donc pas par crainte de l'Allemagne que l'Angleterre a évolué, mais par crainte de la Russie. Il y a d'ailleurs trop d'intérêts économiques communs entre

---

1914), par le Dr Friedrich KEUTGEN, professeur d'histoire à l'Institut colonial de Hambourg. L'auteur, né à Brême en 1861, a débuté dans la maison de commerce de son père à Brême et à Manchester; sa mère était Anglaise; il a professé à Baltimore en Amérique.

Digitized by Google

l'Angleterre et l'Allemagne pour les désunir. Mais l'Angleterre avait maintenant pris position, « pactisé avec le diable », et elle devait se trouver entraînée dans la lutte dès qu'il plairait à ses nouveaux amis de rompre avec l'Allemagne. Il n'y a pas eu, à proprement parler, d'encerclement et le rôle personnel d'Édouard VII a été très exagéré. La Russie voulait la guerre, sinon contre l'Allemagne elle-même, du moins contre l'Autriche, que l'Allemagne ne pouvait pas ne pas soutenir. La France a suivi son alliée russe, non sans hésitation. L'Angleterre ne pouvait plus rester honorablement neutre. « La seule question était de savoir quand elle entrerait en lice, de suite ou plus tard. L'occupation de la Belgique et le cri belge d'appel ne lui laissèrent pas le choix. »

Dans le corollaire à la variante de Keutgen que développe Brentano (1), c'est la France qui tient la place centrale. La guerre est née de la Triple Entente, — devenue la Triple Alliance depuis le traité du 4 septembre 1914, mais les Allemands affectent encore aujourd'hui de ne parler que d'entente — et la Triple Entente est née de l'idée française de revanche. Ainsi la France est en définitive cause de la guerre. En effet, depuis François Ier jusqu'à Napoléon III, son but a toujours été de maintenir l'Allemagne morcelée et par là de dominer l'Europe. Elle

(1) *Die letzten Ursachen des gegenwärtigen Krieges*, dans *Scientia*, 1er avril 1915. — Ludwig Josef (ou par abréviation : Lujo) Brentano, né en 1844, est professeur de science économique et financière à l'Université de Munich, avec le titre de conseiller intime aulique.

Digitized by Google

a dû y renoncer en 1870 et, de plus, la perte de deux provinces a porté atteinte à son principe révolutionnaire de l'indivisibilité du territoire (1). La revanche, qui poussait dru dans tout le pays après la guerre, s'est ensuite étiolée. Mais la bourgeoisie réactionnaire craignait la démocratie montante et l'impôt sur le revenu. « On commença à Paris à caresser l'idée du rétablissement de la monarchie. Beaucoup pensèrent qu'une guerre pourrait ramener le monarque désiré. Il suffit de rappeler les articles de tête du *Gaulois* et du *Figaro* ces dernières années, ainsi que les articles de Maurice Barrès et les couplets qu'on pouvait entendre dans les cabarets parisiens. » Les bourgeois arrosèrent donc la plante qui desséchait et qui reprit toute sa verdeur.

Ils y furent aidés par deux puissances étrangères qui avaient intérêt à la même culture, car la France était comme un grand jardin où tous les étrangers, sauf les Allemands, avaient libre accès. La Russie voulait dominer dans les Balkans pour arriver à Constantinople, l'Angleterre craignait pour sa prépondérance maritime et commerciale : toutes deux menaçaient l'Allemagne, la Russie indirectement par ses visées contre l'Autriche en pays balkaniques, l'Angleterre directement, puisqu'elle se trouvait en conflit immédiat d'intérêts avec l'Empire allemand.

(1) Il convient de reconnaître que Brentano a essayé de mieux comprendre que la plupart de ses collègues l'idée française de « revanche », ou, plus exactement, la question d'Alsace-Lorraine vue de France; mais il est resté à mi-chemin.

Digitized by Google

En résumé, l'Allemagne défend l'Autriche dont elle est solidaire, mais loin que l'Angleterre défende actuellement la France, c'est la France qui défend l'Angleterre, et c'est en France que se rencontrèrent, pour se réconcilier, les deux ennemis héréditaires qu'étaient jusqu'alors l'Angleterre et la Russie.

## IV

### Les raisons de la guerre.

Par une enfilade de sophismes, l'illustre Ostwald, dont on ne sait s'il est grand chimiste parce qu'il est prix Nobel, ou prix Nobel parce qu'il est grand chimiste, démontre (1) que ce n'est pas en Allemagne qu'il faut chercher les raisons de la guerre. Car la guerre actuelle n'est pas une guerre de races, ou alors « l'Angleterre et la France devraient lutter à nos côtés et non pas contre nous »; elle n'est pas une guerre de religion : « nous voyons en effet combattre d'un côté des protestants et des catholiques, de l'autre ces

(1) *Europa unter deutscher Führung*, dans les *Monistische Sonntagspredigten*, nos 11-12 (du 15 septembre 1914), traduction française dans la *Semaine littéraire* de Genève (16 octobre 1914) et en appendice au *Journal d'une Française en Allemagne*, d'Altiar, publié par Charles Vellay, chez Perrin, en 1915. — Wilhelm-Wolfgang Ostwald, né en 1853 à Riga, est docteur honoraire ès sciences de Cambridge, Genève, Liverpool et Toronto; en médecine de Halle; en droit d'Aberdeen; professeur de chimie colloïdale dans ses rapports avec la biologie à l'Université de Leipzig; il a enseigné comme professeur d'échange aux universités de Harvard et Columbia en Amérique. La secte moniste, dont il est un des pontifes, a pour grand-prêtre le naturaliste Haeckel.

Digitized by Google

mêmes confessions, avec, en plus, l'orthodoxie grecque »; elle n'est pas une guerre politique, puisqu'elle met aux prises « deux empires contre une république, un royaume et un empire », sans parler des belligérants secondaires qui sont monarchiques; elle n'est pas une guerre de culture, « la différence de culture entre les régions les plus avancées de l'Allemagne et les régions les plus attardées de l'Autriche est à peine moins grande que celle qu'il y a entre la France qui occupe les sommets de la civilisation et la Russie qui n'est pas encore sortie de la barbarie ». Donc « aucun motif commun n'a déterminé nos ennemis ». Ils ne sont d'accord contre nous que « négativement, en ce sens que l'Allemagne est considérée par eux comme l'obstacle commun » à la réalisation de leurs desseins particuliers.

Or, l'histoire nous apprend à les connaître. S'agit-il de la France avec Darmstaedter (1)? Sa politique extérieure a toujours été conquérante. Vaincue il y a près d'un demi-siècle, elle est toujours restée à l'affût d'une occasion favorable pour prendre sa revanche. Son expansion coloniale est toute militaire, et dans un but militaire, afin que la « force noire » suppléât aux insuffisances d'effectifs causées par la diminution de la natalité. — S'agit-il de l'Angleterre avec Marcks (2)? Sa politique extérieure est

(1) *Die Machtpolitik Frankreichs,* par le professeur docteur Paul DARMSTAEDTER, de l'Université de Goettingue, dans *Deutschland und der Weltkrieg,* 3e section : *die Machtpolitik unserer Gegner.*

(2) *Die Machtpolitik Englands, ibid.,* par le conseiller intime

Digitized by Google

faite de guerres et de conquêtes; elle a participé, directement ou indirectement, à toutes les guerres européennes de 1688 à 1815 et depuis 1815; souvent elle les a suscitées et toujours à son profit. — S'agit-il de la Russie avec Uebersberger (1)? Nulle puissance au monde n'a jamais eu d'accroissement si rapide, et depuis Catherine II sa politique extérieure a constamment entravé l'action des puissances centrales. On a calculé que son augmentation moyenne depuis le seizième siècle est de 130 kilomètres carrés par jour (2), et son augmentation démographique n'est pas moindre : dès aujourd'hui, la Russie constitue le plus formidable danger pour l'Europe et donc pour l'Austro-Allemagne.

La psychologie collective confirme les données de l'histoire. Le Russe a contre le Germain la haine de l'homme inculte, arriéré et asiatique contre l'homme culturel, supérieur et européen. L' « immoral » (3) désir de revanche ne s'explique que par la vanité et

---

professeur docteur Erich MARCKS (né en 1861 à Magdebourg), de l'Université de Munich.

(1) *Russland und der Panslavismus, ibid.*, par le Dr Hans UEBERSBERGER (né en 1877 en Carniole), professeur extraordinaire d'histoire à l'Université de Vienne.

(2) Ce calcul, d'ailleurs fort contestable, est donné par le professeur docteur Fritz Boehm, né en 1880, secrétaire de l'Association des régents de gymnases de Berlin, dans la *Gazette de Francfort* du 10 octobre 1915.

(3) « Der unsachliche und unethische Gedanke der Rache », suivant l'expression d'Ostwald, p. 169 des *Monistische Sonntagspredigten ;* « idée dangereuse et antichrétienne », selon Fr.-W. Foerster (note écrite publiée par l'*Écho de Paris* du 1er avril 1915).

Digitized by Google

la légèreté bien connues des Français. Quant aux Anglais, ils n'agissent que par les motifs les plus vils de basse jalousie commerciale, d'égoïsme et d'envie contre des concurrents plus jeunes, plus actifs et plus heureux. Le triptyque psychologique de la haine sarmate, de la vanité gauloise et de la jalousie britannique a été esquissée, entre autres, par le philosophe Eucken (1) et le psycho-physiologue Wundt (2). L'Allemagne, déclare ce dernier, a été forcée de « se guider non d'après la juste appréciation de ses besoins, mais d'après la jalousie et l'envie de ses voisins », de sorte qu'on a pu remarquer (3) qu'elle s'en trouvait réduite à se défendre moins encore contre des actes que contre des sentiments.

Enfin les motifs d'ordre économique apportent

---

(1) Article cité par Verrier, de la Sorbonne, dans *Excelsior* du 27 novembre 1914 et *Pages d'Histoire*, fasc. 28, p. 26-29. — Rudolf Eucken, né en 1846 en Frise orientale, est professeur de philosophie à l'Université d'Iéna, conseiller intime, docteur honoraire de Giessen et Glasgow, membre des Académies de Suède et Finlande, prix Nobel de littérature. Des « penseurs » comme Eucken, écrivait Bergson en 1912 (dans l'avant-propos de la traduction française du *Sens de la vie*), « nous ne nous bornons pas à les admirer, nous les aimons ».

(2) *Ueber den wahrhaften Krieg*, conférence faite à Leipzig le 10 septembre 1914, dont la brochure a été analysée par Verrier, de la Sorbonne, dans *Excelsior* du 27 novembre et *Pages d'Histoire*, fasc. 28, p. 21-24, et par Kostyleff dans *Scientia* du 1er avril 1915, p. 351-352. Cf. du même : *Deutschland im Lichte des neutralen und des feindlichen Auslandes*, dans *Scientia* du 1er janvier 1915. — L'excellence et conseiller intime effectif de gouvernement, Dr Wilhelm Wundt, docteur honoraire en droit, en médecine et en philosophie, né en 1832, est professeur à l'Université de Leipzig.

(3) Kostyleff, dans *Scientia* du 1er avril 1915, p. 351.

Digitized by Google

l'explication finale. Herkner démontre (1) que la France tient à l'Alsace-Lorraine non seulement par désir de revanche, mais à cause des richesses minérales du pays, que la Russie veut arriver à Constantinople moins pour rétablir la croix sur Sainte-Sophie que pour entrer en possession d'un passage maritime qu'elle considère comme indispensable à son développement économique, et que l'Angleterre n'a d'autre but que d'anéantir la concurrence commerciale de l'Allemagne.

## V

### La thèse des gouvernants et gouvernés.

Mais l'analyse n'est pas complète encore, et, si après avoir trouvé les raisons de politique extérieure on recherche les motifs d'ordre intérieur, on fera des découvertes intéressantes. Les réflexions de Wilamowitz-Moellendorf sont d'un simplisme déconcertant (2). En France, « le peuple est pacifique, il se

(1) *Kriegs- und Volkswirtschaft,* dans les *Deutsche Reden in schwerer Zeit,* n° 19 (26 février 1915), par le conseiller intime de gouvernement, Dr Heinrich Herkner, professeur de science politique et économique à l'Université de Berlin.

(2) *Die geschichtlichen Ursachen des Krieges* (n° 1 de la série *Reden aus der Kriegszeit*). Ce discours, prononcé à Charlottenbourg le 6 septembre 1914, a eu un grand succès. Le texte que nous avons utilisé a été publié par les *Basler Nachrichten* du 11 septembre. Il diffère en plusieurs endroits des citations qu'en donne la Française Altiar dans son *Journal*



Digitized by Google

serait habitué aux conditions que la prépondérance de l'Allemagne lui imposait forcément. Mais les gouvernants, les politiciens de carrière, qui sont les maîtres du pays et l'exploitent à leur profit, sentent qu'ils ont perdu la confiance publique. Pour se maintenir, ils cherchent de toute manière à détourner l'attention vers le dehors. Pourtant, ils n'auraient pas osé la guerre; ils ne l'ont pas voulue. Mais la France a abdiqué sa liberté. La République marche aux ordres du Tsar. Bien plus, la France si fière, la France de Jeanne d'Arc, qu'elle révère comme une sainte, a accepté le secours de l'Angleterre! » Brentano a démontré au contraire que c'est la France qui secourt l'Angleterre, mais peu importe : poursuivons. En Russie, le moujik inoffensif, attaché à sa glèbe et d'horizon borné, ne songeait pas à la guerre. Mais il y a là-bas « une couche sociale avec le Tsar à sa tête, qui sent si bien sa propre faiblesse auprès du peuple qu'il lui fallait une guerre pour se maintenir ».

Pour l'Angleterre, Wilamowitz se contente d'indiquer la jalousie maritime et commerciale, mais plusieurs de ses collègues ont achevé la démonstration

---

(*Revue de Paris*, 1er févr. 1915, et en volume chez Perrin, p. 126 à 132). Les textes germaniques, tels qu'on les trouve dans les journaux de Suisse, ont pu subir des remaniements à l'usage des neutres. — L'excellence conseiller intime effectif de gouvernement, Dr Ulrich von Wilamowitz-Moellendorf, professeur de philologie classique à l'Université de Berlin, né en 1848 en Posnanie, où il a de grandes propriétés, gendre de Mommsen, titré et décoré de toutes les manières, est l'une des célébrités de la « science allemande ».

Digitized by Google

commencée. En Irlande, au Parlement, en Inde, en Égypte, en Sud-Afrique, partout sont visibles les signes d'une désorganisation grandissante. L'Anglais « qui est le plus audacieux des joueurs de hasard, écrit Kuhn (1), met toute sa fortune sur une carte. Son empire craque et se rompt à tous les joints, à tous les coins, à tous les bouts. Comme au temps du blocus continental, sa presse pousse de longs hurlements de bête fauve aux abois. Il semble qu'on se trouve à la veille d'un événement pareil à la ruine féconde de Carthage, pour l'étonnement et le bonheur de l'humanité. L'aurore d'une éclatante journée d'été paraît luire sur le globe que martyrise l'Angleterre ». En d'autres termes, la guerre a été voulue par la France, la Russie et l'Angleterre, ou du moins par leurs gouvernants, comme remède aux difficultés intérieures dans les trois pays.

Là-dessus, Troeltsch a greffé un savoureux roman historique (2). Il pose trois mystérieuses antinomies qu'il résout avec la subtilité du théologien et du philosophe germanique expert aux thèses et aux

---

(1) *Die wahren Ursachen des Weltkrieges 1914*, dans l'*Aktuelle Bibliothek*, n° 10 (1914), par le lieutenant Karl-August KUHN, professeur d'histoire à l'Académie technico-militaire instituée près la Haute École technique de Charlottenbourg-Berlin.

(2) *Der Kulturkrieg* (dans les *Deutsche Reden in schwerer Zeit*, n° 27, du 1er juillet 1915). Le Dr Ernst Troeltsch, né en 1865 à Augsbourg, était avant la guerre professeur de théologie systématique à l'Université de Heidelberg, conseiller privé ecclésiastique et membre de la première Chambre badoise; il a depuis été transféré à Berlin avec le titre de conseiller intime de gouvernement.

Digitized by Google

antithèses, à la gnose et à l'herméneutique. Il a tout prévu, sauf la vérité.

Donc l'Allemagne est pacifique; elle n'avait d'autre ambition que d' « assurer son avenir politique mondial par des moyens diplomatiques et économiques, sans dépasser les limites de ce qui était nécessaire »; l'Autriche devait arrêter le « bravo » serbe que la Russie lui lançait dans les jambes, et, brusquement, les deux alliés ont eu à subir une formidable guerre offensive. — De plus, l'Allemagne est, comme chacun sait, le pays supérieur, et l'on a vu chez ses ennemis et même chez les neutres les esprits les plus modérés et les plus cultivés affirmer qu'elle représentait la réaction, la divinisation de l'État, le militarisme avec ses atrocités, la barbarie. — Enfin, dans toute l'Europe, sauf en Russie, le principe des nationalités a transformé les peuples en unités vivantes de conscience et de volonté. La démocratie, fortifiée par le service militaire obligatoire, a pour effet que les guerres contemporaines sont des guerres de peuple et non de gouvernement, et la Russie elle-même est présentée comme une démocratie en puissance ou en formation. Or, les peuples ne conçoivent que la guerre défensive, pour le salut de la nation. Pourtant, il est bien certain que les peuples ennemis de l'Allemagne lui font une guerre offensive.

L'explication est d'une admirable simplicité. Les gouvernants ont menti à leurs gouvernés, partout, sauf en Allemagne. Car, en fait, les décisions ne sont prises que par quelques hommes, aussi bien dans les républiques que dans les monarchies, et ces hommes

Digitized by Google

ne peuvent pas s'en tenir au credo démocratique. Ils sont obligés, par leur situation même, de vouloir une politique de puissance : en Angleterre, la ruine de la concurrence allemande et le maintien de l'hégémonie navale; en France, la revanche; en Russie, l'accroissement indéfini; en Italie, l'expansion impérialiste. Mais si les gouvernants avaient avoué franchement leurs buts de guerre, ils n'auraient pas été suivis par les gouvernés.

Alors qu'ont-ils fait? Patiemment, machiavéliquement, ils ont préparé contre l'Allemagne, en même temps que la guerre militaire, la « guerre culturelle » qui constitue un des « moyens de guerre les plus sérieux et les plus dangereux ». Contre elle, les succès des armées sont inopérants. Elle a été « habilement combinée et se développe avec la puissance d'une force naturelle ». Elle est le mensonge artificiel de la guerre défensive chez les ennemis de l'Allemagne. Elle a commencé avec les premières manœuvres d'encerclement, longtemps avant la guerre. Puis « l'enchaînement des circonstances voulut qu'ayant à faire face à deux fronts nous n'avions plus que la possibilité de passer à travers la Belgique, qui du reste était depuis longtemps acquise à l'Entente et ainsi de violer formellement un traité que nous avions reconnu : on y vit la confirmation de toutes les tirades de la guerre culturelle ». Maintenant la « guerre culturelle » se poursuit parallèlement à la guerre militaire. Une tempête de mensonges et de calomnies souffle sur l'Allemagne qui, surprise en sa candide innocence, n'y a d'abord rien compris.

Digitized by Google

## VI

### La thèse de l'équilibre.

Quelles qu'en soient les origines, l'encerclement a renversé les conceptions politiques sur lesquelles vivait l'Europe. Il constitue, en effet, une menace directe contre les États encerclés. Tezner, qui raisonne ainsi (1), ne s'aperçoit pas qu'il procède par « pétition de principe », et qu'il admet comme prouvé précisément ce qu'il faudrait prouver. Il aurait pu dire, tout aussi bien, qu'au contraire l'encerclement a rétabli l'équilibre, mais que, comme l'histoire est un mouvement perpétuel, l'encerclement est contraire à l'histoire, puisque le mouvement est une rupture d'équilibre, qu'il fallait donc que, d'une manière ou d'une autre, l'encerclement fût rompu. Mais il ne s'embarrasse pas pour si peu. Or, continue-t-il, l'équilibre européen avait pour but d'assurer la conservation des États historiquement constitués. Donc, l'encerclement a mis fin à l'équilibre européen, jusqu'au jour où l'équilibre sera rétabli par la victoire allemande.

Hintze identifie aussi l'équilibre et l'Allemagne, mais son argumentation a des allures grandioses. Elle

(1) *Das Ende der Neutralisierung Belgiens*, article de l'*Oesterreichische Rundschau* du 15 novembre 1914, analysé par Eisenmann, de la Sorbonne, dans la *Revue historique* de mai-juin 1915, p. 181-182. — Le conseiller aulique Dr Friedrich Tezner, né en 1856, est professeur extraordinaire de droit public et administratif à l'Université de Vienne.

Digitized by Google

est mondiale (1). Dans les temps modernes, cinq ou six grandes puissances ont surgi en Europe par-dessus les innombrables petites dominations féodales d'autrefois. Le plus souvent en lutte, parfois d'accord pour former le « concert européen », elles se faisaient équilibre. L'Angleterre y aidait. Sa règle constante fut de s'unir aux puissances les plus faibles contre la puissance qui était en passe de devenir la plus forte. Quand, par exemple, elle suscita contre Napoléon les coalitions qui finirent par avoir raison de l'Empereur, elle put dire qu'elle avait sauvé l'Europe et la liberté des puissances européennes. Mais, pendant ce temps, elle eut les mains libres pour établir sa domination maritime et coloniale sur le globe entier.

Or, le globe s'est aujourd'hui comme rapetissé par la révolution des transports, et les grandes puissances contemporaines prétendent toutes compléter leur autonomie politique par l'autonomie économique. Le néo-mercantilisme actuel est le recommencement du mercantilisme qui dominait dans les temps modernes, à l'époque de l'ancien équilibre européen. Mais la maîtrise anglaise des mers est un obstacle à l'autonomie économique des grandes puissances. L'Angleterre jouait double rôle : européen par ses interventions sur le continent pour le maintien de l'équilibre, mondial comme puissance insulaire, mari-

(1) *Deutschland und das Weltstaatensystem,* article d'introduction, et *Der Sinn des Krieges,* article de conclusion à l'ouvrage collectif intitulé : *Deutschland und der Weltkrieg,* par le conseiller intime de gouvernement Dr Otto Hintze, professeur d'histoire à l'Université de Berlin.

Digitized by Google

time et coloniale. Les rôles sont aujourd'hui confondus. L'insularité britannique cesse. L'océan est l'artère du monde. En prétendre être le seul maître, c'est comme si on disait aux habitants d'une ville : « Faites dans vos maisons ce que vous voudrez, mais si vous mettez le pied dans la rue, vous aurez à agir conformément à mes ordres et à mes intérêts. »

L'Allemagne ne prétend nullement édifier un empire universel. Elle ne s'est même pas donné un empire colonial de première importance. Elle est foncièrement pacifique. Mais elle a grandi, elle est saine, robuste et pleine d'avenir. Elle a accru sa population et diminué son émigration, elle a pénétré partout et elle ne cherche pas à s'annexer les pays qui sont par eux-mêmes assez organisés pour qu'il soit possible d'y commercer avec profit. Elle ne menace personne, mais elle veut éviter le partage définitif de l'ancien monde entre l'Angleterre et la Russie, elle ne demande que ses coudées franches et sa place au soleil. Elle protège les petits États (1) qui ne conspirent pas contre elle.

(1) Cette affirmation permettrait, à elle seule, de dater le travail de Hintze. Pendant les six premiers mois de la guerre, l'idée des nationalités et spécialement des petites nationalités est restée totalement étrangère aux Allemands. « Je ne suis pas partisan de la politique des nationalités », disait en janvier 1915, à Ibañez de Ibero, le libre penseur « pacifiste » Wilhelm Foerster (né en 1832), professeur d'astronomie à l'Université de Berlin (*Écho de Paris*, 30 mars 1915), et son fils, le chrétien « pacifiste » Friedrich-Wilhelm Foerster, professeur de pédagogie à l'Université de Munich, remettait au même enquêteur une note écrite où il déclarait : « Toutes les nations portent dans une certaine mesure la culpabilité de cette guerre », elles « ont exagéré d'une manière insupportable le principe de l'égoïsme national » (*Ibid.*, 1er avril 1915. L'*En-*

Digitized by Google

Elle lutte pour l'équilibre du monde contre l'hégémonie mondiale de l'Angleterre. Il ne s'agit plus, comme il y a cent ans, de l'équilibre européen, mais de l'équilibre mondial, et l'Allemagne assume contre l'Angleterre dans le monde le rôle même de l'Angleterre jadis contre Napoléon en Europe.

## VII

### La thèse des impérialismes.

L'argumentation de Hintze comporte l'affirmation implicite d'une théorie impérialiste dont Sering fournit le développement (1). L'évolution la plus récente des grandes sociétés politiques du monde civilisé a eu pour résultat la création d'immenses empires : les États-Unis, l'Empire britannique, l'Empire russe et la France avec ses colonies. La psychologie de l'impérialisme est partout semblable : à l'origine, c'est une force interne, vivante et agissante,

---

*quête* d'Ibañez de Ibero a paru en volume chez Lafitte, Paris, 1915). Le thème des nationalités, emprunté aux Alliés, apparaît pour la première fois officiellement dans la péroraison du discours du chancelier au Reichstag, le 19 août 1915 : « Ce n'est pas nous qui menaçons les petits États. Nous voulons et nous resterons un rempart de la paix et de la liberté des grandes comme des petites nations. Et je ne dis pas cela seulement pour les peuples de race germanique. »

(1) *Die Ursachen und die Weltgeschichtliche Bedeutung des Krieges,* dans les *Deutsche Reden in schwerer Zeit* (n° 6, du 6 novembre 1914). — Le conseiller intime de gouvernement Dr Max Sering, né en 1857, est professeur de science politique à l'Université de Berlin.

Digitized by Google

même quand elle ne correspond pas à une puissance réelle; comme but, c'est le désir de grandir toujours plus; les procédés sont doubles : la conquête militaire et l'esprit d'entreprise industrielle et commerciale. L'empire colonial français est issu de l'ambition et de la conquête; l'Empire russe commence à joindre l'esprit d'entreprise à l'esprit de conquête; l'Empire britannique réalise le type le plus complet de l'impérialisme contemporain : il est le plus actif, le plus insatiable, le plus militaire et le plus commercial. Aussi bien, le mot même d'impérialisme est-il d'origine anglaise.

Ainsi, la lutte des trois empires qui détiennent aujourd'hui, avec leurs auxiliaires, près de la moitié du globe, apparaît comme « la lutte des riches contre les pauvres en terre », la lutte d'anéantissement menée par les Empires contre les deux puissants États nationaux du centre européen, l'Allemagne et l'Autriche. Il résulte de ces considérations que l'Allemagne est, comme toujours, la victime. Elle n'est qu'un État national de l'Europe centrale et non un empire mondial au sens anglais du mot, alors que pour Hintze sa mission est, au contraire, de maintenir l'équilibre mondial. Les thèses allemandes se réfutent les unes par les autres; elles ne s'accordent que contre l'ennemi, et Salomon apporte tout ensemble à Hintze et à Sering le renfort d'une philosophie impérialiste de l'histoire d'Angleterre (1).

(1) *Der britische Imperialismus*. Berlin et Leipzig, Teubner, 1916, in-8 de VIII-223 pages, livre dans lequel l'auteur reprend,

Digitized by Google

Suivant lui, l'Angleterre a toujours eu des visées impérialistes. Au Moyen Age, elle a voulu s'annexer la France, et la France, unifiée sous ses rois, n'a pu la rejeter dans son île qu'après deux longues luttes séculaires qu'on appelle la rivalité des Plantagenets et des Capétiens et la guerre de Cent ans. Dans les temps modernes, elle a voulu s'annexer tout le continent nord-américain, en même temps qu'elle s'établissait en Inde, mais les États-Unis, prenant conscience d'eux-mêmes, comme autrefois la France sous ses rois, ont conquis leur indépendance. A l'époque contemporaine, élargissant encore ses ambitions comme s'élargissait le théâtre de l'histoire du monde, l'Angleterre prétend à l'hégémonie universelle. Elle possède un immense empire, le plus grand qu'on ait jamais vu sous les cieux, elle le tient par la mer qu'elle domine, mais elle n'a pas su lui donner une solide organisation intérieure.

Pour en garantir l'existence, elle a cherché des auxiliaires. Elle a pensé à l'Allemagne, mais à la condition que l'Allemagne restât en attitude subalterne, et l'Allemagne n'a pas voulu. Elle a réussi à gagner la France et la Russie et à les attacher à son système en délimitant leurs zones d'action confor-

---

complète et remanie *Die Grundzüge des auswaertigen Politik Englands* (depuis le seizième siècle), paru en 1910 à Berlin en une brochure de 71 pages, et *Die dt.- engl. politische Beziehungen* (depuis 1871), article paru dans la *Deutsche Rundschau* de 1910. — Le Dr Félix Salomon est professeur extraordinaire d'histoire du Moyen Age et des temps modernes, spécialement chargé de l'histoire de France et d'Angleterre à l'Université de Leipzig.

Digitized by Google

mément à ses propres intérêts. Elle ne voulait pas la guerre. Elle ne s'y est décidée que pour sauver le système d'alliances dont dépendait le maintien de son empire. Mais comme le Gouvernement britannique ne pouvait pas l'avouer à son peuple, il a imaginé la légende que l'Allemagne avait violé la neutralité belge. Jamais peuple n'a plus effrontément été trompé que le peuple anglais dans cette guerre : Salomon fait intervenir ici la thèse connue des « gouvernants et gouvernés ». Les dirigeants anglais croyaient à la victoire. Ils seront déçus, car, sans faire de prophétie, on peut induire l'avenir du passé. Puisque, par deux fois les tentatives impérialistes anglaises de domination universelle ont échoué, au Moyen Age et dans les temps modernes, la loi de l'histoire veut que la troisième tentative échoue aussi.

## VIII

### La philosophie de l'histoire.

Plus hardi, Hartmann a découvert non pas une loi seulement, mais toutes les lois de l'histoire, ou presque toutes. Ses considérations sont d'une profondeur qui s'accroît d'une épaisse obscurité, et il n'est pas aisé de les dégager (1). Pour déblayer le terrain, quelques

(1) *Ueber die Ursachen des Weltkrieges,* dans *Scientia* du 1er avril 1915, par le Dr Ludwig HARTMANN (né en 1865 à Stuttgard), maître privé chargé de l'enseignement de l'histoire du pré-Moyen Age à l'Université de Vienne.

Digitized by Google

définitions ne seront pas inutiles. La guerre est un moyen politique. La politique est la fonction de l'État. L'État est lui-même fonction de ses conditions économiques. Les conditions économiques sont en rapport de réciprocité avec l'organisation sociale. Il existera donc différents types d'État, suivant les formes de la société, et ces types se sont nécessairement succédé les uns aux autres. Le type médiéval s'appelle l'État césaro-papiste, le type moderne l'État mercantiliste et le type contemporain l'État national culturel.

Dans l'État mercantiliste, le Gouvernement cherche à se faire de l'argent pour ses besoins et son armée de mercenaires. Son intérêt concorde avec celui de la classe dominante qui est la bourgeoisie capitaliste. En effet, pour que les impôts rentrent aisément et en abondance, il faut accroître la production, introduire des industries nouvelles, développer le commerce et l'exportation, acquérir des terres et augmenter les forces économiques. L'État mercantiliste veut l' « autarchie économique », et il utilise tous les moyens : protectionnisme, monopoles, compagnies privilégiées; il est colonial et conquérant, il tend à devenir universel. Mais pratiquement, il n'y peut arriver à cause de la résistance des autres États mercantilistes qui vivent sous les mêmes lois. Le compromis qui en résulte s'appelle l'équilibre. Mais l'équilibre européen est toujours instable. L'État mercantiliste intervient alors, suivant les circonstances, soit pour rétablir l'équilibre, soit pour reprendre sa marche vers la domination universelle. Bref, autarchie économique,

Digitized by Google

conquêtes constantes, idéal mondial, équilibre européen et interventionnisme : telles sont les cinq règles historiques auxquelles sont soumises les États de type mercantiliste.

Or, l'Angleterre est l'État mercantiliste par excellence. Qu'on n'objecte pas qu'elle est le pays du libre échange, de la liberté et de la démocratie. Le protectionnisme n'est qu'un accessoire de l'autarchie économique, et « trois cents millions d'Hindous, sans parler de l'Égypte, sont exclus de tous droits politiques ». La Russie est une combinaison bâtarde du type césaro-papiste, qui remonte, par delà le byzantinisme et le Moyen Age, jusqu'au romanisme, avec les premiers linéaments d'un mercantilisme à ses débuts. L'Angleterre et la Russie sont en définitive des États retardataires et condamnés à disparaître. De quoi il est permis d'inférer, si l'on suit bien la pensée de l'auteur, que l'Allemagne est certaine de vaincre, puisque le règlement de l'histoire l'ordonne. Ne représente-t-elle pas l'État culturel, qui est, à tous égards, la forme la plus parfaite de société humaine? Elle abattra l'Angleterre et la Russie, puissances du passé qui oppriment encore le monde contemporain. De la France, il n'est pas question, sinon pour insinuer que l'État national issu de la Révolution n'est qu'un stade inférieur de l'État culturel réalisé par l'Allemagne.

La synthèse de Hartmann est une combinaison de quelques-uns des principaux thèmes qui ont déjà défilé devant nous, encore que plusieurs de ses conclusions aillent à l'encontre de celles qu'on en a vu

Digitized by Google

tirer. Comment l'Angleterre se trouve-t-elle tout ensemble un État de type suranné avec Hartmann ou du type le plus récent avec Sering? Comment concilier le mercantilisme d'autrefois que dénonce Hartmann avec le néo-mercantilisme actuel que définit Hintze? Brandenburg échappe à ces difficultés en procédant à plus larges traits (1).

L'humanité, pour lui, est une sorte de Moloch, « qui veut sans cesse du sang jeune ». L'histoire prouve qu' « à tout instant des peuples vieillis et affaiblis sont chassés de la scène du monde par des peuples plus jeunes et plus vigoureux ». Telle est la condition essentielle du « développement normal de l'humanité ». Elle provient de ce fait que « les peuples vivent serrés les uns contre les autres sur un espace relativement étroit ». Or ceux d'entre eux dont la population est en rapide croissance, qui ont l'esprit d'entreprise et les capacités nécessaires à son développement supérieur, ne pourront pas « se laisser artificiellement enfermer » dans les limites d'un passé aboli. D'autre part, les peuples dont l'énergie vitale est en décroissance préfèrent jouir commodément des biens qu'ils ont acquis, presque toujours par la violence, quand ils étaient jeunes, mais ils ne se laissent pas volontiers déposséder et ils résistent. Ainsi, la vie des peuples a pour principe la lutte pour la puissance, et les « antagonismes séculaires », qui sont

(1) *Tägliche Rundschau*, 30 et 31 janvier 1917. — Le professeur Dr Erich Brandenburg, né en 1868 à Stralsund, enseigne l'histoire moderne à l'Université de Leipzig.

Digitized by Google

« d'ordre non seulement politique, mais aussi économique et spirituel », ne peuvent prendre fin pacifiquement.

## IX

### La philosophie cosmologique.

Le philosophe Joël en donne la preuve métaphysique (1). La guerre mondiale est comme l' « orgie de l'irrationnel sur le tombeau de la philosophie de l'histoire ». Or, l'histoire est tout ensemble une tendance constante à la raison et, par sa frénésie, en contradiction constante avec la raison. Où donc est la raison dans l'histoire?

On l'y cherchera en vain si l'on fait de la raison la porteuse de paix et la génératrice du bonheur. Car les époques heureuses sont historiquement vides. On ne l'y trouvera pas non plus, si l'on veut que la raison soit l'ordre universel. L'histoire est le changement dans le particulier, et son courant sanglant se heurte aux lois de la raison comme à un froid mur de roc. Pourtant la raison ne saurait être étrangère à l'histoire, puisque les hommes ont la raison, et ils diffèrent entre eux parce qu'ils ont la raison. Le tragique de

(1) *Die Vernunft in der Geschichte*, n° 9 de la « Série allemande » de *Weltkultur und Weltpolitik*. — Le Prussien de Silésie Karl Joël est professeur de philosophie à l'Université de Bâle, dont il a été recteur en 1913-1914. Son style coloré, brillant et nerveux, est plus original que sa pensée, mais il lui a valu quelque réputation.

Digitized by Google

la raison est que, par une loi qui est le renversement de sa propre nature, elle se résout en innombrables raisons individuelles. Le tragique de l'histoire est que, tendant toujours à la stabilité rationnelle, elle subit la nécessité du devenir et du contingent. Mais, loin de se détruire en se combattant ainsi, la raison et l'histoire vivent de l'inéluctable antagonisme qui est en elles. La voie royale de l'histoire est tracée par peu d'actions de peu d'hommes ou de peu de groupes d'hommes, et elle mène à l'universel, au permanent, à l'absolu. L'histoire est l'éveil de l'humanité à la raison. Elle est la raison en cours de réalisation. Sans la raison, l'histoire est aveugle; sans l'histoire, la raison est vide.

Ainsi, la libre volonté d'actes historiques élève les peuples au-dessus de la barbarie, comme la barbarie est elle-même élevée au-dessus de l'état animal de nature. Entre les deux plans de la raison et de la nature, l'histoire est comme le royaume du milieu : elle est liée à la nature par le climat, la terre et tous les éléments charnels dont l'homme est fait. Dans la sphère de la nature, la vie est un compromis entre ordre et liberté, liaison et désagrégation, unité et articulation. Elle est d'autant plus élevée que les oppositions se fondent mieux en organismes plus parfaits. La formation d'un organisme révèle la formation de la raison. Dans la sphère de l'histoire, le processus organisatif constitue la source divine de vie. L'histoire surgit de la nature, puisqu'elle organise, elle accède à la raison, puisqu'elle est consciente. Le progrès de l'histoire est donc le progrès de l'orga-



Digitized by Google

nisation, le développement et l'accord de l'unité et de la diversité, de la liaison et de la désagrégation, de l'ordre et de la liberté. L'histoire tient de la nature comme héritière du passé, elle tend à la raison comme étalon d'avenir.

La poussée de vie en histoire se manifeste par la désagrégation individuelle et la concentration sociale. Celle-ci a d'ordinaire été effectuée par la force, la domination et la discipline coercitive, mais elle a contribué à idéaliser l'individuel en lui inculquant la conscience du collectif. Le dix-neuvième siècle, qui a été un constant effort vers la synthèse, grâce au génie germanique, a été plus universel, plus social et plus individuel qu'aucune autre époque antérieure. Plus grande est la liberté, plus difficile est l'ordre; plus grand est l'ordre, plus désirable apparaît la liberté. Plus grand est l'antagonisme, plus féconde est la vie. Dans l'ordre de la nature, tout se résout mécaniquement et comme pacifiquement, ou du moins avec indifférence. En histoire, il y a luttes et souffrances et guerres. La raison honore la souffrance en la reconnaissant; elle n'en est pas la morphine; elle sait la nécessité des oppositions.

Le chemin qui mène de la nature à la raison par l'histoire est le chemin de l'organisation toujours plus élevée. Le but de l'histoire est de mettre l'humanité en organisation. Or, jamais rien n'a fait comprendre plus clairement combien cet idéal est désirable, urgent et possible, que la guerre actuelle. Jamais guerre n'a été menée avec une telle conscience historique. Pour la première fois, la terre

Digitized by Google

entière tremble, l'humanité entière sent vaciller les fondements de sa vie commune; « pour la première fois, le genre humain sent le souffle de l'histoire mondiale. Il voit surgir des profondeurs des temps un géant chargé du péché des millénaires, fort de la volonté héroïque des millénaires, et il le voit combattre et souffrir. Comme Prométhée, le titan de l'humanité allume le divin flambeau de la raison, il sent que toute l'humanité est un seul être, avec un seul corps capable de souffrance et une âme déchirée par la douleur ». Les deux moitiés de l'humanité sont groupées en deux camps qui luttent pour la formation du monde.

Sera vainqueur celui qui donnera l'ordre dans la liberté et la liberté dans l'ordre, car il a la vie pour lui, la vie qui s'engourdit dans l'ordre sans liberté, qui s'éteint dans la liberté sans ordre. Et toutes les vantardises du libéralisme (anglo-français), ou des masses obscures (de Russie) qu'on pousse en avant (1) se briseront contre « cette force (allemande) de la raison, qui concilie les extrêmes de liberté démocratique et d'unité absolutiste et qui est en vérité la force de la raison, donc la force même de la vie ». Qu'on ne dise pas que la guerre anéantit les créations de la paix. Même si, en se prolongeant, elle faisait disparaître un centième de la population, ce serait moins encore qu'au temps de la guerre de Trente ans. Qu'importe que la guerre soit irraisonnable, si la

(1) Joël ne nomme pas les peuples dont il parle, — il se souvient qu'il est professeur en Suisse — mais ses désignations sont d'une suffisante clarté.

Digitized by Google

paix est raisonnable ! Sans doute la guerre tient de la nature par son caractère matériel, mais déjà elle se spiritualise. Quelle différence entre les Huns, qui ne laissaient derrière eux, pour tout monument, que les monceaux des crânes de leurs ennemis massacrés, et l'administration (militaire allemande) qui prend soin de l'économie sociale et des écoles dans les pays occupés ! Quelle transformation dans la conduite de la guerre, du négatif au positif !

« Il y aura guerre tant que la culture sera compromise par dégénérescence (anglo-française) ou sauvagerie (russe). La guerre est un moyen de défense comme le bistouri du chirurgien ou le bâton du sergent de ville. Il y aura menace de guerre tant que les hommes auront des corps et des intérêts matériels. » Et « le meilleur organisateur de la guerre (l'Allemand) sera aussi le meilleur organisateur de la paix » : le vaisseau de l'humanité ne navigue pas aujourd'hui sans gouvernail sur la mer sans rivages de l'histoire.

## X

### Conclusion.

Il n'y a pas lieu de discuter les thèses dont on vient de donner, bien incomplètement, un aperçu sommaire. Elles sont nombreuses et variées. Tout a été mis en œuvre : géographie et histoire, psychologie et morale, science économique et sociale, philosophie et métaphysique. Les arguments se heurtent et se contre-

Digitized by Google

disent. Ils instruisent moins sur les faits que sur l'état d'esprit des Allemands. S'ils sont de bonne foi, plusieurs d'entre eux sont visiblement incompétents, et leurs erreurs n'attestent que leur ignorance. Certaines de leurs théories ne sont pas complètement inexactes et pourraient suggérer d'utiles réflexions; aucune n'est sans fêlure. Visible ou latent, le sophisme y est toujours comme installé à demeure.

La conclusion commune de toutes les considérations germaniques sur les origines de la guerre est que l'Allemagne pacifique n'a pris les armes qu'à son corps défendant. C'est pourquoi on recherche partout ailleurs que chez elle les causes immédiates ou lointaines de la guerre, et on ne les trouve que chez l'ennemi. La guerre est donc défensive. Mais la dialectique allemande a d'infinies souplesses. Une étude qui n'aurait pas été restreinte aux interprétations des origines confirmerait sans doute l'aveu intermittent, et d'ordinaire implicite, que la guerre a été préventive. Au reste, l'offensive elle-même n'est-elle pas, militairement, une manière de défensive?

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne a dû prendre parti. Même en laissant délibérément de côté la question des responsabilités finales, l'énumération germanique des origines constitue à elle seule comme un programme d'action. Elle ne dit pas les buts de guerre, mais elle les laisse entrevoir et elle justifie la guerre. Elle la montre universelle et d'importance mondiale. Elle nous répète sur tous les tons que l'Allemagne lutte pour son existence : celle d'hier ou celle de demain? La puissance acquise faisait rêver de prospérité plus

Digitized by Google

grande et l'Allemand s'est rué à la guerre parce qu'il avait trop d'avenir dans l'esprit. L'imagination germanique est illimitée et elle dessine à sa propre ressemblance la mission historique de l'Allemagne. Elle en dénonce par là même les ambitions.

Par là aussi, elle nous instruit et nous met en garde. Pas un Allemand n'a jamais compris l'idée française de revanche, si souvent alléguée comme une arme contre nous, pas un n'a vu qu'elle traduisait non précisément un sentiment de vanité blessée ou de rivalité territoriale, mais le sentiment le plus profond de la justice, car l'annexion des Alsaciens-Lorrains contre leur volonté est une injure à la liberté humaine. Mais si grave que soit pour nous la question d'Alsace-Lorraine, les interprétations allemandes des origines de la guerre prouvent qu'elle ne constitue qu'un des éléments engagés dans la lutte, qu'elle fait corps avec le reste et que pour gagner la guerre il en faut voir le tout.

Lu le 16 mars 1917.

Digitized by Google

# A PROPOS D'UN TRAVAIL

RELATIF A LA

# PÉNÉTRATION DES ALLEMANDS

## EN FRANCE

## SOUS L'ANCIEN RÉGIME

PAR

**M. Léon GERMAIN DE MAIDY**

MEMBRE TITULAIRE

---

La *Revue des Études historiques* a publié récemment des recherches, étendues et fort curieuses, relatives à la pénétration des Allemands en France sous l'Ancien Régime (1). Il est impossible qu'un travail où sont cités un si grand nombre de familles ou de personnages de conditions diverses ne renferme pas des opinions contestables, certaines assertions douteuses et des inexactitudes de détails. En le parcourant, j'ai remarqué les noms de trois familles qui, à des degrés variés, intéressent la Lorraine et au sujet desquelles

(1) *Revue des Études historiques*, 1916 : J. MATHOREZ, *La Pénétration des Allemands en France sous l'Ancien Régime.*

Digitized by Google

il me paraît opportun de présenter quelques observations.

En premier lieu, je cite ce passage :

« René de Guelphe, gentilhomme de la Chambre, capitaine de mille hommes de pied, avait accompli diverses missions pour le roi. En conséquence de ses bons services, il reçut la terre de Nesles, dite de Nesploy, au duché d'Orléans, et obtint l'autorisation de chercher, d'ouvrir et d'exploiter dans le royaume et autres pays appartenant au roi les mines d'or et d'argent et autres métaux pendant trois ans. En même temps que cette concession, le roi lui abandonnait toutes les redevances pouvant échoir au trésor royal (1). »

L'auteur semble donner à croire que ce personnage était venu directement d'Allemagne en France. Il n'en est pas ainsi. Auparavant, René avait servi le duc de Lorraine, suivant en cela l'exemple de son père, André de Guelff, — pour me servir de l'orthographe qui me paraît avoir été la plus habituelle, — et sa mère appartenait à une famille noble de cette contrée; je n'ai rien trouvé de sûr relativement aux origines d'André, sinon qu'il venait d'Allemagne;

(1) Même *Revue*, p. 53, avec cette note : « *Catalogue des actes de François Ier*, nº 65. Voir René de Goulf, de Guelf, de Guelphe, actes multiples le concernant. » — P. 316, parmi les capitaines ou colonels allemands qui guerroyèrent pour François Ier, l'auteur cite « René de Guelff qui fut l'un des cent gentilshommes de la maison du roi et reçut des dons magnifiques »; et, plus loin, à propos des largesses faites à des Allemands, il dit encore : « René de Guelff par exemple reçut en récompense de ses soins la terre de Nesploy, au duché d'Orléans. Il fut en outre comblé de cadeaux. »

Digitized by Google

mais il était, dès 1480, fonctionnaire lorrain; sa première femme, qui paraît bien avoir été d'une famille lorraine, mourut l'année suivante, et celle qu'il épousa ensuite, la mère de René, appartenait, je l'ai dit, à une famille bien connue de pareil terroir.

Précisons les faits. André de Guelff, dit de la Chambre (1), paraît avoir été prévôt, receveur et gruyer du Pont (2), et châtelain de Mousson (3), de 1480 à 1504 (4); on le voit qualifié d'écuyer (5) et de seigneur de Vassincourt (6), terre que dut lui apporter sa seconde femme. Sa vie se termina en 1516. Il épousa 1° Isabelle de Gorze (7), qui mourut le 7 décembre 1481 et fut inhumée à l'église des Clarisses de Pont-à-Mousson; 2° Claude, fille d'Étienne Cottignon, dit de Mousson, « capitaine héréditaire dudit Mousson »; elle survécut à son mari et ne tarda pas

---

(1) Voir mon article *Notes sur la famille de Guelff* (*XV*e-*XVI*e *siècles*), dans le *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine*, 1909, p. 79-88, 102-107. — P. 84, ligne 27, au lieu de *René*, lire *André*.

(2) Pont-à-Mousson.

(3) C'est le vieux château, autrefois chef-lieu d'un comté, qui a donné son nom à la ville de Pont-à-Mousson.

(4) Exception doit être exprimée pour l'année 1496, où l'on trouve, comme prévôt et receveur du Pont, Jean de Stainville.

(5) Épitaphe de sa première femme; je lui vois donner aussi (mais dans des généalogies, ce qui les rend suspectes) les qualifications de chevalier et même de comte.

(6) Vassincourt, canton de Revigny, arr. de Bar-le-Duc. Je trouve André qualifié aussi de seigneur de *Naploi*; mais c'est dans un travail généalogique, où on lui donne peut-être par avance la terre de Nesploy que son fils reçut de François Ier.

(7) La lecture du nom n'est pas sûre. *Gorze*, anc. Moselle, chef-lieu de canton, arr. de Metz.

Digitized by Google

à se remarier à Acaise des Armoises, sieur de Possesse (1) et d'Affléville (2), également capitaine prévôt et gruyer de Pont-à-Mousson (3). Il ne paraît point douteux que René est issu du second mariage d'André, de même qu'une fille, Barbe, qui épousa Jean IV de Barat, sieur de Boncourt, fils de Jean III et de Jeanne de Stainville.

Quant à René de Guelff, on le trouve bailli d'Hattonchâtel en 1520-1523, puis capitaine de la même ville, 1523-1524. Il se rendit en France peu après, puisque, en 1529, ses services étaient jugés assez importants pour qu'il reçût en récompense la terre de Nesploy, en même temps qu'il est qualifié d'écuyer et l'un des cent gentilshommes de la maison du roi.

Il était Allemand d'origine et parlait la langue tudesque; mais, on le voit, il a dû naître en Lorraine, pays de la famille de sa mère et où l'on trouve son père installé dès 1480.

***

Je remarque ensuite, dans le même travail, ce qui est dit de Gaspard de Schönberg ou Schomberg, famille dont une branche, venue dans le nord de la Lorraine au dix-septième siècle, a été de ma part l'objet de recherches. L'auteur s'exprime ainsi :

---

(1) Possesse, canton d'Heiltz-le-Maurupt, arr. de Vitry, Marne.

(2) Affléville, canton de Conflans, arr. de Briey, Meurthe-et-Moselle.

(3) Dom CALMET. *Histoire de Lorraine*, 2e édit., t. V. Dissert. col. CLXX : Généalogie de la maison des Armoises.

Digitized by Google

« Les Schönberg étaient originaires de la Saxe. Gaspard, après être entré au service des protestants, les abandonna en 1563, puis se poussant très avant dans les bonnes grâces du roi il fit rapidement fortune. « Le 15 septembre 1578, écrit Pierre de l'Estoile, « Schönberg, qui dix ans auparavant estoit un simple « soldat allemand, prit possession de la terre et comté « de Nanteuil-le-Haudouin, qu'il avoit achetée du duc « de Guise 380.000 livres. » Sur les Schönberg, il n'y a pas lieu d'insister longuement : on sait que Georges mourut jeune, tué au cours du fameux duel des mignons; Gaspard et ses descendants jouèrent un rôle important sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII comme guerriers et comme ambassadeurs (1). »

En répétant les paroles de Pierre de l'Estoile qui qualifie Gaspard de « simple soldat allemand », l'auteur paraît admettre que ce personnage était d'origine fort humble; cependant les nobiliaires font remonter cette famille au treizième siècle et à elle appartenait Nicolas de Schomberg, dominicain, archevêque de Capoue (1520), puis cardinal (1535), qui fut près de devenir pape. Il ne faut pas non plus oublier que Gaspard était étudiant à Angers en 1562 (2).

*
* *

Enfin, j'ai relevé ce qui est dit de la célèbre famille de Bassompierre.

(1) *Revue des Études historiques*, 1916, p. 323-324.
(2) *Dictionnaire de* Moréri, 1759, t. IX, p. 273.

Digitized by Google

« Les Bestein — ou Bassompierre de leur nom francisé — ne le cédèrent en rien aux Schönberg sous le rapport de la rapidité de leur avancement et de leur fortune. Après avoir fidèlement servi Henri III, Christophe de Bassompierre s'attacha au parti de la Ligue qu'il abandonna après la conversion de Henri IV. Chargé de missions diverses, il s'en acquitta heureusement et fut comblé de faveurs par son nouveau souverain. Héritier des nombreuses charges qu'avait occupées son père, François fut sous Louis XIII l'un des hommes les plus à la mode de son temps. Tallemant des Réaux nous a rapporté sur son compte de multiples anecdotes amusantes et qui montrent bien avec quelle surprenante facilité d'assimilation ce fils de soldat allemand s'était francisé et avait pris les habitudes de la noblesse française (1). »

Je suis obligé de le dire : François de Bassompierre (2), maréchal de France, n'était pas le fils d'un soldat allemand. Les généalogies de sa famille en font une branche de la maison de Clèves, mais on la trouve établie en Lorraine dès le treizième siècle et, à partir du quinzième siècle, où ses alliances sont bien connues, on n'y remarque que des noms français ou lorrains (3). Jean, sire de Bassompierre, vivant en 1423, épousa

(1) *Revue des Études historiques*, 1916, p. 324.

(2) Bassompierre, anc. Moselle, commune de Boulange, canton d'Audun-le-Roman, arr. de Briey.

(3) J'emprunte la plupart des renseignements suivants à la généalogie publiée dans le *Dictionnaire* de Moréri, qui certes n'est pas infaillible, mais, à défaut de preuves contraires, fait autorité.

Digitized by Google

Jeanne d'Orne (1), puis Jeanne de Pulligny (2). Issu du second mariage, Geoffroy II, sire de Bassompierre et d'Haroué (3), chevalier, conseiller et chambellan du duc René II, épousa, en 1469, Philippe Wisse (4) fille de Wautrin, seigneur de Gerbéviller (5). Leur fils aîné, Christophe Ier, eut pour femme Jeanne de Ville (6), dont naquit François, dit le baron d'Haroué, bailli de Vosges, marié, en 1529, à Marguerite de Dommartin (7), fille de Guillaume, baron de Fontenoy (8), et d'Anne de Neufchâtel-Montagu. De cette union, naquit Christophe II de Bassompierre, celui qui est cité dans l'extrait que j'ai reproduit. On le trouve qualifié de baron de Bassompierre, seigneur d'Haroué et de Baudricourt (9), grand-maître d'hôtel et chef des finances de Lorraine. Il se fit bâtir un hôtel à Nancy, proche du palais ducal, et fonda, en 1592, le couvent des Minimes de la même ville; décédé, en 1596, il y fut enterré ainsi que sa femme.

---

(1) Ornes, canton de Charny, arr. de Verdun, Meuse.

(2) Pulligny, canton de Vézelise, arr. de Nancy. — Un frère de Jean, Simon de Bassompierre, épousa Alix de Baudricourt, sœur du maréchal de France et fille de Robert de Baudricourt, qui reçut Jeanne d'Arc à Vaucouleurs.

(3) Haroué, chef-lieu de canton, arr. de Nancy.

(4) Wisse, puis *Vuisse*, anc. Meurthe, canton de Château-Salins, arr. de Vic.

(5) Gerbéviller, chef-lieu de canton, arr. de Lunéville.

(6) Ville-sur-Illon, canton de Dompaire, arr. de Mirecourt, Vosges.

(7) Dommartin-sur-Vraine, canton de Châtenois, arr. de Neufchâteau, Vosges.

(8) Fontenoy-le-Château, canton de Bains, arr. d'Épinal, Vosges.

(9) Baudricourt, canton et arr. de Mirecourt, Vosges.

Digitized by Google

L'auteur d'une histoire de Nancy, publiée au commencement du dix-neuvième siècle, a décrit leur somptueux monument, « digne, dit-il, d'une maison souveraine (1) ». Christophe avait épousé une riche héritière, Louise Picard (ou Le Picard) de Radeval, fille de Georges, seigneur de Radeval, et de Louise de La Motte-Bléquin, fille de Louis de La Motte, seigneur de Bléquin, et d'Anne de Montmorency-Fosseux (2).

C'est de ce mariage qu'est né le maréchal de France, François de Bassompierre. Il mourut sans enfants légitimes; mais l'un de ses frères, Georges-Affrican, demeura en Lorraine, où sa postérité s'est perpétuée jusqu'au dix-huitième siècle, en y conservant un rang des plus considérables.

Qu'il me soit permis d'ajouter une dernière observation. Est-il certain que *Bassompierre* soit le nom de *Bestein* francisé? J'ai peine à le croire. Après son arrivée en Lorraine, la famille, suivant certains nobiliaires, s'appelait moins souvent *Bestein*, que *Betstein*. Le mot *pierre* correspond bien à *stein;* mais il me paraît fort difficile de faire dériver *Bassom* de *Be* ou de *Bet*. Le *Dictionnaire topographique de la Moselle* n'indique aucun document donnant un nom germanique au village de Bassompierre; la plus ancienne pièce qu'il cite porte *Bessompierre*, en 1290; il re-

(1) Abbé Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. I, 1805, .p 300.

(2) Cf. mon travail *Plaque de foyer aux armes de Christophe de Bassompierre et de Louise de Radeval (Forges de Cousances, 1581)*, Caen, 1888, in-8, 25 p. (Extr. du *Bulletin monumental*, 1888).

Digitized by Google

connaît qu'en allemand, la localité est appelée *Betstein ;* n'y aurait-il pas là une adaptation provenant de l'installation de la famille ainsi nommée, ou encore d'une autre cause (1)?

Voici ce qui augmente ma défiance. La généalogie rapportée dans le *Dictionnaire* de Moréri dit qu'Olry IV de Bestein, en l'an 1292, reconnaît avoir repris du comte de Bar « sa forte maison de Bassompierre », et ajoute : « Il est nommé dans cet acte de *Dompierre,* qui n'est autre chose que la traduction en français du nom de Bestein (2). » Le vocable *Bassompierre* serait donc indépendant du nom allemand de la famille qui l'a adopté.

J'ai soumis mes doutes à mon confrère M. René Harmand, docteur ès lettres, très versé dans les questions de linguistique. Il a bien voulu me répondre :

« Ce que vous me dites sur l'étymologie de Bassompierre me paraît très judicieux. Quant à proposer une hypothèse à mon tour, je n'ose. Cependant, je

(1) Certains villages ont eu un nom germanique tout à fait différent du nom français, tel, au canton de Longwy, *Tiercelet* (Thierceley en 1446), qui, dans d'anciens documents en langue allemande, est appelé *Lare,* 1329, etc., *Laer,* 1496, *Lair,* 1551, *Laire,* 1560, *Lahr,* 1568, etc.

Notre érudit confrère M. E. Duvernoy a eu l'obligeance de m'adresser la liste suivante de localités des Vosges alsaciennes où le nom allemand et le nom français diffèrent entièrement.

Au Val d'Orbey : La Poutroye, *Schnierlach ;* Hachimette, *Eschelmer ;* Fréland, *Urbach ;* Le Bonhomme, *Diedolshausen ;* Aubure, *Altweier ;* La Baroche, *Zell.*

Au Val de Villé : Neubois, *Gereuth ;* Fouchy, *Grube ;* Lalaye, *Laach.*

(2) On songeait, je pense, au mot *Bett* (ou qui maintenant est tel), signifiant *lit,* et on interprétait *lit* par *domus.*

Digitized by Google

suis frappé de l'analogie qu'il pourrait y avoir entre la première partie du nom de Bassompierre et des vocables comme Boussey (Haute-Marne), Bessey (Côte-d'Or), Bessan (Hérault), Bessans (Savoie). Il y a là sûrement des traces de gentilices, dont les érudits (Gröber, d'Arbois de Jubainville) s'efforcent de retrouver les formes les plus anciennes. Est-ce Bascius, Baccius, Bassus ou Bassius (Cf. Basina)? Plutôt Bassius, cf. Bassigny. La désinence *on* a en roman des nuances assez différentes; augmentative en espagnol, plutôt diminutive ou péjorative en français et provençal (chaton, brouillon). Ce qui l'a beaucoup facilitée, c'est le grand nombre de mots germains à désinence *o*. De là, la déclinaison de certains noms propres *o-onem*. Hugo, Hue, Hugonem, Huon. — De là, pour conclure *Bassionis petra*, la pierre, la hauteur de Besson ou de Busson. La forme *Bassompierre* a dû prédominer en Lorraine, primitivement; vous connaissez l'*i* lorrain intercalaire qui s'ajoute à certaines voyelles pour constituer une sorte de diphtongue. même quand, phonétiquement, ce n'était pas exigé. Exemple : *Adhemairs*, pour *Adhemar*. »

Je suis heureux de voir ainsi mon opinion approuvée et développée par un spécialiste dans l'érudition philologique.

Lu le 30 mars 1917.

Digitized by Google

# LA FRISE DES APOTRES

## A L'ÉGLISE DE MAIXE

### PEINTURE SUR BOIS, APPAREMMENT DU DÉBUT DU XVIII[e] SIÈCLE

PAR

**M. Léon GERMAIN DE MAIDY**

MEMBRE TITULAIRE

Les anciennes églises de la Lorraine disparaissent peu à peu et nos villages deviennent d'une banalité lamentable. Pourtant, certains édifices religieux, modernes et sans attraits, renferment parfois encore des objets rares et intéressants.

Il y a une vingtaine d'années, je suis allé à Maixe (1), et j'ai remarqué dans l'église, suspendus à la tribune, deux longs panneaux encadrés, offrant, en belle peinture sur bois (2), quinze personnages, debout; ce sont, sans doute possible, le Christ, la

(1) Prononcez *Mâche* (*Dict. topogr.*); canton et arrondissement de Lunéville.

(2) Du moins m'a-t-il paru que c'est une peinture sur bois.



Digitized by Google

Vierge, les onze apôtres fidèles et saint Paul, enfin saint Mathias, qui remplace Judas. C'est à tort que cette sorte de frise a été coupée en deux : elle formait un ensemble indivisible, et le Christ se trouvait sûrement, non pas à une extrémité, mais au milieu. Autant qu'il m'en souvient, les personnages pouvaient avoir environ 50 centimètres de hauteur. J'ai entendu dire que, vers le début de la guerre actuelle, le village a beaucoup souffert et que l'église, reconstruite il y a quelques années, a été détruite : il est donc bien probable que la frise des apôtres, dont je possède heureusement une photographie, a disparu. Raison de plus, me semble-t-il, pour la rappeler et en conserver le souvenir.

D'après le style, ce morceau qui, croit-on, proviendrait de l'abbaye de Beaupré, me paraît dater du commencement du dix-huitième siècle, époque à laquelle le duché de Lorraine renaquit, peut-on dire, de ses cendres. Les personnages n'ont plus rien d'hiératique; le dessin en est très libre et vraiment artistique, sans ces gestes exagérés que l'on remarque fréquemment sous le règne de Louis XV et qui, en Allemagne, en font parfois des espèces d'énergumènes. Mais ces personnages ont plus de mouvement qu'on ne leur en donnait d'habitude au dix-septième siècle, dans les groupements symboliques, et néanmoins la dignité des attitudes n'en souffre pas. Ce mouvement est surtout marqué en saint Jacques le Majeur, qui, revêtu d'un costume de pèlerin, semble partir rapidement pour un long voyage, ce qui se rapporte à la légende de Compostelle. Le mérite du

Digitized by Google

dessin de tout le morceau indique un artiste de vrai talent; la peinture m'a paru très étudiée et soignée dans l'exécution.

Quelle pouvait être la destination de cette longue frise? Peut-être dès l'origine décorait-elle une tribune d'orgue : une telle situation, en arrière des fidèles, n'aurait pas, anciennement, été jugée digne de ces saints personnages; mais, au dix-huitième siècle, les traditions hiérarchiques se perdaient.

L'art chrétien a toujours aimé à représenter les apôtres, et, en Lorraine, particulièrement aux quinzième et seizième siècles, on les rencontre très fréquemment : ils figurent dans des vitraux, comme à Saint-Nicolas-de-Port; ils ornent les piliers où sont les croix de consécration; ils récitent les douze articles du *Credo*, et un grand nombre de retables d'autel les montrent, ordinairement groupés deux à deux (1), avec le Divin Maître au milieu. Quelquefois, il est seul; d'autres fois, on voit à cette place le Couronnement de la Vierge par le Christ ou par la Sainte Trinité. — Ces retables disparaissent au dix-septième siècle, lorsque s'établit l'usage romain de mettre le tabernacle sur le maître-autel. Dès lors, il est rare de retrouver la série des douze apôtres, ce qui me paraît donner un intérêt particulier à la frise de Maixe.

Dès les derniers siècles du Moyen Age, la hiérarchie des apôtres a beaucoup varié sur les monuments, ainsi que leurs « caractéristiques », c'est-à-dire les

(1) Marc, VI, 7; Luc, X, 1.

Digitized by Google

objets qui servent à les identifier; il y a eu des confusions, qui parfois embarrassent étrangement les archéologues. Je crois cependant que l'interprétation de la frise qui nous occupe ne présente pas de difficultés graves. Supposons-la rétablie dans son unité et plaçons à la droite le cadre qui ne renferme que sept personnages. — Au milieu, se tient le Christ. Je l'ai dit : au seizième siècle, le Couronnement de la Sainte Vierge était fréquent sur les retables figurant les apôtres; d'autre part, le culte de la Mère de Jésus préoccupa beaucoup le dix-septième siècle, surtout par rapport à l'Immaculée Conception; il est donc naturel que Marie soit rangée à la droite de son Fils. De tradition, on représentait les apôtres au nombre de douze : Judas éliminé, le nombre se rétablissait par l'introduction de saint Paul, qui d'habitude, peut-être comme élu en dehors du collège des Douze, se tenait à la droite du Christ, tandis que saint Pierre était à la gauche (1). Mais, au cas présent, cet ensemble aurait formé un chiffre pair : le Christ ne se serait pas trouvé au milieu; on résolut évidemment, me semble-t-il, d'arriver à quinze en ajoutant un apôtre; sûrement, il ne saurait être que saint Mathias, élu pour remplacer Judas.

Les quinze personnages, non nimbés, posent sur un terrain ondulé; le fond paraît uni; je ne m'en

(1) Sur la frise de Maixe, saint Paul est à la gauche du Christ; mais, comme il fait pendant à la Sainte Vierge, il occupe en réalité le premier rang des hommes et se trouve en dehors du collège apostolique que Jésus forma de son vivant.

Digitized by Google

rappelle plus la couleur (1). — Jésus et tous les apôtres ont une opulente chevelure et la barbe entière, plus ou moins longue; les vêtements, généralement une tunique et un manteau, sont amples et forment des plis nombreux. Tous paraissent avoir les pieds nus.

Il convient de décrire sommairement chacun des personnages, d'après la photographie, et de les identifier. Je les prendrai un à un, en commençant par la droite (objective).

1. — Je pense que le premier est saint MATHIAS; de la main droite, il tient un livre ouvert, et de l'autre paraît retenir un pan de son manteau à hauteur de la ceinture. Ce saint, étant le moins qualifié, occupe à juste titre l'une des extrémités; mais ce devrait être l'autre, puisque la droite prime la gauche; toutefois, nous sommes à une époque où, je l'ai fait observer, les saines traditions de la symbolique s'atrophiaient.

2. — Saint SIMON. Il soutient un pan de son manteau de la main gauche et s'appuie de l'autre sur une scie de scieur de long, dont une extrémité pose à terre; la scie est une de ses caractéristiques connues.

3. — Saint JACQUES LE MAJEUR, en costume de pèlerin, qui est de tradition; de la main droite, à hauteur de la ceinture, il tient son chapeau; de la gauche, bras allongé, il s'appuie sur un bâton; il paraît marcher rapidement, à gauche.

(1) Il semblerait que ce dût être le bleu, symbole du ciel; beaucoup plus anciennement, un fond d'or aurait figuré la gloire céleste.

Digitized by Google

4. — Saint MATHIEU, tourné vers la gauche; il écrit de la main droite sur un livre, qu'il tient, ouvert, de l'autre main. Plus haut, un ange lui apparaît; il élève le bras droit; la main est indistincte; de l'autre, il paraît tenir un encrier : cet ange est une altération fréquente de l' « homme » ailé qui est la caractéristique du premier évangéliste.

5. — Saint JEAN, l'autre évangéliste apôtre; il semble faire face au précédent; son bras droit est allongé, s'écartant du corps, la main tenant sans doute un calame; de la gauche, sur son genou ployé, il soutient un livre, ou plutôt une sorte de pupitre, où pose un *volumen ;* au bas, à droite, on voit un aigle, qui paraît tenir dans son bec un encrier; l'aigle est la caractéristique du quatrième évangéliste.

6. — Saint PIERRE. De la main droite, il tient les clés et un pan de son manteau; la main gauche est placée, ouverte, sur la droite de sa poitrine.

7. — La Vierge Marie; elle étend les bras, assez écartés du corps, mains ouvertes, et regarde du côté gauche, c'est-à-dire vers Jésus. Elle est revêtue d'une robe, avec ceinture, et d'un très ample manteau, dont se dégagent le haut du corps ainsi que le bras gauche et dont elle relève un pan sur le bras droit; une sorte de guimpe s'arrondit en bourrelet au-dessous de la gorge. Marie semble n'avoir pas de coiffure; ses cheveux lui encadrent le visage.

8. — Le CHRIST, un peu plus grand que les autres personnages; il élève la main droite dans un geste de bénédiction et, de l'autre, soutient la croix.

9. — Saint PAUL, tourné vers Jésus. Des deux

Digitized by Google

# LA FRISE DES APOTRES A L'ÉGLISE DE MAIXE

1 Saint Mathias. 2 Saint Simon. 3 Saint Jacques le Majeur. 4 Saint Mathieu. 5 Saint Jean. 6 Saint Pierre. 7 La Vierge Marie. 8 Le Christ. 9 Saint Paul. 10 Saint André. 11 Saint Jude. 12 Saint Jacques le Mineur. 13 Saint Thomas. 14 Saint Philippe. 15 Saint Barthélemy.

Digitized by Google

Digitized by Google

mains, il tient un livre ouvert, en même temps qu'en sa main gauche est l'épée.

10. — Saint ANDRÉ soutient de la maïn droite la croix en forme d'X, et il a la main gauche ouverte, écartée du corps.

11. — Saint JUDE ou THADDÉE, à ce que je crois. Il regarde à droite, mais marche du côté opposé, tenant de la main droite, bras allongé, un livre fermé, et de la gauche, portée en avant, une hampe terminée en fer de lance; ce peut être une hallebarde, dont le bas disparaîtrait derrière le personnage suivant : la hallebarde est l'une des caractéristiques de saint Jude.

12. — Saint JACQUES LE MINEUR, me semble-t-il. Sa main droite, à hauteur de la ceinture, est placée ouverte sur sa main gauche, qui s'appuie sur une sorte de très gros bâton, dont un bout pose à terre; je vois citer, parmi les caractéristiques de ce saint : « *bâton, masse à foulon, massue,* parce qu'il fut assommé (1) ».

13. — Saint THOMAS. Tourné à droite, il avance le bras gauche et fait de la main un geste d'indication; de l'autre main, placée singulièrement sous ce bras, il tient une équerre, l'une de ses principales caractéristiques.

14. — Saint PHILIPPE. Il soutient une croix de la main droite et tient, de l'autre, un livre fermé, bras allongé.

---

(1) Mgr BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'Iconographie chrétienne,* t. II, p. 275.

Digitized by Google

15. — Enfin, saint BARTHÉLEMY. De la main gauche, il paraît soutenir un livre ouvert, appuyé sur sa ceinture; au-dessus, il tient de la main droite un couteau, rappelant qu'il fut écorché vif.

A quel artiste pourrait-on attribuer la frise que je viens de décrire rapidement? Je ne suis pas assez compétent sur l'art des siècles derniers pour le dire; mais l'œuvre m'a paru digne d'attention; je souhaite qu'on la retrouve et qu'un bon critique l'étudie. Nous ne sommes pas riches en morceaux de ce genre.

Lu le 30 mars 1917.

Digitized by Google

# LA CROIX-ROUGE

## DANS LES CAMPAGNES

## (1911-1917)

**Par M. E. AMBROISE**

QUESTEUR DE L'ACADÉMIE

---

L'heure n'est pas venue d'exposer l'ensemble des œuvres d'assistance aux blessés et malades pendant la grande guerre. Entraînées plutôt que surprises par la grandeur des événements, elles ont su faire face à des nécessités si nouvelles et prendre des initiatives si ingénieuses et si puissantes, que, pour écrire cette belle page d'histoire, il conviendra d'attendre que des monographies de tout genre, documents, impressions, récits ou statistiques, en aient dégagé les multiples aspects.

Les *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* ouverts, plus que jamais, aux travaux inspirés par le drame historique que nous traversons, ont déjà recueilli sur ce sujet une communication abondamment documentée sur *Le Foyer du soldat et la Cantine de gare,*

Digitized by Google

ainsi qu'un tableau émouvant du rôle des infirmières dans les hôpitaux de Nancy (1).

A ces importantes contributions, il peut être intéressant d'ajouter quelques notes sur le rôle plus effacé et certainement moins connu de la Croix-Rouge dans les campagnes.

## I. — Avant la guerre.

Jusqu'à ces dernières années, les trois sociétés qui composent la Croix-Rouge française limitaient aux villes d'une certaine importance leurs efforts de propagande et de préparation, et, quand elles se décidèrent à les étendre aux campagnes, c'est en Lorraine qu'elles entreprirent leurs premiers essais. En 1911, nous apprîmes par un appel officieux de l'autorité militaire que l'utilisation des ressources de la Croix-Rouge dans les campagnes avait pris place dans les prévisions et les plans de la défense nationale.

Interprète très autorisé de la pensée du haut commandement, M. le général de Monard, membre du Conseil central de la Société de Secours aux Blessés, vint alors à Nancy, où il avait commandé naguère notre 11e division, puis le 20e corps d'armée. Partisan convaincu et obstiné de la mise en état de défense des hauteurs d'Amance et du Grand Couronné, il y

(1) Marquise D'EYRAGUES, *La Société de Secours aux Blessés à Nancy* (août 1914-décembre 1915) (*M. A. S.*, 1915-1916, p. 116 à 131). — Ch. GUYOT, *Foyer du soldat et Cantine de gare* (*Ibid.*, 1916-1917).

Digitized by Google

avait fait commencer des travaux et pris des dispositions dont les événements devaient révéler bientôt la profonde sagesse.

Il nous expliqua que la frontière entre Pont-à-Mousson et Baccarat devait être le théâtre de violents combats livrés par les troupes de couverture, tandis que, derrière elles, s'opéreraient la mobilisation et la concentration des armées. Pendant cette période préliminaire, dont on évaluait la durée à quinze ou vingt jours, le service sanitaire des troupes engagées ne serait assuré que par les moyens restreints dont disposent les unités combattantes; et les voies ferrées, intensivement mises en œuvre pour les transports de toute nature vers l'avant, ne pourraient en aucune façon se prêter aux lenteurs et à l'imprévu d'un service d'évacuations.

On s'était donc résolu à faire appel aux sociétés d'assistance pour réunir par leurs soins, en arrière des lignes et partout où on le pourrait, des dépôts de secours, des véhicules et des groupes de brancardiers volontaires, dont la mission serait de suppléer à l'insuffisance momentanée des ressources militaires.

M. le général Diétrich présidait alors le Comité de Nancy qui, déjà par ses filiales de Pont-à-Mousson et de Nomeny, avait affirmé son dessein de faire rayonner au dehors l'action de la Croix-Rouge. Le général saisit avec joie cette occasion de fournir à l'activité de son Comité un élément nouveau. C'était une tâche grandiose qui plaisait à son ardeur généreuse. En dépit du poids des ans, il s'y voua tout entier.

Il fallait d'abord suggérer à nos campagnes, natu-

Digitized by Google

rellement défiantes et lentes à s'émouvoir, la notion de l'assistance aux blessés; rallier à cette idée élevée l'instinct militaire des jeunes gens, le patriotisme très réel, mais très concentré, des hommes, la pitié plus généreuse des jeunes filles et de leurs mères, et leur montrer à tous, dans la Croix-Rouge, moins l'idéal et la poésie un peu lointaine des grands dévouements, que l'action pratique et prochaine d'une œuvre locale réalisable sous leurs yeux, dans un but défini, et qu'ils pourraient créer eux-mêmes, administrer prudemment, soutenir de leurs propres offrandes: qu'enfin ils verraient vivre et prospérer à côté d'eux et par eux.

## II. — Fondation des comités de frontière.

On sait ce qu'exige de subtile diplomatie, de ménagements, de patiente correspondance, la création de tout groupement rural; les lents travaux d'approche par lesquels il faut cheminer entre les influences qui se jalousent, les antipathies qui s'excluent, les habiletés qui se réservent, avant d'arriver à l'épreuve de la conférence décisive dont le succès, jusqu'à la dernière heure, reste douteux. Et quand on a réussi à neutraliser les préventions contraires, est-ce à M. le maire ou à M. le curé, à l'instituteur ou à l'officier en retraite, qu'il conviendra de confier la présidence de la réunion?

M. le général Diétrich abordait de front toutes ces difficultés. Puissamment secondé par Mme la pré-

Digitized by Google

sidente de son comité de dames, il avait su s'entourer de tout un groupe d'éloquents et dévoués conférenciers, qu'il animait de son ardeur et de ses espoirs.

Au dimanche fixé, les vêpres étant dites, on se rendait à la salle choisie. Le public nous y suivait lentement, indifférent d'apparence, en réalité supputant les chances; chacun observant son voisin pour faire comme lui, ou le contraire, selon les suggestions de ses préférences. Généralement les femmes, plus déterminées, entraient franchement, sans calcul, par simple curiosité; et la séance s'ouvrait bien longtemps après l'heure annoncée.

Le conférencier expliquait les origines de la Croix-Rouge et la vocation d'Henry Dunant; les premiers efforts de la société pendant la guerre de 1870, puis ses expéditions lointaines, en Chine, au Japon, au Maroc. Il montrait la guerre inévitable menaçant nos frontières trop proches, et la nécessité d'une préparation méthodique, aussi bien pour nous défendre que pour assister les victimes des premiers combats dont nous serions les témoins, sinon les acteurs.

On applaudissait... plus ou moins. Alors, M^me^ de Metz-Noblat, au milieu d'un respectueux silence, se levait, et en quelques paroles vibrantes d'une émotion contenue, frappait droit au but, je veux dire au cœur des mères, des femmes et des sœurs de soldats, qui l'écoutaient, les larmes aux yeux. Et la partie était gagnée.

Rapidement, par des votes prévus et toujours unanimes, le bureau se formait; et quelques semaines après, les jeunes filles, inlassables quêteuses, ayant

Digitized by Google

forcé en leurs réduits de bas de laine les dernières timidités de l'épargne domestique, le Comité recevait son investiture. On lui envoyait de Nancy — attestation tangible du bon emploi des cotisations recueillies — un matériel, des brancards et surtout le lot de casquettes, brassards, insignes et musettes, attributs militaires et panaches inoffensifs sans lesquels le plus zélé des volontaires, fût-il quinquagénaire, ne se sentirait pas sacré brancardier.

L'œuvre du général Diétrich a été poursuivie avec un égal succès par ses deux successeurs.

Quatre comités de frontière avaient été créés en 1911, dix-sept le furent en 1912, quarante-trois en 1913. La guerre nous a surpris en flagrant délit d'expansion et d'organisation; et cependant, le 1er août 1914, M. le président Guyot pouvait offrir à l'armée les ressources d'importance variable, mais partout préparées avec soin, de soixante-deux comités ou sous-comités de frontière et trente et une sections annexes.

Huit mille souscripteurs ou adhérents et deux mille trois cents brancardiers en composaient l'effectif, à peine inférieur à celui d'une division.

L'*Union des Femmes de France*, de son côté, n'était pas restée inactive. Elle avait à Mirecourt, à Rambervillers de belles équipes, et sa propagande s'était surtout déployée à Cirey, à Badonviller, à Blâmont. La soudaineté de l'attaque allemande vint malheureusement surprendre et disperser une partie des quatre cents brancardiers qu'elle y avait rassemblés.

Bien que de valeur et d'importance diverses, les groupes de frontière auxquels se rattachaient les sec-

Digitized by Google

tions de brancardiers étaient donc assez nombreux pour remplir, au moment des premiers combats, à la condition d'y avoir été suffisamment préparés, la tâche toute transitoire et passagère qui leur était assignée.

### III. — Équipes de brancardiers.

Les comités de frontière sont régis par un règlement officiel. Leur rôle est d'apporter un concours au service de santé des troupes opérant dans la région frontière, « là (1) et dans les conditions où ce service jugera devoir l'employer ». En principe, aucun comité ne doit être établi sur la rive droite de la Meurthe; nulle part les comités de frontière ne doivent constituer des hôpitaux, et leurs brancardiers ne sont point autorisés à pénétrer dans la zone des armées.

La Société de Secours aux Blessés s'était conformée à cette stricte réglementation, qui ne laissait pas toutefois de lui paraître trop étroite. Elle avait renoncé à faire état des concours qui s'offraient à elle dans la région du Sanon, d'Arracourt, de Nomeny, et cependant, presque en contrebande, elle avait formé les groupes de Sommerviller, Crévic, Einville, qui, nous allons le voir, devaient être les premiers à la peine.

Formées successivement de 1911 à 1914, les équipes de brancardiers étaient inégalement instruites. A Lu-

(1) Articles 3 et 5 du Règlement.

Digitized by Google

néville et à Nancy, de forts détachements de plus de soixante hommes chacun fournissaient un grand nombre de sujets aptes à devenir de bons infirmiers. Ils avaient suivi chaque année des cours réguliers, soit de leurs instructeurs, soit plus rarement et accidentellement de quelques instructeurs militaires. Ils fournissaient ainsi des moniteurs qui, chaque dimanche, avec beaucoup de zèle et de désintéressement, se rendaient auprès des équipes de formation plus récente pour les instruire.

Le rang de brancardier titulaire n'était obtenu qu'à la suite d'examens subis devant des médecins militaires, auxquels avait été recommandée une « juste fermeté ». Ils étaient sérieux (1). Douze cents hommes de la Société de Secours aux Blessés les avaient déjà subis avec succès. Les autres s'y préparaient pour l'automne de 1914. Ceux qui avaient été admis reçurent de M. le directeur du Service de Santé une carte d'identité et un brassard officiel, au timbre du ministère de la Guerre.

Les brancardiers se réunissaient tous les ans pour exécuter des exercices d'ensemble. Six cent cinquante assistaient en 1913 à une imposante manifestation qu'avait présidée à Nancy un membre du Conseil central de la Société. L'année suivante, quelques semaines avant la guerre, quatre cent cinquante hommes de la région de Domêvre-en-Haye s'étaient rencontrés

(1) Questions posées le 22 mai 1914, à Sommerviller, par M. le médecin-major Villaume : Hémorrhagie, moyen de la combattre; garrot-tourniquet; plaies de la poitrine, du ventre; pansement d'une fracture de cuisse, etc.

Digitized by Google

à Toul. Ils avaient reçu de M. le médecin principal Boppe, alors directeur par intérim du service de santé du 20e corps, de bienveillants et précieux encouragements (1).

Toutes ces équipes réunies étaient en état de mettre en marche : vingt voitures d'ambulance du type réglementaire, douze cadres Villaume, et deux cent trente chars lorrains aménagés chacun pour le transport de six blessés couchés. Elles possédaient les plaques indicatrices destinées à faire respecter par la réquisition les voitures choisies par elles pour le transport des blessés. Enfin elles disposaient de dix-huit cents brancards.

## IV. — Prévisions pour l'emploi des brancardiers.

L'utilisation et la mise en œuvre de ces ressources avaient été partiellement prévues par l'autorité militaire.

Dans la région du nord de Toul, par laquelle devaient s'effectuer de Dieulouard et Marbache vers Commercy les premières évacuations des troupes du 6e corps, tous les détails de ce service avaient été minutieusement étudiés par M. le directeur du service de santé de cette région (2). Il avait provoqué notre intervention pour l'organisation des moyens de trans-

(1) M. le médecin-inspecteur Boppe dirige actuellement le service de santé d'une armée.

(2) M. le Dr Salle, depuis tué à l'ennemi.



Digitized by Google

port, qu'il voulait voir concentrés à Ménil-la-Tour et Royaumeix. C'est de ce côté que le Comité de Nancy avait pu porter son effort, dès la fin de 1913, avec la certitude encourageante d'y travailler dans un but défini. Aussi le programme put-il s'accomplir de point en point. Les brancardiers se présentèrent à l'heure fixée, le second jour de la mobilisation; les dépôt de secours, dont les approvisionnements à peine formés s'accrurent en un clin d'œil des dons empressés de toutes les populations, donnèrent asile aux formations sanitaires de l'armée, tandis que des femmes de grand cœur y dépensaient leur dévouement, sans s'émouvoir des obus qui éclataient à Domêvre et Royaumeix (1).

Moins heureux, les groupes de Bayonville, Arnaville, Pagny-sur-Moselle, que le Comité de Nancy avait fondés en 1913, mais qu'il avait dû céder à la 6e région, lors du remaniement des circonscriptions territoriales, se trouvèrent, dès les premiers jours, isolés de leur nouveau centre, puis submergés par l'invasion. Ils ne purent utiliser les ressources qu'ils avaient su pourtant improviser en quelques mois avec plus d'entrain encore et d'enthousiasme que leurs voisins.

Dans les autres parties de la 20e région, une seule organisation avait été prévue. On avait demandé à la Société de Secours aux Blessés l'engagement de mettre sur pied, le second jour de la mobilisation, un convoi

(1) Mmes les présidentes des groupes de Domêvre, Lagney, Andilly, Royaumeix, Lucey; l'institutrice de Boucq, la sœur de Ménil-la-Tour.

Digitized by Google

de huit voitures d'ambulance, dix cadres Villaume, quarante-cinq brancardiers, dix infirmières, deux cents brancards et les harnais des attelages, les chevaux seuls devant être amenés par l'armée. Ce convoi fut formé en effet au jour fixé. Mais sans doute à cause du manque de chevaux, il fut réduit à quinze voitures. Il stationna auprès du groupe scolaire du boulevard Charlemagne et attendit les ordres.

On n'avait point étendu aux autres parties de la frontière les préparatifs réunis dans la région de Domêvre. Aucun point de rassemblement, aucune ligne d'évacuation n'avaient pu être assignés. La liste des brancardiers reçus aux examens et pourvus de cartes d'identité, celle des comités et des sections existaient aux archives de la Direction du Service de Santé. Mais ces papiers avaient été transportés à Troyes dans quatorze caisses qui n'étaient point décloués le 5 septembre, et encombraient les corridors d'une caserne. Les troupes qui se concentrèrent dans notre région, ne connurent pas l'existence officielle des brancardiers de frontière. Elles s'étonnèrent de leur apparition. Beaucoup de nos équipes, s'acheminant vers les postes de secours, furent arrêtées par la prévôté, malgré leurs livrets et leurs brassards; tandis qu'ailleurs des chefs de corps les réclamaient d'urgence pour renforcer leurs sections sanitaires épuisées.

En effet, l'affluence des blessés fut telle au cours des malheureuses journées du mois d'août, que certains généraux durent s'adresser directement et sans intermédiaire hiérarchique à la Croix-Rouge, pour

Digitized by Google

obtenir les secours qui leur manquaient (1). Hélas! à ce moment même, le convoi réuni aux écoles Charlemagne venait d'être dissous. Le 13 août, un ordre supérieur avait fait expédier les voitures à Toul, réquisitionné les brancards, et licencié les brancardiers. Il ne fut rien statué à l'égard des dix dames infirmières qui se tenaient prêtes à accompagner le convoi. On ne s'en occupa plus.

Des transports par automobiles durent être improvisés, et ce fut l'Union des Femmes de France qui prit à Nancy cette initiative nécessaire. Elle réunit et équipa à ses frais une vingtaine de voitures auxquelles elle adapta des aménagements de fortune, exécutés d'après les plans du Dr Thiry (2). Elle put assurer ainsi la relève et le transport rapide de très nombreux blessés.

## V. — Batailles devant Nancy.

La Société de Secours aux Blessés, livrée à elle-même, ne put que faire appel au patriotisme de ses comités, pour mettre en œuvre ce qui subsistait des moyens de transport préparés par elle, après la suppression du convoi.

Le 16 août, ses brancardiers recevaient comme instruction « de ne pas attendre les ordres, mais de

(1) Télégrammes du médecin principal et du général commandant la 39e division.

(2) Tué bientôt au bois Le Prêtre.

Digitized by Google

se porter chaque jour, avec leurs chariots équipés, sur les routes par lesquelles il pourrait arriver des blessés ». Au devoir ainsi tracé, tout le monde avait obéi. Du 16 août au 15 septembre, aux abords des champs de bataille de Morhange, de Champenoux, de Courbesseaux, convergèrent sur les divers points de la bataille les brancardiers des équipes les plus voisines, et même de plusieurs autres venues de fort loin.

Custines, fournissant cent soixante-quatre journées de travail, évacuait cent dix blessés, enterrait cent trois cadavres allemands et français au nombre desquels seize des malheureux habitants de Nomeny, froidement assassinés et laissés plusieurs jours sans sépulture. Frouard envoyait ses hommes jusqu'à Dombasle (25 kilomètres), Champenoux ou Manonville, ramenant des blessés et des réfugiés. Lay-Saint-Christophe secourait soixante soldats et participait, lors de la fâcheuse alerte du 22 août, à l'évacuation précipitée des hôpitaux de Champigneulles. Saint-Max et Essey arrivaient le 21 août à 2 heures du matin à Belleau; leurs équipes étaient le 25 à Cercueil, le 26 à Rémérèville, le 28 à Erbéviller, le 29 à Hudiviller. Celles de Laxou poussaient jusqu'à Dombasle, Crévic, Rémérèville, ramenant près de quatre-vingts blessés, et ne s'arrêtaient que devant les menaces inexpliquées de gendarmes qui leur déclarèrent ignorer la Croix-Rouge. L'équipe de Malzéville, plus heureuse, parvenait à Rémérèville, Amance, Buissoncourt, et, souvent sous le feu, relevait une centaine de blessés.

Saint-Nicolas avec Varangéville formant une impor-

Digitized by Google

tante section de quatre-vingt-dix brancardiers, ont compté cinq cents hommes relevés par leurs soins, dont vingt-sept sur l'ouvrage fortifié du Rembêtant. Associés aux brancardiers militaires, ils ont chargé sur les bateaux quinze cents blessés, et trois cent cinquante dans les trains militaires, pendant que les plus hardis d'entre eux, devançant les sections sanitaires, couraient réinstaller une ambulance à Haraucourt repris à l'ennemi.

Bien que placés à une plus grande distance du champ de bataille, Neuves-Maisons, Chavigny, Heillecourt, Bayon, Saint-Clément, Charmes, Mirecourt, et d'autres encore, attelant à leurs chariots les rares chevaux épargnés par la réquisition, parcouraient cinq ou six lieues pour s'avancer dans la direction du canon; et, après avoir apporté à l'évacuation un zèle égal à celui de leurs camarades, se constituaient dans les hôpitaux ou ambulances les précieux auxiliaires des médecins et des administrateurs.

Mais il faut placer à un rang particulièrement honorable, les équipes d'Einville, de Crévic, de Rosières, celle de Dombasle qui perdit deux hommes victimes d'une généreuse imprudence, et enfin celle de Sommerviller, à laquelle appartenait le brave et malheureux Guerber, père de six enfants, dont quatre étaient au front, et qui fut tué raide au moment où, entraîné dans la mêlée, il relevait un blessé.

Pour ces braves gens, l'interdiction du champ de bataille n'avait donc été qu'une défense dérisoire. La bataille était venue et avait fait rage dans leurs villages dévastés.

Digitized by Google

Les services rendus par les brancardiers de frontière ont été appréciés par les autorités militaires. Ils eussent été meilleurs et plus complets, si les ressources qu'offrait ce corps de deux mille sept cents volontaires avait pu recevoir en temps utile un emploi défini, ou, tout au moins, si la réquisition leur avait réservé les attelages indispensables aux transports, qu'ils avaient mission d'assurer.

Sans doute, en s'engageant à la Croix-Rouge, le brancardier volontaire n'avait prévu la guerre que de fort loin; et cependant il faut proclamer que, l'heure ayant sonné, pas un ne s'est dérobé. Pour ne pas faillir à un engagement d'honneur beaucoup ont affronté pour eux et les leurs l'amertume d'une période de gêne et de privations. Dans leur fidélité à la Croix-Rouge, la part du réel dévouement l'emporta de beaucoup sur celle de l'intérêt; et, parce qu'ils furent d'humbles serviteurs, il ne conviendrait pas de leur marchander la reconnaissance et l'estime qu'ils ont méritées (1). On voudra bien pardonner la part un peu large qui leur est faite dans cette notice. Nous voudrions être sûr qu'elle ne sera pas leur unique récompense.

---

(1) En 1913, la Société de Secours aux Blessés a décerné son diplôme d'honneur à Laurent Münsch, chef des équipes de Lunéville. En 1914, Louis Botz, chef des équipes de Nancy, a reçu la même distinction, et l'Académie de Stanislas lui a remis en 1916 le prix spécial fondé par M. de Goussaincourt en faveur des infirmiers militaires ou civils.

Digitized by Google

## VI. — Dépôts de secours.

Les brancardiers devaient transporter leurs blessés au dépôt de secours le plus voisin; mais le règlement des sous-comités interdit à ces formations spéciales d'organiser des hôpitaux. Elles doivent simplement rechercher et réunir quelques lits destinés à recueillir provisoirement les blessés incapables de continuer leur route.

Or, tous les comités de frontière, sans exception, se sont affranchis de cette entrave. Aucun n'a admis qu'il ne fût pas utile de constituer des ambulances, de réunir de la lingerie, de la pharmacie, des pansements. Dames et jeunes filles ont voulu pouvoir se dire, et beaucoup sont devenues réellement, *dames de la Croix-Rouge*. Leurs formations improvisées ont rendu assez de services, pour qu'il apparaisse clairement qu'elles étaient nées des nécessités du moment, et qu'il convienne par conséquent d'amnistier leur éclosion extra-réglementaire.

Quant à leur action effective, elle a dépendu des événements, du va-et-vient continuel des troupes vers les tranchées et les cantonnements de repos: souvent aussi des préférences et de l'humeur des chefs.

Dès le début des mouvements de concentration, c'est dans nos refuges signalés par le fanion à croix rouge que s'arrêtèrent les hommes blessés par leurs chaussures neuves, ou brisés par la chaleur. C'est d'eux que les médecins régimentaires imploraient les

Digitized by Google

remèdes usuels dont parfois ils se trouvaient démunis. Un peu plus tard, au lieu d'installer leurs malades à l'aventure sur la paille des greniers ou les dalles des écoles vides, les ambulances divisionnaires ont trouvé, dans nos salles toutes prêtes, des lits pieusement préparés, du linge de rechange, des soins toujours empressés, souvent ingénieux et éclairés, en un mot tous les avantages de l'organisation méthodique sur le désordre de l'improvisation.

Nous ne pouvons songer à suivre dans leur existence souvent agitée, précaire et même contestée, chacun des cinquante dépôts de secours, mués en petits hôpitaux; nous nous bornerons à recueillir, au hasard, quelques traits caractéristiques des vicissitudes qu'ils ont subies pendant les derniers mois de 1914.

Le dépôt de secours de Custines est devenu, dès le mois d'août, l'ambulance de la 59e division, qui l'a occupé pendant près d'un an, les dames du Comité assurant gratuitement le blanchissage du linge. Celui de Pompey, installé dans l'hospice Lasalle, celui de Tantonville dans les locaux de la brasserie, celui de Dombasle dans l'hospice Solvay, ont été ou sont encore d'importants centres hospitaliers, presque complètement militarisés.

L'invasion allemande en a détruit plusieurs : Crévic à demi brûlé, en haine du général Lyautey, et qui avait déjà reçu cinq cents malades, a vu tout son matériel pillé. Un obus a percé la salle où Sommerviller avait installé son ambulance. A Gerbéviller, le sang-froid du trésorier a sauvé la caisse du Comité; mais

Digitized by Google

tout le matériel, d'une valeur de 4.600 francs, fut enlevé, avec la voiture d'ambulance, dans laquelle les ennemis entassèrent leur butin. Moyen eut le même sort.

Plusieurs dépôts ont dû hospitaliser des soldats ennemis : Saint-Clément en a reçu 250, Croismare, 160. En entrant à Einville le 20 août, les Allemands trouvaient plusieurs de leurs soldats et un officier supérieur soignés à côté des nôtres. C'est à cette circonstance, mais beaucoup aussi au courage de quelques femmes de cœur, qui surent imposer le respect de leur vaillance et de leur charité, qu'Einville est redevable d'avoir été à peu près épargné (1).

Il est difficile de savoir combien de blessés ont été reçus dans ces hôpitaux de fortune. Bayon en a vu passer 12.000; Pont-Saint-Vincent en a déchargé 4.000 des péniches et des voitures; Saint-Nicolas n'a pu compter les siens. Nous croyons qu'on peut évaluer à 1.500 le nombre de lits réunis par les comités de frontière, et à près de 18.000 celui des blessés qu'ils ont secourus pendant la période des grands combats.

## VII. — Hôpitaux bénévoles.

Vers le milieu d'octobre, cette période tragique prenait fin pour faire place à une accalmie prolongée.

(1) Pourquoi faut-il que ce soient des Français qui, à Charmes, aient fait fracturer nos magasins!

Digitized by Google

Il fallut alors dénombrer ce que ces semaines de fièvre avaient englouti d'approvisionnements et de ressources pécuniaires et constater que les réserves de matériel et d'argent étaient à peu près épuisées.

Comment faire face aux besoins de l'hiver qui approchait? Faudrait-il, faute d'argent, abandonner ces petits hôpitaux dont l'autorité militaire se plaisait à reconnaître les services? Telles étaient les questions angoissantes qui se posaient à la fin de l'année 1914.

Deux décisions très bienveillantes ont permis de les résoudre.

Tout d'abord, M. le ministre de la Guerre voulut bien admettre que les comités de frontière seraient indemnisés des sacrifices qu'ils avaient faits pour venir en aide au Service de Santé; et comme on ne pouvait chiffrer en journées d'hôpital l'importance de ce concours, il accepta que les indemnités fussent accordées sur la seule affirmation des représentants de la Société; marque toute particulière de confiance à laquelle celle-ci se fit un devoir de répondre, en limitant ses demandes aux sommes strictement indispensables pour reconstituer le matériel perdu et les réserves épuisées. Considérant comme offerts directement aux blessés plutôt qu'à elle-même, les dons nombreux qu'elle avait reçus de toute part, elle n'en fit pas état dans ses réclamations. Malgré cet abandon, elle reçut encore, pour les vingt-deux dépôts dont les ressources s'étaient épuisées par une action trop intensive, la somme de 21.121 francs.

Ce secours si opportun lui permettait de continuer

Digitized by Google

son œuvre, mais ne mettait pas les dépôts de secours à l'abri des abus. Nés, comme nous l'avons dit, de l'initiative propre des comités, ils n'avaient pas leur place officielle dans la hiérarchie des formations sanitaires. Aussi se voyaient-ils contraints, à chaque arrivée d'une nouvelle troupe, de revendiquer, non sans débats pénibles, ce droit de protection du blessé dont la Croix-Rouge est la gardienne justement jalouse et que, plus d'une fois, elle eut peine à faire respecter (1).

Une occasion s'offrit enfin d'obtenir la légitimation et la reconnaissance officielle des dépôts de secours. Une circulaire ministérielle du 6 octobre 1914 (2) assimile aux hôpitaux auxiliaires, sous le nom d'*hôpitaux bénévoles*, les ambulances privées, fondées par des particuliers, mais dont les moyens incomplets appellent une intervention plus ou moins étendue de l'État. Or n'était-ce pas là le propre caractère des petites formations organisées par l'intermédiaire des comités ruraux, au moyen du matériel prêté ou donné par les particuliers?

Cette thèse, proposée à la Direction du Service de Santé, eut la bonne fortune d'être agréée par M. le ministre de la Guerre. Il consentit à la transformation en *hôpitaux bénévoles* des dépôts de secours comptant au moins vingt lits (3) et accepta un tarif équi-

(1) Nous avons eu le regret de voir parfois les malades couchés sur la paille et le personnel sanitaire dans nos lits.

(2) Circulaire 8908 2/7.

(3) Décision du 28 décembre 1914, n° 7520, transmise sous le n° 8119, le 6 janvier 1915.

Digitized by Google

table des prestations diverses qu'ils seraient appelés à fournir : lits, chauffage, éclairage, nourriture, selon les circonstances essentiellement changeantes des mouvements de troupes et des ressources locales.

Ainsi purent se constituer légalement les vingt-quatre *hôpitaux bénévoles* de la Société de Secours aux Blessés, qui ont fonctionné auprès des cantonnements de l'avant, depuis les premiers mois de 1915. Leurs 998 lits ont abrité les ambulances divisionnaires, les infirmeries régimentaires. Ils ont reçu des éclopés, de petits blessés, et surtout des malades, lors de la grave épidémie de 1915. Tous ont mis en œuvre, outre leurs ressources propres, abondamment renouvelées par le patriotisme des populations, les envois qu'ils ont su, avec une ingénieuse hardiesse, solliciter des États-Unis, du Canada, du Portugal, et surtout de ce puissant comité de la Croix-Rouge de Londres, dont la présidente, doublement Française puisqu'elle est Lorraine, veut bien nous réserver une part de choix dans les dons magnifiques qu'elle reçoit de la sollicitude de nos Alliés (1).

On gagna ainsi les derniers mois de 1916. Nous savons tous quel fut le grand effort réalisé au seuil de ce troisième hiver, pour doter d'un confort relatif les soldats qui allaient en affronter l'exceptionnelle rigueur. Les heureux résultats de ce grand travail ne tardèrent pas à se faire sentir dans nos comités. Les demandes de secours se firent plus rares; les réserves de nos magasins s'accrurent. En même temps, la

(1) Mme la vicomtesse de La Panouse, née de Wendel.

Digitized by Google

création de nombreux et très importants hôpitaux, placés à l'abri des obus, venait rendre chaque jour moins nécessaire l'appoint que nous apportions depuis deux ans aux ressources sanitaires des armées. Un à un, les hôpitaux bénévoles se virent abandonnés au profit de ces centres hospitaliers plus complets, et, dès le commencement de 1917, l'heure paraissait venue d'en accepter, d'en provoquer même la suppression, ou la mise en réserve.

Les hôpitaux bénévoles avaient accompli leur tâche; une décision ministérielle n'en laisse actuellement subsister que trois; mais un chiffre dira la part qu'ils ont prise à l'œuvre humanitaire de l'assistance aux blessés. Au 31 mars 1917, ils avaient fourni 121.894 journées de malades.

## VIII. — Cercles du Soldat.

Privés de leur principal élément d'activité, abandonnés à leurs initiatives propres, les comités de frontière n'allaient-ils pas perdre peu à peu leur vitalité et leur raison d'être? Il fallait leur ouvrir quelque nouveau champ d'activité, qui les préservât des dangers de l'inaction.

Depuis l'automne dernier, le séjour des troupes dans les cantonnements était devenu plus stable. Beaucoup de chefs de corps, soucieux des besoins matériels et moraux de leurs hommes, et sachant bien que c'est la sollicitude des chefs qui fait la confiance du soldat, s'occupaient de lui ménager des salles de

Digitized by Google

réunion dans lesquelles, échappant à la promiscuité des greniers et des granges, il puisse se réfugier, se réchauffer, se distraire ou s'abstraire selon son humeur, et surtout se livrer aux douceurs de l'insatiable correspondance, où il cherche à la fois détente et réconfort. Vers le mois de novembre 1916, le haut commandement en conseillait officiellement la création, et, sur l'invitation toute bienveillante de leur chef, MM. les instituteurs nous apportaient partout leur patriotique concours.

Dès qu'elle eut connaissance de ces dispositions favorables, la Société de Secours aux Blessés offrit d'associer ses efforts à ceux des chefs de corps. Avec l'appui très bienveillant de l'état-major, elle entreprit une campagne qui aboutit en trois mois à la formation de soixante-cinq Cercles du Soldat. Il y en a dans les cantonnements de première ligne, et jusqu'au milieu de la forêt de Parroy; il y en a dans les cantonnements de repos; enfin un groupe très important est établi à l'arrière dans les villages occupés par le camp d'instruction des soldats de la classe 17. Là, plus que partout ailleurs, ils contribuent à détourner du cabaret et de son influence démoralisante les jeunes hommes qui n'ont point encore perdu les habitudes de bonne tenue puisées dans la vie de famille. Au Cercle, comme ils le répètent avec une satisfaction reconnaissante, *ils se sentent chez eux* (1).

(1) La Société « Le Foyer du Soldat » avait déjà fondé dix-sept salles de réunion dans la région. C'est pour respecter cette initiative d'une société sœur que nous avons adopté le titre de « Cercle du Soldat ».

Digitized by Google

Les cercles sont constitués de deux manières différentes : les uns sont fondés directement par les chefs de cantonnement, qui réquisitionnent un local, ou font élever une baraque. La Société fournit alors le papier à lettres, dont la consommation atteint des proportions invraisemblables, les jeux, les livres et publications. Elle a même été amenée à ajouter, selon les circonstances locales, des lampes pour l'éclairage, des écrans pour les projections, des trophées pour la décoration des salles; une fois même un piano d'accompagnement, car tout cantonnement, paternellement administré, sait trouver des artistes.

D'autres cercles sont entièrement organisés et entretenus par les comités locaux. Ils ont alors un caractère plus familial et plus intime. Dans les deux cas, la Société ne peut se passer d'une personne investie de sa confiance, qui la représente auprès des chefs militaires. C'est dire que la création des soixante-cinq cercles, ouverts à ce jour, eût été irréalisable, si l'organisation préexistante des comités de frontière n'avait fourni tout de suite et sans tâtonnements le personnel propre à rechercher et à obtenir les locaux convenables, aussi bien qu'à maintenir, par une surveillance constante, la bonne tenue matérielle et morale des salles de réunion.

Là encore, l'élément féminin, qui est la force et l'honneur des comités, a su déployer heureusement ses qualités d'initiative. C'est à lui que l'on doit les distributions régulières de boissons chaudes, poursuivies assidûment pendant tout l'hiver; préventif aussi goûté que réellement efficace des refroidisse-

Digitized by Google

ments et des grippes, et collaboration imprévue bien que toute naturelle des comités ruraux au labeur de nos infirmières d'hôpitaux, qui s'en trouve allégé d'autant.

## IX. — Initiatives diverses.

Tous les comités n'ont pas administré des hôpitaux bénévoles ni créé des cercles. Mais aucun ne s'est désintéressé de sa mission. De mille façons ingénieuses, ils ont voulu venir en aide aux troupes cantonnées auprès d'eux. Ils se sont mis à la tête des souscriptions et des quêtes pour les œuvres de guerre, et par la force même de leur organisation, de leurs procédés d'ordre et d'administration, en ont rendu l'entreprise plus facile et le succès plus certain. C'est un mérite d'avoir pu trouver du temps et du courage à consacrer aux œuvres de guerre, dans ces villages où, depuis deux ans et demi, les passages de troupes se sont succédé sans répit, absorbant toutes les ressources, disposant de tous les locaux, dépossédant les habitants de tout confort, et les confinant dans les chambres basses de leurs propres maisons. Aucune de ces œuvres, de la plus noble à la plus modeste, n'a été oubliée. Recueillir le linge souillé du soldat de la veille, pour le rendre blanchi et réparé au soldat qui passera le lendemain, est une œuvre bien humble. Ailleurs on s'est plu à confier à la presse le soin d'en exalter la grandeur. Nos femmes lorraines s'y sont partout vouées avec une inlassable persévérance, sans



Digitized by Google

réclame, sans recherche d'aucune louange; les plus aisées surmontant leurs naturelles répugnances, les plus pauvres refusant obstinément tout salaire pour leur pénible travail, toutes également jalouses d'apporter leur part de sacrifices à la défense du pays.

C'est le lieu de citer aussi ce trait des villageoises des environs de Charmes qui, pendant plusieurs mois, apportèrent régulièrement au Comité une part prélevée spontanément par elles sur le prix des légumes qu'elles vendaient au marché.

Plus loin des lignes, là où les cantonnements, moins serrés, laissaient aux ménagères quelques loisirs, on a beaucoup taillé, cousu, tricoté. Plus de 200 kilos de laine fournis à bas prix ont contribué à une fabrication intense d'objets chauds. Réunis par le zèle des présidentes, et envoyés au Dispensaire de Nancy, linge, vêtements, couvertures, chaussettes, ont permis des envois copieux et méthodiques aux prisonniers, aux hommes du front, aux blessés des hôpitaux militaires. Partout, au paquet utile étaient jointes quelques douceurs, messagères des tendresses du foyer absent; et les surprises de Noël, qui pour 1914 seulement ont dépassé le chiffre de 6.000, ont apporté, avec le souvenir fidèle des mères et des sœurs, un peu de joie dans les tranchées et les salles d'hôpitaux.

En même temps, les groupes ruraux apportaient leur participation à l'action du *Comité départemental des réformés tuberculeux*. Il s'agit, comme on le sait, d'une œuvre très difficile et d'une haute portée sociale, qui s'emploie à prévenir la propagation des

Digitized by Google

germes dangereux que rapporte le soldat malade, renvoyé dans ses foyers. Elle a trouvé tout prêts les soixante-deux comités de frontière, avec leurs cadres formés, et les a reconnus comme l'organe le mieux approprié à la campagne de vulgarisation, d'expansion, de surveillance et d'assistance par laquelle les pouvoirs publics veulent poursuivre une lutte inégale contre le terrible fléau.

C'est une collaboration nouvelle dont la Croix-Rouge est heureuse de se faire l'instrument.

## X. — Moyens financiers. — Aide aux comités et à l'armée.

Il nous reste à décrire les moyens financiers qui ont permis d'aborder ces entreprises diverses.

Rien n'est plus variable que les ressources dont peuvent disposer les comités ruraux. Il s'en faut de beaucoup que les plus riches seuls aient été appelés à gérer des hôpitaux ou des cercles. Tout au contraire, les nécessités militaires ont souvent fait porter sur les plus faibles le poids des plus onéreuses formations, tandis qu'à côté d'elles des ressources importantes laissées sans emploi couraient le risque de se dissiper en œuvres secondaires utiles sans doute, mais souvent étrangères au but propre des sociétés d'assistance.

Ces deux raisons conduisaient logiquement à l'institution d'un *fonds commun* dont la double utilité serait de procurer une aide aux comités trop faibles,

Digitized by Google

et de réunir assez d'argent pour aborder certaines entreprises collectives inaccessibles aux moyens restreints des comités isolés.

Le fonds commun s'alimente à trois sources différentes. Des dons particuliers il a tiré 4.053 francs; des subventions du siège central réservées à certains cas spéciaux, 1.973 francs. Tout le reste, c'est-à-dire plus de 26.000 francs, lui est venu des comités eux-mêmes. Chaque fois qu'il leur a été adressé un appel dans un but défini, ils ont rivalisé d'empressement et de générosité.

Il n'en fallait pas tant pour subventionner les comités pauvres; ils ont reçu 4.500 francs; les cercles de soldats ont absorbé 4.700 francs. Une marge suffisante restait libre. Elle permit d'améliorer de diverses manières le sort des blessés dans certains hôpitaux militaires. Nous avons fourni 230 matelas (1) pour garnir les brancards sur lesquels les trains sanitaires emportent les blessés rapidement évacués du front vers l'intérieur; des appareils de douche, des couvertures, des stores à diverses salles d'ambulance, enfin 350 mètres carrés de linoléum pour embellir et aseptiser les salles d'opérations improvisées sous baraques dans six hôpitaux d'armée.

Ce qui reste, nous le gardons jalousement, dans l'espoir de le semer bientôt à pleines mains par delà la

(1) La confection de ces matelas est l'œuvre de Mme la présidente du Comité de Frouard. Elle a su, avec une promptitude et une maîtrise admirables, trouver les matières premières et une main-d'œuvre qui s'est inspirée de son ardent patriotisme et de son esprit d'abnégation. Cette importante fourniture n'a coûté que 2.500 francs.

Digitized by Google

Seille ou la Sarre, le jour où nous planterons le fanion de la Croix-Rouge sur nos terres reconquises (1).

## Conclusion.

Ces considérations financières commandent, nous semble-t-il, la conclusion qui doit se dégager de cet exposé.

La Croix-Rouge péut tirer des campagnes aussi bien une collaboration pratique que des ressources pécuniaires. Elle a par conséquent le devoir de poursuivre le travail de propagande et d'organisation qu'elle n'avait qu'ébauché avant la guerre.

La collaboration effective des campagnes est en raison directe de l'importance et de l'activité des œuvres créées par elles. C'est ainsi qu'en dépit de leurs larges apports au fonds commun et des lourdes dépenses qu'ils supportent pendant la guerre, les comités de frontière possédaient encore au 1er janvier 1917 une réserve pécuniaire de plus de 25.000 francs.

Au contraire, les œuvres générales et lointaines

---

(1) Avoir primitif du fonds commun au 31 mars 1917 . . . . . 31.738f

| | | | |
|---|---|---|---|
| Dépenses : | Subventions aux comités. . . | 4.531f | |
| | Achat de laine, lingerie, etc. . | 2.090 | |
| | Cercles du soldat . . . . . | 4.686 | |
| | Achat de matelas, etc. . . . . | 2.804 | |
| | Linoleum, etc. . . . . | 1.106 | |
| | Divers . . . . . | 233 | |
| | | 15.450f | 15.450 |

Digitized by Google

les émeuvent beaucoup plus difficilement, souvent même provoquent un réveil de leurs natives défiances.

Sans doute, à la fièvre des préoccupations actuelles, succédera, après la paix, une période de recueillement, pendant laquelle une nouvelle préparation des œuvres de guerre cédera le pas au travail de réfection et de réparation. Mais la guerre n'aura-t-elle pas laissé des veuves, des orphelins à secourir, des situations brisées qu'il faudra restaurer, des mutilés qui, jusqu'à la fin lointaine d'une existence vouée à la souffrance, ne pourront jamais se passer d'aide et de protection?

C'est alors que les comités ruraux deviendront, si on sait le vouloir, ce qu'ils sont déjà pour l'œuvre des réformés tuberculeux : les agents d'exécution, les intermédiaires toujours présents et renseignés, les auxiliaires d'autant plus actifs et dévoués qu'il leur sera laissé plus d'initiative et témoigné plus de confiance.

C'est en fortifiant leur isolement par des groupements autour de leurs centres naturels du canton ou de l'arrondissement, afin de les intéresser plus intimement aux œuvres de l'après-guerre, qu'on maintiendra, qu'on réveillera s'il le faut, cette vitalité féconde par laquelle ils ont su, pendant la crise, mériter une place honorable dans l'armée de la Charité.

(6 avril.)

Lu le 22 juin 1917.

---

Digitized by Google

# NOISSEVILLE

(4 OCTOBRE 1908)

**Par M. Hippolyte ROY**

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

Au lieutenant J.-P. JEAN,
ancien président du *Souvenir Français*
en Alsace-Lorraine.

---

Depuis des jours sans nombre, ils avaient occupé
La terre où nos aïeux reposent, ces villages
Traînant de vieux patois avec leurs attelages,
Le grand fleuve endormi sous le ciel estompé.

Ils avaient occupé Metz, la fière Pucelle,
Qui, toujours, refusa de se rendre, accordé
La *Mute* obéissante au lourd pas saccadé
Et le fifre à la brise errant sur la Moselle.

O noble Cathédrale, ô merveille, érigeant
Sur les toits entassés la plus fine mâture,
Tu perdis le rempart et reçus pour ceinture
Un quartier étranger payé de notre argent!

O Saint-Quentin, vieux mont serti de prés, contemple,
Sous les coteaux brumeux et sous le ciel couvert,
Ce neuf embarcadère au front ocre, au toit vert,
Avec sa tour romane imaginant un temple!...

Digitized by Google

Nos bras sont les plus forts, notre art est le plus beau;
Vivre sous notre empire offre un bonheur insigne.
Le peuple élu de Dieu porte à son front le signe,
A son côté le glaive, à son poing le flambeau...

Les vaincus, résignés, ont une âme servile,
Enseignaient les docteurs, sans réplique, affirmant
Cette loi historique es-sen-ti-el-le-ment.
A vous les cœurs lorrains! Allez à Noisseville!

Allez interroger les vastes horizons,
Mouvant des fronts houleux comme une mer sauvage,
Avec le bruit des flots heurtés sur le rivage :
Cent mille pèlerins ont foulé ces gazons.

Ils vinrent des cités, ils vinrent des campagnes.
Tous, à la voix de Jean, apôtre des Lorrains,
A pied, sur les chars gris, entassés, par les trains,
Les vieux se souvenant et les jeunes compagnes.

Ensemble, ils ont quitté la vigne du coteau,
Lourde des beaux raisins piqués, noirs, sur la rouille,
Le laboureur son champ, le garde sa patrouille,
Et le rude atelier où frappe le marteau.

Ils ont quitté leur ange, allaité de naguère,
Que, sans voir pétiller le feu clair de sarments,
Mêlant de longs soupirs aux purs vagissements,
Veille un blanc médaillé, mutilé de la guerre;

Pour voir flotter au vent léger les trois couleurs
Sur un peuple innombrable, accru comme une armée,
Et, déchaînant la voix si longtemps renfermée,
Confondre ici leurs cris, leurs serments et leurs pleurs.

Une clameur immense a roulé son tonnerre,
De vallon en vallon, de hameaux en hameaux,
Faisant, au fond des cours, meugler les animaux,
Effarouchant la buse au cœur noir de son aire.

Digitized by Google

Vive la France! Enfin, il a jailli le cri,
Longtemps captif, de foi, d'amour et d'espérance!
Les échos répétaient au loin : Vive la France!
Sans que le poste armé sorte de son abri.

Formidable, emplissant et le ciel et la terre,
Et le val et la plaine, et glacis et quartiers,
La *Marseillaise* éclate, et l'airain des mortiers
Tremble, et vibre la cloche au creux du baptistère.

Les grands morts, tressaillant, sous les fleurs, ont levé
Le blanc linceul, veillé la nuit par la hulotte,
Tous, ceux de Noisseville et ceux de Gravelotte.
Enfants, le jour de gloire est-il donc arrivé?

Les vainqueurs accourus, brillants, avec la pique,
Heurter de leur orgueil le sublime unisson,
Ont senti sur ces lieux passer le grand frisson,
Générateur, le fer pointé, du geste épique.

Et ces beaux officiers du roi, combien chétifs,
Le peuple de Lorraine, éveillé du long somme,
Comme, un jour, nos soldats triomphants sur la Somme,
Les conduisait, fermant ses flots houleux — captifs.

4 octobre 1916.

Lu le 29 juin 1917.

Digitized by Google

# UN ÉCUSSON HÉRALDIQUE

## A NEUFCHATEAU

### L'HOTEL DE JEAN DE HOUDREVILLE (1583)

**(Hôtel de Ville actuel)**

PAR

**M. Léon GERMAIN DE MAIDY**

MEMBRE TITULAIRE

Ce petit article se compose de trois paragraphes, par suite de renseignements successivement arrivés. J'avais songé à refondre le tout en un seul morceau; mais, à la réflexion, j'ai cru préférable de ne pas le faire. Ma démonstration acquerra plus de force, me semble-t-il, de ce qu'elle a été exprimée dès le début, sur les indications encore incomplètes que je possédais; et elle trouvera des preuves nouvelles surabondantes, mais non pas inutiles, dans ce qui m'a été appris ensuite. Il en résultera, je l'espère, un témoignage de l'importance du blason, je veux dire de l'étude des armoiries et des généalogies, dans les recherches archéologiques. C'est grâce à l'examen d'un écusson héral-

Digitized by Google

dique, que je crois pouvoir nommer d'une manière certaine le constructeur du plus bel édifice civil de Neufchâteau, daté de 1583.

I. — Cet édifice est une vaste construction en style de la Renaissance avancée, qui renferme aujourd'hui la mairie, la bibliothèque et la justice de paix. Il forme l'angle de la rue des Cordeliers et de la rue Saint-Jean, que borde le bâtiment principal. En arrière, existe une cour accessible au public, où l'on voit, à l'opposé de la rue des Cordeliers, un puits dans une niche, surmontée d'une sorte de dôme, au-dessus duquel est une statuette représentant un homme d'armes antique, debout (1). Il s'appuie de la main droite sur un écusson ovale (2), qui porte : *parti*, au premier, une étoile accompagnée de trois gerbes, posées 2 et 1; au deuxième, une *bande* chargée de trois petits objets que je spécifierai plus loin.

Qu'était primitivement cet édifice? Dans quel ouvrage en a-t-il été parlé? Quelles sont à son sujet les traditions néocastriennes? Pour le savoir, j'ai eu recours, il y a, je crois, près d'une quarantaine d'années, à la seule personne que je connaissais à Neufchâteau pour s'être occupée de l'histoire locale,

(1) Il sera plus amplement décrit dans la suite.

(2) Il ne me paraît point qu'il y ait lieu de chercher une signification spéciale à la forme *en losange* de l'écu; elle procède probablement d'une imitation des écus italiens; nous sommes à l'époque où l'Italie exerçait le plus particulièrement son influence sur l'art en Lorraine. Cette forme peu guerrière convenait d'ailleurs à un fonctionnaire civil et à la réunion, en un seul écu, des armoiries du mari et de la femme. Quant au guerrier costumé à l'antique, il a été sans doute inspiré par l'humanisme du seizième siècle.

Digitized by Google

M. Louis Edme. Il a bien voulu me dire que le bâtiment le plus important, celui où se trouvent maintenant les services administratifs que j'ai rappelés, appartenait autrefois à la Maison de Lorraine, et, d'après la tradition ou même les recherches des savants, la cour était mitoyenne, ainsi que le puits. L'écusson, affirme-t-on, jouait le rôle de borne de séparation; sur la *bande*, on voit les trois alérions de Lorraine; l'autre côté présente les armoiries de la famille Vallée-Houdreville, à qui appartenait cette partie du puits, de la cour et des bâtiments.

Cette explication est vraiment intéressante comme spécimen des étrangetés servies par les « traditions » locales et par certains « savants » du terroir (1). Mais voici quelques raisons de ne pas l'admettre. Étant données les habitudes anciennes, il ne saurait, je pense, être permis de croire au partage d'une cour et d'un puits entre deux propriétaires, surtout si l'un était un prince ou le domaine. Quand des propriétaires marquaient les limites communes par des signes graphiques ou héraldiques, ils opposaient ces signes et ne réunissaient pas leurs armoiries en un même écusson juché au-dessus d'un puits; de plus, l'écu de Lorraine ne pourrait guère manquer d'être paré d'une couronne héraldique. J'ai bon souvenir que l'écusson est légèrement penché : un fil à plomb devant marquer une limite ne s'accorderait donc pas avec

(1) M. Louis Edme, je n'en doute pas, m'a donné ces renseignements comme étant fournis par les personnes âgées ou les manuscrits qu'il a pu consulter, sans les prendre à son compte. Je le prie d'agréer mes bien vifs remerciements.

Digitized by Google

la ligne du *parti;* d'ailleurs, il est tenu non de face, mais sur le côté. A l'époque indiquée, ainsi que je le dirai plus loin, l'écu à l'étoile et aux gerbes n'était pas encore adopté dans la famille Vallée-Houdreville. Enfin, j'ai regardé attentivement l'écu à la *bande*, et j'ai vu que cette *bande* est chargée, non de trois alérions, mais de trois trèfles ! Cela convient uniquement à la famille Héraudel, de La Mothe, anoblie en 1555 et qui portait : d'*azur à une bande d'or chargée de trois trèfles de gueules* (1).

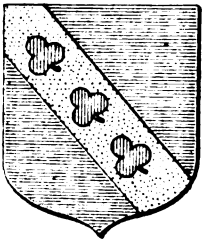

Je reviens à la famille Vallée pour montrer qu'il ne saurait en être question. Elle se disait originaire de Bourges et vint s'établir à Nancy dans la première moitié du seizième siècle, où l'un de ses membres, Jean Vallée, fut anobli en 1603. Ses armes ont pour meubles principaux une *fasce* accompagnée de trois mufles de léopard (2), donc rien encore qui ressemble à l'écu du puits de Neufchâteau; Jean épousa une fille de noble Nicolas Olry, maître échevin en la justice de Nancy, de laquelle il eut onze enfants. L'un de ses fils, Nicolas Vallée, sieur de Saint-Léger (3), alla demeurer à Neufchâteau, dont il devint mayeur. Il épousa Catherine,

(1) Dom PELLETIER, *Nobiliaire*, p. 376.

(2) *Idem*, p. 801.

(3) Henri LEPAGE, dans le *Département des Vosges*, t. II, 1845, p. 464, mentionne : « SAINT-LÉGER, ancien ermitage sur le bord de la Meuse, paroisse de Neufchâteau... Le dénombrement de 1710 désigne Saint-Léger sous le nom de fief dépendant de Neufchâteau. »

Digitized by Google

fille de François Tabouret, conseiller-auditeur des comptes de Lorraine, et de Barbe Mengin, *dite* de Houdreville, dont il eut, comme second fils, Jean-François Vallée; celui-ci « obtint permission de prendre le nom et de porter les armes de Houdreville, par lettres expédiées de Nancy, le 4 février 1615, à la réquisition de Jean de Houdreville, conseiller d'État et lieutenant de bailli de Vôges à Neufchâteau, son grand-oncle. Porte *de sinople, à l'étoile d'or mise en cœur, accompagnée de trois gerbes de paille d'or, deux en chef et une en pointe...* (1) » Voilà un blason qui concorde bien avec l'écu néocastrien; mais l'époque est beaucoup trop récente pour que l'on puisse songer à cette famille. C'est donc à celle de Houdreville qu'il nous faut remonter.

Or, comme on le voit précisément dans le *Nobiliaire*, à l'article de cette famille, un certain Jean de Houdreville, qui était receveur de Châtenois et de Neufchâteau, fut anobli en 1576 et reçut les armoiries blasonnées plus haut (2). L'auteur du *Nobiliaire* ajoute : « Jean de Houdreville, lieutenant de bailly à Neufchâteau, et qui est peut-être le même que l'anobli, épousa Jeanne Heraudel, fille de Jean Heraudel et de Philippe de Vornay; d'autres mémoires disent qu'elle étoit fille de Nicolas Heraudel et d'Aprosne

(1) Dom PELLETIER, *op. cit.*, p. 803.

(2) Sur l'origine de ces armoiries, voir l'Appendice.

Digitized by Google

d'Aucy (1). » — J'ai fait remarquer, plus haut, que les armoiries de la famille Héraudel sont exactement celles du second *parti* de l'écusson que nous étudions. Jean de Houdreville aura aimé à réunir à ses armes celles de sa femme, dont la famille était du pays et y tenait un rang important.

Ainsi, il me paraît indiscutable que l'écusson dont il s'agit est *parti* aux armes de Jean de Houdreville et à celles de sa femme, Jeanne Héraudel. Le style de l'édifice me paraît correspondre à l'époque de leur union. Cet édifice, tout au moins la portion où se trouvent la cour et le puits, a dû être construit ou notablement modifié par Jean de Houdreville; évidemment, me semble-t-il, il en était le propriétaire (2).

II. — Ce qui précède était écrit lorsque, il y a environ dix-huit mois, j'ai tenu à demander à

(1) Dom PELLETIER, *op. cit.*, p. 385. D'après J. Marchal, Jeanne était fille de « Nicolas Héraudel, sieur de Mandres sur Vair et d'Ozières, anobli le 7 juillet 1555, époux de Amprosne Daucy, fille de Ferry Daucy, seigneur de Vroncourt, près de Bourmont, et de Anne Béget. »

Il la mentionne ainsi, comme l'aînée des six enfants issus de ce mariage :

« Jeanne Héraudel, qui épousa, le 16 juillet 1564, François Voillot, avocat, fils de Claude Voillot, de Damblain, décédé en 1565, après huit mois de mariage. Sa veuve se remaria à Jean de Houdreville, sieur de Saint-Léger, receveur des recettes de Châtenois et Neufchâteau. »

J. MARCHAL, *La Famille Héraudel, d'après les Archives du bailliage de Bourmont*, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1892 (Voir p. 322-323).

(2) On ne sait si Jean de Houdreville et Jeanne Héraudel eurent des enfants, surtout qui aient habité Neufchâteau. D'ailleurs, chacun connaît la propension fréquente des nouveaux nobles à se construire un hôtel, dans la décoration duquel, naturellement, entraient leurs armoiries.

Digitized by Google

M. Edme de vouloir bien me préciser plus amplement les renseignements qu'il pouvait posséder sur la question. L'édifice, a-t-il eu l'obligeance de me répondre à la date du 2 juin 1916, est l' « ancien palais d'Henriette de Lorraine, princesse de Phalsbourg, dame de Neufchâteau (1), une des sœurs de Charles IV. Ce palais porte la date de 1583, dans un encadrement entre les deuxième et troisième corniches de la façade, dont les trois premiers chiffres sont sur la rue des Cordeliers, le dernier sur la rue Saint-Jean. La maison voisine en fut distraite, mais le puits de la cour fut mitoyen entre le palais et cette maison, qui fût bâtie et habitée par M. de Houdreville. On éleva alors sur ce puits une espèce de monument comme témoin de la mitoyenneté (2). Il est surmonté d'un dôme dont les sculptures imitent des tuiles : il sert de base à une statue représentant un chevalier armé de toutes pièces (3) et tenant de la main droite un écusson... » Cet écusson serait *parti* de Vallée-Houdreville et de

---

(1) La belle Henriette, princesse de Phalsbourg et de Lixhin (Lixheim) eut pour premier mari Louis de Lorraine-Guise, d'abord baron d'Ancerville et comte de Boulay. « Le 7 novembre 1618, le duc Henri fit donation à Louis de Guise, comte de Boulay, des château et ville de Neufchâteau, ensemble des droits de la haute, moyenne et basse justice dudit lieu, et de la recette de la prévôté de Châtenois. » (Henri LEPAGE et Ch. CHARTON, *Le Département des Vosges*, Nancy, 1845, t. II, p. 356.) Henriette conserva sans doute un douaire sur Neufchâteau.

(2) Ainsi, la mitoyenneté, la niche à dôme et l'écu de partage seraient postérieurs au premier mariage d'Henriette (1621); le style du monument suffit à rendre cette opinion inadmissible.

(3) C'est, plus exactement, un homme d'armes.

Digitized by Google

Lorraine (1). Puis M. Edme ajoute : « De plus, au-dessus de la porte latérale de l'édifice, rue des Cordeliers, dont le contour est taillé en biseau, on voit la figure fort mutilée du duc Charles IV entouré d'une couronne en relief. Sous cette tête (ce que n'a pas remarqué M. Iverneau, mon parent) (2), se trouve un petit écusson ovale portant les armes de la Vallée-Houdreville et les alérions de Lorraine, comme sur le puits. »

Puisque ce sont les mêmes armoiries que sur le puits, il y a là une preuve que l'édifice a été construit par Jean de Houdreville; la date 1583, donnée plus haut, postérieure seulement de sept années à l'anoblissement de ce personnage, est un témoignage précieux de son empressement à se faire bâtir un hôtel. Enfin, on s'explique assez facilement qu'il ait ordonné d'y placer un médaillon représentant le duc Charles III, comme attestation de son loyalisme et de sa reconnaissance (3).

III. — A la suite des bombardements de Nancy,

(1) Il faut lire : *parti* de Houdreville et Héraudel.

(2) M. Iverneau, qui vivait, je crois, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, a laissé de nombreuses notes manuscrites sur Neufchâteau; mais j'ai lieu de penser que l'esprit de critique a souvent manqué à leur rédaction. On peut cependant y trouver, quitte à en vérifier l'exactitude, des renseignements fort utiles.

(3) Il importerait peut-être cependant d'examiner ce médaillon; ne nous offrirait-il pas les traits de Jean de Houdreville, puisque ses armoiries sont placées au-dessous? M. Hippolyte Roy, qui est allé récemment à Neufchâteau, me dit que le personnage est coiffé d'une toque; je pense qu'au duc Charles III, on eût donné la couronne.



Digitized by Google

une partie des professeurs et des pensionnaires du lycée ont été envoyés dans d'autres localités; tel est le cas de M. René Harmand, docteur ès lettres, mon confrère en la Société d'Archéologie lorraine, qui est actuellement à Neufchâteau et a bien voulu s'intéresser à mes recherches. J'ai reçu de lui des cartes postales représentant le fameux puits et un dessin

de l'écusson qui est au-dessous du portrait médaillon à la façade de la rue des Cordeliers. Cet écusson, ovale comme celui du puits, pose sur un cartouche à volutes assez bizarres. Chose très curieuse : le sculpteur a cru devoir placer les *meubles* du premier *parti*, c'est-à-dire de Houdreville, non sur le *champ*, mais sur une pièce analogue à la bande des Héraudel, et, par symétrie, il a fait de cette pièce une *barre*. On ne saurait cependant s'y méprendre : nous avons bien là l'étoile et les trois gerbes de Houdreville, ainsi que, au second *parti*, la *bande* aux trois trèfles des Héraudel.

J'avais prié M. Harmand de vouloir bien examiner le petit personnage qui surmonte le puits. Il m'a répondu : « La statue du puits est bien celle d'un guerrier antique, remarquable par son casque à tête de lion avec un énorme panache retombant en arrière sur le cimier. Les têtes de lion reparaissent aux genouillères. La physionomie du guerrier est nette-

Digitized by Google

ment souriante, à mon avis. La main gauche, fermée, a dû tenir une lance ou une autre arme, comme l'indique une espèce de vide contre la maçonnerie; l'autre main s'abaisse sur le bouclier où est dessiné le blason. »

En résumé, j'ignore ce qui a pu advenir de ce vaste hôtel postérieurement au seizième siècle; mais le style de son architecture, comme celle du puits, concorde avec la date 1583 sculptée sur l'une des façades et avec les armoiries qui font incontestablement connaître le constructeur de cette belle demeure : c'est Jean de Houdreville, mari de Jeanne Héraudel (1).

APPENDICE. — Comme il est douteux que j'aie encore à m'occuper de la famille de Houdreville, je crois devoir rappeler ici un personnage auquel elle paraît se rattacher et dont elle a dû reprendre les armoiries, en y ajoutant, comme marque distinctive ou *brisure*, une étoile. Je transcris l'article suivant du *Nobiliaire* de dom Pelletier :

« MIGON (Guillemin), lieutenant du bailliage de Vôges à Mirecourt, fut annobli par lettres données à Nancy le 20 juin 1486. Porte de sinople, à trois fardeaux de pail (*sic*) d'or mis en pal, posés deux et un; et pour cimier un fardeau de l'écu, le tout porté d'un armet morné, orné de son bourlet et

(1) En terminant, je tiens à remercier M. l'abbé Louis Chéron, bibliothécaire municipal de Neufchâteau, qui a bien voulu faire pour moi quelques vérifications utiles.

Digitized by Google

lambrequin au métail et couleur du dit écu. *Trésor des Chartres, fol. 501, regist.* 1478, 1486 (1). »

Le graveur des écussons a figuré ces trois *fardeaux* de paille exactement comme les gerbes de Jean de Houdreville, dont les armoiries ne diffèrent des précédentes que par l'adjonction d'une étoile. Je crois, de plus, devoir faire observer que le champ de sinople est très rare en Lorraine. Il est donc tout à fait probable que Jean de Houdreville se rattachait à Guillemin Migon.

Lu le 6 juillet 1917.

---

(1) Dom PELLETIER, *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, Nancy, 1758, in-fol., p. 574.

Digitized by Google

SUR

# UNE INSCRIPTION LIMINAIRE

## ATTRIBUÉE A NOSTRADAMUS

PAR

**M. Léon GERMAIN DE MAIDY**

MEMBRE TITULAIRE

---

Il y a près d'un demi-siècle, le baron de Rivières a publié un recueil important et très intéressant de devises horaires, je veux dire d'inscriptions placées sur des cadrans solaires ou des méridiennes; presque toutes celles qu'il a copiées lui-même appartiennent au midi de la France. Les genres en sont variés; le plus nombreux me paraît rappeler la fuite du temps, l'incertitude du moment de la mort et la nécessité de s'y tenir prêt.

Un autre se rapporte, comme il est naturel, au soleil, qui règle les heures et donne à la terre la lumière, la chaleur et la vie. Quelquefois, c'est un hommage exprimé par un mot unique : *Soli;* et, comme on aimait un sens double, matériel et religieux, je pense qu'il y avait là un hommage rendu

Digitized by Google

non seulement à l'astre majeur, mais encore au soleil immatériel et éternel, autrement dit à Dieu. Ce sens double me paraît prouvé par des monuments où le mot est répété : *Soli, Soli.* Mais on trouve aussi, ce qui tout d'abord surprend, le mot inscrit trois fois : SOLI, SOLI, SOLI; il en est ainsi à Mouriès (Bouches-du-Rhône) sur la façade de la maison de Nostradamus; cette inscription « est attribuée au célèbre prophète provençal » (1).

On a pensé qu'il y a là une sorte d'énigme formant une seule phrase; en prenant le premier mot pour le datif de l'adjectif *solus*, et le dernier pour le génitif de *solum*, on a traduit : *Au seul soleil de la terre* (2). Je ne regarde pas comme impossible que ce sens ait pu entrer dans l'idée du créateur de l'inscription, puisque l'on se plaisait à rechercher les jeux de mots; et, à moins d'un soupçon de légèreté ou d'athéisme, il faudrait, je pense, entendre, par ce *seul* soleil, le transcendant, qui est Dieu. Mais ce sens n'a assurément pas été le principal, et je suis plutôt disposé à voir là un hommage aux Personnes de la Trinité. Dans les allégories chrétiennes, le soleil est le symbole sidéral de Dieu, de la Trinité; il l'est aussi de chacune des trois personnes divines (3), les

(1) *Inscriptions et devises horaires* recueillies par M. le baron de Rivières. Première série, Tours, 1881, in-8, 117 pages, figures. Voir n° 14.

(2) *Idem.*

(3) Mgr X. BARBIER DE MONTAULT, *Traité d'iconographie chrétienne* (1890, t. II, p. 30). dit, à propos des symboles de la Trinité : « Les trois soleils se voient à l'hôpital Saint-Jean à Angers, sur une fresque du seizième siècle. »

Digitized by Google

légendes et les traditions populaires fournissent de nombreuses visions de trois soleils, et l'on y voyait anciennement une manifestation surnaturelle.

Mon attention a été portée sur ce point, il y a une trentaine d'années, par le tympan roman de l'église de Vomécourt-sur-Madon (Vosges); renfermant deux scènes juxtaposées (1), il offre à sénestre la Visite des trois Marie au tombeau du Christ et à dextre un combat équestre entre deux chevaliers. Aucun doute n'est possible; nous avons là un souvenir de la première croisade : Godefroy de Bouillon a renouvelé la visite des trois Marie; il a reconquis le Saint-Sépulcre, et le combat dont il s'agit est celui où, d'après les légendes, il vainquit le chef sarrasin Cornumaran (2), ce qui décida de la prise de Jérusalem. Or, au sommet du tympan, on voit des sortes de rosaces, au nombre de trois, dont deux semblent renfermer chacune un soleil et l'autre une colombe. Ce symbole du Saint-Esprit a été mis à la place d'un soleil; mais on ne peut s'y méprendre : il est fait allusion à une manifestation des trois personnes divines sous la forme de trois soleils.

De telles apparitions semblent n'avoir jamais cessé

(1) J'ai fait sur ce tympan un travail qui a été lu à la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, le 1er mai 1895. On en trouvera une analyse dans les *Mémoires* de cette Société, 3e série, t. V, p. XIV, et une autre, plus ample, dans un journal de Nancy, *L'Espérance*, du 17 mai 1895. Je n'ai pas publié ce travail, par défaut d'une reproduction photographique satisfaisante.

(2) Ce nom présente des variantes d'orthographe sans importance.

Digitized by Google

dans les Vosges. Il y a diverses circonstances, rappelait en 1894 le Dr Alban Fournier, à propos de Remiremont et des environs, où « l'on assiste à trois levers de soleil...; c'est le plus souvent à la Saint-Jean, au solstice d'été, que l'on peut voir ce phénomène... » Et il dit au même endroit : « M. Friry (1) raconte que, le jour de la Trinité, les habitants de Remiremont s'en vont à la *Croix Théot* pour y voir le lever extraordinaire de trois soleils (2). »

Chose analogue existe au comté de Bourgogne. M. Louis Schaudel, qui y a demeuré plusieurs années, écrivait en 1909 : « En Franche-Comté, celui qui, le jour de la Trinité, avant l'aube et après avoir communié, fait à jeun l'ascension du mont Poupet ou de la Dôle, voit se lever trois soleils. Plus généralement, le phénomène avait lieu à la Saint-Jean (3). »

Il ne serait pas difficile de retrouver beaucoup de mentions de visions analogues. Je me bornerai à en citer encore deux, qui nous rapprochent du pays de Nostradamus.

---

(1) Ch. FRIRY, *Recherches sur les origines et antiquités de Remiremont*, 1855.

(2) *Bulletin de la Société philomatique vosgienne* (Saint-Dié), t. XIX, 1894, p. 321. — Dans un travail antérieur (*ibid.*, t. XVI, 1891, p. 149), le même auteur dit : « A la Trinité, dans quelques villages lorrains, on allait de bonne heure sur la hauteur voisine pour y voir trois soleils à la fois. » Et il cite en note : E. BEAULIEU, *Archéologie de la Lorraine*, t. I, 1840, p. 263.

(3) Louis SCHAUDEL, *Le Culte des astres dans les légendes de la France*, dans l'*Association Française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Lille, 1909, *Notes et mémoires*, p. XLIII-LI.

Digitized by Google

La première m'est offerte par un livre de raison du seizième siècle; on y lit : « L'an 1541 et le 14 de fevrier, le matin, fut veu en seste ville d'Avignon trois soulleis et dura depuis que le sollel fut levé jusques pres de dix heures du matin (1). » Peut-être que, dès cette époque, le rapport des trois soleils avec les personnes divines s'oubliait; mais, tout au moins pour les gens du peuple, ces apparitions passaient pour des phénomènes miraculeux.

La seconde mention existe dans ce titre (d'après un catalogue) d'une pièce réimprimée en 1874 : « Discours et interprétation sur l'apparition merveilleuse de 3 soleils sur la ville de Marseille arrivée en la présente année 1637 et des causes contenues en icelle (2). »

---

(1) Livre de raison de Louis II de Merles (1510-1551) : Comte E. DE BALINCOURT, *Avignon de 1520 à 1560, d'après les livres de raison des Merles de Beauchamps* dans les *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1906; y voir p. 25.

(2) « Pièce petit in-8 ». « Réimpression faite à Lyon en 1874, par L. Perrin », qui, à cette époque, a réimprimé un grand nombre de pièces anciennes sur des miracles ou autres prodiges.

Un journal de Nancy, *L'Espérance*, du 19 avril 1896, relatait cette apparition récente de trois soleils dans le Var et en donnait l'explication réelle :

« *Trois soleils.* — Un phénomène que sa rareté rend quelque peu étrange s'est produit à Gonfanon (Var).

« Au lever du soleil, cet astre a paru au centre d'un halo immense aux couleurs vives, sur lequel latéralement étaient deux images du soleil, deux parhélies très nettes.

« Cette apparition soudaine de trois soleils, qui a duré jusqu'à 9 heures environ, avait fortement ému la population et faisait l'objet de toutes les conversations. Ce phénomène lumineux, produit par la réfraction et la réflexion des rayons solaires dans les cristaux de givre flottant dans les nuages, est assez rare dans ces contrées pour mériter d'être signalé. »

Digitized by Google

A propos de ce nombre trois et de lumière symbolique, on me permettra peut-être de parler ici d'une curieuse superstition qui, si je ne m'abuse, n'a pas encore été expliquée. J'ai connu un magistrat, mort conseiller à la Cour de Nancy, qui ne pouvait supporter que l'on plaçât sur une table trois bougies allumées; c'était, disait-il, un présage de mort. Ce magistrat, originaire des Vosges, y avait, je crois, passé presque toute sa jeunesse et y résida plusieurs années au début de sa carrière judiciaire. Nous sommes donc en présence, sans doute, d'une des superstitions du département des Vosges (1), où elles sont généralement très anciennes. Celle-là paraît surprenante, car le nombre trois, nombre divin, est ordinairement pris en bonne part. J'ai réfléchi longuement aux origines possibles de cette superstition et je pense que, comme bien d'autres, elle se rattache à un usage religieux, même liturgique. C'est seulement depuis le dix-septième siècle que l'on a pris l'habitude de placer, dans les églises, six chandeliers sur le maître-autel et quatre sur les autres. Antérieurement, pour la célébration de la messe, il n'y avait que deux cierges. Mais, au moment de la consécration, un troisième était apporté sur l'autel et y demeurait jusqu'après la communion : il symbolisait la présence réelle du Christ dans le pain et le vin consacrés, posés sur l'autel. Or, la messe est la com-

(1) Tout dernièrement, le hasard d'une conversation m'a amené à causer de ce sujet avec un fonctionnaire originaire du pays d'Arles; il m'a affirmé que la même superstition y existe.

Digitized by Google

mémoration de la mort du Sauveur. De là, des gens impressionnables ont pu être disposés à croire que l'apport d'une chandelle ou bougie allumée sur une table où s'en trouvaient déjà deux, annonçait un décès prochain. Le motif de cette croyance a dû se perdre dès le dix-septième siècle; mais la superstition a résisté au temps. Il serait intéressant d'en constater l'existence en d'autres contrées (1).

Pour conclure, en revenant à mon point de départ, je dirai que la lumière représentée matériellement par le soleil, est le symbole de Dieu : trois soleils (2) font allusion aux trois personnes divines, et c'est, me semble-t-il, en considération de cette idée qu'il convient d'expliquer l'inscription de la maison de Nostradamus.

Lu le 6 juillet 1917.

(1) J'ai dit plus haut que l'existence de cette superstition au pays d'Arles m'a été affirmée; plus récemment, même chose m'a été dite pour la Bretagne.

(2) Sur les origines lointaines de ce symbolisme, on pourra consulter un article récent de M. Deonna, *Les .·. solaires*, dans la *Revue des Études grecques*, 1916, p. 1-10.

Digitized by Google

# LA MODE ET LE COSTUME AU XVII[e] SIÈCLE

## ÉPOQUE LOUIS XIII

### ÉTUDE SUR LA COUR DE LORRAINE (1)

**Par M. Hippolyte ROY**

ASSOCIÉ-CORRESPONDANT

*Sous ce titre, nous publierons, à la fin de la guerre, un ouvrage, aujourd'hui terminé, sur la façon de vivre, de se vêtir, de figurer dignement au* XVII[e] *siècle, sur le bon ton et les belles manières, bref, sur la société de cette époque hautement policée. La présente étude, dont, modestement, nous offrons la primeur à l'Académie de Stanislas, constitue un extrait de ce travail, le premier de neuf copieux chapitres, traitant tour à tour du mobilier, de la carrosserie, des étoffes et des nuances à la mode, des costumes portés alors, avec une élégante distinction, par les personnes de qualité, enfin, des divers objets de luxe, de toilette et de galanterie. La synthèse de cette œuvre est exposée en une* INTRODUCTION *dont nous donnons ici la substance.*

(1) *Reproduction interdite aux journaux, revues ou recueils qui n'ont pas traité avec la* Société des Gens de Lettres.

Digitized by Google

## UNE MÉTHODE HISTORIQUE

On pourrait, il nous semble du moins, appliquer en histoire le principe énoncé par Descartes pour la recherche de la certitude : « Ne recevoir jamais aucune chose pour vraie que je ne la connusse évidemment être telle »; partant, bâtir, non sur des imprimés, mais sur des témoignages. Cette conception, pour une étude comme la nôtre, serait une règle. Si un ouvrage, consacré à des faits, à des personnages, à des institutions, requiert auparavant une bibliographie attentive et éclairée, la méthode adverse se devra imposer ici, celle de la *table rase*, libérant des influences quelquefois malheureuses, des erreurs possibles, véhiculées de travaux en travaux; la lecture mieux comprise des savants écrits, faisant autorité, suivra la construction.

Pour traiter avec expérience des tissus et des costumes, il faut, selon une locution devenue proverbiale, être du métier; il faut, comme nous-même, avoir vécu, cinq années durant, avec les artisans de la mode, merciers, tailleurs, lingers, gaufreurs, gantiers, brodeurs, ceinturiers, bonnetiers, pelletiers et autres encore, avoir « besongné », laborieusement, à leurs côtés. Les premiers entretiens avec ces divers compagnons furent quelquefois déconcertants; mais de les hanter quotidiennement et familièrement, à la longue, on acquiert de leur industrie une connaissance assurée. Nous avons tiré de ce commerce un livre de *pur document*, répertoire du XVII^e siècle

Digitized by Google

pour les créations, futiles parfois, charmantes toujours, du goût français, hier influencé, demain universel. Des données économiques, refusées aux historiens de cette époque, ont été, une à une, dégagées; ainsi sera comblée une lacune, une profonde lacune... Les comptes de la cour de France furent en effet détruits, les uns en 1737, par un incendie, les autres sous la Révolution. Seuls, à peu près, auront survécu les actes enregistrés, aveux, hommages, dénombrements, titres domaniaux (1). Cette circonstance explique le silence des érudits, impuissants à reconstituer, sur de telles bases, cette brillante période de notre histoire. Les Archives de Lorraine, recélant le même trésor, suppléeront de la sorte aux Archives de France.

Le sujet, certes, est vaste, le labeur immense. Nous devons répondre à un doute muet touchant nos efforts; défendre, auprès des lecteurs justement inquiets, notre crédit. Les manuscrits, base de cette étude, ces mémoires, si complexes et parfois si hostiles, de fournisseurs et artisans ont été revus, avec la même attention, certains quinze fois, vingt fois peut-être. Nous voulions, par ce jeu, acquérir une certitude. De fait, notre documentation, à la troisième reprise, se révélait arrêtée, hormis, toutefois, quelques minimes ambiguïtés, élucidées à une prochaine lecture. Et maintenant, peut-être, ces garanties sembleraient excessives. Pourquoi celer les jours

(1) *Tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales*, Paris. 1871, in-4, p. 323.

Digitized by Google

de pesante angoisse vécus ici au cours de la Grande Guerre? Pourquoi ne point confesser, sincèrement, le trouble, où les torpilles aujourd'hui, les obus demain, explosant çà et là sur notre cité, jetaient les esprits les mieux trempés? Il faut, par de subtils calculs, déterminer le prix de ces chemises en fine toile de Hollande : le tocsin a tinté! Il faut, par la conjonction des mémoires du mercier, du tailleur et du gaufreur, reconstituer ce pourpoint en satin de Florence : la sirène a mugi! Refuge au souterrain du manuscrit — et du chroniqueur... Le bâtiment de nos Archives reçut plusieurs blessures. Entre deux alarmes, notre conscience historique exigeait de reviser, de reviser encore. Ce faisant, nous croyons avoir, en ces durs travaux, gagné la confiance de nos lecteurs, comme aussi, pour résumer cette brève dissertation, les avoir convertis à une méthode, peut-être inusitée, mais assurément scientifique, conforme par surcroît au clair génie de la France. Pensons et écrivons, comme il sied à des fils de Montaigne, de Rabelais et de Descartes.

Nancy, 15 avril 1916.

Digitized by Google

# LE LUXE
# A LA COUR DE LORRAINE

*Comment se vêtaient, se meublaient et se ruinaient Leurs Altesses* (1).

SOMMAIRE. — La cour de Lorraine copie la cour de France. — Situation de cette étude sous le duc Charles IV, de 1625 à 1633. — La maison ducale de Lorraine. — Les foires de Saint-Nicolas. — Vision de la cour en raccourci. — Le château de Son Altesse. — La chambre à coucher au XVII[e] siècle. — Le lit de campagne du duc Charles IV. — La duchesse Nicole élève en sa chambre « des petittes bestes ». — La carrosserie au XVII[e] siècle. — Séjour, en 1629, de Monsieur, frère de Louis XIII, à la cour de Lorraine. — Le carrosse de Monsieur. — Le carrosse du duc Henri II se rendant, en 1615, aux eaux de Plombières. — Le carrosse de campagne du duc Charles IV. — Le carrosse de deuil de Madame. — Le traîneau du duc Charles IV. — Le bateau de Son Altesse. — La litière de Madame. — La chaise à porteurs de Madame, en 1628, aux bains de Plombières. — M. de Carlisle dépouillé à Nancy de son argenterie

## La cour de Lorraine copie la cour de France.

Cette étude embrasse partiellement le règne du duc Charles IV, de son avènement, en 1624, à sa dépossession, en 1633, avec un furtif retour sur celui de son prédécesseur, le bon duc Henri II, sous lequel les tissus se révélaient plus riches, les costumes plus

(1) Pour les mémoires des artisans, façonniers ou autres, nous avons indiqué simplement : la cote des Archives départementales, le nom du fournisseur et la date du certificat. Ainsi, la notation *B 7754, Martin, 14 mai 1625* signifierait : *Archives de Meurthe-et-Moselle, B 7754, mémoire de Jean Martin (verrier), certificat du 14 mai 1625.*

Digitized by Google

splendides encore. Cette décade correspond à la seconde époque de Louis XIII, celle de Richelieu, époque de beauté, de mesure et de distinction. Il nous fallait ici opérer ce rapprochement, la cour de Lorraine copiant, en effet, la cour de France, pour tenir la même scène et jouer la même pièce, après avoir changé uniquement le décor et les acteurs. Cette étude est donc, à vrai dire, une transposition, selon une juste formule, et les figurants, empruntés aux Annales de notre duché, se devront identifier en leur rôle avec les personnages du Louvre, de Saint-Germain ou de Fontainebleau, leurs modèles. Cette interprétation nous a été dictée par la lecture des auteurs contemporains, mais surtout par la consultation de Furetière et de Savary, dont les savants *Dictionnaires* recéleront la clef de nos propres documents. Inversement, par une restitution inattendue à la littérature, il nous sera donné de confronter et de compléter, occurremment, les écrivains et mémorialistes de cette époque : Malherbe, Voiture ou Bassompierre, voire Brantôme et Rabelais, Molière et Saint-Simon. Nous vivrons tour à tour la *ruelle* des *Précieuses*, la guerre en dentelles, la garde-robe même de Monsieur Jourdain. Cette période de dix années est brève sans doute, mais cependant adéquate au grand siècle, sur lequel nous apporterons des données nouvelles, interdites aux érudits, ayant assis leurs savants travaux sur les seuls écrits et sur les seules estampes. Nous sommes enclos en ces limites par les circonstances. Les documents disparaissent de nos Archives, au moment où le prince, exilé de ses



Digitized by Google

États, se réfugiait en cette noble Belgique, sœur aujourd'hui de notre province, et mêlée déjà, par son génie industrieux, à nos Annales, comme on le verra bientôt. Un fait historique se dégagera de cette reconstitution. Longtemps avant sa réunion à la grande patrie, la Lorraine se tournait, expectante, vers la France, obéissant à une de ces affinités supérieures aux événements; elle avait épousé ses mœurs, sa langue, son âme. Nous allons relever, pour les manières, une parfaite adaptation.

Avec un cadre, il est vrai, plus étroit, la cour de Lorraine ne le cédait à celle de France, ni pour le luxe, ni même pour la dépense. Cette distinction est attestée par les contemporains, et Furetière pourra vanter à juste titre la splendeur des livrées, dont se vêtaient, ici, les serviteurs de Son Altesse (1). Ces témoignages concorderont avec la leçon de nos propres documents. Rudes sont les mœurs cependant; le château manque parfois de tenue, nonobstant la richesse des costumes et la beauté du décor. En un ouvrage précédent : *La Vie à la cour de Lorraine sous le duc Henri II* (2), nous avons tenté de décrire et de dépeindre le réalisme de ces intérieurs, sur la foi de la concierge Marie Collonnet, personne importante, mais indiscrète, apparentée à Jacques Callot. Chaises percées rencontrées au fond des carrosses, « cage » de « lapiennes » érigée comme un meuble en un coin de la chambre, souries blotties sans façon

(1) Furetière, *Dictionnaire*, article *Livrées*.

(2) Hippolyte Roy, *La Vie à la cour de Lorraine sous le duc Henri II (1608-1624)*, Berger-Levrault, 1914, *passim*.

Digitized by Google

aucune au creux des paillasses et pourvues de leurs « escuelles » par la bonté de Son Altesse, nous avons noté tour à tour les scènes les plus diverses et les plus piquantes, dont se fût inspiré un imagier du XV^e siècle, soit pour étayer malicieusement quelque faisceau de fusantes colonnes, soit pour sculpter au chœur la « miséricorde » sur le bord de la stalle. La simplicité de ces princes lorrains ne récusait en rien les goûts les plus raffinés, les manières les plus précieuses. Ce vernis, au XVII^e siècle, recouvrait volontiers un fond, un vieux fond de rusticité étrangement déconcertante.

### La maison ducale de Lorraine.

Avant de décrire les merveilleux appartements du château ducal et les brillants costumes de Leurs Altesses, il convient de présenter au lecteur les divers personnages, appelés à évoluer sous ses yeux, qui en pourpoint de satin gaufré, qui en hongreline de velours incarnadin, qui en « callessons » de damas jaune doré. De ces figures, les unes accuseront un relief vigoureux, un profil de médaille; les autres, au contraire, des contours effacés. Le hasard ironique opposa, sous les mêmes lambris, la candeur à la malice, le nonchaloir à la turbulence, la piété à la dissipation, et la tragédie, jouée par ces nobles acteurs, comportait, comme dans la vie bourgeoise, de plaisants intermèdes. Jamais le sort ne devait associer de tels partenaires pour la conduite de tels événements.

Digitized by Google

Le duc Charles IV (1), prince brave, imprudent, aventureux, gagnant des batailles et perdant ses États, naquit le 5 avril 1604. Il était fils de François, comte de Vaudémont, duc intérimaire sous le nom de François II, et de Christine de Salm. Il épousa, le 23 mai 1621, Nicole de Lorraine, la douce Nicole, fille ainée du duc Henri II, auquel il devait bientôt succéder. A son avènement, 31 juillet 1624, le jeune prince règne conjointement avec sa femme, à qui revenait de droit le sceptre de Gérard. Sur les monnaies, les deux profils se détachent, accouplés; Charles et Nicole figureront sur les sceaux, trônant, côte à côte, avec une majesté hiératique; les sacs de la cellerie, enfin, seront timbrés par le verrier Jean Martin du monogramme C N entrelacé sous la Croix de Lorraine (2), touchant symbole démenti aussitôt par le mutuel éloignement des deux époux. Or, le consort voulait régner par lui seul, et son associée, indolente et résignée, ne pouvait songer à disputer une autorité, dont elle ne savait user. Les princes, cependant, ont le respect des parchemins. Il fut, à cet effet, exhumé un testament du duc René II, en date du 25 mai 1506, instituant en Lorraine la *loi Salique*. Après un intérim simulé, le comte de Vaudémont, frère et, sous ce régime, successeur légi-

(1) Charles III, pour certains historiens.

(2) « Jan Martin, verrier en l'hostel de Son Altesse, a, pendant l'année dernière, 1624, marqué des deux costés d'ung double C et une grosse N entrelacés, avec une Croix de Lorraine au-dessus, la quantité de deux centz sacz, à mectre les grains de la cellerie de Nancy ». B 7754, Martin, 14 mai 1625.

Digitized by Google

time du duc Henri II, abandonnait la couronne au duc Charles IV, son fils. Cette révolution de palais, sans doute, complut à Richelieu; il nota le grief, guettant le moment propice pour une intervention. Bientôt se précipitèrent les événements. Parmi les ballets, les intrigues et les scandales, le duc Charles IV, accueillant à sa cour les rebelles et les mécontents, en 1626 la duchesse de Chevreuse, exilée pour sa participation au complot de Chalais, en 1629 Monsieur, frère de Louis XIII, toujours errant et toujours conspirant, subit, tour à tour, les traités de Vic et de Liverdun, sitôt signés, sitôt rompus. Le mariage de la Royale Altesse, prince léger et néfaste, avec Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV, fut célébré secrètement le 3 janvier 1632. Ce fut une tragi-comédie, plaisamment relatée par M. Christian Pfister, avec ce romanesque épisode de la jeune épousée, fuyant, travestie, au matin du 4 septembre 1633, pour échapper à Richelieu, dont les troupes assiégeaient Nancy. Par le traité de Charmes, la cité se rendit au Roi le 20 septembre, et, en décembre de la même année, le duc Charles IV quittait sa capitale, puis bientôt, non sans dignité, ses États. Un long exil en Belgique ne devait nullement assagir ce prince, toujours agité et toujours imprudent. Par le traité, conclu à Montmartre le 6 février 1662, il cédait à Louis XIV ses deux duchés, dont il gardait la jouissance viagère, pour recevoir en échange la reconnaissance de droits éventuels, combien chimériques! à la couronne de France. Le duc Charles IV revint, triomphant, en sa capitale, le 6 septembre 1663,

Digitized by Google

pour rester en Lorraine de 1664 à 1670. Il ne lui fut point donné de mourir, pardonné et vénéré, parmi ses loyaux sujets. Toujours exilé et toujours guerroyant, il finit sa carrière à Allenbach, dans le Palatinat, le 18 septembre 1675, âgé de soixante et onze ans. La Chartreuse de Coblence reçut provisoirement ses restes, transférés depuis à celle de Bosserville, près Nancy.

Le duc Henri II, oncle et prédécesseur du duc Charles IV, était fils du duc Charles III et de Claude de France, petit-fils du roi Henri II et de Catherine de Médicis. Marié en premières noces à Catherine de Bourbon, sœur du roi Henri IV et, en secondes, à Marguerite de Gonzague, fille de Vincent, premier du nom, duc de Mantoue et de Montferrat, et de Éléonore de Médicis, il régna de 1608 à 1624, laissant de cette dernière deux filles :

1° Nicole de Lorraine, née le 3 octobre 1608, unie, le 23 mai 1621, à Charles de Vaudémont, le futur Charles IV;

2° Claude de Lorraine, née le 15 octobre 1612, unie, le 17 février 1634, à Nicolas-François, ex-cardinal, frère puiné du précédent. De cette dernière alliance naîtra un prince, digne de ses ancêtres par ses vertus guerrières, le duc Charles V, vainqueur des Turcs.

Le comte de Vaudémont, duc intérimaire, en 1625, sous le nom de François II, laissa, de son mariage avec Christine de Salm, deux fils, Charles et Nicolas-François, dont nous connaissons la destinée, et deux filles :

1° Henriette de Lorraine, née le 16 avril 1605,

Digitized by Google

unie, le 23 mai 1621, à Louis de Guise, comte de Boulay, prince de Phalsbourg, favori du duc Henri II;

2° Marguerite de Lorraine, née en 1613, unie, le 3 janvier 1632, à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII (1).

Tels sont les divers personnages, appelés à évoluer, bientôt, sous nos yeux. Nous oublierons le rôle par eux joué sur la scène de la petite et même de la grande histoire, pour voir en ces héros des figurants, simplement attentifs à se produire avec le costume à la mode, celui porté de *ruelle* en *ruelle* par les belles dames et les petits marquis formant la cour de Louis XIII. Paris, dès cette époque, exercera son attraction irrésistible sur la province, et déjà sur les pays étrangers.

## Comment se pourvoyait la garde-robe de Leurs Altesses.

Et le duc fit grand.

« Car ainsy nous plaist. »

Les orfèvres nancéiens, dont les mémoires semblent une page éblouissante des *Mille et Une Nuits*, Jean Rousselot, Marien Vallier ou Errard Papillon, seront concurrencés par ceux de Bâle, de Strasbourg ou de Francfort, mais aussi par les joailliers parisiens, les Jacques Cottard, les Claude David, les François

(1) Christian PFISTER, *Histoire de Nancy*, Berger-Levrault, t. II (1909), p. 523-537; t. III (1908), p. 1-191.

Digitized by Google

Dujardin ou les Jean de Cambray. En 1627, ce dernier, dont le nom figure en une *Historiette* de Tallemant des Réaux (1), et dont la boutique était sise, vers le Châtelet, au bout du Pont-au-Change, vendit à Son Altesse un service en argent ciselé, pesant 37 marcs 4 onces, savoir : un plateau, deux corbeilles, une cassolette, deux pots à bouquet (2). Ce fut, il est vrai, un cadeau rapporté par le duc à son auguste épouse, touchante attention du bourgeois envers la bourgeoise. En la capitale du roi Très-Chrétien, maintenant, le prince, ingénuement, chargera de ses emplettes le sieur Christophe Chalmand, son agent en cour de France. Ainsi en use encore le parent de la province avec le parent de la grande ville. On vit le digne homme courir, affairé, de la rue Saint-Denis à la Galerie du Palais, de la Place Royale au pont Notre-Dame, du *Berceau d'Or* à l'*Image Saint-Michel.*

> Ne vous vendrai-je rien, Monsieur? des bas de soie.
> Des gants en broderie ou quelque petite oie (3) ?

Cet aimable personnage représente son maître auprès du mercier comme auprès du ministre. Il négociera les affaires les plus « conséquentes » et les futilités les plus diverses, les plus exquises, ces menus

---

(1) Tallemant des RÉAUX, *Historiettes*, édition Monmerqué, t. IV, *La Cambray*. Le personnage de Tallemant se nommait Claude; il paraît être le père de Jean.

(2) B 1460, mand. 14 juin 1627.

(3) Pierre CORNEILLE, *La Galerie du Palais*, acte IV, scène XIII.

Digitized by Google

articles de luxe, de toilette et de galanterie, dont nous dresserons, au dernier chapitre, le catalogue universel. Il achète pour Son Altesse, il achète pour Madame, il achète pour Monseigneur de Vaudémont, un élégant, si jamais il en fut, nonobstant les verrues de son nez (1). A ce dernier, il expédiera, un jour, deux chapeaux de castor et douze paires de lunettes (2). Les demoiselles Chalmand, de leur côté, hanteront les boutiques des merciers en renom, les Loys Binet, les Jacques Sellier, les Pierre Langlois, les Edme Peuillon, les Antoine Charral ou les Nicolas Devillers, choisissant, pour la personne auguste de Leurs Altesses, aujourd'hui des gants de « cabron » musqué, demain trois petits miroirs « à porter à la pochette » (3), à la façon des petits-maîtres. Citons encore, parmi les fournisseurs parisiens du château, le plumassier Henri Barbé, les parfumeurs Martin Lemaire et Valentin de La Hault, dit Duplessis, le passementier Antoine Delarue, les marchands « lingiers » Claude Nicéron et Michel Baudeau. Ce dernier pourrait se confondre avec le « Bodeau » de Tallemant, marchand linger également de la rue Aubry-le-Boucher. Ce personnage de la chronique acquit, en son temps, une notoriété de *ruelle*. Il était « mourant » de la « belle Paulette », Angélique Paulet,

(1) « Paié à Jacob Henry, coustellier de ce lieu, pour trois fers qu'il a fourny et délivré pour servir à frizer les cheveulx de Monseigneur et pour coupper les emplastres qu'il porte sur son né ». B 1438, compte de Étienne Habert, dit La Hutterie, 31 décembre 1623.

(2) B 1465, fol. 108.

(3) B 1471, 1^er juin 1628.

Digitized by Google

fille de Charles Paulet, premier fermier de la taxe sur les charges de finance et de judicature, la *Paulette*. Cette héroïne compta parmi les figurantes les plus en vue du fameux hôtel de Rambouillet. Bodeau apparaît dans *Cyrus*, le roman à la mode du XVII^e siècle, et se nomme, dignement, Asiadate (1). Enfin, Charles Moreau, tailleur ordinaire de Louis XIII, « besongnait », occurremment, pour le duc et Clément Lorimier, son confrère, pour la duchesse Nicole.

Quant aux tissus et aux étoffes, la futaine des doublures ou la batiste des manchettes, comme le satin des pourpoints, le velours des hongrelines ou le damas des « callessons », nos princes recou aient aux fabriques les plus réputées, dispersant leurs commandes de pays en pays, de province en province. Le tableau de ces origines sera dressé au chapitre II. Pareillement, Rome, Innsbruck, l'Espagne et l'Angleterre expédiaient leurs gants, le Levant ses cuirs, la Russie ses fourrures, la « Prusse » même ses martres, la Flandre ses dentelles, Florence son iris, dont se poudraient les cheveux frisés des belles dames. Alors comme aujourd'hui, la mode imposait ses marques, auxquelles ne devait faillir jamais une personne de qualité.

Occasionnellement, nos princes achèteront en fabrique les étoffes et les articles, dont ils devront user, exploitant, comme avec le sieur Christophe Chalmand, leurs relations de famille, de négoce et,

---

(1) Tallemant des Réaux, *op. cit.*, t. III, *Mademoiselle Paulet*, et t. I, *Mademoiselle de Senneterre*.

Digitized by Google

au besoin, de diplomatie. On voit, en 1616, la duchesse Marguerite mander à Madame de Saint-Pierre, abbesse du monastère érigé, sous ce vocable, en la cité de Saint-Remi, de lui expédier quelque étamine de Reims, à faire une robe, pour le deuil de la « feue » archiduchesse de Gratz (1), Marie-Anne, fille de Guillaume, duc de Bavière, et femme du futur empereur Ferdinand II. Madame de Saint-Pierre avait nom Renée de Lorraine; elle était fille de Henri I^er, duc de Guise, et de Catherine de Clèves (2). La contemplatrice devenait la correspondante. On voit, en 1628, M^gr de Vaudémont agir de même en Italie avec un officier de Son Altesse et recevoir de ce pays certaines étoffes de soie destinées à sa chambre et à sa chapelle (3). Cette même année, galamment, M. de Ville, dépêché comme ambassadeur à la cour de Londres, rapportait à la duchesse Nicole deux paires de bas de soie d'Angleterre (4). Cet aimable gentilhomme répétait le geste, accompli, en 1611, par le maréchal de Lavardin envers la reine de France et relaté par Malherbe en une de ses lettres (5). Ces envois directs pourront se multiplier : ils constituaient cependant une exception. Commercialement, nos ducs se pourvoyaient à la foire de Saint-Nicolas, tenue, aux portes de Nancy, comme une réplique à celle de Saint-Germain.

---

(1) B 1378, Philippe, 20 mai 1616.

(2) Identification de M. Léon Germain de Maidy.

(3) B 1465, fol. 110.

(4) B 1470, Philippe, 20 nov. 1628.

(5) MALHERBE, Lettre à M. de Peiresc du 5 mars 1611, n° 87, édition Lalanne.

Digitized by Google

## Les foires de Saint-Nicolas.

Au lieu de suivre une ligne droite, toujours tendue, le progrès parcourt un cycle, et, loin de se fuir, les siècles, soudain, se rapprocheront. Les gentilshommes de Louis XIII retrouveraient, de nos jours, leurs propres tranchées, celles creusées en 1633 au siège de Nancy; les guerriers du Moyen Age leurs mortiers, voire leurs bombardes, avec le visage des vieux archers. Les foires, à leur tour, renaissent, après avoir traîné, en plusieurs cités, un vestige archaïque. Celles de Saint-Nicolas, dont nous nous occupons ici, se classaient parmi les plus réputées, au témoignage des contemporains. La cité, prospère et peuplée, comptait, vers cette époque, 10.000 habitants environ. Saccagée en 1635 par les Suédois, elle perdit à jamais sa primauté, prenant aujourd'hui figure de ville morte et même, vue à distance, de bourgade.

Ce paysage, où coule la Meurthe aux flots clairs, évoque, en effet, la paix des champs, nonobstant la fumée de quelques usines, égrenées çà et là sur le vert tapis. Il bruyait alors de sourdes rumeurs, au temps des foires, celle de Noël et celle de la Saint-Jean. La Lorraine entière, de Stenay à Phalsbourg, du Rupt-de-Mad à la Vologne, se retrouvait, ici, pour acheter et pour regarder. Les races se mêlent et les langues se croisent, rauques gutturales, doux parler de France, patois traînant de nos campagnes. Avec un rire argentin, trébuchent, parmi les appels des marchands et la clameur des corneilles, les écus,

Digitized by Google

les testons, les florins, les pistoles, les carolus, les reichsthalers, les patagons, les soleils, les barbeaux, les couronnes, les monogrammes, les alérions, les Saint-Nicolas, les croix de Jérusalem, tout un médaillier et tout un armorial. Là se rendaient, avec leurs joyaux, les Jean Delacourt de Valenciennes, les Corneille Vandal et les René Granisset de Bâle; avec leurs « appoticaireries », les Jacques Minille et les Pierre Rochette de Bâle; avec leurs cabinets d'ivoire, d'ébène ou de marqueterie, meubles à vantaux et à tiroirs servant à enclore les gants, les joyaux ou les parfums, avec leurs cabinets, les Pierre Langlois de Paris, les Jean Chardon, les Philippe Bernard et les Christophe Schwetter d'Augsbourg; avec leurs étoffes, les Mengin Esdras de Sainte-Marie-aux-Mines, les Jean-François Vibert et les Abraham Minille de Colmar, *alias* de la Ville de « Collombier » (1), les Daniel Bitto, les André Koenig, les François Guichard, les Nicolas Gontier, les Samuel Mueler ou les Pierre Triponnet de Strasbourg, les marchands de Brabant, de Provence, de Hollande ou d'ailleurs. Là se trafiquaient la toile de Flandres, la panne de Tours, le drap d'Espagne, le velours de Gênes, le tabis de Naples, le damas de Lucques, le satin de Florence, la ratine de Milan, la revêche de Paris, la futaine de Venise, le camelot de Turquie ou le bombasin de « Ledun » (2), des galons, des rubans, des dentelles. Les fournisseurs de Son Altesse, Henri

(1) B 1443, mand. 6 juill. 1624.

(2) Leyde.

Digitized by Google

Philippe, Bastien Hannet ou Christophe Dentré, venaient se réapprovisionner en cet entrepôt, les habitants des deux duchés acheter quelque pièce de tissu ou quelque objet de ménage. A cette époque, les foires, celle de Saint-Nicolas, comme celles de Troyes, de Beaucaire ou de Saint-Germain, étaient les pourvoyeuses de la boutique et du logis. Les courtiers ne se rendaient guère, alors, de ville en ville, de province en province, pour offrir les articles et lever les commandes; mais les marchands en gros se rencontraient en ces assemblées avec ceux du détail, pour écouler à la ville et à la campagne les produits issus directement de la fabrique. Les achats se soldaient à la foire prochaine. Ce mécanisme est longuement expliqué par Jacques Savary en son ouvrage : *Le Parfait Négociant.*

Nos ducs avaient réglementé les foires de Saint-Nicolas, suivant lettres patentes des 24 mars 1597, 23 juillet 1612, 31 décembre 1615 et 2 juillet 1616 (1). Nous eussions voulu consulter ces pièces, recélant vraisemblablement de curieux détails sur cette organisation. Mais, aux jours souvent troublés, où ces pages sont écrites, une partie de nos archives lorraines demeure inaccessible. La prudence imposait le retrait des plus précieux documents. Il nous faudra, résigné, attendre la fin des présentes épreuves pour nous livrer, rétrospectivement, à cette recherche.

Comme une de leurs bourgeoises en cotte de futaine et en bonnet de taffetas, nos bonnes princesses, no-

(1) Henri LEPAGE, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 490.

Digitized by Google

nobstant la rigueur des hivers ou le soleil brûlant des étés, fréquentaient assidument ces marchés, choisissant, elles-mêmes, le tabis de quelque manteau ou le satin de quelque hongreline, « en ayant faict le pris » (1). On les verra, bientôt, se livrant, simples et dignes, à ces emplettes. Régulièrement, par une de ces rencontres toujours charmantes, la jeune Claude de Lorraine touchera « pour sa foire » une somme de 50 francs, gravement ordonnancée en un mandement particulier de Son Altesse (2). *Forsan et hæc olim...* Mœurs primitives, mœurs éternelles!... Le temps est révolu de ces splendeurs et de ces richesses. Au lieu des marchands et des carrosses, les chemins conduisant à la bourgade, où pointent, toujours altières, les tours de la vieille église dédiée à « Monsieur Sainct Nicolas », convoient maintenant quelque charrette de campagne, quelques groupes de villageois se rendant au marché.

Citons ici quelques textes relatant, sur un mémoire de fournisseur ou sur le registre du trésorier général, plusieurs des transactions, dont ces assises offraient le spectacle habituel. Nombreuses se présenteront les mentions de ce genre, répétées, de facture en facture, à chacune de ces assemblées : nous nous bornons à quelques extraits, choisis parmi les plus heureusement appropriés à cette étude.

A Christophle Schwetter, marchant d'Ausbourg, la somme de six cens quarente frans, pour deux coffretz,

(1) B 1482, Philippe, 25 nov. 1629.
(2) B 1402, fol. 243 v°.

Digitized by Google

l'un d'ivoir et l'autre d'ébène avec un miroir, que Son Altesse a achepté de luy, estant à la foire de Sainct-Nicolas du terme Sainct-Jean de ceste année (1613) (1).

Je soubzigné Francisque Milany, premier homme de chambre de l'Altesse de Madame, certiffie que le sieur Jean de la Court, marchant jouaillier, demeurant à Vallencienne, a délivré à l'Altesse de Madame une croix de diamants, pour la somme six centz frans, monnoye de Lorraine, laquelle somme Madicte Dame promect paier à la foire de Noël prochain à Sainct-Nicolas (1616) (2).

A Jean Chardon, marchant d'Ausbourg, la somme de trois cens quinze frans, pour trois escriptoires d'ébène garnies d'argent et d'ivoire et un tour à filer d'ambre jaulne, que Son Altesse a achepté de luy à la foire de Sainct-Nicolas de Noël de l'année présente (1617) (3).

A Jacques Minille et Pierre Rochet, marchans demeurants à Basle, la somme de cent vingt quatre frans, sçavoir, six vingt frans pour un autel d'ivoire avec une saincte Catherine d'argent que Son Altesse a achepté d'eux à la foire de Sainct-Jean de l'année présente, et quatre frans pour drogues qu'ilz ont fournis pour penser un cheval blessé (1617) (4).

Parties d'orfèvres grossiers et marchandises acheptées par Son Altesse ez foires de Sainct-Nicolas.

A Daniel Bitto la somme de deux cent cinquante frans, pour une gondole de cristal de roche, gravée de diverses figures et garnie d'or, que Son Altesse a achepté de luy à la foire de Sainct-Nicolas de Noël, 1616.

(1) B 1346, fol. 305.
(2) B 1378, 1^er juill. 1616.
(3) B 1384, fol. 299 v°.
(4) *Ibid.*, fol. 298 v°.

Digitized by Google

A André Renauldot et Samuel de la Chenal la somme de six cent frans, pour une boette de coral en branches, une croix et ung limasson de coral, que Son Altesse a achepté d'eulx pendant la foire de Sainct-Jean, 1617.

A Jean-François Vibert, Abraham Minille et Gédéon Sarrazin la somme de deux mille huict cent soixante et dix frans quatre gros huict deniers, pour ung cabinet d'ébaine garny partout d'argent cizelé, ung avec cabinet en broderie d'or et de perles, et pour damas noire, que Son Altesse a achepté d'eux à la foire de Sainct-Jean de l'année présente (1618).

A Jean Chardon la somme d'unze cent vingt cinq frans, pour un reliquaire d'argent en forme d'architecture travaillée de bosse ronde, dans lequel y a ung petit Jésus d'or en bosse ronde de la haulteur de trois quartz de pied (1618) (1).

A Claude Bitto, marchant demeurant à Strasbourg, la some de trois mille frans pour marchandises à faire habitz, que Son Altesse, estant à la foire de Sainct-Nicolas de la Sainct-Jean 1617, à faict délivrer au sieur de Lenoncourt de Serre, dont Elle luy en a faict don (2).

A Israël de Lot, marchant d'Ausbourg, la somme de quarante sept frans, pour trois onces et ung trezeau d'huile d'escorce de citron et cinq onces et demy d'huile de cire, que Son Altesse a achepté de luy à la foire de Sainct-Nicolas de Noël de ceste année (1618) (3).

A André Leroy, Abraham Minille et Esdras Mengin, facteur des sieurs Regnauldotz, et à Gabriel Frey, facteur des sieurs Jean et Daniel les Bittotz, la somme de huict

(1) B 1393, fol. 284-284 v°.
(2) *Ibid.*, fol. 301.
(3) *Ibid.*, fol. 331.



Digitized by Google

mille frans, pour diverses marchandises, que Madame a achepté d'eux ez foires de Sainct-Nicolas (1618) (1).

Parties d'orphebvres grossiers et marchandises acheptées par Son Altesse ez foires de Sainct-Nicolas.

A Christophe Schveter, marchant d'Ausbourg, la somme de trois cent vingt frans, pour un cabinet d'ébène garny d'argent, une bergerie, une mesnagerie, une canardière et une filandière de personnages et animaux de bois et cire et autres estoffes, que Son Altesse a achepté de luy.

Audict Schvetter la somme de quinze cent frans, pour un tableau d'une Annonciation d'argent cizelé en demy bosse enchassé en ébaine, une appoticairerie d'ébaine enrichie d'argent et autres pièces, que Son Altesse a achepté de luy, de pris faict par Elle-mesme à ladicte somme.

Audict Schvetter deux cent cinquante frans, pour une pierre représantant l'Adoration des Trois Roys, que Son Altesse a achepté de luy à la foire de Sainct-Nicolas (1619) (2).

A Claude Bitto et Nicolas Gontier, marchans de Strasbourg, la somme de quinze cent frans, pour payement de soixante aulnes de Paris velour violet cramoisy, à raison de vingt cinq frans l'aune, qu'ilz ont vendu et délivré à l'Altesse de Madame, à la foire de Sainct-Nicolas (1619) (3).

A nostre cher et amé Philipe Bernard, marchant d'Ausbourg, la somme de huict cent frans, monnoye de noz paiis, de pris par nous faict, pour un jardin artificiel faict audit Auspourg et un grand pourtraict tiré à la plume représentant la teste de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, et lesquelles deux pièces nous avons achepté de luy à la foire

(1) B 1393, fol. 360.
(2) B 1402, f° 257.
(3) *Ibid.*, f° 331.

Digitized by Google

de la Sainct-Jean de nostre bourg de Sainct-Nicolas du Port (1624) (1).

A nostre cher et bien aymé Abraham Minille, marchand demeurant à Collombier, la somme entière de sept centz quatre vingtz dix huict frans deux gros, monnoye de noz paiis,... iceux deuz audit Minille, pour une pièce de toille d'argent façonnée, qu'il auroit fourny ez foires Sainct-Nicolas de la Sainct-Jean dernière passée (1624) (2).

A Samuel Mhüelr, marchand demeurant à Strasbourg, la somme de huict cent cinquante cinq frans, monnoye de noz païis, pour dix-neuf aulnes drap d'Espagne noir, qu'il a fourny et délivré pendant la foire de Sainct-Nicolas dernière et dont avons faict don à noz amez et féaulx médecins des nostres Fournier, Mouzin et d'Ancy, et Caillet, maistre appoticaire (1629) (3).

Délivré dix aulnes ung tier satin, façon jardin de diverse coulleur cramoysie à fond blan, fort de Florance grand drap, à faire une simaire (4) à Madame, de pris faict par Madame à Sainct-Nicolas (1629) (5).

Payé, du commandement de Madame, à ung marchant hollandoy, foire de Noël Sainct-Nicolas, dix neufz aulnes et demy Braban camello d'argant à fond coullonbien, que Madame a faict apporter à Nancy, pour faire abillement de masque, de pris faict par Madame à sept frans six gros l'aune (1629) (6).

---

(1) B 1443, mand. 24 juin 1624.
(2) *Ibid.*, mand. 13 janv. 1625.
(3) B 1473, mand. 7 juill. 1629.
(4) Simarre.
(5) B 1482, Philippe, 28 nov. 1629.
(6) B 1472, Philippe, 1[er] févr. 1629.

Digitized by Google

Payé, du commandement de Madame, à Sainct-Nicolas foire de Noël, douze aulnes satin noir fort de Florance, tout couvert de flouron d'or fin tout frizé fort riche et rellevé, pour une robbe, de pris faict par Madicte dame à trante richetal l'aune de Paris (1629) (1).

Payé à Sainct-Nicolas foire de Noël, du commandement de Madame, pour cinq aulnes et demy de pane de soye fine de Tours ranforcé incarnadine d'Espaigne, que Madicte dame a faict mettre à part et convenu de pris, pour faire demy cotte, corp et manche, à soixante frans l'aune (1629) (2).

Dudict jour, Madame, ayant ordonné d'aller à Sainct-Nicolas prendre sept aulnes deux tier tabie de soye fine incarnadin d'Espaigne ranforcé, faict en façon de marqueteries à petit carreau, anrichy de diverse fleur de diverse coulleur fort riche, à faire une cotte, corp et manche pour Madame, de pris faict par Madame à soixante-cinq frans l'aune (1629) (3).

Payé, du commandement de Madame et ordonnance de Madame de Berue, pour quatorze aulnes satin noir grand drap de Florance faict à l'arabesque, à faire une cotte et une hongrelline, et faire des manche par bande, et à doubler les manche de ladicte hongrelline, que Madame a prins à la foire Sainct-Nicolas et faict pris, à dix huict frans l'aune (4).

---

(1) B 1472, Philippe, 1^er^ févr. 1629.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) B 1482, Philippe, 25 nov. 1629.

Digitized by Google

**Achats à Metz, à Strasbourg, à Paris ou ailleurs.**

Entre deux foires, si, parfois, la boutique des merciers nancéiens manquait des tissus ou articles, requis par le caprice de Leurs Altesses, le fournisseur se pourvoyait aussitôt en une cité voisine, soit à Metz, soit à Strasbourg auprès de Lambert Fuchs ou de Christophe Melkerbach le vieil (1), parfois même à Worms auprès de Samuel et de Daniel Jordis (2). Nous lisons, en effet, sur un mémoire de Henri Philippe, « bonnetier » de Son Altesse : « Payé à ung messager la somme de six frans, pour avoir esté à Mestz quérier lesdictz batz de soye, ayant vaqué quatre jour » (3). Ou bien encore : « Payé à ung courrier, envoyé à Metz, pour avoir du velout rayé incarnadin, à faire ung habillement à Son Altesse, pour son voyage à Dijon vers Sa Magesté » (4). Cette rencontre eut lieu, au début de 1629, « à Challon-sur-Saône », et le duc se présenta au Roi en pourpoint de satin blanc, passementé de fin argent, en chausses de drap « écarlate », passementées de même, enfin, « en hongreline de velours incarnadin, passementée de même » (5). Nous lisons encore, sous la plume du mercier Christophe Dentré : « Plus pour plusieurs voyage que j'ay faict, pour avoir envoyé plusieurs fois à

(1) B 1496, Melkerbach, 26 mai 1632.
(2) B 1490, Jordis, 14 oct. 1631.
(3) B 1378, Philippe, 20 avril 1615.
(4) B 1473, Philippe, 16 mai 1629.
(5) *Ibid.*

Digitized by Google

Strausbourg et à Metz mes gens et des messagers exprès, pour avoir les marchandises portées aux présentes parties » (1).

Paris, surtout, sollicitait les commandes de Leurs Altesses, Paris, la cité du bon goût, des belles manières et des hautes élégances. En 1625, la duchesse Nicole, « besongnant » bourgeoisement de ses mains blanches, reçut ainsi de la capitale une pièce de velours de Gênes nuance isabelle, « pour faire des patron — écrit Henri Philippe, déjà nommé — pour les livrée de ses page et laquest » (2). Sur leurs divers mémoires, les artisans du château répéteront, chacun, le même répons. De Louis Lorette, gaufreur de Son Altesse : « Plus avoir vandu unne coiffe de crépodane venant de Paris » (3). Du même : « Plus un raba de quintin simple, venant de Paris » (4). De Henri Philippe : « Délivré à Madame quatre paire de gans lavez d'huille d'amande et de courde, garny de ruban de soye fine de Tours de diverse coulleur, que Madame a ordonné luy faire venir de Paris » (5). Ce sont ensuite des achats de rubans, de manchettes, de castors, ces mille objets créés un jour par la mode, puis rejetés le lendemain.

Parfois même, un officier, se rendant à Paris, était chargé de ces multiples emplettes. On vit, en 1629, Jean Gérard, contrôleur de Son Altesse, répéter le geste de Christophe Chalmand et, de boutique en

(1) B 1490, Dentré, 3 mai 1632.
(2) B 1451, Philippe, 30 avril 1625.
(3) B 1482, Lorette, 18 oct. 1629.
(4) *Ibid.*, 8 oct. 1629.
(5) B 1471, Philippe, 28 sept. 1627.

Digitized by Google

boutique, acheter, pour le ballet de Madame, du velours nacarat à 3 poils, des paillettes pesant 24 marcs, et 25.000 perles fausses de Venise, sans omettre les rubans, les ceintures, les guirlandes, 12 paires de bas de soie blancs, 20 paires de gants de « santeur », 6 onces de poudre de Chypre, une fiole d'eau d'ange et, détail modeste, six livres de savon d'Espagne à blanchir le menu linge de Son Altesse. Un tireur d'or de la rue Saint-Denis fournit également 24 marcs d'argent filé à broder les habits des figurants. Le linge, dont se pourvut ensuite le digne officier, fut expédié par le coche de Paris à Nancy et le port se chiffra au prix de 17 livres 10 sols, pour un paquet pesant 175 livres (1). De cette donnée, rapprochons un texte du même genre, relatif également à ces messageries : « Payé de l'ordinaire de ce lieu dix-huict gros pour le port de l'argant envoyé à Paris, pour achepter du quintin pour plisser (2). » Parmi les emplettes effectuées, en la boutique du « lingier » Michel Baudeau, par Jean Gérard, à la date du 18 février, notons : 3 douzaines de chemises en fine toile de Hollande, garnies de point coupé, 8 fraises de batiste, 4 douzaines de mouchoirs en fine toile de Hollande, 12 mouchoirs de point coupé, 12 paires de manchettes de point coupé, 36 paires de manchettes de batiste, 12 coiffes de point coupé, 12 paires de bas à bottes chamarrés sur les canons, enfin, 36 rabats de point coupé. La facture se chiffrait à la somme de 2.134

(1) B 1473, 10 mars 1629.
(2) B 1472, Philippe, 17 mai 1629.

Digitized by Google

livres 14 sols, revenant à 3.557 francs 10 gros, monnaie de Lorraine (1). Le mémoire du marchand sera publié intégralement aux *Documents*.

La Galerie du Palais, rendez-vous des belles dames et des brillants seigneurs, centralisait à Paris le commerce de mercerie et de lingerie. Là se produisaient et se débitaient les gants, les rabats, les manchettes, les pantoufles, les éventails, les vertugadins, les divers articles de coquetterie et de galanterie, voire des livres, sacrés et profanes, le roman à la mode avec une tragédie de Corneille. Les jolies vendeuses décochaient leurs sourires et leurs œillades au petit marquis cambrant le torse et fleurant la poudre de Chypre; le flot coulait des oisifs et des oisives, emporté par une vague nouvelle de satin, de velours et de dentelles. Ici, la « belle Paulette » se rencontrait avec la duchesse de Chevreuse, M. de Carlisle avec M. de Bassompierre, M. de Lorraine avec M. de Courtanvaux, sous le crayon de des Réaux, indiscret chroniqueur de son époque. Abraham Bosse, le graveur tourangeau, fixa sur une estampe cette même galerie, dont Corneille, à son tour, retint le titre pour une de ses pièces. Un détail de cette scène attirera notre attention. On remarque sur la planche une boutique tendue et drapée, avec un « semé » de fleurs de lys, royal décor attestant un fournisseur de Sa Majesté. Par imitation, certaines échoppes des artisans nancéiens emprunteront, aux abords du château, la livrée ducale. On lit, en effet, sur un mémoire de Henri Phi-

(1) B 1473, Baudeau, 10 mars 1629.

Digitized by Google

lippe : « Délivré au confisseur de Son Altesse troys quart sarge fine de Sigovie, tant vert comme coullonbien, à paracher les escusson des armes de Lorraine sur ung tappis que Sadicte Altesse luy a faict donner pour mettre sa boutique » (1), tapis façonné en drap du Berry rouge cramoisi (2). Le duc Charles IV se pourvoyait, au Palais, en la boutique du mercier René Cottard.

La place Royale, où, sur le parc des Tournelles, Henri IV fonda, en 1604, une manufacture bientôt prospère, requérait également les commandes de Henri Philippe, le fournisseur attitré de Son Altesse. Cette fabrique avait été créée par les sieurs Sainctot, Camus, Parfait et Le Moyne. A ces ateliers convenait un cadre, digne de la cité, et le Roi, par lettres patentes de 1605, confirmatives de divers contrats passés avec des particuliers, ordonnait de percer une grande place, « bastye des quatre costez », propre à loger les ouvriers attirés du dehors, pour œuvrer ici les draps de soie (3). Avec leurs arcades, leurs lucarnes et leurs toitures, ces pavillons symétriques semblaient châteaux de la Loire, du Valois ou de Normandie, soudés, brique à brique, pierre à pierre, en un rêve fantasque et superbe. Dans son *Histoire du Commerce de France*, Isaac de Laffemas, sieur de Humont, avocat au Parlement, pouvait invoquer avec quelque

(1) B 1473, Philippe, 16 mai 1629.

(2) *Ibid.*, 1[er] févr. 1629.

(3) Francisque MICHEL, *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie, d'or et d'argent.* Paris, Crapelet (t. I) et Lahure (t. II, p. 293).

Digitized by Google

emphase cette création, dont la beauté le disputait à la grandeur : « Tesmoins ces orgueilleux bastimens de la place Royalle, dont le front menace de ruyne les estrangers qui vivoient de nos despouilles et dont la seule baterie des métiers que nos François y ont montez faict peur à tout un pays » (1). Charleville, bientôt, tracera sur ce modèle sa place ducale, dont la réplique a été notée par Victor Hugo. Henri Philippe tirait de la fabrique établie en ces lieux un satin, façon de la Chine, « boucquetté » en divers coloris, incarnadin, pastel cramoisi et autres, à faire une jupe pour Madame (2). Ces arcades seront bientôt hantées des belles dames et des jolis seigneurs, avides de produire le pourpoint à la mode ou la dentelle « de nouvelle façon »; ici se croisaient les équipages, se livraient les carrousels. Ce cadre inspira à Pierre Corneille une de ses comédies : *La Place Royale.*

## Les artisans de Son Altesse.

Nous touchons, ici, au cœur de notre sujet et nous devons présenter à nos lecteurs les divers artisans, dont les mémoires servirent de base à cette étude, obscurs témoins de faits, parfois notoires, inconscients collaborateurs de la petite, et même de la grande histoire.

(1) Isaac de LAFFEMAS, *Histoire du Commerce de France*, dans les *Archives curieuses* de CIMBER et DANJOU, 1re série, t. 14, p. 412.

(2) B 1435, Philippe, 18 sept. 1622.

Digitized by Google

Un mercier, dont le nom, souvent déjà, tomba de notre plume, Henri Philippe, sollicitera, le premier, notre attention. Cette figure, bientôt, nous deviendra familière. Appartenant à une ancienne famille originaire du marquisat de Haroué (1), Henri Philippe, noble et riche, était seigneur de Valfroicourt en partie. De Marguerite Bertrand, sa femme, il laissa plusieurs enfants : 1° Louis, conseiller et auditeur à la Chambre des Comptes de Lorraine; 2° Marguerite, mariée à Jean de la Moussaye, seigneur de Karcouët en Bretagne, maître d'hôtel du duc Charles III; 3° Claude, mariée, le 28 janvier 1630, à Gallien de Thuduquin, seigneur de Ferrières, gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du Roi, gouverneur des ville et château de Beaugency. Annobli par lettres du 20 décembre 1587, Henri Philippe portait : *d'argent à une boucle ou anneau de sable, duquel pendent trois menottes ou carcans posés en triangle, accompagnés en chef d'une étoile à cinq rayes, le tout de sable, et pour cimier une menotte de l'écu* » (2). Dom Pelletier, en son *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, qualifie ce personnage : argentier du duc Charles III. Ce titre prête à une confusion, dont il se faut garder. En France, Jacques Cœur, on le sait, était argentier du roi Charles VII; Guillaume Briçonnet, de Tours, argentier du roi Charles VIII. A la cour de Lorraine, sous le duc Henri II, Florent Chanteheu, de son côté, se

(1) Haroué, M.-et-M., arr. et cant. de Nancy.

(2) Dom PELLETIER, *Nobiliaire de la Lorraine et du Barrois*, p. 639 et 642.

Digitized by Google

présente comme argentier, et parfois aussi le banquier Richard Chauvenel, de Saint-Nicolas. Sur ses divers mémoires, oubliant les menottes de sable et son étoile à cinq rayes, Henri Philippe, modestement, se qualifiera « bonnetier de Son Altesse, argentier de son argenterie ». Il reste un simple fournisseur et il pourra, sans *dérogeance*, subir ainsi les réductions opérées sur ses factures par le roturier contrôleur, le sieur Gérard ou le sieur Signac.

Henri Philippe a laissé de nombreux mémoires, échelonnés de la fin du XVI^e siècle à sa mort, survenue en 1632, savoir, un par « quartier » (1) et pour chaque membre de la maison ducale, Son Altesse, Madame, les princesses, sans omettre les pièces distinctes concernant les écuries, grande et petite. De fascicule en fascicule, ces documents, rédigés parfois avec la plume de Monstrelet, nous livreront, touchant une industrie et touchant une époque, les détails les plus complets et, parfois, les plus piquants. Avec le prix, chacun des articles énoncés en ces factures indiquera la fabrique, la destination, voire, indiscrètement, la circonstance, rhume, saignée, médecine, promenade en carrosse ou à cheval, arrivée de M. de Schomberg ou de M. de Carlisle, voyage à Blâmont, à Plombières, à Nomeny. Madame a perdu son peigne de buis, son écharpe de taffetas ou son éventail de la Chine; on « desrobe » à Son Altesse la frange d'or et d'argent adornant un de ses carrosses (2). Nous

(1) Trimestre.

(2) « Délivré six aulnes grande frange de filz d'or et d'argant

Digitized by Google

voyons le duc se rendre à la chasse en casaque de drap gris; la petite Nicole jouer avec sa poupée, costumée de velours cramoisi; la jeune Claude se promener, nuitamment, au bois de la Malgrange, avec une coiffe en armoisin de Gênes (1). Distraits un instant par la chronique, nous reprenons aussitôt notre attention, pour noter quelque forme de costume, quelque secret de toilette, témoignages du plus haut prix touchant les manières du grand siècle.

Parmi les merciers nancéiens, auxquels, occasionnellement, recourait Son Altesse, citons les noms de Christophe Dentré, de Thierry Lepage, de Nicolas Laurent, de Nicolas Foural, de Jacob Gabriel et de Jean Florentin. Le ceinturier Bastien Hannet fournissait, concurremment pour certains articles avec Henri Philippe, les bas, les gants, les chapeaux, les rubans, les panaches, les « santeurs », les rabats, les baudriers, les jarretières, les aiguillettes, les éventails, voire les chaperons, les gibecières et les bandouillères. Présentons, maintenant, Demange Ancillon, tailleur de Son Altesse, et Claude Simonin, tailleur de Madame, le gaufreur Louis Lorette, les brodeurs Mathias Mengin et Nicolas Perron, le pelletier François Laurent, les gantiers Bastien Henry et François La Presle, les lingères Barbe Rollet, Catherine Fournier, Charlotte Beaumont, Anne Dolichamps, et, pour le deuil, Anne des Filles, le plumassier Ambroise de la Bazinière,

---

fin toute tore, haulte de troys doibt, à mettre à l'ung des caroche de Son Altesse qui a esté désrobé. » B 1473, Philippe, 16 mai 1629.

(1) B 1482, Philippe, 25 nov. 1629.

Digitized by Google

les cordonniers Jean Breton, Remi Jacquot et Georges Hermant, le « vertugadier » Gatian Brédif, les orfèvres Jean Rousselot, Marien Vallier ou Errard Papillon, les maîtres apothicaires Jean Pavé, Jean Caillet, Claude Gaspard et Marc de Billault pour la parfumerie, le doreur Antoine Richard, la dame Claudon Triboullet, « espinglière », le « rouyer » Michel Voinant, les selliers Jean Lenoir, François Lambert et Claude Cherrier, les bourreliers Jean et François Maguitte, le tapissier Christophe Milson, le serrurier Mengin François, le verrier Jean Martin, le menuisier Jacques Lallemand, les fourbisseurs Jean Fagot et Jean Houzelier, enfin, Thierry Thierry, éperonnier, et Demange Hanry, maréchal. De cette collaboration, nous verrons tour à tour se tailler les habits, se meubler les intérieurs, se draper le dedans des carrosses.

## Vision de la cour en raccourci.

Le même personnage apparaît, suivant la minute, en pourpoint, en caban, en roquet, en casaque, en coltin, en jupe de chasse, en robe de chambre, en camisole de satin, en hongreline de velours, en manteau doublé de panne, en fraise, en collet, en rabat, en chapeau de castor, en bonnet de velours, voire en perruque garnie de bocassin, en bottes à genouillère, en souliers de maroquin, en chaussons de laine blanche, en bas de soie ou de fil, en gants de cerf, de daim ou de « cabron », en fourrure de chat, de renard ou de zibeline. Il est des costumes pour la maison, les

Digitized by Google

visites, les offices, les voyages, le jeu, le bain, le deuil, la chasse; pour monter à cheval ou pour se promener en carrosse, pour la pluie et pour le soleil, pour la ville et pour la campagne, pour le jour et pour la nuit. Il en est de satin, de bural, de damas, de ratine, de cendal, de tabis, de revêche, de velours, de futaine, de beau drap gris, de fine serge noire, en pou de soie, en toile d'or, en toile de coton, en gros de Tours, en canevas de Flandre, en écarlate de Rouen, en peau de buffle, de chamois ou d'élan. Ces brillants seigneurs, poudrés à la façon des « petits-maîtres » (1) et corsetés de roide carton, passent le plus clair de leur temps à se vêtir et à se dévêtir, à se peigner et à se mirer, à se congratuler et peut-être ensuite, si les hommes retrouvent de siècle en siècle les mêmes instincts, à se ridiculiser. Ils alterneront le broché et le gaufré, le point de Gênes et le point de Flandres, les taillades à droit fil et les « luisants » à œil de perdrix, les couleurs les plus éclatantes et les nuances les plus fugitives. Droits, jolis, élégants, nonobstant la lourdeur des peluches et la surcharge des boutons, une main sur la garde de la fine épée ciselée par Jean Houzelier et le manteau au large collet rejeté sur une épaule, ils étalent, glorieux et empruntés, la broderie de leurs baudriers, la couronne de leurs dentelles, la palette de leurs rubans, devisant avec les mots chers aux coureurs de *ruelles*, saluant de leur panache avec

(1) « Délivré à Son Altesse de la sivette et des poudre qu'ils ont prin pour mettre sur leurs testes. » B 1496, Hannet, 24 nov. 1632.

Digitized by Google

la grâce du maître à danser (1), baisant la main des dames, accoutrées de pareils atours. Ce sont, au demeurant, gentilshommes de race, sachant monter un alezan, abattre un sanglier, braver un ennemi, mais non, inférieurs en ce roturier exercice aux artisans de Son Altesse, les Henri Philippe, les Louis Lorette ou les Demange Ancillon, tenir la plume des scribes et des robins.

Sa main digne,
Quand il signe,
Égratigne
Le velin (2).

Ainsi se rencontrent, sur les certificats apostillés au profit des artisans et fournisseurs, les autographes de M. de Choiseul, de M. de Monterby, de M. de Saint-Félix ou de M. de Remennecourt.

Les dames, de leur côté, se présentent en robe à « pistaignes », en corsage moucheté, en manches « bouffantes » de jonc et tailladées de bandes, en brassière de tabis, en « callessons » de damas, en manteau plissé de chambre, en mules de velours cramoisi, en vertugadin de taffetas, en déshabillé du petit lever, en hongreline, en « davantière », en pelisson, en costumes de chasse, de ballet ou de réception, en

(1) « A Estienne La Rocque, maistre danceur, la somme de quatre cent cinquante frans, que Son Altesse luy a accordée. pour avoir enseigné et monstré à dancer pendant ceste année tant les pages de la chambre que ceux des grande et petite escuyeries. » B 1463, fol. 197.

(2) Victor Hugo, *Odes et Ballades. Le pas d'armes du roi Jean.*

Digitized by Google

baigneuses, en princesses, en bourgeoises, devant la bassine de confitures ou le métier de tapisserie, sur le prie-Dieu à longues franges ou la selle en broderie des haquenées. On les verra, tenant, au gré de la minute, les « Heures » couvertes de velin, le miroir serti de lauriers, ou même, pour quelque promenade autour des anciens remparts, — ô la douce province avec son rythme immuable ! — la baguette en ébène montée sur ivoire. Suivant un rite, se traduira, délicate, leur féminité par ces tendres rubans de nuance sylvie, pastelle, colombine, céladone, isabelle, vert-naissant ou bleu-mourant, desquels, à cette galante époque, les dames aimeront se parer, puis, conquises, se dépouiller aux mains de leurs soupirants : *petite-oie* des *Précieuses*, un jour dénommée, avec un joli symbolisme, *faveurs*, *petite-oie*, « congruante » (1), suivant la langue de Mascarille, au corsage de satin bleu-mourant, vert-naissant, isabelle, céladon, colombin, pastel ou sylvie. Au son grêle de la viole et de l'épinette, la *ruelle*, de sonnet en sonnet, se rattache à ces cours amoureuses des anciens troubadours. Ni truffauts, il est vrai, échafaudés majestueusement, ni poulaines effilées sur la fleur des tapis persans, ni quenouille érigeant un blanc cocon à la fenêtre ogivale de la tour : mais, à nouveau, notre vision a reculé vers un lointain passé de tournois et de rondels, avec ces beaux pages vêtus aux couleurs de nos princesses,

(1) MASCARILLE. « Que vous semble de ma petite-oie? la trouvez-vous congruante à l'habit? » (MOLIÈRE, *Les Précieuses ridicules*, scène IX.)



Digitized by Google

jaune et noir sous la duchesse Marguerite, jaune et rouge sous la duchesse Nicole, ces trompettes à la banderole armoriée de damas vert, de damas noir, de damas bleu céleste, ces fauconniers, enfin, portant au poing les oiseaux coiffés de velours et vibrants de sonnettes. Cette époque a vu la fusion de deux mondes, la conjonction de deux sociétés.

Le luxe, alors, ne connaissait ni entraves ni limites.

Cette écharpe de taffetas incarnadin à dentelle de fin or, avec ses 150 petits boutons de même à houppes de soie incarnadine (1), ceindra le bras de Madame, après une de ces saignées à la mode provoquant les jolis frissons et les dolents regards. Coût de cet article : 195 francs 9 gros, dont 12 francs pour la façon. Ce baguier, vêtu de velours bleu-mourant, servira de pelote à ficher les « espingles » de la dame Claudon Triboullet, conformément à la description donnée par Furetière de cet objet. Ce frottoir à laver la tête et la face de Son Altesse devra cet insigne honneur à la fine toile de Flandres dont il est façonné. Cette nappe de même, avec sa dentelle en point coupé et son prix de 800 francs, semblerait destinée, par sa beauté et par sa blancheur, à recevoir les lourds missels et le baiser liturgique du prêtre en chasuble de velours ou de brocart : or, sous le nom de « toilette », elle recueillera les peignes, les brosses, les pâtes, les poudres, les essences, les épingles, voire les « petit lienge à nestier les dens de Madame » (2); acces-

(1) B 1387, Philippe, 28 nov. 1617.

(2) B 1482, Philippe, 27 févr. 1630.

Digitized by Google

soire obligé de la chambre à coucher au XVII^e siècle, profane autel, où les dames, suivant le rite, apprêtaient leurs charmes, en écoutant, sous le peignoir, serti de sa « haulte » dentelle, se débiter les nouvelles et se tourner les madrigaux.

Cette étude, selon la juste formule, est donc une transposition, les figurants, seuls, ayant changé, avec le décor et avec la couronne, et M. de Lorraine, M. de Saint-Félix ou M. de Florainville répliquant, trait pour trait, à M. de Bassompierre, à M. de Bellegarde ou à M. de Courtanvaux. Est-ce à dire, cependant, esprits inquiets de la vérité historique, est-ce à dire que les quatrains précieux aient traduit, céans, les tendres soupirs, les soupirs éternels? que Nicole, en la compagnie de ses dames, se révélât une Arthénice, et la damoiselle Dognon, avec son « épinet » (1), une Angélique Paulet? que fut tressée, enfin, en cet hôtel, une *Guirlande de Julie* (2), comme, par imitation, se nouaient les rubans de Tours et battaient les éventails de la Chine?... Or, la coquette a, soudain, disparu au fond de son cabinet, avec le « mesle » à friser les cheveux poudrés (3), la pièce de drap écarlate « à frotter le visage » (4), pour aviver, fard innocent, son incarnat, et, par une de ces substitutions, comme en

(1) « Délivré à Dognon, fille qui jou de l'épinet, troys aulnes ung quart velour rouge cramoysie de Gènes, à couvrier une espinet de Madame la princesse, que Son Altesse luy a donné. » B 1452, Philippe, 30 avril 1625.

(2) Recueil de poèmes dédié à M^lle de Rambouillet par le duc de Montauzier.

(3) B 1416, Jeannot (Marguerite), 7 oct. 1620.

(4) B 1471, Philippe, 16 févr. 1628.

Digitized by Google

eût imaginé Asmodée, *le Diable boîteux*, inventeur des modes nouvelles, la princesse nous est rendue, lointaine, avec la splendeur des perles, des turquoises et des diamants, la majesté de la haute chaire approchée de la fenêtre aux vitres losangées, la familiarité de la naine, promenant, inquiète, son cotillon de serge isabelle, passementé de soie couleur feuille morte (1).

### Le château ducal.

Le luxe a, maintenant, envahi les appartements de Leurs Altesses, où traîne, de chambre en chambre, une symphonie de subtils parfums, musc des gants, iris des cheveux, violette du linge, du beau linge en fine toile de Hollande. Hospitalier est le château de nos bons ducs, et les étrangers de marque, venant à la cour pour visiter le prince et, parfois aussi, pour intriguer avec lui, seront reçus avec le plus grand faste, comme avec le plus simple abandon. En ces lieux, nous voyons passer, tour à tour, Monsieur, frère de Louis XIII, la duchesse de Chevreuse, M. de Carlisle, M. de Schomberg, M. de Voiture, M. de Puylaurens, M. de Bassompierre, M. de Bellegarde, don Laurent de Médicis, des archiducs, des maréchaux, des cardinaux. Ces « recheutes », pour parler la langue de nos paysans, provoquaient, ici, les scènes les plus animées et les plus pittoresques. A la voix de la concierge Marie Collonnet, les « ramons » de se lever, les paillasses

(1) B 1329, Philippe, 7 juill. 1610.

Digitized by Google

de se « vuider », et, au creux de la fenêtre, de choir les « arantoilles » (1), tissées obstinément. Le menuisier Jacques Lallemand « désanble » et « rasanble » les bois de lit; le potier Jean Xeuillot, de son côté, « rhabille » les cheminées « desrompues ». Le bon accueil, ménagé aux hôtes de Leurs Altesses, se traduira par ces attentions naïves et inquiètes, dont le peuple de nos campagnes a gardé le secret, persistance des vertus antiques, sous le pourpoint de tabis, la hongreline de velours. Les visiteurs, parfois, souriront de cette simplicité, notant sur leurs tablettes le trait, dont Paris, demain, accablera la province. Nulle contrainte, du moins, ne vient glacer cette franche hospitalité; les étrangers, ici, retrouveront leur manoir, avec leur liberté et leurs habitudes. Gaston d'Orléans, en 1630, usera de cet hôtel comme de son logis, et le verrier Jean Martin, ingénument, nous confiera sur un de ses mémoires : « Avoir laivez la nœuf croisez en cauraux de la chambre de Son Altesse et celle du grand cabinet de Madame, et pour iy avoir remis, tant à l'une qu'à l'autre, vingt-cinq cauraux, que Monsieur le frère du Roy a rompus » (2). Pour honorer dignement la personne de son hôte, le maître de la maison, en nos campagnes lorraines, offre la plus belle de ses pièces; le duc, du même geste, livrait à la fougueuse Altesse son propre appartement.

Avec son quadrilatère de bâtiments irréguliers,

(1) Toiles d'araignée.

(2) B 7769, Martin, 9 févr. 1631.

Digitized by Google

mais cependant harmonieux, le château est vaste, commode, aménagé, d'étage en étage, pour la vie de famille. Chacun des occupants, même ceux de passage, aura son intérieur, savoir, une chambre, un cabinet, souvent une antichambre, parfois une « sallette ». Monsieur, frère de Louis XIII, possédera même son garde-manger, sa panneterie et sa sommellerie (1). M[gr] de Vaudémont tenait une aile entière du château, proche la chapelle Saint-Georges. Sur un mémoire daté de 1628, Jean Breton, ardoisier, accusera le ramonage de 99 cheminées, dont 4 pour le quartier de Son Altesse, savoir, une chambre, une antichambre, une « sallette » et une garde-robe; 5 pour celui de Madame, savoir, deux chambres, une salle, une « sallette » et un cabinet; 3 pour celui de Claude, savoir, une chambre, une antichambre et une garde-robe; 14, enfin, pour celui de M[gr] de Vaudémont. Le nettoyage de ces 99 cheminées, si ce détail, relevé incidemment, éveille notre intérêt, se chiffrait au prix de 28 francs 10 gros 8 deniers, soit, pour chacune, 3 gros 8 deniers. Cette opération se pratiquera deux fois par année, en mars et en octobre (2).

Mentionnons, maintenant, la salle des Cerfs, où siégeaient les États généraux, avec sa voûte étoilée, en forme de berceau; la Salle Neuve, où se livraient les combats *à la Barrière*, avec un même vaisseau alternant, de cloison en cloison, le monogramme du

(1) B 7769, 22 et 25 mai 1630, 9 févr. 1631.
(2) B 7763, Breton, 7 avril 1628.

Digitized by Google

duc Charles III et les alérions aux ailes éployées, sans omettre les tapisseries de haute lisse, dont se vêtait la muraille; enfin, la salle Saint-Georges, affectée, comme la précédente, à des représentations, au temps surtout du carnaval.

### La chambre à coucher au XVIIe siècle.

Précédée de son antichambre, réduit servant tour à tour de parloir, de théâtre, de vestiaire, voire, comme à Louis XIII, de salle de billard ou, comme à Louis XIV, de salle à manger, la chambre se présente à nos yeux avec le caractère de pièce à la fois noblement archaïque et intimement familiale. Le miroir en cristal de Venise réfléchit le tableau, où le baron, cantonné de ses armoiries, a noué son écharpe et cambré son armure; la « toilette » de la *Précieuse* réplique au dais à « queue » et à « pente » de la princesse; la haute chaire des estampes voisine avec la chaise percée des Mémoires. Cette antithèse, bientôt, se résout en majesté et en harmonie; le détail, humble parfois, disparaît, évincé de notre vision par ces lambris, ces verrières, ce décor. Nous contemplons, avec respect, ce grand lit érigeant, face à la fenêtre, ses colonnes, ses « entours » et ses panaches; cette cheminée de pierre et de marbre étageant, face à la porte, ses pilastres, ses guirlandes et sa corniche; ce « plancher » peint à la détrempe et ombré largement de « traveure » en « traveure ». La muraille revêtira, tantôt une de ces tapisseries à la mode recherchées

Digitized by Google

par le bourgeois en mal de gentillesse, pastorale, paysage, sujet historique, religieux ou mythologique; tantôt, comme en 1627 à la chambre de la duchesse Nicole, quelque tenture à bandes alternées de toile d'or et de velours cramoisi (1). Le deuil requérait une draperie de drap noir ou de serge noire (2).

Cette ordonnance exigeait une perspective et au cadre devait correspondre la surface, avec une même ampleur de proportions. La chambre est vaste, spacieuse. Nous nous référons, pour en offrir à nos lecteurs une reconstitution, à un mémoire de Jacques Lallemand, menuisier ordinaire de Son Altesse. En 1624, celle de Madame contenait, avec le lit, 6 chaires à bras, 3 hautes et 3 basses, se brisant, 12 sièges pliants, une table en noyer avec tréteaux, se brisant, une crédence à deux fonds, 2 écrans de chêne montés sur « pates à rouleaus », se pliant (3), enfin, une chaise percée se brisant en trois (4). Mengin François, serrurier de Son Altesse, appelé à ferrer ces mêmes pièces, confirmera la description de Jacques Lallemand (5). Nonobstant la multiplicité de ces meubles divers, il était loisible à la duchesse Nicole de « besongner » à ses ouvrages, sans réduire le cercle de ses intimités; aux serviteurs de dresser, pour une colla-

(1) B 7422, mand. 11 avril 1628.

(2) B 1451, Philippe, 16 déc. 1624.

(3) Nous lisons encore : « Puis avoir faict un escran d'asanblage avec huict pagneaus quy se plie et les pate à rouleaus pour la chambre de Son Alteze ». B 1473, Lallemand, 6 avril 1629.

(4) B 1484, Lallemand, 14 déc. 1624.

(5) *Ibid.*, Mengin, 16 janv. 1625.

Digitized by Google

tion, la table chargée de gelées et de « seucrades », sans frôler la « pistaigne » des robes, ni heurter le mufle des accoudoirs; au griffon de Madame, enfin, de poursuivre en paix son sommeil heureux, sans craindre, pour la patte blanche, ni la bottine de maroquin incarnat, ni le petit soulier à houppe céladone. En la *chambre bleue*, immortalisée par les lettres de Voiture, la marquise de Rambouillet assemblait le cénacle entier des beaux esprits. Notre vieille société aimait la grandeur, et même la représentation. Mais le sens robuste de nos pères exigeait au foyer la commodité, inspiratrice des vertus domestiques, et la vie de famille se développait, large, avec de nombreux enfants, parmi les châteaux à tourelles, les hôtels à lucarnes et les logis à solives. Narrer le geste ou dépeindre les mœurs de nos ancêtres est une pieuse entreprise, *Et pius est patriæ facta referre labor :* vaine, toutefois, serait notre curiosité, si, du fait, nous ne tirions, pour nous instruire et au besoin pour nous amender, la leçon léguée par ces humbles générations.

Nous avons présenté une esquisse de la chambre, retenant les simples lignes, sans nous attacher au décor, à la tapisserie, dont, tour à tour, sera tendue la pièce, chambre bleue, chambre verte, chambre rouge, chambre minime, chambre aurore, chambre violette. Les meubles se vêtiront et se dépouilleront, comme les personnes, prenant même le deuil avec elles. Le lit change de courtines, les sièges de velours, le buffet de tapis, les écrans de dessin, les rideaux de feuillage, la chaise percée de satin, voire les « Heures » de « torne-

Digitized by Google

fœuillet », comme Son Altesse de pourpoint ou de roquet, Madame de « callessons » ou de hongreline. A peine éclos, le désir est déjà satisfait, et la nouveauté, toujours diverse, semble défier la lassitude, fille de la monotonie. Les choses, pourtant, ont une âme, faite de nos joies, de nos tristesses, de nos souvenirs, et les objets familiers nous sont plus chers, quand ils sont plus flétris. Christophe Milson, tapissier de Son Altesse, ne laissera, ici, ni se marquer les plis, ni se bronzer les ors, ni se faner la nuance. En 1622, nous trouvons, à la chambre du duc Henri II, un lit à housse recouvert de velours violet, avec franges et passements de soie de même (1); en 1623, à celle de la duchesse Marguerite, un ameublement de velours et de damas couleur susdite (2); en 1628, à celle de M^gr de Vaudémont, portant le deuil de son auguste épouse, un ameublement de velours noir, savoir, un lit, un dais, 4 hautes chaires, 2 chaires à dos, un tapis de table et un tapis de buffet (3); en 1629, enfin, à la chambre des maîtres d'hôtel, un lit à housse vêtu en serge rouge de Ségovie, avec franges et passements de soie verte, une chaire de même, enfin, une table avec un tapis en drap rouge de Meaux (4).

La chambre, au XVII^e siècle, était séparée en deux parties distinctes par un balustre de bois sculpté, parfois de métal précieux, chacun de ces piliers

(1) B 1443, Milson, 18 oct. 1622.
(2) B 1456, fol. 274.
(3) B 1465, fol. 116.
(4) B 1489, Philippe, 20 nov. 1629.

Digitized by Google

comprenant, de bas en haut, un *piédouche*, une panse, un collet et un chapiteau, suivant le modèle établi par la Renaissance et conservé par les architectes, ceux même de notre époque. Cette barrière interdisait aux profanes de pénétrer en la spacieuse alcôve réservée aux personnes intimes, où, sur une estrade, trônait le grand lit à colonnes, où, de-ci de-là, se dispersaient les sièges pour les « caquets ». En ce lieu, la maîtresse de maison recevait ses amis, eux formant le cercle, elle souvent couchée, selon une coutume, à laquelle se plieront longtemps encore la vieille douairière et la jeune épousée. Ce réduit se dénommait une *ruelle*. La chambre historique de Louis XIV, à Versailles, nous en offre une fidèle image. Les fauteuils rangés semblent, céans, attendre le courtisan admis, par une faveur insigne, au petit lever, ou bien encore quelque ambassadeur de Suède, de Toscane ou de Pologne, auquel Sa Majesté donnera audience, trônant, auguste, sur la chaise percée... Maintenon, pareillement, montre à ses visiteurs la chambre de la grande dame, appelée à régner un jour sur le cœur du vieux Roi, avec la petite alcôve et le minime balustre de 18 piliers.

La cour de Lorraine, attentive à copier de tout point la cour de France, se conformait, comme pour le reste, à cette mode; le château ducal possédera, de chambre en chambre, ces mêmes réduits. Un balustre se rencontre, en 1629, peint et doré par la main de Claude Déruet (1); un autre, pour le deuil, noirci « à gomme »

(1) B 1472, 15 sept. 1629.

Digitized by Google

par Jean-Baptiste André, concierge du Petit hôtel de Son Altesse (1); un autre encore, « mis en couleur violette — narre en un mémoire ce dernier — avec des filetz et chiffre d'or en beaucoup d'endroict » (2). Une de ces clôtures, façonnée en 1625 par Jacques Lallemand, contenait 17 piliers tournés, 40 traverses, 160 petits piliers nommés balustres, avec 80 pommes sommant de 2 en 2 iceux. Cette barrière se brisait en 3 pans, mesurant chacun 12 pieds (3). La présente alcôve, inscrivant un carré dans la pièce, contenait une superficie de 144 pieds. La *ruelle*, sous le duc Charles IV, offrait ainsi, ligne par ligne, une réduction de la chambre. Nous allons, maintenant, ouvrir une échappée sur un de ces intérieurs.

### Le lit de campagne du duc Charles IV.

En 1627, lors de son voyage à Bar, le duc Charles IV emportait, au fond de ses malles, un ameublement de trois pièces : un lit, une chaire et une table, de quoi meubler dignement une de ces *ruelles* à la mode. Le lit de campagne accusait une élévation de 1 aune 3/4 et demi; il se drapait, savoir, le devant, le

(1) B 1501, 10 févr. 1633.

(2) *Ibid.*, André, 23 janv. 1634.

(3) « Pour avoir faict un ballustre alantour du lict de Madame, avec dix-sept piet tourné et quarante traverse et cent soisante ballustre et quatre ving pomme à poser au hault des traverese, et à douze piet chacun pant, et à trois pand ». B 1451, Lallemand, 20 déc. 1625.

Digitized by Google

derrière, le chevet, et le pied et le ciel et les pommes, en velours de Lucques rouge cramoisi, frangé à hauteur de deux doigts et passementé à bâtons rompus de fin or et de fin argent, avec une crépine de même, un fond de toile rouge et une doublure en armoisin de Florence rouge cramoisi. Du même taffetas se couvraient, en façon de gaines, les colonnes, sommées de quatre vases à « esglands »; alentour, régnait, flottante courtine, une « housse » en serge de limestre rouge cramoisi, frangée de soie de même; aux « quarts » et aux fentes, enfin, 72 grosses « olives », frisées d'or et d'argent. La table et la chaire répéteront le même velours, les mêmes attributs, savoir, le passement pour le tapis, la crépine pour la chaire, la frange de métal pour les deux pièces. Donnons ici quelques chiffres, relevés sur le mémoire de Henri Philippe. Le passement, dont usa, pour cette œuvre, Christophe Milson, mesurait une longueur de 125 aunes 1/2, sur une largeur de 4 doigts, savoir, 118 aunes pour le lit et 7 aunes 1/2 pour le tapis, la frange de soie une longueur de 12 aunes, la frange de métal une longueur de 51 aunes, savoir, 36 aunes pour le lit, 7 aunes pour le tapis et 8 aunes pour la chaire. Le lit requérait 28 aunes 3/4 de velours et 10 aunes 1/2 de serge. Les fournitures de Henri Philippe, auxquelles nous devons ajouter deux mantes, une blanche et une rouge, une courtepointe recouverte en armoisin de Florence rouge cramoisi, un « soubz lincieulx » en camelot de même, contenant 23 aunes 1/2, et autres menus articles, ces fournitures se chiffraient à la somme de 6.108 francs 11 gros 5 de-

Digitized by Google

niers (1). Ce mémoire sera publié intégralement aux *Documents*.

Les vases, tournés par la main de Jacques Lallemand, sommeront, pareillement, en 1627, le lit du duc de Chevreuse, hôte de Son Altesse (2). Ce vestige de la Renaissance, toutefois, tendra bientôt à disparaître, cédant à ces panaches, dont le XVII^e siècle se montra glorieux. Auguste, le dormeur reposait sous un dais, comme on en voit vaciller aux cortèges des princes, sous la nef des cathédrales. Pompeux, mais fragiles, étaient ces massifs plumets, bientôt souillés par la poussière, bientôt chargés de flottantes « arantoiles ». Sur les « parties » de Bastien Hannet se répéteront les piquantes mentions, attestant un vigilant entretien. Ces pommes de lit, parfois, comptaient chacune 40 plumes, et la fine aigrette, jaillissant de ce bouquet, 1.000 plumes, chiffres donnés, sur un de ses mémoires, par le sieur Ambroise de la Bazinière (3).

### La chambre de la duchesse Nicole.

En sa chambre, tendue et meublée comme il sied, la duchesse Nicole se penche, attentive, sur la soie

(1) B 1490, Philippe, 7 août 1627.

(2) « Puis avoir, le 4 frevir, fournis quatre gros vaze et quatre esglan à poser sur le bois de lict du duc de Chevreze ». B 7763, Lallemand, 3 juill. 1627.

(3) B 1473, La Bazinière, 13 sept. 1629.

Digitized by Google

de son ouvrage (1); elle tourne, distraite, le feuillet doré de ses Heures; elle écoute, lointaine, vibrer en son cœur le luth du page. Ce sont de nobles attitudes, assurément, évoquant la vie des anciens manoirs, entre le fol, la naine et le lévrier, et, loin des plantureux vertugadins, le songe a soudain reculé vers les blondes châtelaines, inspiratrices des beaux vers et des grands gestes. Ce digne intérieur, cependant, propre à fournir à un imagier du temps jadis quelque motif de verrière, quelque fragment de tapisserie, abritait une églogue, une naïve églogue, inconnue au bon Théocrite. Céans, au témoignage de Philippe Fournier, indiscret cellerier de Son Altesse, la duchesse Nicole, en 1626, élevait « des petittes bestes », paturant en un coin de la pièce sur un terrain artificiel. Il serait oiseux, apparemment, de chercher à identifier ces occupants imprévus, lapins de garenne, rapportés, un soir de chasse, par le duc, au fond de la gibecière en velours cramoisi, ou bien rongeurs de race envoyés par quelque prince, comme une paire de genêts, un couple de faucons. Ces hôtes, pourtant, on le peut présumer, seraient deux « marmoutes », deux humbles marmottes, parquées sous les lambris comme moutons de Beauce ou de Sologne en bergerie (2). Nous allons, maintenant, assister au net-

(1) « Délivré à Madame ung tier satin bleu mouran fort de Florance, à faire des essaye de broderies ». B 1472, Philippe, 17 mai 1629.

(2) « Avoir ferrez une demi-porte, pour enfermer les deux marmoute de Madame, avec deux bande, une clanche à reser, ung verrot ». B 7767, Mengin, 18 juill. 1628.

Digitized by Google

toyage de cette écurie, et, forcés de nous rendre à pareille invraisemblance, nous lirons : « A Charles Didellot treize frans, pour avoir porté hors du chasteau sur les rempart les immundices, ballieures que toutte la terre de la chambre de Madame, où elle avoit nourry plusieurs petittes bestes (1). » Ainsi vivait Nicole, duchesse de Lorraine, au milieu de ses pages, de ses damoiselles et de ses gentilshommes.

De ces mœurs, offrant avec le luxe un piquant contraste, Voiture, séjournant à la cour avec la suite de Monsieur, pouvait se montrer scandalisé et, par une boutade, attribuée généreusement à sa rate, écrire : « Je me souviens d'avoir veu quelquefois meilleure compagnie dans les ruisseaux de Paris que ie n'en ay encore rencontré dans la chambre de la duchesse. » A cette critique est apporté le correctif suggéré par le décor : « Quelque galante que soit la cour de Lorraine (2). » Ces pratiques se fussent, un jour, implantées à Saint-Germain, pour la joie grande de Tallemant, si, en 1609, M. de Bassompierre avait réussi en ses négociations avec la défunte Altesse (3), et si, par la suite, le fils du roi Henri IV avait épousé la fille du duc Henri II, la douce et simple Nicole, conjuguant les lys avec les alérions et réalisant de la sorte la réunion à la France de la Lorraine, comme

(1) B 7757, fol. 56 v°.

(2) Les *Œuvres* de M. de VOITURE, édition A. Courbé, 1654. Lettre à M^lle de Rambouillet. Lettre VIII, p. 25.

(3) *Mémoires* de BASSOMPIERRE, *Société de l'Histoire de France*, édition Chantérac, t. I, p. 225 et ss.

Digitized by Google

il advint pour la Bretagne par le mariage de Charles VIII, puis de Louis XII avec la duchesse Anne.

## La carrosserie au XVII[e] siècle.

Pénétrons maintenant, avec M. de Removille, grand écuyer de Lorraine, à travers les écuries de Son Altesse, où, sous la couverte de drap gris, hennissent de nombreux chevaux, attendant le bon plaisir du prince; où se remisent les jolis carrosses, vert et vert, gris et or, rouge et or, prototype de ceux, plus rapides et plus pompeux encore, pour lesquels Versailles, bientôt, allait ouvrir son éventail.

Les chevaux, ici, ont de la race; les palefreniers, dont plusieurs sont « angloys », du métier. Nous évoquons, par un de ces matins brumeux, dont la douceur est particulière au pays lorrain, ces bêtes de prix, sortant de leur « quartier », la tête altière et les naseaux fumants, pour revêtir la housse de velours ou la selle de broderie; les taches jaunes des pourpoints et les taches rouges des chausses se mouvant parmi les robes brunes, grises ou blanches. Nous évoquons Musquin, aide-carrossier de Son Altesse, conduisant à la main un fougueux alezan, sous le caparaçon de drap rouge, encadré de bandes jaunes, timbré de deux couronnes et de deux écussons aux pleines armes de Lorraine (1). La mode imposait cette livrée, comme

(1) B 1473, Philippe, 16 mai 1629.



Digitized by Google

marque et signe de noblesse, et certains seigneurs, à en croire Furetière, se plairont alors à tendre de ces couvertes les murs de leur propre chambre. On peut montrer son blason et, sans déchoir, économiser, de-ci de-là, quelques deniers. Il nous agrée de voir ledit Musquin se présenter, maintenant, à nos yeux en « hoplande » de futaine ou bien en casaque de toile verte, « pour conserver ses abillement » (1). Quel atavisme de vertus domestiques dictait à ces dépensiers ce geste chichement illusoire?

Ce monde des écuries gardait, au château, sa figure et son langage. Les pages, rebelles à la voix de Christophe Macault, le digne gouverneur, se comporteront, sous le pourpoint en peau de chamois ou le balandran de drap zinzolin, avec la délicieuse espiéglerie du jeune âge, opposant à la lèvre hérissée la rangée de leurs dents blanches. Le petit Coussy, harcelant, un jour, M. de Monterby, écuyer, reçut de ce dernier un coup de pique, nécessitant le pansement de Claude Vesne, le maître chirurgien. « Il y avoit playe avec unne grande tumeur », narre en son mémoire le bon praticien (2). De leur côté, les palefreniers, appelés par leur service à hanter les barons et les marquis, se révéleront importants, familiers, parfois irrévérencieux. Les chevaux ont reçu les noms des Altesses qui les ont offerts ou des seigneurs qui les ont vendus, et nous regardons, amusés, le *Fliny* mordre le *Monterby*, piaffer le *prince de Salm*, caracoler le *duc de*

(1) B 1473, 1^er^ févr. 1629; B 1489, Philippe, 20 janv. 1631.
(2) *Ibid.*, Vesne, 31 juill. 1624.

Digitized by Google

*Saxe* (1). Sous la « testière » de Gérard Cherrier, hennira, fougueux, le *Couvonges ;* il nous sera donné ensuite de voir Guillaume Lorrain, maréchal, ancêtre de nos vétérinaires, panser la *Duchesse,* administrer à l'*Archiduc* des « pillures » (2), voire un clystère, sous les yeux de frère Jacques, le benoît Cordelier, fumant, à la croisée de sa cellule, une bonne pipe emplie de « tabach » (3)... Ainsi, à cette époque, les laquais, au cours de leurs « beuveries », usurpaient la personne de leur maître, dont, par surcroît, ils copiaient et la voix et le geste.

La carrosserie, maintenant, retiendra quelques instants notre attention. Cependant, il ne faut point chercher ici les orgueilleux équipages de Louis XIV, roulant, à travers les larges avenues, avec une vision de glaces, de laquais et de dorures. La voiture de cette époque, celle rencontrée à la cour de Lorraine, se rattache, pour le type, au véhicule de Henri IV, véhicule dont nos tapissières, ou, mieux encore, nos corbillards, prolongeraient un lointain vestige. Les gravures de ce temps ont popularisé cette guimbarde, se détachant, archaïque, sur un fond de vieux logis; une estampe, notamment, représentant le meurtre du Roi par François Ravaillac. Si nous rapprochons ce dernier document des mémoires laissés par les merciers, selliers, « rouyers » et bourreliers

(1) B 1452, Thierry, 7 juill. 1625; Cherrier, 24 mai 1625; B 1473, Thierry, 15 oct. 1624.

(2) B 1381, Lorrain, 28 juin 1616.

(3) « Pour frère Jacques, trois pipes à prendre tabach ». B 1481, Gaspard et Caillet, 6 janv. 1626.

Digitized by Google

de Son Altesse, les Henri Philippe, les Gérard Cherrier, les Michel Voinant ou les François Maguitte, il serait aisé de reconstituer les carrosses, comme ils se présentaient au temps de Louis XIII. Facture et image concorderont, pour se compléter et pour se commenter.

Peinte de noir, de gris ou de rouge, parfois, ici, avec un filet doré et un « semé » de Croix de Lorraine (1), la caisse de la voiture se réduit en ses lignes à une toiture supportée par huit colonnes, entre lesquelles se relèvent ou se rabattent de souples mantelets en cuir de vache, fermés par des aiguillettes en ruban de fleuret, au nombre de 36, de 48, parfois de 72. Cette toiture, incurvée en forme de dôme, se nommait, augustement « impérialle ». Nos omnibus de la province perdirent la couronne, mais retinrent le mot. Aux angles et aux portières flottent douze rideaux de serge, de damas ou de bural (2); extérieurement, règne, parfois, une gouttière en cuir de vache (3), comme au front des logis. Cet édifice reposait sur les essieux par un système de courroies, prototype de nos modernes ressorts.

La suspension, on le voit, demeurait primitive, et, nonobstant les moelleux carreaux, couverts de velours et frangés de métal, inquiétante pour les vapeurs des belles dames était la traversée de nos vieilles cités, pavées de blocs inégaux ou de cailloux extraits au

(1) B 1473, Richard, 9 nov. 1629.

(2) « Avoir faict vingt quatre rideau de bural noire, pour metre au deux charosse ». B 1501, Cherrier, 23 avr. 1632.

(3) B 1501, Cherrier, 14 mai 1633.

Digitized by Google

lit de la rivière. En vain, les oies, sur la banquette, prodigueront leur duvet, les brebis leur toison. Nicolas Hacquart, chapelier nancéien, fournira, un jour, 60 livres de laine, pour emplir les coussins de certain carrosse, et ce, au prix de 90 francs (1). Avec ses cuirs mobiles, la voiture se révèle incommode, prison sous les averses, théâtre pendant les aérations, théâtre où les figurants se contraindront dignement à tenir, sous les regards, une noble attitude. A ces inconvénients nous devons ajouter le froid des hivers (2) et la poussière des étés. Le décor, du moins, relevait ces imperfections, dont pâtissaient de bonne grâce ces brillants seigneurs : nous allons présenter quatre modèles de carrosse, deux pour la ville, savoir, une voiture de gala, selon la langue de notre époque, et une voiture de deuil; deux pour la campagne.

### Le carrosse de Monsieur, frère du Roi.

En 1629, la duchesse Nicole possédait, au fond de ses écuries, un carrosse en broderie sur fond de velours cramoisi, carrosse historique, apprêté pour recevoir Monsieur, frère de Louis XIII, dont la fugue se magnifiait en apothéose. Brillante entrée; joie de la cour et de la ville. Ce fut le premier tableau du drame dénoué, en 1633, par la prise de Nancy.

---

(1) B 1501, Hacquart, 25 févr. 1633.

(2) « Délivré six aulnes sarge noire fine de Ségovie, tainct de soye, à faire rideau au caroche de Madame, pour estre plus chaulx. » B 1470, Philippe, 15 févr. 1628.

Digitized by Google

Précédemment, ce prince avait dépêché au duc Charles IV, comme ambassadeur, le sieur de « Mony », en qui nous pouvons reconnaître Jacques d'Étampes, seigneur de la Ferté-Imbault, marquis de Mauny, depuis maréchal de France (1). Ce personnage arriva, le 17 août, à la cour de Nancy, descendit bourgeoisement au logis de M. Rollet et reçut, à son départ, une montre en or, dont le boîtier émaillé était enrichi de 117 diamants et la chaîne de 72 diamants (2). De ces petits cadeaux, choisis toujours avec un heureux à-propos, nos ducs se montraient coutumiers, octroyant une paire de pendants à une princesse, une croix en émail à un prélat, un chapelet de pierreries à une abbesse.

Bientôt après, le 10 septembre, Monsieur arrivait à Nancy, avec une suite brillante de gentilshommes, parmi lesquels le duc d'Elbeuf, M. de Puylaurens et M. de Wailly. Nous empruntons ces détails inédits à un mémoire de Gabriel Beaulieu, garde-meuble de Son Altesse (3). Le duc Charles IV, confiné par la maladie en ses appartements, délégua, pour se ren-

(1) François d'Étampes, marquis de Mauny, fils de Jacques, deviendra premier écuyer de Monsieur.

(2) « A la vefve du feu sieur Jean Rousselot, vivant jouaillier à Nancy, la somme de quatre mille neuf cent quatre vingtz dix neuf frans, à luy deue, pour une boitte d'or esmaillée, enrichie de cent dix-sept diamans de divers grandeurs, avec une chaisne d'or aussy enrichie de soixante et douze diamans, à pendre et attacher ladicte monstre, de laquelle Son Altesse auroit faict don au sieur de Mony, embassadeur devers Elle de la part de Monsieur, frère du Roy. » B 1479, fol. 208 v°; B 1489, Rousselot, 25 août 1629.

(3) B 7435, Beaulieu, 7 févr. 1632.

Digitized by Google

contrer avec cet hôte illustre, M[gr] de Vaudémont, le prince de Phalsbourg et le marquis de Moy. Les deux troupes se joignirent à Gondreville, bourg du pays toulois, où Son Altesse possédait un manoir et un vignoble.

Le cortège, cependant, a franchi le pont-levis de la porte Saint-Jean. Au pas de ses six chevaux, dont les harnais et les « testières » se recouvraient en velours de Lucques rouge cramoisi, galonné de fin or et de fin argent, le carrosse apprêté « pour mener Monsieur » avance, entre deux haies de soldats lorrains, archers, mousquetaires, gardes suisses. Le peuple accouru, au son des cloches et au bruit des salves, contemple avec une curiosité respectueuse la Royale Altesse, se détachant, énigmatique, sur un fond du même velours en broderie du même or. Du col en point coupé de Flandres, retenu par la gravure de Vostermann, du bleu cordon soutenant la croix émaillée du Saint-Esprit, du baudrier barrant le pourpoint de satin gaufré, les yeux, négligeant les « carochers » accoutrés de rouge et de jaune aux couleurs ducales, se reportent, éblouis, sur la majestueuse impériale, où court, en façon de double passement, une dentelle au fuseau de fin or, lamée de même et nouée de fin argent, dentelle accusant, sur la facture, une longueur de 480 aunes (1). Le carrosse étincelle, doré par Antoine Richard, dit Buxier (2), « ensemble » le train de devant et le train de derrière,

(1) B 1472, Philippe, 7 nov. 1629.

(2) Bouxières, village de la banlieue de Nancy.

Digitized by Google

et ce, au prix de 280 francs (1). Si, par aventure, le sellier Jean Lenoir dut recoudre de sa meilleure aiguille le velours des carreaux et rentrer la plume « que sortoit en plusieur androy » (2) — ô le secret des envers et le brouillon des poèmes ! — nul carrosse, assurément, ni à Fontainebleau, en la cour du Baptistère, ni à Blois, où, bientôt, résidera Gaston en un splendide exil, ne pouvait surpasser pour la beauté et pour la richesse le carrosse en broderie de la duchesse Nicole, doré comme un retable et chamarré comme un baudrier.

### Les carrosses de Leurs Altesses.

En 1615, le duc Henri II, se rendant aux eaux de Plombières, empruntera un carrosse de campagne, tendu de vert, en harmonie avec le paysage. Il ne faut point chercher ici un symbolisme interdit à ce prince ordinaire et égrotant, dont le rêve ne devait excéder le cautère du jour, la « médicine » du lendemain. Mais cette couleur de repos était la sienne, comme le rouge et le jaune celles du duc Charles IV, son fougueux successeur. Vert se drapait le velours de Gênes à deux poils au dedans de ce véhicule, velours piqué par losanges de soie verte et passementé de même; vert le velours de la chaire, des coffres, des « carreaux » (3) et des accoudoirs; vert

(1) B 1472, Richard, 17 avril 1629.
(2) *Ibid.*, Lenoir, 23 oct. 1629.
(3) Coussins.

Digitized by Google

le satin de Florence, dont se doublaient les rideaux, les portières et la « chapelle », terme de métier désignant le ciel du carrosse, la moderne capote; verte la frange en soie de Tours, « haulte de quatre bon doibt », courant intérieurement et extérieurement, pour se répéter aux « pentes », aux portières, aux « carreaux » et aux accoudoirs; verte une autre frange, large de six doigts, une autre de 1/2 pied, une autre de 1 pied, une autre encore, minime, « à ung mollet »; vertes les soixante-douze aiguillettes en ruban de fleuret, à fermer les mantelets; verts les seize gros cordons en soie de Tours, à « retrousser » les rideaux; vert, enfin, le tapis en drap du Berry, étendu sur les « carreaux » pour les conserver frais et neufs, bourgeoise pratique en honneur à la cour princière de Lorraine. Les fournitures de Henri Philippe, compris la toile des doublures diverses, se chiffraient à la somme de 1.651 francs 2 gros 4 deniers.

*Mesures.*

24 aunes velours; 56 aunes passement, pesant 28 onces; 16 aunes satin; 22 aunes frange de 4 doigts, pesant 68 onces 1/2; 2 aunes 1/2 frange de 6 doigts, pesant 7 onces; 2 aunes 1/2 frange de 1/2 pied, pesant 18 onces; 1 aune frange de 1 pied, pesant 10 onces 1/2; 24 aunes frange à un mollet, pesant 18 onces 1/2; 24 aunes fleuret; 12 aunes cordons, pesant 29 onces 1/2; 2 aunes 1/2 drap; 18 onces soie à coudre ou à piquer; 20 aunes toile du Barrois; 26 aunes 1/2 toile de Constance; 10 livres coton de Lyon, à piquer le velours (1).

(1) B 1377, Philippe, 22 oct. 1615. Ceci constitue non un texte, mais une analyse du document.

Digitized by Google

A la poussière de la route, maintenant, répliquera un second carrosse de campagne, créé en 1628 pour le service du duc Charles IV. La même note se répète au dedans comme au dehors : serge gris bure de Ségovie, richement galonnée de fin or et de fin argent; franges à l'italienne de soie gris violent, mêlées du même or et du même argent, les unes courant autour de la voiture et les autres, en façon de crépine, à la portière; cordons de soie gris violent à « retrousser » les mantelets et aiguillettes de même, au nombre de trente-six, à fermer iceux. Les fournitures de Henri Philippe, compris une doublure de blanche futaine, se chiffraient à la somme de 803 francs 6 gros.

*Mesures.*

15 aunes serge de Ségovie, à 15 francs l'aune, et 13 aunes serge à 9 francs (mantelets); 40 aunes galon, pesant 12 onces 1/2; 32 aunes frange, pesant 32 onces, avec 22 onces fils or et argent; 12 aunes cordon, pesant 28 onces, et 3 aunes du « fort gros », pesant 8 onces; 5 onces aiguillettes; 3 onces soie à coudre; 20 aunes futaine (1).

A cette époque, avec leur funèbre tapisserie adaptée à une forme de circonstance, les carrosses de deuil faisaient songer à un corbillard, pompeux et modeste à la fois, à un étrange corbillard emporté sur la route en une vision à la Hoffmann. Le conte, cependant, appartient à la chronique, et le mercier a vécu, créateur de ce mouvant tombeau. Loin de subir avec

(1) B 1473, Philippe, 1[er] févr. 1629.

Digitized by Google

contrainte la rigueur de cette mode, les grands, au contraire, se montraient jaloux de pareil décor; eux seuls, selon le terme en usage alors, avaient le privilège orgueilleux de « draper ». Ils eussent, allégrement, perdu quelque petit cousin de Bretagne, enterré quelque digne oncle de Normandie, pour attester ainsi leur antique noblesse.

En 1624, traîné par six chevaux, dont le harnais, de la tête à la croupe, se recouvrait en serge noire de Beauvais; avec une housse de même, le carrosse de Madame, pour le deuil du « feu » duc Henri II, son père, était tendu extérieurement de cette même serge et, intérieurement, en serge noire de limestre, teinte de soie. De noirs rideaux de bural croisé ombrageaient les fronts, plus pâles sur ce fond de ténèbres, rideaux glissant, avec leurs « annelles », sur un ruban en fleuret noir de Cologne. Du même fleuret se façonneront les quarante-huit aiguillettes à fermer les mantelets et les cordons à « retrousser » iceux. Mentionnons la doublure en treillis noir des « bottes » (1) et des « carreaux ». Les fournitures de Henri Philippe, pour le seul carrosse, se chiffraient à la somme de 926 francs 6 gros.

*Mesures.*

20 aunes serge de Beauvais; 20 aunes serge de limestre; 20 aunes bural; 26 aunes ruban; 16 aunes aiguillettes; 15 aunes cordons; 15 aunes treillis; 2 onces soie à coudre rideaux (2).

(1) Marchepied.

(2) B 1451, Philippe, 20 déc. 1624.

Digitized by Google

Nombreux se présentent, à la cour de Lorraine, les équipages et, sur les mémoires du mercier, du sellier ou du « rouyer », mention se répétera du premier, du second, du troisième carrosse. Il est de ces voitures pour la ville et pour la campagne, pour quatre personnes ou, avec deux places à la portière (1), pour six personnes, pour les gentilshommes de la cour et pour les « filles damoiselles » de la duchesse Nicole (2). Les femmes de chambre, elles-mêmes, posséderont un joli carrosse, tendu de rouge, « en broderie d'oranger », carrosse de banale occasion acheté, pour une somme de 1.000 francs, au sieur Jacques d'Elly, gouverneur de la personne et de la maison du marquis de Moy (3). Comme une paire de gerfauts ou un couple de griffons, nous voyons, en 1624, le duc envoyer au marquis de Courtanvaux un petit carrosse de campagne, attelé de six chevaux, lequel peignit et dora, au prix de 26 francs, le sieur Chrétien Guénaire, de Nancy. Cet équipage fut amené à son destinataire, premier gentilhomme de la chambre du Roi, par Claude Hordal, dit Langlois, bourgeois de notre bonne ville (4). En 1629, nous relevons, sur un mémoire de Claude Cherrier, un piquant mémoire de réfection chichement ingénue, une mention de ce genre : « Avoir racommodez la

(1) Alfred FRANKLIN, *La Civilité, l'étiquette, la mode, le bon ton, du* XIII^e *au* XIX^e *siècle*. Paris, Émile-Paul, 1908, t. I, p. 86.

(2) B 1501, Cherrier, 20 mai 1633.

(3) B 1400, 15 août 1618.

(4) B 1443, mand., 3 et 5 déc. 1624.

Digitized by Google

charosse que Son Altesse a donnez à M. de Bellegarde, y avoir faict ung grand carreau de peau de cabron, enply de plumes (1). » Ainsi se trouva nanti, par la grâce du duc Charles IV, Roger de Saint-Lary, seigneur de Bellegarde, grand écuyer de France.

A la carrosserie nous rattacherons maintenant les traîneaux, les litières et les chaises à porteurs, sans omettre les bateaux, dont usait, parfois, le XVII^e siècle, comme moyen facile de locomotion.

### Le traîneau du duc Charles IV.

La neige a couvert la plaine immense, retenant au château les veneurs et les carrossiers, emplissant de détresse le chenil et les écuries. Au lieu de se confiner en son hôtel, à lire, distraitement, quelque savant ouvrage, emprunté à la bibliothèque du sieur Antoine Coudelance (2), le duc requiert son traîneau, son joli traîneau rouge et or, et, rapide, nous le voyons passer, de chemin en chemin, de village en village, pareil, sous la fourrure, à un prince du Septentrion. Le mémoire du sellier semble un conte de Noël, ouï, sous les landiers, à la veillée. Les loups rôdent, cependant; le froid est vif, un de ces froids secs, dont la concierge Marie Collonnet nous a gardé un curieux témoignage : « Avoir faict nétoyés la gallerie des Cerf... et sat esté par deux femme qui onte nétoyés

(1) B 1473, Cherrier, 14 janv. 1630.
(2) B 1454, mand. 20 mars 1625.

Digitized by Google

tous les jour que Madict dame y at dencez et at falue y porter de la neige, en lieu d'eau, à cause de la grand gelée, pour lever la poudre (1). » Et le duc passe... En 1629, le traîneau de Son Altesse se tendra, à la façon des carrosses, en velours de Gênes rouge cramoisi, — 2 aunes et demie — avec un passement de fin or et de fin argent — pesant 6 onces et demie — et une pièce de blanche futaine — 4 aunes. Le collier du cheval se recouvrira pareillement de velours (2), comme aussi le harnais, frangé de soie rouge cramoisi (3), pour égrener, sur la campagne endormie, les notes claires du plus vibrant carillon. « Avoir acommodez le harnoy de tréneau de Son Altesse — écrit Claude Cherrier — et y avoir atachez proche de six cent sonnete (4). »

Les traîneaux se rencontrent, fréquemment, sur les mémoires du mercier ou du sellier, avec quelques variantes toutefois. Nous voyons, en 1629, Antoine Richard peindre, dorer et argenter le collier du cheval (5). Le harnais se présente, tantôt façonné en cuir de Russie, tantôt agrémenté de houppes, échevelant, au vent du nord, un remous de franges de soie jaune et de soie rouge, aux couleurs ducales. Les jeunes princesses participaient également à ces expéditions, comme, à notre époque de vie inquiète et agitée, les belles dames, emportées, de site en site,

(1) B 7732, Collonnet, 23 mai 1617.
(2) B 1473, Philippe, 16 mai 1629.
(3) *Ibid.*, 1^er^ févr. 1629.
(4) B 1484, Cherrier, 9 janv. 1631.
(5) B 1473, Richard, 5 avril 1629.

Digitized by Google

par des chars, rapides comme le vent. Les costumes, pareillement, se rapprocheront, la nuance épousant ce brun fauve emprunté à la note des paysages. Nous voyons, en 1622, la duchesse Marguerite revêtir un petit manteau fourré de serge tanné cannelle cramoisi, avec une couverte de peaux chaudement étendue « sur l'estomach de Madame, allante aux tréneaux » (1). Ainsi, de voiture en voiture, se blottiront, frileusement, les errantes de nos grands chemins.

### Le bateau du duc Charles IV.

Les bateaux, au XVII^e siècle, étaient volontiers utilisés comme moyen de transport, et les trains de bois, livrés au courant du fleuve, croisaient parfois quelque flottant pavillon, lentement balancé de berge en berge, de port en port. Où, maintenant, passent à la file les lourds chalands, évocateurs des lointains béguinages, glissait, légère, quelque tente empruntée à un paysage oriental. Le mauvais état des chemins, entretenus de lieu en lieu par la corvée, expliquerait cette faveur de la navigation. Le tableau est connu, où Paul Delaroche représenta Richelieu moribond, remontant le Rhône sur la *Sainte-Marthe*, pour traîner au supplice le jeune Cinq-Mars, convaincu par le ministre de conspiration. Bannière éployée, voguait la barque tragique, drapée comme un lit de ses « entours » et de ses courtines, la barque

(1) B 1444, Philippe, 9 juin 1622.

Digitized by Google

portant entre ses planches le destin des peuples. Plus tard, M[me] de Sévigné pourra, sur une de ses lettres, écrire : « Madame de Montespan partit jeudi de Moulins, dans un bateau peint et doré et meublé de damas rouge par dedans, que lui avait fait préparer Monsieur l'Intendant, avec mille chiffres, mille banderoles de France et de Navarre (1). » La célèbre favorite se rendait par eau à Tours et à Fontevrault, dont la romane abbaye, alors, attirait les pèlerins de marque, en suivant le cours de l'Allier, puis celui de la Loire. Ces deux exemples, choisis à des époques diverses, suffiront pour illustrer notre sujet.

Le duc Charles IV, de son côté, pratiquait ce mode de transport et, maintes fois, les rivières de la Lorraine convoyèrent la personne auguste de Son Altesse, voguant sur un bateau, « duquel Elle a accoustumé se servir », comme il est écrit au pied du mémoire, présenté en 1629 par Pierre Langlois, le mercier parisien. Le siège se garnira de « mocquade » (2), avec une tenture de damas cafard, tissu mêlé de fil et de soie, tenture contenant une quantité de 30 aunes (3).

### La litière de la duchesse Nicole.

Les grandes dames du XVII[e] siècle usaient, parfois, de litières, comme, au temps de Froissard, leurs

(1) *Lettres* de M[me] DE SÉVIGNÉ, édition Monmerqué. Paris, Hachette, 1862, t. IV, L. 546.

(2) Moquette.

(3) B 1473, Langlois, 28 juin 1629.

Digitized by Google

aïeules, « adextrées » des plus nobles chevaliers. Les lettres de Malherbe nous en offrent le témoignage, confirmé, de *Mémoires* en *Mémoires*, par celui des chroniqueurs. Au carrosse, durement cahoté sur les grandes routes, se devait, occurremment, substituer un équipage offrant le repos cherché, équipage inventé par la mollesse des Romains. Convoyée par deux mulets, deux paisibles mulets, la litière se rapprochera de la chaise à porteurs, ces animaux empruntant le brancard des Suisses et, jadis, des esclaves, pour cheminer, le premier devant, le second derrière. On voyageait ainsi, sans fatigue, à petites journées.

La cour de Lorraine ne pouvait rester étrangère à ce mode de transport adopté universellement. Le duc avait sa muleterie, comme il avait sa cavalerie. Pomponnées de rouge et de jaune, ces bêtes, paresseusement, obéissaient à un « cappitaine », le sieur Antoine Gonnet (1), comme on le voit sur une facture de Jean Behugnon, veloutier nancéien. Ce dernier complétera sa brève description comme il suit : « Et pour la façon desdit neuf enharnichement, tant pour ruban, franche, houppe et cordon, pour les avoir appliquer après les bas desdit mulet, pour ce quarante frans (2). » De nos jours encore, les mulets des montagnards pyrénéens se présenteront, de col en col, agrémentés de même.

(1) « Délivré au sieur Anthoine Gonnet, cappitaine des mulet de Son Altesse, trante six livre de laine jaulne et rouge, et ce pour enharnacher neuf mulet de la chambre de Son Altesse. » B 1452, Behugnon, 20 oct. 1625.

(2) *Ibid.*



Digitized by Google

La litière de la duchesse Nicole figure, en 1624, sur un curieux mémoire de Henri Philippe. Tendue de deuil pour la mort du duc Henri II, elle fut envoyée à Paris, afin de ramener au château Madame de Remiremont, sœur de la défunte Altesse. Les rideaux, contenant une quantité de 5 aunes, se façonnaient de bural croisé, teint de soie; les quarante-huit aiguillettes en fleuret noir de Cologne, comme aussi le ruban et le cordon desdits rideaux; enfin, le harnais se recouvrait, de la tête à la croupe, en serge noire de Beauvais, avec une fausse housse de même sur la selle. Un troisième mulet complétait ce funèbre équipage, celui monté par le conducteur en livrée de grand deuil, pourpoint de futaine noire, chausses de serge noire, manteau de drap noir (1).

La même litière se retrouvera, en 1629, sur un mémoire du sellier Jean Lenoir, ce dernier ayant fourni et loué, par cinq fois, et ce au prix de 3 francs pour chacune, le harnachement des deux bêtes (2). Ce petit détail indique le délaissement où était tombé ce modeste équipage. Hormis, peut-être, pour abriter les vapeurs des belles dames, les carrosses, les pompeux carrosses, retenaient, de voyage en voyage, la préférence.

### La chaise à porteurs de Madame.

Nous rencontrerons, prématurément, la chaise à porteurs, dont la vogue date, en effet, de 1637,

(1) B 1451, Philippe, 20 déc. 1624.
(2) B 1472, Lenoir, 23 oct. 1629.

Digitized by Google

époque où fut rapporté d'Angleterre un nouveau modèle. Celle de la duchesse Nicole apparaît, en 1628, sous les ombrages de Plombières. Jean Lenoir, le sellier déjà nommé, nous la dépeint, couverte extérieurement de cuir ciré et tendue intérieurement de damas violet. En cet équipage, Madame était conduite à la piscine par deux Suisses, attelés à une bricole de cuir noir, pour être icelle déposée « dedans le bain » (1). Bientôt, il sera séant de se rendre en chaise au sermon, à la visite, à la collation. Une personne de qualité ne pourra se commettre, sur le pavé du Roi, avec la foule des commis, des laquais ou des exempts, ni exposer le pourpoint gaufré aux injures de la boue. Ici, toutefois, la duchesse Nicole pratiquait une cure, empruntant le mouvant fauteuil, familier, à notre époque, aux habituées de Vichy ou de Bourbonne.

Plombières, dont le nom se rencontre, incidemment, sous notre plume, était volontiers fréquenté de Leurs Altesses, venant chercher ici la santé, par ordonnance de François Fournier, mais surtout la société. Les hôtes du château ducal hanteront ces lieux, à la suite de nos souverains; M[gr] de Vaudémont, de son côté, accomplira régulièrement sa « saison ». Ce dernier se vit même, pendant un séjour aux eaux de Plombières, « desrober » par un hardi larron la fenêtre de sa panneterie (2), comme il est narré sur une facture de Jean Martin, verrier. Alors,

(1) B 1471, Lenoir, 6 oct. 1628.

(2) B 7777, Martin, 24 févr. 1633.

Digitized by Google

comme aujourd'hui, cette station à la mode attirait les baigneurs de qualité, princes, financiers, héroïnes de la chronique ou de la *ruelle*. Dolemment, selon le rite, les eaux se prenaient avec de belles manières, regards tournés vers les branches, anis confit sur les lèvres. Nous publions, aux *Documents*, un curieux mémoire de Jean Pavé, apothicaire de la duchesse Nicole, où, parmi les fournitures de poudre de violette musquée et de pâte à « laver » les mains, se trouve indiqué le régime à suivre pour les « baings » de Plombières. Plus tard, M^me^ de Sévigné pourra, de Vichy, écrire à M^me^ de Grignan, inexperte à tenir cette digne attitude : « En vérité, vous êtes une vraie pitaude, quand je songe avec quelle simplicité vous êtes malade (1). »

Parmi ces figurants, las de la cour et de la ville, et se fuyant eux-mêmes, nos bons ducs savaient garder un naturel, dont, parfois, nous surprenons les piquants contrastes. Avec une touchante attention, Son Altesse, un jour, enverra Jean du Puy, un de ses courriers ordinaires, remettre une missive au « mayeur » de Plombières, « pour savoir comment l'on s'y portoit » (2). Nous relevons avec complaisance les traits rapprochant de nous ces augustes personnages. Homère, en son *Odyssée*, a noté de semblables rencontres, et Madame, surveillant la cuisson de ses confitures ou « besognant » à une coiffe, « qu'elle a heu faict elle-mesme » (3), remémore à notre esprit

(1) *Lettres* de M^me^ DE SÉVIGNÉ, *op. cit.*, t. IV, L. 539.
(2) B 1489, mand. 5 sept. 1630.
(3) B 1378, Philippe, 14 oct. 1616.

Digitized by Google

Nausicaa, fille du Phéacien Alcinoüs, lavant à la rivière le linge du Roi, son père. Sur les tablettes de l'Histoire, il faut lire le poème inscrit en palimpseste; en ces princes nous aimons trouver des hommes.

## M. de Carlisle à la cour de Lorraine.

Nous avons présenté au lecteur la personne et le décor, visité en sa compagnie les appartements, puis les écuries, roulé en carrosse, glissé en traîneau, vogué en bateau, emprunté la litière en deuil de Madame, enfin sa chaise à porteurs, tendue de damas violet. Nous avons assisté à une pièce, où, parfois, sous le pourpoint gaufré comme sous la hongreline de velours cramoisi, se jouaient des scènes naïves, des scènes charmantes. Nos princes, figurants du grand siècle, allièrent à la fois la bonté à la noblesse, la simplicité à la magnificence. Ce sont héros, comme en eût imaginé un naïf conteur, épris de merveilleux. Cette histoire, à son ordinaire, comporte une moralité. Le luxe est mauvais conseiller, dépravant les mœurs, allumant aux yeux torves les plus louches convoitises.

Or, ceci advint, en 1628, au château de Son Altesse, une scène digne de quelque *Lutrin*, si au pupitre, occupé par les chanoines, fleuris et replets, nous substituons une humble malle en cuir de vache. Un illustre Anglais, le comte de Carlisle (1), personnage

(1) Orthographié : « Carly ».

Digitized by Google

historique, venu comme ambassadeur à la cour de Lorraine, se laissa, malencontreusement, dépouiller de son argenterie, tel, en forêt de Haye, un marchand retour de Saint-Nicolas. A cette époque, il est vrai, les seigneurs emportaient en voyage une partie de leurs meubles, par goût du confort, mais aussi par crainte des larcins, précaution dont nous constatons ici le piquant succès. Nous assisterons, au dernier chapitre de cet ouvrage, à un de ces pittoresques déménagements. A la suite de cet accident, il est narré, au registre du trésorier général, Nicolas de Pullenoy, comment Laurent Dieudonné, clerc juré de la maîtrise des orfèvres de Nancy, fut requis de visiter les boutiques de notre bonne ville et de « recommander » en icelles les pièces « desrobées » : pour laquelle vacation ce commissaire devait toucher une somme de 2 francs 6 gros (1).

Les règlements avaient prévu les mésaventures de cette sorte, veillant avec sagesse sur le creuset des orfèvres. Par lettres patentes du 11 janvier 1605, confirmées le 18 mai 1628, il est fait « défense et inhibition à iceux — aux termes mêmes de cet instrument — de fonder, recharger et altérer aucune espèce de monnoye d'or et d'argent; ce qui leur est ordonné, pour descouvrir et empescher les larcins de vaisselle d'or et d'argent ». Les orfèvres ne pouvaient également acheter de quelque particulier ni vaisselle, ni billon, pour en trafiquer, mais seulement pour les travailler de leur art (2).

(1) B 1463, fol. 127 v°.
(2) B 103, fol. 54 v° et 55 v°.

Digitized by Google

Nous ignorons si le milord anglais récupéra les pièces de son argenterie, soustraites de si leste façon; à son départ, il lui fut octroyé par Son Altesse, volontiers généreuse envers ses hôtes, surtout les plus illustres, un cordon de diamants, fourni et délivré par M. de Ville, déjà nommé, au prix de 20.000 francs (1). Le chiffre est honnête, assurément; il synthétisera, du moins, le luxe dont se gonflait la cour de Lorraine, nonobstant la modicité des finances ducales, afin de satisfaire à ce besoin de paraître, commun aux grands — et, parfois aussi, aux petits.

Lu les 29 juin et 13 juillet 1917.

(1) B 1467, fol. 211.

Digitized by Google

# SUR LA MODE

DES

# DEVISES MATRIMONIALES

## AUX XV$^{e}$-XVI$^{e}$ SIÈCLES

PAR

**M. Léon GERMAIN DE MAIDY**

MEMBRE TITULAIRE

---

La belle époque des devises historiques me paraît avoir été le quinzième siècle et la première moitié du seizième; par leur nombre, leur sens voilé et l'importance de leur emploi, elles présentent, pour la plupart, un vif intérêt. Mais je crois qu'il a été commis beaucoup d'erreurs dans l'interprétation de ces devises, où l'on a souvent voulu trouver des intentions qui en étaient absentes. On paraît surtout avoir connu insuffisamment une mode qui a régné à l'époque indiquée : les princes et les grands seigneurs, au moment où ils avaient fait un choix matrimonial, prenaient une devise faisant allusion à leur désir et à laquelle répondait semblablement la personne préférée. D'habitude, les époux conservaient ces textes pendant tout le temps de leur union et se plaisaient

Digitized by Google

à les réunir à leurs armoiries ou à leurs emblèmes divers. Il en résulte que différents chroniqueurs ou historiens ont cru ne voir qu'une devise, là où il y en avait deux; aussi ai-je pensé qu'il serait utile d'appeler l'attention sur ce fait.

J'ai vu, par exemple, attribuer pour devise à Charles le Téméraire les mots : *Je l'ai empris, bien en avienne* (1), et dans cette emprise on a vu la conquête d'une grande partie de l'Europe. Or, il y a là, très probablement, deux devises de mariage. *Je l'ai empris* devait se rapporter à la conquête du cœur de la princesse élue, chose qu'un galant chevalier se représente comme audacieuse, difficile et glorieuse; et combien devient charmante de discrétion et de modestie la réponse : *Bien en avienne !* Ce fut, j'en suis persuadé, celle de sa troisième femme Marguerite d'York.

On a, de même, donné à René II, duc de Lorraine, la devise : *Une pour toutes, à jamais* (2); il y a sûre-

(1) Elle l'est par H. CHASSANT et Henri TAUSIN, *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, t. I, 1878, p. 163. Je ne m'arrête pas aux variantes telles que : *je l'ai emprins, bien en adviegne* (ou *aviegne*). Le baron Oscar DE WATTEVILLE, *Étude sur les devises personnelles*, 1888, grand in-8, p. 7 (extrait de la *Revue de la France moderne*), dit : « C'étaient de rudes hommes que ces ducs de Bourgogne, aussi rudes dans leur conduite que dans leurs devises. *Je l'ai emprins, bien en adviegne !* était celle de Charles le Téméraire, et pour montrer comme il l'avait *emprins* il ajoutait : *Ainsi je frappe !* »

Dans le *Supplément au Dictionnaire des Devises* (t. I, 1895 p. 54), M. H. Tausin donne *Bien en avienne* à Marguerite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire.

(2) M. H. TAUSIN, *Supplément au Dictionnaire des devises*, t. II, p. 529, attribue sans référence cette devise à René d'Anjou, ce qui doit provenir d'une confusion.

Digitized by Google

ment là un dédoublement à opérer. *Une pour toutes*, devise connue par des monuments ou des textes contemporains (1), doit être celle que prit René au moment où il épousa Jeanne d'Harcourt (1471) : entre toutes les femmes, il ne distinguait que sa fiancée, qui, en répondant : *A jamais*, lui promettait un amour éternel.

C'est une importante publication récente sur la ville de Joinville (2), qui m'a porté à faire quelques recherches sur la question. L'auteur y rappelle (p. 75) que, sur le palais dit du Grand-Jardin, Claude de Lorraine, le premier duc de Guise, fils de René II, duc de Lorraine, fit sculpter l'inscription : *Toutes pour une. — Là et non plus.* Ce serait, un peu modifiée, ajoute-t-il, la devise des aïeux de Claude. « N'était-elle pas en réalité celle choisie à l'origine par les Vaudémont ? »

Là encore, je crois qu'il y a deux devises : *Toutes pour une* appartient à Claude de Lorraine; c'est, avec transposition des termes, mais pareil sens, la devise de son père. *Là et non plus* doit être la réponse d'Antoinette de Bourbon : là où sera son mari, et non plus loin, s'arrêtera, se fixera son amour.

Ce n'est pas sans raison que l'auteur du travail sur Joinville a rappelé les « Vaudémont ». Pierre

(1) Elle était inscrite sur le guidon de l'avant-garde à la bataille de Nancy; cf. mon travail *Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont*, Nancy, 1881, p. 27. René avait une autre devise, empruntée au *Magnificat : Fecit potentiam in brachio suo* (Luc., I, 51).

(2) R. Gillet. *Notes sur Joinville (Haute-Marne)*, extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1908.

Digitized by Google

de Blarru, auteur de la *Nancéide*, soutient que *Une pour toutes* remontait à ces comtes, ancêtres directs (les trois derniers) de René II, et l'on s'est attaché à y voir une pieuse allusion à la Vierge Marie (1). Bien plus vraisemblablement, si l'attribution est exacte, ce texte se rapporte à un mariage.

La certitude me paraît exister pour les devises du duc Antoine de Lorraine (fils aîné de René II) et de la duchesse sa femme, Renée de Bourbon; le premier texte était : *J'espère avoir.* Combien ne s'est-on pas efforcé de découvrir quels vastes desseins politiques y étaient cachés, sans parler du sens religieux (la couronne des saints), que quelques clercs s'imaginèrent y saisir! Cette devise, inspirée par celle de la maison de Bourbon, *Espérance*, était l'expression des aspirations d'Antoine, quand il faisait la cour à Renée, qui lui répondit : « *Ung pour jamais* », s'engageant ainsi à lui vouer un unique amour (2).

Plus transparente encore est la devise de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, quand il épousa Isabelle de Portugal : *Autre n'auray* (ou *Aultre naray*); il ne s'avançait pas beaucoup en prévoyant que ce troisième mariage serait son dernier. Mais parfois la devise est donnée plus longue; on y ajoute : *tant que viveray*, ou, davantage, *tant que je vive ;* je crois

(1) Pierre DE BLARRU, *La Nancéide* (1518), avec la traduction française par Ferdinand SCHUTZ; Nancy, 1840, 2 vol. grand in-8; voir t. II, p. 196-197 et 206; cf. mon travail *Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont* (1393-1415), Nancy, 1881, p. 27-28.

(2) On remarque ces trois devises sur le lit du duc Antoine, au Musée historique lorrain.

Digitized by Google

bien que cette seconde partie était la réponse d'Isabelle.

Le roi René fit usage d'un grand nombre de devises. Parmi les principales, on remarque une « chaufferette » ou réchaud rempli de charbon en ignition; à ce *corps* étaient joints, comme *âme*, les mots : *Dardant desir* (c'est-à-dire : *D'ardent désir*). On s'accorde généralement à y voir un emblème d'amour conjugal. Le vicomte de Villeneuve-Bargemont, s'appuyant sur Bourdigné, pensait qu'il s'agissait de la première femme du roi, Isabelle de Lorraine, morte en 1453 (1); mais, il y a quelques années, j'ai examiné sérieusement la question; d'après les monuments, j'ai été porté à croire que la devise est plus tardive et se rapporte à Jeanne de Laval, que René épousa dès 1454 et qui mourut, longtemps après lui, en 1498. Lors du mariage, elle avait vingt et un ans; son mari en comptait quarante-cinq; grande était son ardeur amoureuse; néanmoins, le réchaud convenait à son âge. J'ai été heureux récemment de voir que mon opinion sur le sens de cette devise est aussi celle de M. le comte Paul Durrieu, qui a publié de si belles et savantes études sur le « bon roi René (2) ».

Voici peut-être une devise analogue, qui offre un jeu de mots. De longue date, le chardon Marie (*Silybum*

(1) Vicomte L.-F. DE VILLENEUVE-BARGEMONT, *Histoire de René d'Anjou*, t. II, 1825, p. 98-99. La même opinion a été émise par Boucher, *Histoire des comtes de Provence*, t. II, p. 8, note 1 (communication due à l'obligeance de M. L. de Farcy, d'Angers).

(2) Comte Paul DURRIEU, *La Cour du Roi René*, dans la *Revue Française* du 26 avril 1914, p. 85; cf. p. 89, 3e col.

Digitized by Google

*Marianum*) était l'emblème de la Maison de Bourbon; on prononçait, paraît-il, *cherdon*. Or, je vois (1) attribuer cet emblème, avec les mots *Cherdon*, à Pierre II, duc de Bourbon († 1500); ce don n'aurait-il pas été celui d'une fiancée?

Il faudrait, ce me semble, étudier sous le même aspect la devise bretonne : *A ma vie*, qui paraît remonter au duc François (2) et que, si je ne me trompe, on n'a pas encore expliquée!

Je rappellerai enfin l'inscription héraldique qui existe dans de précieux fragments de vitraux, datant du commencement du seizième siècle, conservés en l'église de Chaligny (3); ils offrent les portraits et les armoiries de Henri de Thierstein et de sa femme, Marguerite de Neufchâtel (4). Aux dernières est joint, en manière de devise, le texte : *Jespere plair quant dieu dieu* (*sic*) (5). Je pense que le verrier a commis une double erreur. Il a, pour un dernier mot, qui est

---

(1) Amédée RENÉE, *Les Princes militaires de la Maison de France.*

(2) Telle est l'opinion que j'ai souvenir d'avoir vu plusieurs fois exprimée. H. TAUSIN, *Supplément au Dictionnaire des Devises*, t. I, p. 23, la donne à l' « Ordre de l'Épi, fondé par François I^er^, duc de Bretagne, en 1448 ». D'après le *Dictionnaire* lui-même, t. I, p. 15, cette devise aurait déjà été celle de « l'ordre militaire de l'Hermine, institué par Jean V, le vaillant duc de Bretagne, en 1365. » Ce serait à examiner de près.

(3) Canton de Nancy.

(4) Sur ces personnages, voir Paul FOURNIER (de l'Institut), *Chaligny, ses seigneurs, son comté*, Nancy, 1907, p. 122, ou *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1903, p. 122.

(5) R. de SOUHESMES, *Excursion du 4 mai 1899*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1899, p. 115-116.

Digitized by Google

omis, répété le précédent, et il a uni, au même écusson, non seulement la devise de Marguerite, mais encore celle de son mari. Peut-être cependant y a-t-il dans ce dernier fait une intention féminine : Marguerite a pu vouloir rappeler, auprès de sa devise personnelle, celle que Henri avait prise à l'époque de leurs fiançailles et dont il ne se servait plus. Quoi qu'il en soit, j'estime qu'il faut rapporter à Henri de Thierstein *J'espère plaire* (1), et à Marguerite de Neufchâtel la suite; je suppose qu'elle aurait dû être : *Quand Dieu veult*, ce qui pieusement confirme très bien le désir d'une union conjugale.

Ainsi, si je ne m'abuse, il importerait, au sujet de nombreuses devises des quinzième et seizième siècles, de rechercher si elles ne se rapportent point à un mariage; on arriverait souvent de la sorte à leur trouver un sens qui échappe; et, lorsque a été courte l'union conjugale pendant laquelle il en fut fait usage, on obtiendrait, relativement aux monuments où on les rencontre, un élément de datation non négligeable.

Lu le 13 juillet 1917.

(1) Une jeune femme désire plaire et espère y parvenir; mais elle ne le dit pas.

Digitized by Google

# L'ÉCOLE NATIONALE

DES

# EAUX ET FORÊTS

## CE QU'ELLE ÉTAIT EN 1914
## CE QU'ELLE DOIT ÊTRE APRÈS LA GUERRE

Par M. Ch. GUYOT

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Lorsqu'en exécution de l'ordonnance du 1er décembre 1824, le marquis de Bouthillier, directeur général des Eaux et Forêts, chargeait Bernard Lorentz d'organiser à Nancy l'École royale forestière, le but principal de cette institution devait être de donner au Roi des agents instruits et sûrs, pour reconstituer le personnel des maîtrises (1) que la Révolution avait dispersé et qui depuis ne se recrutait que

(1) Les officiers des maîtrises des Eaux et Forêts formaient, sous l'ancien régime, un personnel à la fois administratif et judiciaire, chargé de la gestion des forêts royales et de la surveillance des forêts des communautés.

Digitized by Google

dans des conditions peu satisfaisantes. A côté de rares survivants de l'ancien régime, qui n'avaient pas oublié les principes d'une bonne gestion forestière, et qui étaient capables d'appliquer les éléments d'une science créée au dix-huitième siècle par Buffon et Duhamel, on rencontrait, dans beaucoup de postes forestiers, d'anciens officiers des guerres de l'Empire, qui avaient reçu ces fonctions à titre de supplément de retraite, et dont l'instruction professionnelle était nulle. Enfin, à la faveur d'une longue période d'anarchie administrative, il s'était glissé dans ce personnel un certain nombre d'individus à la conscience trop large, dont les complaisances intéressées à l'égard des usagers et des adjudicataires étaient en train de déconsidérer une administration autrefois justement honorée. A cet égard, la nouvelle École, grâce à un concours d'entrée de plus en plus sérieux, grâce aussi aux exemples de dignité professionnelle que donnaient ses directeurs, ne tarda pas à remplir parfaitement le but que s'était proposé son fondateur : les jeunes agents sortis des premières promotions de Nancy se firent tout de suite remarquer par la correction de leur tenue, aussi bien que par la solidité de leurs connaissances techniques. Les postes les plus importants leur furent confiés, et ils s'acquittèrent si bien de leur tâche, que bientôt l'Administration ne voulut plus entendre parler d'agents ayant une autre origine.

En 1827, l'ordonnance réglementaire du Code forestier avait réglé comme il suit la question du recrutement des agents : elle avait fait une part égale au choix et à l'ancienneté, en décidant que la moitié

Digitized by Google

des emplois du dernier grade des agents était réservée aux gardes à cheval, issus du rang des préposés, l'autre moitié étant attribuée aux élèves sortant de l'École de Nancy. Sauf cette proportion de moitié, qui pouvait être discutée, la règle ainsi posée par le second paragraphe de l'article 50 de l'ordonnance était fort sage; il était juste, tout aussi bien qu'avantageux pour les élèves de Nancy eux-mêmes, de maintenir cette double source du recrutement, pour récompenser de bons serviteurs, capables de tenir suffisamment certains emplois, alors que cet élément dû à l'ancienneté ne risquait pas de concurrencer, pour les grades supérieurs, les agents d'une autre origine, qui conservaient ainsi le bénéfice d'une préparation intellectuelle et d'études de plus en plus complètes. Ce fut donc une grave erreur que commit l'ordonnance du 15 décembre 1837 en abrogeant le second paragraphe de l'article 50 de l'ordonnance réglementaire. Mesure regrettable pour l'École que l'on entendait favoriser ainsi, et dont les conséquences n'ont cessé de peser sur le développement de cette institution.

Toutefois, ces conséquences ne devaient apparaître que plus tard, et ce fut tout d'abord pour d'autres motifs que l'École de Nancy courut des dangers qui faillirent la faire disparaître. Ces dangers eurent pour origine un désaccord capital entre le ministère des Finances, dont dépendait alors l'Administration forestière, et l'enseignement de l'École, au sujet du traitement des forêts domaniales. Pour les financiers d'alors, la forêt n'était qu'un immeuble du domaine de l'État, productif de revenus, et auquel il impor-



Digitized by Google

tait de faire rendre le plus possible au Trésor; arriver à un taux de placement suffisamment élevé par une gestion coûtant le moins possible, telle devait être la ligne de conduite des gérants de ce domaine. Tout autre était la conception de Lorentz et de ses successeurs à la direction de l'École, Salomon et Parade. C'est pour des raisons d'utilité publique que l'État possède des forêts; il s'agit par ce moyen de fournir à la marine, à l'industrie nationale, des matériaux que le commerce peut être incapable de leur procurer; dans ce but, c'est à la production de bois de fortes dimensions que doit tendre la gestion forestière domaniale. Sans doute, cette production a pour effet un abaissement considérable du taux de placement; mais cette considération ne doit être que secondaire, et quelque minime que soit ce taux, l'État ne paie jamais trop cher les services que lui rend la forêt. En conséquence, dès les premiers aménagements que Lorentz fut appelé à diriger, en Alsace et en Lorraine, les conversions en futaie pleine des forêts domaniales furent le but qu'il s'efforça d'atteindre et qu'il désigna à ses élèves comme la condition nécessaire d'une bonne gestion forestière. Sortis de l'École, ceux-ci se donnèrent pour mission de mettre en pratique la parole du maître, et ce fut bientôt dans toute la France une poussée énergique en faveur des aménagements en futaie, contre laquelle l'Administration centrale estima qu'il était temps de réagir, en traitant avec rigueur l'École de Nancy d'où sortaient ces hérésies économiques contraires aux intérêts du Trésor.

Digitized by Google

La situation, pour l'École, était d'autant plus dangereuse qu'elle avait pris parti, avec une généreuse imprudence, dans une question qui agitait alors le monde parlementaire, celle de l'aliénation des forêts domaniales. Au lieu d'être obligé à des emprunts que l'on ne pouvait obtenir à moins de 5 %, il paraissait tout indiqué au ministère des Finances de se débarrasser d'abord de ces forêts, qui rapportaient à peine 2 %, et en même temps de supprimer cette École, inspiratrice d'une campagne de presse dirigée contre ses chefs hiérarchiques et que ceux-ci n'étaient pas d'humeur à supporter plus longtemps. Lorsqu'on se reporte aujourd'hui à ces polémiques, qui agitèrent tant les hommes de cette génération, au nombre des critiques acerbes, des injures échangées entre les deux camps, ce n'est pas sans surprise qu'on voit apparaître comme le plus grand grief, comme l'outrage suprême contre l'enseignement de Nancy, l'imputation de méconnaître la tradition française, de vouloir imposer des systèmes d'outre-Rhin, de n'être qu'une contrefaçon des écoles allemandes. S'il était vrai que Lorentz et Parade avaient puisé dans les auteurs allemands des méthodes dont certains détails pouvaient être critiqués, il n'en était pas moins certain que leurs principes, quant à la fonction que doivent remplir les forêts domaniales et quant à la production des futaies, étaient ceux qui avaient toujours dirigé les sylviculteurs français; c'était la pure tradition de Colbert et de la grande ordonnance de 1669.

Une autre accusation, celle-ci plus spécieuse, portée

Digitized by Google

contre les agents sortis de Nancy, c'était leur défaut de connaissances pratiques, leur infériorité dans la besogne journalière, dans le service de bureau, trop considéré comme un élément secondaire dans la formation de fonctionnaires qui devaient avant tout s'occuper de leur métier, avant de se lancer dans des théories d'aménagement pour lesquelles ils n'avaient qu'à suivre les ordres de leurs supérieurs. Cette critique était-elle fondée? Peut-être, afin d'éviter des compromissions avec usagers et marchands de bois, l'agent forestier issu de l'École était-il devenu trop distant, trop enclin à se confiner dans la science pure, dans ce qu'il considérait comme l'élément supérieur de sa fonction. Évidemment, à le comparer avec d'autres, qui, sortis des bureaux de l'Administration centrale, parvenaient aux emplois du service actif grâce à une interprétation très contestable des règlements, ceux-ci étaient infiniment plus disposés à se plier à toutes les exigences, plus souples et plus dociles. Dès lors, il ne restait qu'à faire consacrer régulièrement ce système du « surnumérariat », qui avait de plus l'avantage de procurer à l'Administration des sujets qu'elle ne payait pas pendant le temps qu'ils passaient dans les bureaux, et enfin de rendre inutile cette École de Nancy, qui coûtait très cher et devenait encombrante en se mêlant à des questions qui n'étaient pas de son ressort. Comment cette longue querelle, dont M. Le Grand, directeur général des Eaux et Forêts, et M. Parade, directeur de l'École, furent les principaux protagonistes, s'apaisa peu à peu et prit fin sans que l'enseignement forestier de Nancy ait eu

Digitized by Google

à en souffrir, nous n'avons pas à l'exposer en détail. Si Parade finit par avoir gain de cause et par se concilier l'Administration centrale, pendant longtemps si hostile, si grâce à ses efforts et à ceux de son successeur Nanquette, grâce aussi à l'appui de directeurs généraux tels que Vicaire et Faré, l'École put se développer, matériellement et scientifiquement, tous les dangers n'étaient pas cependant supprimés pour l'avenir, et malgré la grande prospérité dont elle paraissait jouir en 1870, la crise du recrutement du personnel forestier n'allait pas tarder à se manifester, avec des répercussions fort graves pour l'enseignement de Nancy.

Des mesures prises en 1844 et en 1856 pour permettre aux anciens préposés l'accès aux grades supérieurs n'avaient été que des palliatifs insuffisants. Sans doute des fonctions de gardes généraux pouvaient être confiées à d'anciens brigadiers devenus gardes généraux adjoints; mais la proportion dans laquelle cette admission pouvait être autorisée n'était fixée nulle part. De plus, pour s'élever davantage, pour parvenir au grade de sous-inspecteur, on exigeait de ces anciens préposés qu'ils vinssent passer à Nancy les examens de sortie des élèves de l'École, ce qui revenait à leur opposer une barrière tellement haute qu'il leur était à peu près impossible de la franchir. Pendant ce temps, pour les anciens élèves de l'École, l'avancement devenait de plus en plus lent, conséquence nécessaire des fortes promotions qui se succédaient depuis la malencontreuse mesure prise en 1837.

Digitized by Google

Impuissants à provoquer une réforme qui déjà à cette époque était inévitable, les directeurs de l'École s'appliquèrent du moins à combler des lacunes depuis longtemps signalées, au sujet de l'enseignement pratique des élèves de Nancy. Sans doute, pour les connaissances théoriques, de très grands progrès avaient été accomplis depuis les temps lointains où Lorentz et Parade devaient à peu près seuls faire face à tous les besoins : un corps professoral avait été constitué, pour toutes les branches des connaissances forestières des livres classiques avaient été publiés; dans les bâtiments de l'École, reconstruits et agrandis, de belles collections, œuvre du professeur Mathieu, se trouvaient réunies; enfin, les travaux sur le terrain ne se bornaient plus à des opérations aux environs de Nancy; dans un rayon de plus en plus étendu, des voyages d'études, les « courses » du semestre d'été, mettaient les élèves en contact avec les divers types de la forêt française, remédiant ainsi au caractère trop régional que l'on avait reproché à l'enseignement des premiers directeurs. Il subsistait toutefois cette critique toujours formulée par les agents du service extérieur qui recevaient comme stagiaires des élèves de Nancy : ces élèves n'étaient pas initiés à la pratique du métier; ils ne connaissaient rien du travail de bureau, de l'application des circulaires, du détail des poursuites, de toutes ces notions de la besogne journalière qui devaient leur être inculquées, et auxquelles on ne les trouvait pas suffisamment préparés. Singulière critique, de la part d'agents qui méconnaissaient le caractère du stage, et qui auraient

Digitized by Google

dû se rappeler que c'était à eux précisément qu'incombait le soin de dresser les stagiaires qui leur étaient confiés.

Il parut à ce moment que le meilleur moyen de répondre efficacement à ces plaintes devait consister à instituer, à l'École même, le stage que les élèves seraient ensuite dispensés de faire au dehors : on livrerait ainsi à l'Administration, ou du moins on se faisait cette illusion, des agents complets, prêts à prendre immédiatement en main les fonctions de chefs de cantonnement. Pour permettre l'application de ce système, on détacha successivement de la conservation de Nancy un, puis plusieurs, jusqu'à quatre cantonnements du département de la Meurthe, qui formèrent la « conservation de l'École, n° 4 *bis* », et dont la gestion administrative, aussi bien que les opérations techniques, fut assumée par les membres du corps enseignant, avec la participation des élèves. Et comme en même temps les matières enseignées augmentaient de nombre et d'importance — reboisement des montagnes, langues vivantes, préparation militaire, — tellement qu'il devenait impossible d'enfermer en deux années l'exécution du programme d'études, on fut conduit à retenir les élèves à l'École pendant une troisième année, dite de stage, consacrée essentiellement à la pratique des cantonnements, mais aussi à des cours dits complémentaires et à des missions dans les principales régions forestières. C'est à la quarante-neuvième promotion, promotion sortante après la guerre de 1870, que ce système fut pour la première fois appliqué. Les résultats furent d'abord

Digitized by Google

très satisfaisants, grâce au dévouement des professeurs et à la bonne volonté des élèves. Cependant, cette organisation fut éphémère, et il devint bientôt impossible de la maintenir. La cause principale de cet échec doit être attribuée à l'insuffisance numérique du personnel mis à la disposition du directeur de l'École, personnel indispensable pour que cette troisième année de stage pût être efficace. On avait bien autorisé le directeur à tenter l'expérience, mais sans lui en donner les moyens. Très vite il apparut que la charge imposée aux professeurs était accablante et qu'ils ne pouvaient suffire aux fonctions multiples qui étaient ajoutées à leur enseignement. C'est ainsi que l'un des membres les plus éminents du corps enseignant de cette époque, Ch. Broilliard, que des publications très remarquables ont fait connaître en dehors même du corps forestier, dut quitter l'École, à bout de forces, désespérant de pouvoir lutter plus longtemps. L'année de stage fut peu à peu réduite, ramenée à un semestre, puis à deux mois, enfin supprimée tout à fait. Parallèlement, les cantonnements de l'École étaient rendus au service ordinaire, et finalement un décret du 19 avril 1881 supprimait la « conservation n° 4 *bis* ». On revint à la pratique antérieure du stage, malgré ses inconvénients, et il ne resta plus à l'École, de cet essai malheureux, que le souvenir d'un rude labeur, digne d'un meilleur résultat.

Bientôt, des événements beaucoup plus graves allaient agiter l'École de Nancy : après être longtemps restée en sommeil, la question du recrutement des agents forestiers s'imposait de nouveau, et était brus-

Digitized by Google

quement résolue par une décision qui mettait en péril l'avenir de l'enseignement forestier supérieur. En vertu d'un décret du 23 octobre 1883, un tiers des emplois du dernier grade des agents devait être dorénavant réservé aux anciens préposés ne sortant pas de l'École de Nancy. Cette première partie du décret, qui n'est qu'un retour partiel au système de l'ordonnance de 1827, ne soulevait aucune critique, et l'on ne pouvait que se féliciter de voir, dans cette mesure, une part équitable faite aux agents sortis du rang, si c'étaient vraiment d'anciens préposés, remplaçant l'instruction théorique par l'expérience d'une longue pratique dans le service actif, qui devaient en bénéficier. Mais il résulte du même décret que ces bénéficiaires seront les élèves sortis de l'École secondaire des Barres, qui entreront, dans cette proportion du tier des vacances, dans les cadres des agents forestiers, et qui pourront dès lors y poursuivre leur carrière au même titre que ceux sortis de l'École de Nancy, qu'on appelait alors l'École nationale des Forêts. C'est cette disposition qui constitue l'innovation fâcheuse, dangereuse à la fois pour l'enseignement forestier et pour le corps forestier tout entier. On changeait ainsi complètement le caractère de l'École des Barres, jusqu'alors destinée à l'enseignement primaire des préposés. C'était à l'origine un centre d'enseignement de pratique sylvicole, institué pour préparer aux emplois de gardes les fils de préposés forestiers. Plus tard, on y adjoignit un enseignement dit secondaire, pour la formation des « auxiliaires », fonctionnaires d'un grade intermédiaire entre

Digitized by Google

les agents et les préposés, lors de l'application éphémère d'une organisation du personnel sur laquelle nous n'avons pas à nous étendre ici (1). Tout autre était la portée du décret de 1883 : il ne s'agissait plus de former des auxiliaires, mais des agents, ayant le même grade et les mêmes droits à l'avancement que les élèves de Nancy, pouvant comme eux parvenir aux plus hautes fonctions, sauf un retard de quelques années, très insuffisant pour marquer une différence nécessaire entre les deux enseignements, secondaire et supérieur. En fait, dans les deux écoles, les programmes étaient à peu près les mêmes; dès lors, de ces deux institutions parallèles, il était permis de prévoir que l'une devait disparaître; et comme l'École supérieure coûtait davantage au budget de l'Administration, il était à craindre que ce fût elle qui se trouvât sacrifiée.

Jusqu'à présent du moins, ces prévisions fâcheuses ne se sont pas réalisées. Le décret du 14 janvier 1888 n'a fait que confirmer le régime inauguré en 1883; actuellement, les agents forestiers peuvent avoir une triple origine : l'École supérieure, qui est l'École nationale de Nancy, l'École secondaire des Barres, et le service des préposés, auxquels le grade d'agent peut être conféré, sans passer par aucune école, mais au bout de quinze ans de fonctions actives. Disons tout de suite que très peu de ces anciens préposés

(1) C'est le « Système Lorentz », ainsi appelé du directeur des Forêts, fils du premier directeur de l'École de Nancy. Le décret du 1er août 1882, qui inaugurait ce système, fut abrogé en 1884.

Digitized by Google

ont bénéficié de la faculté qui leur était ainsi offerte, de sorte qu'aujourd'hui ce sont simplement les anciens élèves de Nancy et les anciens élèves des Barres qui se trouvent en concours pour les grades supérieurs. Ce dualisme, dont les effets ne peuvent que s'accentuer avec le temps, est très regrettable. S'il est naturel que les élèves issus des Barres, conscients des difficultés qu'ils ont dû surmonter pour s'assimiler, sans instruction première suffisante, toutes les matières d'un programme absolument calqué sur celui de Nancy, supportent avec impatience l'avance, pourtant bien modeste, dont jouissent encore les agents ayant cette origine, et prétendent franchir aussi vite qu'eux tous les degrés de la carrière, il est à craindre que les élèves de Nancy, auxquels sont imposées des charges toujours plus lourdes, ne finissent par se dégoûter de fonctions qui deviennent si peu avantageuses, et que l'enseignement forestier supérieur ne se trouve un jour, faute de candidats, irrémédiablement compromis.

Les conditions d'admission à l'École de Nancy sont en effet devenues très différentes de celles qui, depuis l'origine, avaient régi son recrutement. Ce recrutement s'est opéré, pendant plus de soixante ans, au moyen d'un concours à la suite duquel les candidats étaient immédiatement admis sur les bancs de l'École. Si ce système du « concours direct » avait toujours donné un nombre très suffisant de candidats, quelque variable que fût l'importance des promotions, la composition des programmes imposés pour les examens d'entrée prêtait à de sérieuses critiques. Ces

Digitized by Google

programmes, tels qu'ils avaient été arrêtés du temps de Parade, n'avaient subi depuis que des retouches de peu d'importance; les mathématiques en formaient l'élément essentiel, et les sciences naturelles n'y avaient qu'une place extrêmement restreinte. Cette anomalie si frappante avait été plusieurs fois relevée; car enfin, si dans une certaine mesure les agents forestiers sont appelés à faire œuvre d'ingénieurs, surtout pour la correction des torrents, leur fonction principale sera toujours l'éducation des massifs boisés, pour laquelle est indispensable la connaissance approfondie des lois de la végétation, qui est du ressort des sciences naturelles. A cela Parade répondait que, pour la formation du jugement et la préparation à des études supérieures, rien ne pouvait remplacer les mathématiques, et il citait à l'appui de sa thèse l'exemple des Polytechniciens, qui lorsqu'ils arrivent à l'École, en vertu de dispositions exceptionnelles datant de 1831 et toujours reproduites dans la suite, s'assimilent sans le moindre effort toutes les matières de l'enseignement, malgré leur préparation exclusivement mathématique. Rien n'eût été plus facile que de donner dans les programmes d'admission une plus large part aux sciences naturelles, sans modifier d'ailleurs les conditions du concours direct. Mais ce fut une solution bien plus radicale qui l'emporta, à la suite d'événements dont l'École de Nancy sortit profondément transformée.

Un décret du 15 décembre 1877 avait rattaché au ministère de l'Agriculture l'Administration des Forêts. Ce rattachement, très logique et auquel

Digitized by Google

aucune objection de principe ne pouvait être opposée, avait été généralement bien accueilli du personnel forestier. Beaucoup d'agents avaient même fondé sur la substitution de l'Agriculture aux Finances des espérances d'agrandissement, d'attributions nouvelles, qui ne devaient pas se réaliser : la police de la pêche fut sans doute confiée à l'Administration, qui fut décorée du titre d'Administration des Eaux et Forêts, mais ce fut tout, et le personnel forestier en ressentit une certaine déception. A Nancy, on ne se berçait pas de tant d'espoirs; les vieilles querelles de doctrine entre les Forêts et les Finances étaient depuis longtemps apaisées; l'École avait trouvé, chez son dernier directeur général, Faré, un chef bienveillant et un généreux appui; elle n'était pas sans appréhension sur les sentiments à son égard de certains membres du personnel gouvernemental; dans l'incertitude d'un inconnu redoutable, elle eût préféré ne pas soulever notamment cette question des conditions d'admission, et se borner à des réformes intérieures, à l'adjonction par exemple d'une troisième année d'études en remplacement du stage que l'on n'avait pu maintenir. Si le successeur de Nanquette, Alfred Puton, avait eu la bonne fortune de se ménager des sympathies précieuses, celles de M. Méline notamment; si, plus tard, ses successeurs devaient rencontrer auprès du nouveau chef de l'Administration, M. Lucien Daubrée, un sympathique appui dans les moments difficiles, d'autre part, l'École subissait alors de violentes attaques, dans la presse et devant le Parlement, et à plusieurs reprises son existence même

Digitized by Google

paraissait menacée. En même temps, une commission chargée d'étudier la réorganisation de l'enseignement forestier supérieur préconisait l'abandon du concours direct, le passage des futurs élèves forestiers à l'Institut national agronomique, en subordonnant toutefois cette grave innovation à un ensemble de mesures capables de donner au nouveau recrutement toutes les garanties du régime actuel. C'est alors qu'un décret du 9 janvier 1888, rendu sur la proposition du ministre de l'Agriculture Viette, décida très inopinément que dorénavant tous les élèves de l'École nationale forestière se recruteraient parmi les élèves diplômés de l'Institut national agronomique, suivant le mode adopté à l'École polytechnique pour le recrutement de ses écoles d'application. Un arrêté ministériel devait déterminer de nouvelles conditions d'admissibilité à l'Institut agronomique, afin de mettre les programmes en harmonie avec les exigences de l'enseignement forestier.

Avant de devenir ministre, alors qu'il n'était encore que simple député, M. Viette s'était fait remarquer par la violence de ses attaques, qui ne tendaient à rien moins qu'à la suppression de l'École de Nancy, représentée comme une école de privilégiés, dont le maintien était incompatible avec les principes démocratiques qui devaient régir une administration de l'État. En le voyant prendre ainsi l'initiative d'une mesure très discutée, que la commission compétente n'avait admise qu'en l'entourant de tempéraments indispensables, les forestiers se persuadèrent facilement que le souci des études n'était nullement en

Digitized by Google

cause, et que le ministre avait simplement pour but de satisfaire des rancunes anciennes, que le député du Doubs n'avait pas oubliées. De ce fait, les conditions d'admission à l'École forestière se trouvaient considérablement aggravées, et les charges imposées aux familles des candidats devenaient beaucoup plus lourdes. Au lieu de deux années d'études, c'étaient quatre années, dont deux à Paris, qui étaient ainsi nécessaires; bientôt, la loi militaire du 15 juillet 1889 allait obliger les élèves à un engagement de trois ans, dont deux seulement étaient accomplies pendant leur séjour à l'École, la troisième dans un régiment : c'étaient donc cinq années de préparation, pour arriver au grade de garde général stagiaire. Si encore, en entrant à l'Institut agronomique, le candidat forestier avait été sûr de suivre sa carrière: mais son admission définitive dépendait d'examens de sortie, et s'il n'obtenait pas à ces examens un rang assez élevé pour choisir l'une des places offertes dans la promotion de l'École, il sortait avec son brevet d'ingénieur agricole, hors d'état de redoubler ses études. C'est un aléa redoutable, qui pèse actuellement encore sur le recrutement de l'École et qui a certainement écarté beaucoup de jeunes gens désireux de se consacrer à la carrière forestière; pareillement, beaucoup de familles, malgré la promesse de bourses, et plus tard malgré le traitement de 1.200 francs alloué pendant le séjour à Nancy, ont reculé devant le surcroît de dépense qui leur était imposé.

Quant aux études, il est hors de doute que les

Digitized by Google

futurs forestiers devaient retirer de l'enseignement reçu à l'Institut agronomique de sérieux avantages. L'anomalie d'une préparation exclusivement mathématique allait cesser désormais, et les sciences naturelles, professées par les maitres éminents de l'École supérieure de l'Agriculture, allaient devenir, comme il convient, la base des études forestières. Seulement, il était, — et il est encore, — permis de se demander si l'intégralité des matières enseignées à l'Institut était bien nécessaire pour les candidats à l'École de Nancy; s'il était indispensable de leur faire suivre pendant deux années tout le cycle d'études utiles pour des agriculteurs, et si des cinquante et quelques cours qui constituent cet enseignement, il n'était pas facile de distraire ceux qui n'ont aucun rapport, ou qu'un rapport très éloigné avec les applications forestières. On eût pu ainsi considérablement alléger le programme imposé à ces jeunes gens et ne les retenir à Paris qu'une année. Au lieu de cela, ce fut l'inverse qui se produisit. On ne s'était pas suffisamment inquiété d'obéir au décret de 1888, qui prescrivait de mettre en harmonie les programmes d'admission à l'Institut avec les nécessités de l'enseignement forestier : après avoir été prépondérante, la préparation mathématique était devenue à peu près nulle, de sorte qu'arrivés à Nancy les élèves se trouvaient hors d'état de suivre certains cours, tels que ceux concernant la restauration des montagnes; pareillement, pour les langues vivantes, il fallait à Nancy reprendre des notions élémentaires qui étaient supposées acquises, et il ne restait plus de temps pour

Digitized by Google

la lecture des auteurs forestiers étrangers, qui devait être le but de cet enseignement. Il fallut donc imposer aux candidats forestiers, pendant leur séjour à l'Institut, des études spéciales sur ces deux matières, les obliger à des examens spéciaux, avec fixation de minima pouvant produire l'exclusion. Bref, pour n'avoir point voulu constituer dès le début une section forestière, on n'était pas moins forcé de soumettre les forestiers à un régime spécial, à des obligations particulièrement lourdes. Il est certainement remarquable que, malgré tant d'entraves et de difficultés, il se soit encore trouvé jusqu'à ce jour des candidats assez courageux pour affronter jusqu'au bout une telle série d'épreuves.

Remarquons du moins qu'une conséquence avantageuse du passage par l'Institut agronomique fut de rendre possible une refonte des cours professés à l'École, d'en supprimer certaines parties, et de laisser ainsi plus de temps aux matières essentielles et aux applications pratiques. La part donnée à la forêt aux environs de Nancy, pendant le semestre d'hiver, pouvait ainsi être augmentée, et il devenait possible de faire participer les élèves au bénéfice d'une institution que le directeur Puton avait créée et qu'il s'était efforcé de développer à l'École dans les années qui suivirent la suppression du stage et le transfert des cantonnements de l'éphémère conservation n° 4 *bis*. A sa demande, un arrêté ministériel du 27 février 1882 avait installé à l'École la Station de recherches et d'expériences, et l'avait dotée, comme champ d'études, d'un certain nombre de « sé-



Digitized by Google

ries » (1) choisies dans les forêts feuillues et résineuses de la région lorraine. Ce qui caractérise cette création, c'est que, dans les séries ainsi déterminées, les agents de la Station ne s'occupent que des opérations culturales et des expériences qui peuvent en être le sujet; toute la partie administrative est laissée aux agents du service ordinaire. A ce champ d'études devaient correspondre des laboratoires à l'École, et l'ensemble pouvait ainsi constituer un instrument précieux de recherches, avec la collaboration des professeurs, auxquels le directeur projetait d'associer, dans une certaine mesure, les élèves eux-mêmes. Dans les intentions de M. Puton, la Station devait être le complément de l'École reconstituée, un centre de hautes études forestières, à l'exemple de celles qui existent sur le même modèle chez la plupart des nations étrangères. Mais de même que jadis le stage à l'École, la Station ne put se développer comme il l'aurait fallu, pour des motifs identiques : le défaut d'hommes et le défaut d'argent. Alors que de petits pays tels que la Suisse donnent sans compter à leur Station forestière des installations grandioses, un nombreux personnel, des crédits considérables, en France on veut tout obtenir sans s'imposer aucune dépense. Le matériel est mesquin, les crédits sont misérables, un seul agent est chargé des services multiples qui exigeraient de nombreux collaborateurs. Et l'on s'étonne parfois de ce que les ouvrages de recherches forestières

(1) La série est l'unité d'exploitation, comprenant une suite de coupes plus ou moins étendues. Un massif forestier peut contenir soit une seule, soit plusieurs séries.

Digitized by Google

soient si rares chez nous, alors que chez tous nos voisins cette littérature est si abondante. Notre infériorité à cet égard est tellement évidente, pour l'Administration elle-même, que l'on n'a jamais osé organiser en France un congrès international des Stations de recherches, de peur de faire éclater aux yeux de l'étranger la médiocrité de nos moyens, l'indigence de nos ressources, le nombre infime des agents attachés à notre unique organe d'enseignement forestier supérieur.

Ainsi, pendant plus de trois quarts de siècle, changeant de nom à chaque régime, École royale, École impériale, École nationale forestière, maintenant École nationale des Eaux et Forêts, l'établissement créé à Nancy en 1824 a dû lutter pour son existence et son développement avec des fortunes diverses, tantôt favorisé, tantôt sévèrement traité par les pouvoirs publics. Il est toujours sorti plus fort de ces crises diverses, et en somme, grâce à l'habileté de ses chefs, au dévouement de ses professeurs, il a très honorablement rempli la fonction pour laquelle il était institué. Jusqu'en 1914, des 87 promotions de l'École sont sortis régulièrement des agents instruits, disciplinés, dévoués à la cause forestière, qui ont contribué à constituer une administration dont la France peut être fière et qui jouit à l'étranger d'un renom bien mérité. Lorsque la guerre éclata, les jeunes gens issus de Nancy se révélèrent de plus, non seulement comme d'ardents patriotes, mais comme de bons officiers, capables de tenir leur rang dans l'armée nationale. C'est que, depuis 1870, l'esprit militaire et l'idée de la revanche future n'avaient cessé

Digitized by Google

de régner à Nancy, et l'on pouvait même s'étonner de voir quelle place considérable occupaient, dans cette École dépendant d'une administration civile, les cours et les exercices imposés en vue de la préparation à la troisième année de service que les élèves devaient passer, en qualité de sous-lieutenants, dans des corps de troupe désignés par le ministre. En fait, c'était toujours soit dans des régiments de ligne, soit dans des bataillons de chasseurs à pied que les jeunes forestiers se trouvaient encadrés, et ce fut en cette qualité que dès la mobilisation ils partirent à la frontière. Ces jeunes gens furent admirables de patriotisme et de dévouement; lorsqu'on racontera les phases de l'épopée qui nous conduit à la victoire finale, à chaque étape l'historien rencontrera les noms des anciens élèves de Nancy, qui toujours et partout ont fait plus que leur devoir. Mais quand, dans la cour d'honneur de l'École, à côté du monument élevé à la mémoire des sept forestiers morts à l'armée en 1870, se dresseront les tables de marbre contenant les noms de ceux qui ont succombé devant l'ennemi au cours de la grande guerre, on verra combien est longue cette liste funèbre, et quelles pertes douloureuses éprouve l'Administration des Forêts par la mort glorieuse de tant de généreux enfants qui étaient l'espoir de notre avenir. Les plus jeunes promotions sont les plus éprouvées; certaines d'entre elles ont perdu plus du tiers de leur effectif. Comment combler tous ces vides? c'est un grave problème qui déjà se pose et dont la solution ne peut être longtemps retardée.

Digitized by Google

Tout d'abord il conviendrait de rouvrir l'École et de renouer le plus tôt possible la chaîne des promotions interrompue depuis 1914. L'École est toujours debout; ses bâtiments n'ont pas souffert; ils ont, comme en 1870, abrité pendant quelques mois une ambulance, mais rien n'empêcherait de les rendre immédiatement à leur destination. Le personnel enseignant pourrait être aussi très rapidement reconstitué. Rien qu'avec les blessés des promotions dernières, qui ont cessé leurs études en juillet 1914, il serait possible de constituer les éléments d'une ou de deux divisions, afin de donner à ces glorieux « rescapés » le complément d'instruction qui leur permettrait sans plus tarder de rendre des services. Déjà l'Administration y a pensé, mais ce serait à Paris que se rouvriraient les cours de l'enseignement forestier supérieur. On craindrait, paraît-il, que Nancy, se trouvant encore sous la menace d'un bombardement, n'offrît pas à ces jeunes gens, qui ont bravé cependant bien d'autres périls, les conditions de calme et de sécurité nécessaires pour achever leurs études. Cette sollicitude est assurément très louable, bien que de pareilles craintes nous semblent exagérées. Du moins, nous voulons espérer qu'il ne s'agit que d'un transfert provisoire, et que tout danger se trouvant écarté lors de la paix prochaine, on voudra bien ramener l'École nationale des Eaux et Forêts dans ce cadre nancéien si bien organisé pour la recevoir. Qu'on ne nous dise pas qu'à Paris les forestiers pourront trouver les laboratoires de l'Institut agronomique, bien plus vastes et mieux agencés que ceux

Digitized by Google

de la province : ces laboratoires ne peuvent être utilement employés pour nous que s'ils sont en contact immédiat avec la forêt, la vraie forêt, bien différente du jardin des Tuileries ou du bois de Boulogne. Après la guerre, les séries d'études de l'École de Nancy seront aisément reconstituées, car s'il est vrai qu'on s'est battu à Champenoux et dans la vallée de Celles, d'autres massifs aussi voisins, aussi facilement abordables, pourront compléter les champs d'expériences affectés aux exercices pratiques des élèves. Enfin, après la guerre, la frontière reculée jusqu'au Rhin donnera toute tranquillité aux plus timorés, et l'on ne pourra plus s'effrayer de voir l'une de nos grandes écoles exposée aux menaces de guerre, et presque sous le canon de l'ennemi.

Ainsi, nous en avons le ferme espoir, dans peu de temps les études forestières seront restaurées à Nancy. Mais le seront-elles absolument comme en 1914, de profondes modifications ne s'imposeront-elles pas, pour cette école comme pour les autres organes de notre enseignement national, afin de l'adapter aux conditions nouvelles de la vie économique de notre pays? Bien qu'en pareille matière on ne puisse risquer que des hypothèses, nous croyons devoir cependant formuler, en toute indépendance et toute sincérité, avec l'expérience que nous donne une longue carrière, les grandes lignes des réformes que nous estimons nécessaires, aussi bien pour le recrutement du personnel administratif des Eaux et Forêts que pour le développement de l'enseignement forestier, car ces deux questions, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui

Digitized by Google

précède, sont intimement liées et ne sauraient être séparées.

Pour la formation du personnel des agents forestiers, il faudra remonter à cette conception si simple et si juste qui était celle de l'ordonnance de 1827. Il ne peut y avoir que deux moyens pour parvenir aux grades supérieurs de l'Administration : la science, que garantit le haut enseignement donné à l'École nationale, ou la pratique du métier, résultant d'une longue durée de service actif dans le rang des préposés. Un enseignement secondaire sera toujours un non-sens : ou bien ce ne sera qu'une copie imparfaite de l'enseignement supérieur, sans la préparation qu'exigent des examens d'entrée précédés d'une formation intellectuelle complète ; ou bien il ne consistera qu'en des notions techniques trop sommaires, qui n'auront pas été suffisamment étayées par l'instruction pratique en forêt, que le temps seul peut faire acquérir. Nous ne verrions donc aucun inconvénient à décider que, dans la proportion du tiers ou même de la moitié, des postes de gardes généraux seront confiés à des brigadiers comptant dix ou quinze ans de service actif, sous la seule condition qu'ils auront passé une année à l'École des Barres, où ils auront reçu l'enseignement primaire suffisant pour répondre aux exigences du métier. Nous voudrions en même temps que l'Administration vînt largement en aide aux familles forestières, surtout à celles des préposés, qui n'auraient pas des ressources suffisantes pour permettre à leurs fils d'aborder des études supérieures, afin qu'aucun de ces jeunes gens, désireux de suivre

Digitized by Google

la carrière paternelle, ne se trouvât arrêté, si par son travail et son intelligence il était reconnu digne d'entrer à l'Institut agronomique et à l'École de Nancy.

Quant à celle-ci, nous ne serions nullement d'avis de revenir au système du concours direct. Le passage par l'Institut agronomique est, à notre sens, une mesure excellente, à la condition de n'y prendre que ce qui est nécessaire pour servir de base à l'enseignement forestier. La création à cet Institut d'une section forestière, avec une seule année d'études, nous paraît être la meilleure solution du problème. Déjà, sous le régime actuel, les futurs forestiers sont soumis à des programmes différents de ceux des futurs agriculteurs, puisqu'ils doivent suivre des cours spéciaux en mathématiques et en langues vivantes. Constituer cette section dans les limites de temps que nous venons d'indiquer ne présenterait pas des difficultés insurmontables, pourvu qu'on voulût bien s'y prêter. Il serait en même temps entendu que l'examen d'entrée donnant accès à l'Institut pour le nombre exact des places nécessaires à l'École d'application de Nancy, aurait des résultats définitifs; on écarterait ainsi pour les jeunes gens admis et pour leurs familles toute inquiétude d'avenir, ce qui ramènerait à la carrière forestière bon nombre de candidats qui actuellement ne s'en éloignent qu'à regret.

A Nancy, deux années d'études devront être suffisantes. Les programmes d'enseignement n'auront pas besoin de grandes retouches; l'essentiel est de préciser dans quel sens ils doivent être appliqués. Nous pen-

Digitized by Google

sons qu'il sera de plus en plus nécessaire de s'orienter vers les applications pratiques, de donner de plus en plus à la gestion forestière le caractère d'une affaire commerciale à laquelle doivent collaborer les agents. Cette conception est tout à fait différente de celle que l'on voulait jadis imposer à l'École au sujet du stage : le service du bureau, la connaissance des règlements, des circulaires, cette paperasserie en un mot, qu'il ne faut pas dédaigner dans une administration parce qu'elle est indispensable, c'est l'affaire des inspecteurs auxquels sont confiés les jeunes agents, et qui doivent se donner la peine de les dresser dans un stage véritable (1). A l'École, il importe principalement de ne point perdre de vue les résultats immédiats, de ne point se confiner dans la théorie pure, et ce n'est plus aujourd'hui que l'on aurait à craindre dans le service forestier des compromissions avec le commerce des bois, que l'on redoutait tant au commencement du siècle dernier. Mais alors, dira-t-on, avec une conception si peu élevée de la fonction forestière, est-ce vraiment un enseignement supérieur que donnera l'École de Nancy? L'avancement de la science, le goût des hautes études ne risquent-ils point de se trouver entravés et définitivement oubliés? Il n'en sera pas ainsi, si l'on veut

(1) L'Administration devra donc désormais s'abstenir d'employer ces agents, dès leur sortie de l'École, à faire des « intérims », c'est-à-dire de les lancer sans préparation aucune dans une gestion dont personne ne leur a enseigné les détails. C'est une économie très mal placée, et de tels procédés ont souvent pour effet de dégoûter pour longtemps du service ceux qui en sont les victimes.

Digitized by Google

bien se servir de cet instrument si bien approprié qui existe et qu'il ne s'agit que de développer à l'École : la Station de recherches et d'expériences.

Cette Station, nous ne la voulons pas autonome, mais bien en relations étroites avec l'École, au moyen de la coopération constante des professeurs, qui donneront l'impulsion et seront en réalité les chefs des divers laboratoires auxquels correspondent en forêt les travaux de longue haleine entrepris suivant un plan tracé par eux et dont ils surveilleront l'exécution. Ces recherches et expériences, rendues possibles avec un personnel et un matériel suffisants, constitueront un ensemble de hautes études, dirigées par des maîtres compétents, ayant pour but l'avancement de la science, se tenant au courant de tout ce qui se fait à l'étranger, contribuant pour leur part, au moyen de publications périodiques, à maintenir au dehors le bon renom de la sylviculture française. A ces travaux nous voudrions associer, dans une certaine mesure, les élèves eux-mêmes : non pas tous, mais une élite, par exemple les majors des promotions sortantes, auxquels on offrirait, avec des avantages convenables, soit immédiatement, soit plutôt après quelque temps de service actif, un séjour plus ou moins prolongé à la Station, et qui pourraient ainsi acquérir et conserver, pour la suite de leur carrière, ce goût des recherches scientifiques qui sont l'honneur d'une grande administration, telle que nous concevons celle des Eaux et Forêts de France.

Mais là ne doit point se borner l'activité de l'École. Former des fonctionnaires pour la gestion des

Digitized by Google

forêts appartenant à l'État et aux communes, c'est bien, mais ce n'est pas assez. A côté des jeunes agents qui doivent continuer leur carrière administrative, l'École doit, dans l'avenir, comme elle l'a fait déjà dans le passé, donner place sur ses bancs aux « élèves libres » étrangers et français, désireux de participer à son enseignement. Pour les étrangers, dès l'origine l'École a été ouverte avec une libéralité que certains d'entre eux pouvaient être tentés de trouver excessive, lorsqu'ils la comparaient aux conditions beaucoup plus onéreuses qui leur étaient faites dans d'autres pays : non seulement ces jeunes gens, de toutes nationalités, étaient admis gratuitement aux cours, aux examens, aux exercices et voyages en forêt, mais de plus, à la suite d'accords avec certains gouvernements, ils étaient reçus comme internes, et ils avaient l'honneur de porter l'uniforme français, afin que rien ne les distinguât de leurs camarades. Certes il ne faut pas nous en plaindre : la France s'est ainsi créé au dehors des sympathies précieuses et de solides amitiés qui pendant les mauvais jours nous sont restées fidèles. Seulement, il en résultait, pour le personnel enseignant en nombre toujours trop restreint, une surcharge dont l'Administration centrale n'a jamais voulu s'apercevoir. Si donc après la guerre, comme il est présumable, les étrangers recherchent, encore plus que par le passé, l'enseignement forestier de Nancy, il est indispensable que, au moins pour les examens et les exercices pratiques, les professeurs soient exonérés d'obligations qui finiraient très vite par devenir intolérables.

Digitized by Google

Restent les élèves libres de nationalité française. De ces Français, jusqu'à présent l'Administration paraît n'avoir eu qu'un médiocre souci. Sans doute, ils peuvent être reçus gratuitement comme externes: mais on ne s'est jamais inquiété d'organiser pour eux un enseignement pouvant répondre aux intérêts qu'ils représentent. Pour peu qu'on réfléchisse, une telle méconnaissance des besoins de la propriété forestière privée est vraiment inexplicable. On sait que, des dix millions d'hectares boisés que contient notre territoire, les deux tiers au moins sont entre les mains des particuliers; il importe au plus haut point, non seulement dans l'intérêt de ces propriétaires, mais aussi dans l'intérêt public, que leurs forêts soient non seulement conservées, mais accrues, qu'elles reçoivent un traitement rationnel, qu'elles s'enrichissent même, si leurs détenteurs y trouvent leur avantage. Or, si l'on s'est depuis longtemps occupé de créer partout des écoles d'agriculture, des enseignements agricoles, destinés à propager les bonnes méthodes pour la mise en valeur des domaines ruraux, jamais on ne s'est inquiété de prendre de semblables mesures pour la protection et l'amélioration de la propriété forestière privée. L'État n'a su jusqu'à présent que menacer les propriétaires de bois particuliers, que proposer des lois restrictives de leur jouissance, alors qu'il eût avant tout fallu les éclairer, leur montrer quels pouvaient être les avantages d'une culture forestière rationnelle, et par quels moyens ils pouvaient arriver à l'amélioration de leurs domaines forestiers. En fait d'enseignement sylvicole officiel, nous

Digitized by Google

ne connaissons que les cours faits dans les écoles normales d'instituteurs, à l'usage des élèves des écoles primaires; on conviendra que ce n'est pas suffisant. Il y a bien aussi le cours de sylviculture professé à l'Institut national agronomique, qui peut être très utile aux futurs agriculteurs sortis de cet établissement (1). Mais c'est un enseignement complet de la science forestière adapté aux besoins des particuliers que nous voudrions voir organiser, et c'est à Nancy, à l'École nationale des Eaux et Forêts, que cet enseignement doit avoir sa place. Il faut que les particuliers qui enverront leurs fils à cette école sachent bien qu'ils y trouveront tous les éléments de connaissances qui leur sont nécessaires, professés spécialement pour eux; qu'ils ne seront pas obligés d'extraire péniblement des cours faits pour de futurs fonctionnaires les notions qui les intéressent; que, s'ils veulent un diplôme comme sanction de leurs études, ils ne devront pas, pour l'obtenir, être astreints à tous les cours, même à ceux qui ne leur seront jamais utiles. Avec le régime actuel, à peine de loin en loin quelques jeunes Français sont venus s'instruire à Nancy; très peu ont eu le courage de poursuivre des études qui n'étaient point faites pour eux. Avec l'enseignement spécial tel que nous le concevons, tel que l'État se doit de l'offrir à la propriété forestière privée, nul doute que les « élèves libres français » n'arrivent en

(1) Notons de plus, comme un exemple remarquable d'initiative privée, mais avec un caractère nettement régional, le cours de « Sylvonomie » professé à l'Université de Bordeaux, par M. P. Descombes, pour les forêts du Sud-Ouest et des Pyrénées.

Digitized by Google

grand nombre et ne retirent de leur séjour à l'École les avantages qu'ils sont en droit d'obtenir.

Enfin, aussi bien pour les élèves de l'État que pour les élèves libres, il est une branche de l'enseignement forestier qui déjà n'est pas négligée à l'École, mais qu'il importe de développer largement : c'est l'enseignement forestier colonial. Non seulement en Algérie-Tunisie et en Indo-Chine, où le service forestier est organisé, mais dans la plupart de nos autres colonies, telles que Madagascar et l'Afrique Occidentale, il existe des richesses forestières considérables qu'il importe de mettre en valeur, tout en évitant d'en gaspiller les produits et de les ruiner par des réalisations trop hâtives. Soit qu'il s'agisse de la question des agents de l'État, soit que l'on ait en vue la formation de « prospecteurs », de futurs concessionnaires dans des régions encore inexploitées, l'École doit pouvoir donner à ses élèves des notions complètes et sûres, qui leur seront d'un grand secours pour les exploitations coloniales dont l'importance après la guerre ne peut manquer de s'accroître rapidement.

Seulement, pour que toutes ces améliorations, dont nous venons de démontrer la nécessité, puissent être réalisées à l'École de Nancy d'une manière viable, deux conditions s'imposent, indispensables : des hommes et de l'argent. Toute œuvre utile est à ce prix. La France, après la paix victorieuse que nous attendons, sera-t-elle tellement affaiblie qu'on ne puisse lui demander cet effort ? Nous ne voulons pas le croire, et, si des économies sont toujours désirables pour le budget national, on doit se rappeler que c'est surtout

Digitized by Google

pour l'enseignement supérieur que les largesses de l'État sont nécessaires : nulle part ailleurs il ne pourrait placer son argent à plus gros intérêt. C'est donc à l'État qu'il faudra s'adresser pour qu'il ouvre libéralement ses crédits en faveur de l'École nationale des Eaux et Forêts. Si nous étions en Amérique, peut-être pourrions-nous escompter de plus les subventions des particuliers. Bien que nos lois ne favorisent guère les fondations, si en honneur de l'autre côté de l'Atlantique, il ne serait pas impossible d'acclimater chez nous ces généreuses initiatives; espérons-le, mais n'y comptons pas trop (1).

C'est le 1er janvier 1925 que les forestiers devront célébrer le centenaire de la création de l'École de Nancy. Que sera-t-elle, à cette date déjà si rapprochée de nous? Aura-t-elle obtenu tout ce que nous désirons pour elle? Nous voulons le croire, car de sa prospérité et de son développement dépendent, nous en sommes persuadé, l'avenir de la forêt française.

Mai 1917.

Communiqué le 13 juillet 1917.

(1) Toutes les écoles du Gouvernement ont été successivement investies de la personnalité civile, qui les rend aptes à recevoir les legs et les donations. Cet avantage a été conféré à l'Institut national agronomique, par l'article 57 de la loi de finances du 25 février 1901. Il serait très indiqué de prendre une semblable mesure en faveur de l'École nationale des Eaux et Forêts de Nancy. En attendant, ceux qui voudraient consacrer leurs libéralités au développement de cette École n'ont d'autre ressource que de donner à l'État, ce qui, étant connu le préjugé qui règne actuellement et qui ne paraît pas devoir de longtemps disparaître, refroidit considérablement leurs velléités bienfaisantes.

Digitized by Google

# MONTAIGNE ET LE DUC CHARLES III

PAR

**M. Émile DUVERNOY**

MEMBRE TITULAIRE

---

Au livre III, chapitre 11 de ses *Essais*, après avoir, selon sa coutume, touché aux sujets les plus divers, Montaigne en vient à traiter des sorciers et écrit ceci :

Il y a quelques années que je passay par les terres d'un prince souverain, lequel, en ma faveur et pour rabatre mon incrédulité, me fit cette grâce de me faire voir en sa présence, en lieu particulier, dix ou douze prisonniers de cette nature, et une vieille entre autres, vrayment bien sorcière en laideur et déformité, très fameuse de longue main en cette profession. Je vis et preuves et libres confessions, et je ne sçay quelle marque insensible sur cette misérable vieille; et m'enquis, et parlay tout mon saoul, y apportant la plus saine attention que je peusse; et ne suis pas homme qui me laisse guière garroter le jugement par préoccupation. En fin et en conscience, je leur eusse plustost ordonné de l'ellébore que de la cicue..... Après tout, c'est mettre ses conjectures à bien haut pris que d'en faire cuire un homme tout vif (1).

---

(1) Ce passage se trouve au t. IV, p. 49-50 de l'édition donnée à la librairie Garnier, dans les « Chefs-d'œuvre de la littérature française », en quatre in-8, 1865-1866, avec notes de Victor Leclerc; au t. VI, p. 262 de l'édition publiée par Motheau et Jouaust à la librairie des bibliophiles en sept in-16, 1886-1889, dont nous transcrivons ici le texte.

Digitized by Google

Ces lignes méritent l'admiration pour la ferme raison qui s'y exprime. En avançant qu'il faut soigner les sorciers au lieu de les supplicier, Montaigne était bien en avance sur ses contemporains qui tous, les laïques autant et plus même que les clercs, les protestants comme les catholiques, les hommes les plus intelligents et les plus savants comme les gens du peuple, croyaient sans réserve à la pleine culpabilité des sorciers. Et il était assez osé, de la part de l'ancien conseiller au Parlement de Bordeaux, d'appeler dédaigneusement « conjectures » les idées que tant de magistrats réputés tenaient pour indiscutables et qui leur permettaient de cuire tout vifs, comme le dit Montaigne, des hommes et surtout des femmes. Un de ces magistrats, Jean Bodin, ne déclare-t-il pas, à la fin de sa *Démonomanie des sorciers* (1580), qu'il n'y a guère moins d'impiété à nier l'existence des sorciers qu'à nier l'existence de Dieu?

Quel est le prince souverain avec lequel Montaigne discuta la question de la sorcellerie, et qui, pour convaincre le philosophe, lui fit voir des sorciers des deux sexes? Voilà ce que ne disent pas les commentateurs des *Essais* (1), ce qu'ils n'ont même pas

(1) Par exemple, ceux qui ont fait les notes des deux éditions précitées. — Actuellement, paraît une nouvelle et magnifique édition in-4, publiée par M. Fortunat Strowski à Bordeaux et pour le compte de cette ville; mais les deux volumes de cette édition publiés en 1906 et 1909 ne contiennent que les deux premiers livres des *Essais*, et du reste leur annotation ne sert qu'à l'établissement du texte. M. Pierre Villey, *Les Sources et l'Évolution des Essais de Montaigne*, Paris, 1908, deux in-8, parle, au t. I, p. 396, de ce chapitre des *Essais*, mais seulement pour fixer la date de sa rédaction qui est sans doute 1585,



Digitized by Google

cherché à savoir, et ce qu'il serait intéressant de connaître. Nous pensons que ce prince pourrait être le duc Charles III, qui gouverna la Lorraine de 1545, ou du moins de 1559, date de sa majorité, à 1608, et que divers historiens lorrains ont dénommé le Grand. Sans doute, nous ne pouvons établir péremptoirement cette identification, mais seulement la rendre vraisemblable; pour reprendre le terme des *Essais*, ce n'est que « conjecture », mais inoffensive, puisqu'elle ne fera cuire personne.

« Dans nul autre pays, a écrit M. Pfister, la sorcellerie n'a sévi davantage que dans le petit duché de Lorraine (1). » Pendant le dernier quart du seizième siècle, elle y cause en moyenne une soixantaine de condamnations capitales chaque année. Comment pareille aberration a-t-elle pu trouver créance dans cette race lorraine calme et froide, peu encline aux excès de l'imagination, et dont la piété, souvent très vive, se porte plus volontiers aux œuvres positives qu'aux rêveries périlleuses du mysticisme? C'est que la Lorraine était voisine de l'Allemagne, où la grande commotion de la Réforme, en troublant profondé-

---

puisque au début du chapitre, Montaigne cite le calendrier grégorien, établi en 1582, comme vieux de deux ou trois ans. Au t. II, p. 344-352 du même ouvrage, sont exposées les vues de Montaigne sur la sorcellerie.

(1) *Nicolas Remy et la Sorcellerie en Lorraine*, Paris, 1907, in-8 (extrait de la *Revue historique*), p. 3. — Voir aussi l'*Histoire de Nancy*, du même, t. II, p. 555-593, et abbé Eug. Martin. *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, t. II, p. 73-84. Nous n'énumérons pas les nombreux travaux de détail, les exposés de procès intéressants, qui sont du reste cités dans ces études d'ensemble.

Digitized by Google

ment les consciences chrétiennes, les préparait à voir partout l'intervention de Satan. Dans sa cellule de la Wartbourg, Luther avait pu jeter nombre de fois son encrier à la tête de l'Ennemi; il n'avait réussi à délivrer de cette crainte obsédante, ni lui, ni ses disciples, ni même l'Église qu'il combattait. La peur du diable et de ses agents les sorciers, c'est un des rares objets sur lesquels, dans la Germanie de ce temps, les deux confessions soient d'accord (1). Aussi n'a-t-il pas fallu à un historien récent, Janssen, moins de six grands chapitres pour étudier la sorcellerie en Allemagne, au seizième siècle, dans les pays catholiques et dans les pays protestants (2). Puis, toujours par suite des luttes religieuses qui exaltaient même les plus sages, il y eut alors, dans cette raisonnable Lorraine, une poussée de mysticisme à laquelle se rattachent les noms de Catherine de Lorraine, de Pierre Séguin, d'Élisabeth de Ranfaing, de Catherine de Bar (3), et qui disposa les esprits à chercher du surnaturel et du diabolique dans les faits les plus simples. Enfin et surtout, la Lorraine eut alors la malchance de posséder un magistrat, recommandable du reste par son zèle, sa science, son intégrité, qui

(1) Sauf, bien entendu, à exploiter cette peur dans les polémiques confessionnelles : les théologiens réformés accusaient les jésuites de s'adonner à la sorcellerie, et il est à croire qu'on leur retourna quelquefois l'accusation.

(2) Jean JANSSEN, *L'Allemagne et la Réforme*, traduction E. Pâris, Paris, 1887-1911, huit in-8, t. VIII, p. 517-728.

(3) Tous ces personnages ont été biographiés par M. PFISTER dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1897, 1898, 1900-1901, et dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1896-1897.

Digitized by Google

croyait de toute son âme aux sorciers, et qui répandit cette croyance autour de lui. Comme membre du tribunal des échevins de Nancy de 1576 à 1591, puis comme procureur général du duché de Lorraine de 1591 à 1606, Nicolas Remy eut, pendant trente ans, la mission de rechercher les sorciers et sorcières. Tenant absolument à en trouver, il en trouva, et deux ou trois mille personnes furent brûlées par lui. Très fier de cette belle besogne, il consigna le résultat de son expérience dans sa *Démonolâtrie*, un in-quarto publié à Lyon en 1595, qui eut beaucoup de succès et contribua à répandre et à maintenir sa doctrine. La preuve que le pullulement des sorciers dans le duché de Lorraine est pour une grande part l'œuvre de Nicolas Remy, nous la voyons dans ce fait que, là où son action ne s'étendait pas, duché de Bar et Trois-Évêchés, les condamnations pour sorcellerie furent alors bien plus clairsemées que dans le duché lorrain (1).

Montaigne ne pouvait donc nulle part, mieux qu'en Lorraine, constater les ravages causés par cette croyance à la sorcellerie qu'il ne partageait pas, qu'il jugeait extravagante, cruelle même. Et il vint deux fois, en 1559 et en 1580, dans les États du duc Charles III.

En 1559, il arrive à Paris et se joint à la cour; il

(1) Pour le duché de Bar, la remarque a été faite par M. Pfister, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 560. Le Dr Fournier nous montre qu'à Rambervillers, ville du temporel de Metz, en 1582, deux sorcières sont simplement expulsées (*Annales de la Société d'émulation des Vosges*, 1880, p. 151).

Digitized by Google

assiste sans doute au sacre de François II, qui est célébré à Reims le 18 septembre; après cette cérémonie, le jeune roi reconduit jusqu'à Bar-le-Duc sa sœur Claude et son beau-frère, Charles III. Au livre II, chapitre 17 de ses *Essais*, Montaigne note qu'il s'est trouvé dans cette ville de Bar avec le roi (1), et il rappellera d'un mot ce séjour, en 1580, dans le récit de voyage que nous allons citer (2); il y a vu par conséquent le duc de Lorraine et a pu causer avec lui. Sans doute il était alors bien jeune, vingt-six ans, et n'avait encore rien écrit, mais il était conseiller au Parlement de Bordeaux depuis près de deux ans, et Charles III lui-même n'avait que seize ans et demi; ce prince était d'ailleurs affable et d'abord facile et, élevé à la cour de France de 1552 jusqu'au début de 1559, mari d'une fille de France, devait être prévenu favorablement pour les serviteurs de son beau-père et son beau-frère.

En 1580, Montaigne traverse les deux duchés; il séjourne même quelque peu dans celui de Lorraine, et cette fois nous sommes renseignés en détail sur ses pérégrinations, car il a pris soin d'écrire ou

(1) T. II, p. 504 de l'édition Victor Leclerc; t. IV, p. 247 de l'édition Motheau et Jouaust; t. II, p. 438 de l'édition Strowski.

(2) *Journal de voyage*, p. 61. — Ces deux textes de Montaigne, de quelques mots chacun, sont les seuls qui nous fassent connaître ce voyage! Il n'est question de Montaigne, ni dans les *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, publiées par Louis Pâris dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*, Paris, 1841, in-4, ni dans les comptes ducaux de 1559 (Arch. de M.-et-M. B 1119, 1120).

Digitized by Google

de dicter son *Journal de voyage* (1). Il a publié la première édition de ses *Essais* en mars ou avril 1580, car l'avis au lecteur de cette édition est daté du 1er mars 1580. Fatigué par le travail, souffrant de la gravelle, il se résout à aller prendre les eaux à Plombières, alors fréquenté par une foule de malades de tous pays. Il part de son château des bords de la Dordogne en juin, passe à Paris, puis, accompagné de son plus jeune frère, Bertrand-Charles, sieur de Matecoulon, de quelques amis, entre autres d'un gentilhomme lorrain, M. du Hautoy, et de domestiques, il se met en route vers l'Est. Il est à Châlons-sur-Marne le 9 septembre, à Vitry-le-François le 10, à Bar-le-Duc le 11, à Mauvages (2) le 12, à Vaucouleurs le 13, à Neufchâteau le 14, à Mirecourt et Épinal le 15. Il arrive à Plombières le 16 septembre et y prend les eaux jusqu'au 27. Il en repart ce jour-là, va coucher à Remiremont, passe le 28 le col de Bussang, entre en Alsace, et par la Suisse et l'Allemagne du Sud, gagne l'Italie d'où il ne rentrera chez lui que le 30 novembre 1581. Ajoutons, pour ne rien omettre, que le 12 septembre, à Mauvages, Montaigne fut pris de coliques néphrétiques qui l'empêchèrent

---

(1) Ce récit a été publié pour la première fois en 1774, par Meusnier de Querlon; il l'a été de nouveau par Louis Lautrey, à Paris, 1906, in-8. C'est à cette dernière édition que nous renvoyons. — La partie du *Journal de voyage* relative à la Lorraine est reproduite et commentée dans le *Bulletin de la Société philomatique vosgienne*, 1882-1883, p. 5-22.

(2) Mauvages, Meuse, arrondissement de Commercy, canton de Gondrecourt.

Digitized by Google

de visiter Toul, Metz et Nancy, comme il en avait le dessein.

S'il n'a pas atteint le duc de Lorraine dans sa capitale, a-t-il pu le rencontrer ailleurs? En septembre 1580, nous constatons la présence de ce prince à Nancy les 1er, 4 et 5, à Pont-à-Mousson les 7, 10 et 17, à Bar-le-Duc les 22 et 23, à Louppy-le-Château (1) le 30. Ainsi, les deux itinéraires de Montaigne et de Charles III ne se recouvrent nulle part; à aucune date, on ne voit l'écrivain et le duc passant dans la même ville. Mais, si l'itinéraire du premier grâce au *Journal de voyage* est très complet, celui du second ne l'est guère (2). Nous ne savons ce qu'il fait entre le 10 et le 17, entre le 23 et le 30 septembre. Il est peu vraisemblable qu'il soit allé des bords de l'Ornain à Plombières entre le 23 et le 27 septembre, date où Montaigne quitte cette ville d'eau : le délai est trop court et la distance trop grande. Mais, du 10 au 17 septembre, il a pu avoir à se rendre de Pont-à-Mousson dans une des villes où passa Montaigne, par exemple le 14 à Neufchâteau, ou le 15 à Mirecourt. Le déplacement n'a rien que de normal. Ces deux villes, peut-être plus importantes alors qu'aujourd'hui, possédaient des justices, et par suite des prisons où pouvaient être détenus des inculpés de

(1) Louppy-le-Château, Meuse, arrondissement de Bar, canton de Vaubecourt.

(2) Faute d'un itinéraire de Charles III établi à l'aide de tous les documents, et qui permettrait de le suivre jour par jour, mais qui n'existe pas, nous avons tiré cette liste de séjours des registres de lettres patentes B 49 et 50 des Arch. de M.-et-M.

Digitized by Google

sorcellerie; Mirecourt était même le chef-lieu de l'important bailliage de Vosges dont Nicolas Remy fut lieutenant général de 1570 à 1575.

Depuis son passage à Bar-le-Duc en 1559, Montaigne avait acquis des titres nouveaux à l'attention d'un prince souverain. Sans doute, il n'était plus conseiller au Parlement de Bordeaux, s'étant démis de cette charge, qui ne lui plaisait guère, vers 1568; sans doute, ses *Essais*, publiés depuis six mois à peine, et à Bordeaux, n'étaient peut-être pas encore connus à Nancy, en ce temps de relations lentes. Mais il avait été fait chevalier de Saint-Michel par Charles IX le 18 octobre 1571, quand cet ordre avait encore une assez grande valeur (1); de plus, entre 1570 et 1580, il avait été nommé gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi (2). Ce qui montre quelle notoriété et quelle considération il avait alors en Lorraine, c'est que, pendant son séjour à Plombières, la doyenne du chapitre de Remiremont, une grande dame, Marguerite de Ludres, lui envoya des artichauts, des perdrix, un baril de vin (3).

Nous avons dit, au début de cette étude, que la déclaration de Montaigne sur les sorciers, faisant partie du livre III des *Essais*, manque à l'édition de 1580, qui ne comprend que deux livres, et se trouve

---

(1) C'est sous Henri III que l'ordre sera tout à fait discrédité par la création de trop nombreux chevaliers, ce qui amènera ce roi à fonder en 1578 l'ordre du Saint-Esprit.

(2) Alphonse Grün. *La Vie publique de Montaigne*, Paris, 1855, in-8, p. 170, 179.

(3) *Journal de voyage*, p. 73.

Digitized by Google

pour la première fois dans celle de 1588. Il n'en résulte pas que la rencontre du prince souverain, rapportée ici, ait eu lieu nécessairement après la mise au jour de la première édition. Montaigne a pu très bien, en 1580, omettre de rapporter cette anecdote, même si elle est de 1559, et n'en faire usage qu'en 1588, parce que, dans l'intervalle, ses idées sur l'inanité des accusations de sorcellerie se seront mûries et précisées. De même, il ne convient pas de rejeter la date de 1559 pour cette raison que l'écrivain situe ainsi son entrevue avec le prince souverain « il y a quelques années ». L'expression est si vague en effet qu'elle peut presque aussi bien s'entendre de vingt-six ans que de cinq (1).

Ce sont d'autres raisons qui rendent plus vraisemblable, pour cette entrevue, la date de 1580, sans cependant l'imposer : Montaigne était alors un plus grand personnage, et Charles III, encore adolescent en 1559, était devenu un homme fait, capable de s'intéresser à cette grave question de la sorcellerie et d'en discuter. Puis cette crise de la sorcellerie en Lorraine, qui sera dans son plein en 1580, n'était pas encore commencée en 1559, puisque, nous l'avons expliqué, elle est due surtout à l'aveuglement de Nicolas Remy, et que celui-ci n'entrera dans la magistrature qu'en 1570, et n'aura une action réelle sur les procès de sorcellerie qu'à dater de 1576. Enfin, en 1559, Montaigne ne paraît pas être allé plus loin

(1) Nous rappelons que, d'après M. Villey, le chapitre 11 du livre III a été écrit en 1585, vingt-six ans après le voyage de 1559, cinq ans après celui de 1580.

Digitized by Google

que Bar-le-Duc, et le Barrois, nous l'avons dit également, a eu bien moins de sorciers que la Lorraine. Or, Montaigne déclare avoir vu dans cette prison qu'il visita dix ou douze accusés de sorcellerie, ce qui est un nombre.

Reste à savoir, au cas où la date de 1580 sera préférée, pourquoi Montaigne n'a pas parlé dans son *Journal de voyage* de cette entrevue si flatteuse avec le duc de Lorraine. Comme il n'écrivait ce *Journal* que pour lui seul, sans songer à le publier, il n'avait pas à craindre de déplaire au roi de France en faisant connaître ses rapports courtois avec Charles III. Du reste, en 1580, malgré la Ligue déjà grandissante, les relations étaient encore assez bonnes entre les deux beaux-frères ; ce n'est qu'en 1587 qu'elles se gâteront tout à fait. Il subsiste là, comme dans presque toutes les questions d'histoire politique et d'histoire littéraire, un point obscur, et il suffira peut-être de le signaler ici pour qu'un plus habile ou un mieux informé sache y porter la lumière.

Communiqué le 13 juillet 1917.

Digitized by Google

# CONCOURS OUVERTS

ET

# PRIX DÉCERNÉS PAR L'ACADÉMIE DE STANISLAS

## I

## PRIX LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

### 1° Prix Herpin

M. le docteur Herpin (Jean-Charles), de Metz, associé-correspondant de l'Académie de Stanislas, décédé à Nice le 17 janvier 1872, a fondé un prix de 1.000 francs à décerner tous les *quatre ans*, à la suite d'un concours ouvert par l'Académie de Stanislas « sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques intéressant particulièrement la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés ».

Il a été attribué pour la première fois en 1881.

### 2° Prix Dupeux

Fondation par M. François-Raymond Dupeux, ancien professeur, décédé à Rosières-aux-Salines le 19 novembre 1893, d'un prix de 350 francs à décerner par l'Académie de Stanislas au meilleur ouvrage manuscrit ou imprimé traitant d'histoire ou d'archéologie, se rapportant de préférence à la Lorraine, ou bien traitant un sujet de science ou de linguistique, se rapportant aussi de préférence à la Lorraine.

Ce prix est décerné trois années sur quatre : il l'a été pour la première fois en 1898.

Digitized by Google

### 3° Prix Stanislas de Guaita

En mémoire de son fils Stanislas, décédé au château d'Alteville le 19 décembre 1897, Mme de Guaita a institué un prix *annuel* de 200 francs ayant pour objet de récompenser les efforts et le mérite d'un littérateur, ou de venir en aide à un jeune homme se destinant aux lettres. Le candidat devra appartenir à la région lorraine.

### 4° Prix Gabriel Thomas

En souvenir de son mari, M. Gabriel Thomas, en son vivant président de Chambre honoraire à la Cour d'appel et secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, Mme Gabriel Thomas a institué une fondation d'un capital de 6.000 francs, dont les arrérages constitueront un prix triennal et indivisible, en faveur d'un jeune licencié ès lettres de l'Université de Nancy, ou résidant dans le ressort académique de Nancy, et par qui ce prix serait employé à la préparation ou édition d'un ouvrage, ou comme bourse de voyage, ou de quelque autre façon analogue utile à ses études et à son avenir.

---

## II

## PRIX DE VERTU

### 1° Prix Gouy

Une fondation a été faite par M. Jules Gouy, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 12 février 1892. L'importance en a été accrue par la générosité de ses enfants : M. Albert Gouy de Bellocq-Feuquières et Mme la vicomtesse de Chambrun.

Digitized by Google

Cette libéralité a mis à la disposition de l'Académie de Stanislas, *chaque année,* depuis 1876, 600 francs pour récompenser le dévouement maternel et 600 francs pour récompenser la piété filiale.

Sont admises à concourir les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.

### 2° Prix Jeanne Bourgon

M. Bourgon, ancien banquier, décédé à Nancy en 1888, a légué à l'Académie de Stanislas, en souvenir de M^lle^ Jeanne Bourgon, sa fille, une somme de 10.000 francs, payable après le décès de sa veuve, avec mission d'en consacrer les revenus à doter, *tous les cinq ans,* une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

Le concours est ouvert pour 1917.

### 3° Prix Mangeon

En mémoire de son père, M. Mangeon, décédé conservateur des hypothèques en retraite à Nancy, M^lle^ Emma Mangeon a confié, depuis 1893, à l'Académie de Stanislas, le soin de décerner, *chaque année,* un prix de piété filiale de 100 francs.

### 4° Prix René de Goussaincourt

Prix *annuel* de 300 francs destiné à récompenser la piété filiale ou, exceptionnellement, tout acte de vertu et de dévouement, même en dehors des liens de parenté ou d'alliance.

### 5° Prix du 3^e^ bataillon des mobiles de la Meurthe

Grâce encore à la générosité de M. René de Goussaincourt, un prix *quinquennal* et indivisible de 500 francs est

Digitized by Google

destiné à récompenser les actes de dévouement ou de vertu accomplis : en première ligne, par d'anciens sous-officiers, caporaux et soldats ayant pris part à la défense de Toul, en 1870, comme appartenant au 3e bataillon des mobiles de la Meurthe (bataillon de Nancy); en seconde ligne, par d'anciens sous-officiers rengagés, gendarmes, chasseurs forestiers, douaniers, ou par des membres de leurs familles à un degré déterminé. Enfin, ce prix pourrait être décerné pour tout acte de dévouement ou de vertu, soit dans la famille, soit même en dehors de la famille.

Il a été, pour la première fois, décerné en 1899.

Le concours est ouvert pour 1919.

### 6° Prix Chassignet

Par son testament en date du 27 janvier 1898, M. Chassignet, membre de l'Académie de Stanislas, décédé à Nancy le 25 février 1898, a fondé un prix *quinquennal* et indivisible de 1.500 francs en faveur de la femme — fille, épouse ou veuve — jugée par l'Académie de Stanislas la plus méritante et la plus digne d'intérêt.

Le généreux abandon fait par Mme Chassignet de son droit d'usufruit a permis d'attribuer ce prix dès 1903.

Le concours est ouvert pour 1918.

### 7° Prix René de Goussaincourt

Prix *triennal* et indivisible de 200 francs « destiné à récompenser le serviteur ou la servante qui, par sa fidélité, par ses soins dévoués et désintéressés, aura donné l'illusion de l'aisance à ses maîtres trahis par la fortune, et, à défaut de ce mérite particulier, à récompenser un mérite analogue apprécié par l'Académie ».

Le concours pour l'obtention de ce prix s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1919.

Digitized by Google

### 8° Prix de Bouxières-aux-Dames

Prix *triennal* de 200 francs, en vue de récompenser des actes de vertu, institué par M. René de Goussaincourt, au profit des personnes habitant la commune de Bouxières-aux-Dames depuis plus de trois ans.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1901.

Le concours est ouvert pour 1919.

### 9° Prix René de Goussaincourt

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser le dévouement dans la famille ou en dehors de la famille, chez des enfants ou des jeunes gens de l'un ou de l'autre sexe, âgés de moins de vingt et un ans.

Le concours pour l'obtention de ce prix, décerné pour la première fois en 1902, s'étendra à tout le département de Meurthe-et-Moselle.

Le concours est ouvert pour 1917.

### 10° Prix Cardin-Roussel

En mémoire de ses parents, Mme Cardin-Roussel a fondé un prix *annuel* de 200 francs destiné à récompenser une fille plus ou moins jeune, ouvrière de son état, remarquable par son dévouement à sa mère veuve et pauvre, vivant ensemble toutes deux, très honnêtes, bonnes catholiques et dignes d'intérêt. Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.

### 11° Prix des infirmiers militaires

Prix *biennal* de 100 francs fondé par M. René de Goussaincourt et destiné à récompenser un homme de troupe de l'armée française, gradé ou non gradé, appartenant au service des hôpitaux militaires ou à celui des infirmeries

Digitized by Google

régimentaires de la place de Nancy, ou y étant temporairement employé à un titre quelconque, et qui se serait signalé par son dévouement, soit dans une circonstance particulière, soit dans la suite de ses services.

Dans le cas où, pour une raison quelconque, le prix ne pourrait être décerné dans ces conditions à l'une de ses échéances, l'Académie en disposerait en faveur de quelque autre dévouement.

Le concours est ouvert pour 1917.

### 12° Prix Ferdinand Lachasse

En souvenir de M. Ferdinand Lachasse, de son vivant docteur en droit et secrétaire de la Faculté de droit, Mme Lachasse, sa veuve, a institué un prix *annuel* de 100 francs, destiné à récompenser le dévouement, ce mot étant pris dans son sens le plus large.

Aucune condition particulière n'est imposée à l'Académie, qui appréciera souverainement.

### 13° Prix des ouvriers et ouvrières de l'industrie

Prix *biennal* de 100 francs, institué par M. René de Goussaincourt, et destiné à récompenser un ouvrier (ou ouvrière) titulaire de la médaille des trente ans de travail, qui aura fait preuve de dévouement dans la famille, ou même envers des étrangers.

Il est ouvert pour 1918.

### 14° Prix Charles Bour

M. Charles Bour, décédé à Nancy en 1907, a légué à l'Académie de Stanislas une rente annuelle de 1.800 francs, à charge d'employer cette somme en des prix de 300 ou 400 francs à remettre à des jeunes filles catholiques que l'Académie jugera mériter cet encouragement par leur conduite et leur dévouement à leurs parents.

Ces prix ont été décernés pour la première fois en 1911.

Digitized by Google

### 15° Prix Clotilde Humbert

Prix annuel de 250 francs, institué en souvenir de Mlle Clotilde Humbert, pour récompenser la vertu et le dévouement, en dehors de toute détermination spéciale.

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1911.

### 16° Prix Simonin

Don annuel de 150 francs, fait par Mme Prosper Simonin, née de Roche, pour récompenser une femme — fille, épouse ou veuve — de son dévouement familial (prix limité au département de Meurthe-et-Moselle).

Ce prix a été décerné pour la première fois en 1912.

### 17° Prix Nicolas Humbert

En souvenir de son mari, M. Nicolas Humbert, Mme veuve Humbert a fait don à l'Académie de Stanislas d'une somme de 6.000 francs, à condition que les revenus de ce capital servent à récompenser, *chaque année*, un *homme* veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne de cette récompense par l'Académie.

Ce prix, d'une valeur de 200 francs, a été décerné pour la première fois en décembre 1915.

---



Digitized by Google

# CONCOURS DE 1917

## I

## PRIX LITTÉRAIRES

**Par décision prise à la séance du 18 décembre 1914 et en raison de l'état de guerre, l'Académie a ajourné les concours.**

L'Académie décernera dans sa séance publique de décembre, en 1917, les prix suivants :

## II

## PRIX DE VERTU

**1° Prix Jules Gouy**, de 600 francs, pour récompenser le dévouement maternel.

**2° Prix Jules Gouy**, de 600 francs, pour récompenser la piété filiale.

(Sont admises à concourir pour ces deux prix les personnes domiciliées à Nancy depuis douze ans.)

**3° Prix Jeanne Bourgon**, de 1.500 francs, pour doter une jeune fille pauvre de Nancy, qui l'aura mérité par sa bonne conduite et par sa piété filiale.

**4° Prix Mangeon**, de 100 francs, pour récompenser la piété filiale.

Digitized by Google

5° **Prix René de Goussaincourt,** de 300 francs, pour récompenser la piété filiale.

6° **Prix René de Goussaincourt,** de 100 francs, pour récompenser des actes de dévouement chez des enfants âgés de moins de vingt et un ans.

7° **Prix Cardin-Roussel,** de 200 francs, pour récompenser une ouvrière dévouée à sa mère veuve.
(Elles devront être de Nancy et l'habiter depuis dix ans.)

8° **Prix René de Goussaincourt,** de 100 francs, pour récompenser le dévouement d'un infirmier civil ou militaire de Nancy.

9° **Prix Ferdinand Lachasse,** de 100 francs, pour récompenser le dévouement.

10° **Prix Charles Bour,** de 1.800 francs, à partager par sommes de 300 ou de 400 francs, entre des jeunes filles catholiques, pour récompenser leur bonne conduite et leur dévouement à leurs parents.

11° **Prix Clotilde Humbert,** de 250 francs, pour récompenser la vertu et le dévouement.

12° **Prix Nicolas Humbert,** de 200 francs, pour récompenser un homme veuf, marié ou célibataire, de préférence habitant Nancy, jugé digne par l'Académie.

On est prié de faire connaître les concurrents et leurs titres par un rapport écrit, adressé, avant le 1er juin 1917, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, 43, rue Stanislas, à Nancy.

Digitized by Google

# OUVRAGES IMPRIMÉS

## OFFERTS A L'ACADÉMIE

### DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1916

---

Armorial de la gloire. 1914-1916 (Extraits concernant quelques Lorrains). Paris, 1916, 1 plaq. in-4.

Badel (Émile). — Les cités martyres de Lorraine. Lunéville (août-septembre 1914). Nancy, s. d., 1 vol. in-8. — M. Édouard Bastien, chef d'institution à Saint-Nicolas-de-Port, 1836-1916. Nancy, 1916, 1 br. in-8. — Les monts sacrés de la Lorraine. Nancy, 1916. 1 vol. in-8.

Badel, Courtin, Schmidt, Labatut (Jean). — Gerbéviller la martyre, documentaire, historique, anecdotique. 1 vol. in-4 obl.

Baye (Bon de). — Enseignements de la guerre (tiré à part des Archives russes). Moscou, 1915, 1 br. grand in-8. — Notre délivrance ou notre servitude. Leur puissance mondiale ou leur décadence (Extrait des Archives russes). Moscou, 1916, 1 br. in-8.

Berlet (Ch.). — Un village lorrain pendant les mois d'août et de septembre 1914. Rémévillle. Paris, 1916, 1 vol. in-16 br.

Digitized by Google

BINET (Édouard). — La Faculté de Droit de Nancy à la veille de la Révolution française. Nancy, 1916, 1 br. in-8. — Rapport sur les travaux de la Faculté de Droit pendant l'année scolaire 1914-1915. Nancy, 1916, 1 br. in-8.

BRIOT (Félix). — Discours de réception à l'Académie de Savoie et réponse de M. le marquis d'Oncieu de La Batie, président de l'Académie. Chambéry, 1916, 1 br. in-8.

CATALOGUE général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. — Archives de la guerre, par Louis Tuetey, t. II. Paris, 1915, 1 vol. in-8.

CHAPELIER (Charles). — Sainte-Menne à Puzieux. Saint-Dié, 1915, 1 br. in-8.

COMITÉ du Livre. — Statuts. Paris, s. d., 1 br. in-8.

DAHLGREN (E.-W.). — Kungl. Svenska vetenskapsakademien. — Personförteckningar, 1739-1915. Stockholm, s. d., 1 vol. in-8.

DUVERNOY (E.). — Les sentiments français à Toul en 1709. Paris, 1916, 1 plaq. in-8.

ESPÉRANDIEU (Émile). — Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. T. VI. Belgique, 2e partie. Paris, 1915, 1 vol. in-folio, cart.

GAVET (G.). — Ludovic Beauchet, professeur, 1879-1914. Nancy, s. d., 1 vol. in-4.

GROSS (Dr F.). — Blessures du crâne et de l'encéphale (Extrait des Mémoires de la Société de médecine de Nancy). Nancy, 1915, 1 br. in-8. — Eugène Kœberlé, 1828-1915 (Extrait de la Revue gynécologique). Paris, 1915, 1 br. in-8.

Digitized by Google

HERCHER (Mgr S.). — La grande guerre. A la gloire de l'Alsace. Paris, 1916, 1 vol. in-12 br. — Les derniers jours et la mort chrétienne de M. Émile Faguet. Paris, 1916, 1 vol. in-12 carré.

HOTTENGER (Georges). — L'habitation populaire. — L'habitation populaire et l'extension des villes d'après les récents congrès. — Le développement des habitations à bon marché dans la région de l'Est. Nancy, 1915, 1 br. in-8.

IMBEAUX (Ed.). — La diminution de la mortalité par l'alimentation en eau et l'assainissement des villes et des villages (Revue scientifique des 2-9, 16-23 septembre 1916). 2 broch. in-4.

JADART (Henri). — Bibliographie rémoise pendant la guerre 1914-1916, suivie de la liste d'une collection de documents relatifs à Reims durant la même période. Paris-Reims, 1916, 1 br. in-8.

LASTEYRIE (R. DE) et VIDIER (A.). — Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France. Paris, 1914, 1 vol. in-folio.

MANGENOT (Abbé Eug.). — Saint Jérôme ou Pélage, éditeur des épîtres de saint Paul dans la Vulgate (Extrait de la Revue du clergé français des 1er avril et 1er mai 1916). Paris, 1 br. in-8.

MARTIN (Abbé Eugène). — Petite histoire religieuse de la région lorraine. Nancy, 1915, 1 br. in-4.

PARISOT (Robert). — Les origines du christianisme dans la première Belgique (III-Ve siècle). Nancy, 1916, 1 br. in-8.

Digitized by Google

PFISTER (Chr.). — Extrait d'un mémoire sur l'Alsace de l'année 1735. État ecclésiastique de la province (Extrait de la Revue historique). Paris, 1916, 1 br. in-8.

POTTECHER (Maurice). — Les chants de la tourmente. Paris, 1916, 1 vol. in-16.

UNIVERSITÉ DE NANCY. — Rapport annuel du Conseil de l'Université et Comptes rendus des Facultés et Écoles. Année scolaire 1914-1915. Nancy, 1916, 1 vol. in-8.

VILLAIN (F.). — La vie dans une cité ouvrière (Conférence faite le 25 juillet 1916 à l'Exposition de la cité reconstituée). Paris, 1916, 1 br. in-4.

WICKERSHEIMER (Dr E.). — Commentaires de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris (1395-1516). Paris. 1915, 1 vol. in-folio cart.

Digitized by Google

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

# SOCIÉTÉS SAVANTES

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1916-1917

---

## 1° Sociétés françaises

ABBEVILLE. — Société d'émulation.

AIX. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.

AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (80, rue Laurendeau).

AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie (au Musée).

AMIENS. — Société linnéenne du nord de la France (21, rue de Noyon).

ANGERS. — Société nationale d'agriculture, sciences et arts (35, boulevard du Roi-René).

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne (au Musée).

AVIGNON. — Académie de Vaucluse.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts (44, quai Carnot).

BEAUVAIS. — Société d'études historiques et scientifiques de l'Oise.

BELFORT. — Société belfortaine d'émulation.

Digitized by Google

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire (hôtel Fabrigat, 8, rue Bonsi).

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société linnéenne (Athénée, 3, rue des Trois-Conils).

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles (palais des Facultés, cours Pasteur).

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture.

BOURG. — Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.

BREST. — Société académique.

CAEN. — Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.

CAEN. — Société d'agriculture et de commerce (Hôtel des Sociétés savantes).

CAEN. — Société des Antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des beaux-arts.

CAEN. — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques (34, rue au Canu).

CAHORS. — Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot.

CAMBRAI. — Société d'émulation (rue Vaucelette).

CARCASSONNE. — Société des arts et sciences.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHAMBÉRY. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie (Palais de justice).

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir (16, rue Saint-Pierre).

Digitized by Google

CHERBOURG. — Société académique.

CHERBOURG. — Société nationale des sciences naturelles et mathématiques.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (à la Bibliothèque).

COMPIÈGNE. — Société d'agriculture (à l'Hôtel de Ville).

CONSTANTINE. — Société d'archéologie.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

ELBEUF. — Société industrielle (ancien Hôtel de Ville).

ÉPINAL. — Société d'émulation du département des Vosges.

ÉVREUX. — Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure.

GRENOBLE. — Académie delphinale.

GRENOBLE. — Société de statistique de l'Isère.

LAON. — Société académique (Musée communal).

LE HAVRE. — Société nationale havraise d'études diverses.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine (11, Grande-Rue).

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe (13, boulevard René-Levasseur, 2e étage).

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LILLE. — Commission historique du département du Nord.

LIMOGES. — Société archéologique et historique du Limousin (au Musée national Adrien Dubouché).

LONS-LE-SAUNIER. — Société d'émulation du Jura.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts (Palais des Arts).

LYON. — Société d'agriculture, sciences et industrie (30, quai Saint-Antoine).

LYON. — Société littéraire, historique et archéologique (12, rue Alphonse-Fochier).

MÂCON. — Société des arts, sciences, lettres, agriculture et encouragement au bien de Saône-et-Loire (hôtel Senée).

Digitized by Google

MARSEILLE. — Académie des sciences, lettres et arts (40, rue Adolphe-Thiers).

MARSEILLE. — Société de statistique (52, rue Paradis).

MEAUX. — Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Meaux.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

MONTAUBAN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts du département de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTMÉDY. — Société des naturalistes et archéologues du nord de la Meuse.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MOULINS. — Société d'émulation du Bourbonnais (4, rue de Michel-de-L'Hospital).

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société centrale d'agriculture (24, rue de Strasbourg).

NANCY. — Société d'archéologie lorraine et du Musée lorrain (Palais ducal, Grande-Rue).

NANCY. — Société d'encouragement et de bienfaisance pour les campagnes de Meurthe-et-Moselle.

NANCY. — Société lorraine de photographie (15, rue Gilbert).

NANCY. — Société régionale des architectes de l'Est de la France (1, place Thiers).

NANCY. — Société de géographie de l'Est (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société de médecine (4, rue Chanzy).

NANCY. — Société des sciences (4, rue Chanzy).

NANTES. — Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure (1, rue Suffren).

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France (au Muséum d'histoire naturelle).

Digitized by Google

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes (13, rue Saint-François-de-Paule).

NIMES. — Académie.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts (96, rue Bannier).

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine (16, rue Bonaparte, 6e).

PARIS. — Association pour l'encouragement des études grecques (12, rue de l'Abbaye, 6e).

PARIS. — Club alpin français (30, rue du Bac, 7e).

PARIS. — Société d'anthropologie (15, rue de l'École-de-Médecine, 6e).

PARIS. — Société nationale des antiquaires de France (au Musée du Louvre, 1er).

PARIS. — Société de botanique de France (84, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Société des études historiques (2, square de Luynes, 7e).

PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France (8, rue des Petits-Champs, 2e).

PARIS. — Société héraldique de France (5, rue Mornay, 4e).

PARIS. — Société philomathique (45-47, rue des Écoles, 5e).

PARIS. — Société philotechnique (8, rue de la Banque, 2e).

PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

POITIERS. — Société des antiquaires de l'Ouest (rue des Grandes-Écoles).

REIMS. — Académie nationale.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique vosgienne.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie (rue du Marché).

Digitized by Google

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire (6, rue de la République).

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie (42 *bis*, Grande-Place).

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne.

SOUSSE. — Société archéologique.

TOULOUSE. — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres (Hôtel d'Assézat et de Clémence-Isaure).

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle (17, rue de Rémusat).

TOURS. — Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire (4 *bis*, rue Origet).

TROYES. — Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

VALENCE. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (46, rue Madier-de-Montjau).

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique (4, rue des Vierges).

VERSAILLES. — Société d'agriculture de Seine-et-Oise (2, rue des Réservoirs).

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise (Hôtel de la Bibliothèque).

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et arts.

### 2° Sociétés étrangères

AMSTERDAM. — Koninklijke Academie.

ANVERS. — Académie royale d'archéologie de Belgique (53, rue du Transvaal).

BÂLE. — Naturforschende Gesellschaft.

BATAVIA. — Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

Digitized by Google

Berne. — Naturforschende Gesellschaft (Kesslergasse, 41).

Bologne. — Accademia delle scienze dell'Istituto.

Bruxelles. — Académie royale de médecine de Belgique.

Bruxelles. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Bruxelles. — Commission royale d'histoire (palais des Académies).

Bruxelles. — Société d'archéologie (3, rue Ravenstein).

Bruxelles. — Société royale zoologique et malacologique de Belgique (14, rue des Sols, Université libre, salle 27).

Bruxelles. — Société des Bollandistes (122, boulevard Saint-Michel).

Caire. — Institut égyptien (à la Bibliothèque).

Colmar. — Société d'histoire naturelle.

Cracovie. — Académie des sciences.

Drontheim. — Videnskabers Selskabs Skrifter.

Dublin. — Royal Irish Academy.

Enghien. — Cercle archéologique.

Florence. — Reale Accademia della Crusca.

Genève. — Société de physique et d'histoire naturelle (au Muséum d'histoire naturelle).

Gothenbourg. — Kungl. Vetenskaps- och Vitterhets-Samhälles Handlingar.

Harlem. — Société hollandaise des sciences (Spaarne, 17).

Kiew. — Société des naturalistes attachés à l'Université impériale de Saint-Wladimir.

Lausanne. — Société vaudoise des sciences naturelles (Salle Tissot, Palais de Rumine).

Léopol (Galicie). — Kwartalnik historyczny (56, rue Syxtuska).

Liége. — Institut archéologique liégeois (14, rue Fabry).

Liége. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (2, rue Bonne-Fortune).

Digitized by Google

LIÉGE. — Société géologique de Belgique (25, rue Nysten).

LONDRES. — Geological Society (Burlington House, W.).

LUXEMBOURG. — Institut royal grand-ducal.

LUXEMBOURG. — Société des naturalistes luxembourgeois (20, Boulevard extérieur).

LUXEMBOURG. — Verein für Geschichte, Litteratur und Kunst (Gesellenhaus, Casino-Strasse).

MADISON. — Wisconsin Academy of sciences, arts and letters.

MADISON. — Wisconsin geological and natural history Society.

METZ. — Académie.

METZ. — Société d'histoire naturelle (25, rue de l'Évêché).

MEXICO. — Sociedad cientifica « Antonio Alzate » (Palma, 13).

MEXICO. — Institut géologique (6ª Del Cyprès, nº 176).

MODÈNE. — Reale Accademia di scienze, lettere ed arti.

MONS. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (22, avenue d'Havré).

MOSCOU. — Société impériale des naturalistes, à l'Université.

MULHOUSE. — Société industrielle.

NAMUR. — Société archéologique (Musée archéologique).

NEUCHÂTEL. — Société neuchâteloise de géographie.

NEW HAVEN. — Connecticut Academy of arts and sciences.

NEW YORK. — Academy of sciences (77th. Street and Central Park, West).

ROCHESTER (N. Y.). — Academy of sciences.

ROME. — Reale Accademia dei Lincei.

ROME. — Accademia pontificia dei nuovi Lincei (Palazzo della Cancellaria).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Academy of sciences (3817, Olive Street).

SAINT-LOUIS (Missouri). — Missouri botanical Garden (3817, Olive Street).

Digitized by Google

SAINT-PÉTERSBOURG. — Académie impériale des sciences.

SAN-FRANCISCO. — California Academy of sciences.

STOCKHOLM. — Kongliga Svenska Vetenskaps-Akademiens.

STRASBOURG. — Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace (10, place Gutenberg).

STRASBOURG. — Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

TOURNAI. — Société historique et archéologique (45, rue Royale).

TURIN. — Reale Accademia delle scienze di Torino.

VARSOVIE. — Towarzystwa Nankowego Warszawskiego (Société scientifique de Varsovie) (8, rue Kaliksta).

WASHINGTON. — Smithsonian Institution.

WASHINGTON. — National Academy of sciences.

WASHINGTON. — United States Geological Survey (Government printing office).

WASHINGTON. — Bureau of Ethnology.

ZAGRA. — Societas historico-naturalis croatica.

---

## PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

### ADRESSÉES A L'ACADÉMIE

#### 1° Publications françaises

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon (place de Fourvière).

NANCY. — Bulletin des Sociétés artistiques de l'Est.

PARIS. — Association philotechnique (47, rue Saint-André-des-Arts, 6e).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques (Ministère de l'instruction publique) [110, rue de Grenelle, 7e].

Digitized by Google

PARIS. — École des Chartes (Bibliothèque de l') [6o, rue des Francs-Bourgeois, 3e].

PARIS. — École polytechnique (Journal de l') [21, rue Descartes, 5e].

PARIS. — Journal des savants (Bibliothèque de l'Institut) [quai Conti, 6e].

PARIS. — Les Marches de l'Est (84, rue Vaugirard, 6e).

PARIS. — Revue de l'histoire des religions. — Musée Guimet (place d'Iéna, 16e).

PARIS. — Revue Mabillon (abbaye de Ligugé), à Chevetogne, par Leignon, province de Namur (Belgique).

PARIS. — Revue mensuelle illustrée « Art et Industrie » (3o, rue Belgrand, 20e).

TOULOUSE. — Bulletin de l'Université (56, rue du Taur).

### 2° Publications étrangères

BERKELEY. — University of California.

CEARA (Brésil). — Revista trimensal do Instituto do Ceará.

CINCINNATI (Ohio). — Bulletin of the Lloyd library of botany, pharmacy and materia medica (309, W. Court Street).

FLORENCE. — Bibliothèque nationale centrale. — Bollettino delle publicazioni italiane.

HARLEM. — Archives du musée Teyler.

MONTEVIDEO. — Ánales del museo nacional de Montevideo.

RIO-DE-JANEIRO. — Archives du Muséum national.

SAINT-PÉTERSBOURG. — Acta horti Petropolitani.

UPSAL. — Geological Institution of the University.

URBANA (Illinois). — University of Illinois (305, University Hall).



Digitized by Google

# ÉTABLISSEMENTS

## AUXQUELS L'ACADÉMIE ADRESSE SES PUBLICATIONS

### 1° Établissements français

AIX-EN-PROVENCE. — Annales des Facultés de droit et des lettres (bibliothèque de l'Université).

BAR-LE-DUC. — Bibliothèque de la ville.

LUNÉVILLE. — Bibliothèque de la ville.

PARIS. — Ministère de l'instruction publique (110, rue de Grenelle, 7e).

PARIS. — Académie française (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des inscriptions et belles-lettres (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences morales et politiques (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des sciences (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Académie des beaux-arts (23, quai Conti, 6e).

PARIS. — Bibliothèque de la Sorbonne (15, rue de la Sorbonne, 5e).

PARIS. — Bibliothèque du Ministère de la guerre (231, boulevard Saint-Germain, 7e).

PARIS. — Muséum d'histoire naturelle (57, rue Cuvier, 5e).

PONT-A-MOUSSON. — Bibliothèque de la ville.

REMIREMONT. — Bibliothèque de la ville.

TOUL. — Bibliothèque de la ville.

### 2° Établissements étrangers

BRUXELLES. — Bibliothèque royale de Belgique.

LEYDE. — Rijks Herbarium (Herbier de l'État).

METZ. — Bibliothèque de la ville.

STRASBOURG. — Bibliothèque de la ville.

Digitized by Google

# TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

## L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

**Juin 1917**

### BUREAU

*Président :* M. le lieutenant-colonel Le Joindre.
*Vice-Président :* M. E. Duvernoy.
*Secrétaire perpétuel :* M. Ch. Guyot.
*Bibliothécaire-Archiviste :* M. J. Favier.
*Questeur :* M. E. Ambroise.
*Secrétaire annuel :* M. Edmond Estève.

---

### I

### MEMBRE HONORAIRE

1916. 7 Juill. M. Pfister (Christian), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur d'histoire de la civilisation et des institutions du Moyen Age à la Faculté des Lettres

(1) L'Académie de Stanislas, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

Le titre de *membre de l'Académie* est exclusivement réservé par le règlement aux membres honoraires et aux membres titulaires.

La qualification d'*associé-correspondant* est attribuée aux anciens titulaires, aux associés-correspondants nationaux et aux associés-correspondants étrangers.

Digitized by Google

de l'Université de Paris (Associé-correspondant le 2 juillet 1886, Membre titulaire du 3 février 1888 au 23 octobre 1902, Associé-correspondant ancien titulaire du 24 octobre 1902 au 6 juillet 1916), 10, rue Leneveux, Paris (14e).

## II

## MEMBRES TITULAIRES

1884. 18 Janv. M. Guyot (Charles), ancien Directeur de l'École nationale des eaux et forêts (Associé le 19 janvier 1883, Secrétaire perpétuel le 3 novembre 1911), 13, rue de Lorraine, Nancy.

2 Mai. M. Favier (Justin), Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville, Vice-Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 7 décembre 1883), 2, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1885. 6 Mars. M. Germain de Maidy (Léon), Secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 15 décembre 1882), 26, rue Héré, Nancy.

1888. 21 Déc. M. Millot (Charles), ancien Officier de marine, chargé de cours honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 2 mars 1888), 7, place Saint-Jean, Nancy.

1893. 5 Mai. M. Riston (Victor), Avocat (Associé le 8 janvier 1892), 3, rue d'Essey (Val-au-Mont), à Malzéville, près Nancy.

1894. 15 Juin. M. Mengin (Henri), Avocat à la Cour d'appel (Associé le 12 mai 1893), 49, rue Stanislas, Nancy.

1897. 16 Juill. M. Martin (l'abbé Eugène), Directeur de la *Semaine religieuse* (Associé le 7 juillet 1893), 146 *bis*, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1898. 3 Juin. M. Floquet (Gaston), Doyen et Professeur d'analyse à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé le 3 mars 1893), 21, rue de la Commanderie, Nancy.

Digitized by Google

1900. 27 Avril. M. Boyé (Pierre), Avocat à la Cour d'appel, Président de la Société d'archéologie lorraine (Associé le 18 novembre 1898), 53, rue Hermite, Nancy.

21 Déc. M. Collignon (Albert), Professeur honoraire d'histoire de la littérature latine à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 17 février 1893), 4, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

1902. 16 Mai. M. Jérôme (l'abbé Léon), Vicaire général (Associé le 20 novembre 1896), 54, place de la Cathédrale, Nancy.

1903. 9 Janv. M. Gross (le Dr Frédéric), Doyen honoraire et Professeur honoraire de clinique externe à la Faculté de Médecine de l'Université, 19, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Pariset (Georges), Professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé le 29 octobre 1897), 12, rue Saint-Charles, Nancy.

1904. 2 Déc. M. Villain (François), Ingénieur en chef des mines (Associé le 21 novembre 1902), 57, rue Stanislas, Nancy.

1905. 5 Mai. M. Melin (Gabriel), Avocat, Chargé du cours de science sociale à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 39, rue de Boudonville, Nancy.

1906. 5 Janv. M. Le Joindre (Raymond), Lieutenant-colonel d'artillerie en retraite (Associé du 20 janvier 1905), 8, place d'Alliance, Nancy.

1907. 4 Janv. M. Duvernoy (Émile), Archiviste de Meurthe-et-Moselle (Associé du 21 octobre 1904), 1, rue de la Monnaie, Nancy.

26 Avril. M. Dessez (Charles), Inspecteur d'Académie (Associé du 20 juillet 1906), 5, cours Léopold, Nancy.

Digitized by Google

1908. 21 Févr. M. Perdrizet (Paul), Professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 15 février 1907), 2, avenue de la Garenne, Nancy.

1909. 19 Mars. M. Nicklès (René), Professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université (Associé du 28 juin 1900), 4, rue des Jardiniers, Nancy.

1910. 4 Févr. M. Parisot (Robert), Professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 7 juillet 1905), 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.

21 Oct. M. de Lardemelle (le Général de brigade Marie-Georges) (Associé du 17 décembre 1909), 7, rue du Manège, Nancy.

1911. 5 Mai. M. Michon (Lucien), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 18 décembre 1908), 14, boulevard Charles V, Nancy.

9 Juin. M. Schaudel (Louis), Receveur principal des Douanes en retraite (Associé du 6 décembre 1907), 63, rue du Maréchal-Oudinot, Nancy.

1912. 2 Févr. M. Ambroise (Émile), Docteur en droit, Avocat (Associé du 16 décembre 1887), 11, rue de la Ravinelle, Nancy.

Id. M. de Lallemand de Mont (Pierre), ancien Secrétaire général de préfecture (Associé du 26 avril 1901), 16, rue Isabey, Nancy.

Id. M. Prouvé (Victor), Artiste peintre, Président de l'École de Nancy (Associé du 20 juillet 1906), 6, avenue de la Garenne, Nancy.

29 Mars. M. Chatelain (Émile), Professeur honoraire au Lycée de Nancy (Associé du 4 juin 1910), 42, rue de Boudonville, Nancy.

19 Juill. M. Parisot (le Dr Pierre), Professeur de Médecine légale à la Faculté de Médecine de l'Université (Associé du 16 mars 1900), 47, rue Gambetta, Nancy.

Digitized by Google

1913. 24 Janv. M. Beaupré (le Comte Jules), Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques (Associé du 8 novembre 1901), 18, rue de Serre, Nancy.

Id. M. Sadoul (Charles), Conservateur au Musée historique lorrain, Directeur de la *Revue lorraine illustrée* et du *Pays lorrain* (Associé du 3 avril 1908), 29, rue des Carmes, Nancy.

7 Févr. M. Estève (Edmond), Professeur adjoint de littérature française à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 29 mars 1912), 5, rue de Lorraine, Nancy.

7 Mars. M. Souriau (Paul), Professeur de Philosophie à la Faculté des Lettres de l'Université (Associé du 17 mai 1912), 11, rue Hermite, Nancy.

1914. 9 Janv. M. Binet (Édouard), Doyen et Professeur de Droit civil à la Faculté de Droit de l'Université (Associé du 7 février 1913), 36, rue Grandville, Nancy.

## MEMBRES DONATEURS

M. Lallement (Edmond), Professeur à la Faculté de Médecine, Associé le 22 juin 1866, Membre titulaire le 16 février 1867, décédé le 27 février 1889.

M. Leupol (Louis), Homme de lettres, Associé le 30 décembre 1859, Membre titulaire le 7 février 1862, Membre honoraire le 16 juin 1882, décédé le 29 octobre 1896.

M. Chassignet (Modeste), Sous-Intendant militaire en retraite, Associé le 5 mai 1882, Membre titulaire le 4 août 1882, décédé le 25 février 1898.

M. Lejeune (Jules), Homme de lettres, Associé le 22 novembre 1872, Membre titulaire le 1er février 1878, Secrétaire perpétuel de l'Académie le 6 juin 1884, décédé le 6 août 1898.

Digitized by Google

S. E. le Cardinal Mathieu (Désiré), Membre de l'Académie française, Membre titulaire le 23 janvier 1880, Membre honoraire le 21 juillet 1899, décédé le 26 octobre 1908.

M. Audiat (Edgard), Président de chambre honoraire, Associé le 4 décembre 1885, Membre titulaire le 21 janvier 1887, décédé le 9 septembre 1911.

M. de Metz-Noblat (Antoine), Associé le 4 juin 1880, Membre titulaire le 5 août 1881, Questeur de 1893 à 1895 et de 1899 au 8 mai 1914, décédé le 9 mai 1914.

## III

## ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

1865. 16 Juin. M. Arnault de La Ménardière (Joseph-Camille), Professeur honoraire à la Faculté de Droit de l'Université de Poitiers (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

1872. 12 Avril. M. Adam (Lucien), ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire jusqu'au 9 novembre 1883), 30, quai Saint-Cast, Rennes.

1889. 5 Juill. M. Barthélemy (François), Archéologue (Titulaire du 5 juin 1892 au 29 juin 1900), 2, place Sully, à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise).

1892. 6 Mai. M. Thoulet (Julien), Professeur honoraire de minéralogie à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 5 mai 1893 au 7 novembre 1913), 9, rue de Guise, Nancy.

15 Juill. M. Blondlot (René), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de l'Université (Titulaire du 6 janvier 1905 au 24 mai 1912), 16, quai Claude-le-Lorrain, Nancy.

Digitized by Google

1892. 15 Juill. M. Villard (Évrard), Président de Chambre honoraire (Titulaire du 3 juin 1898 au 10 janvier 1913), 64, rue Charles III, Nancy.

1897. 2 Avril. M. Le Monnier (Georges), Professeur honoraire de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy (Titulaire du 6 janvier 1905 au 20 octobre 1910), 19, rue Montesquieu, Nancy.

1898. 22 Avril. M. Imbeaux (le Dr Édouard), Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées (Titulaire du 25 octobre 1901 au 22 novembre 1912), 18, rue Émile-Gallé, Nancy.

## IV

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1)

### 1°

1874. 6 Mars. M. Hyver (l'abbé Charles), Vicaire général honoraire d'Alger, 10, La Croix-du-Val, Meudon (Seine-et-Oise).

1877. 7 Déc. M. Grand'Eury (Cyrille), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Ingénieur civil des mines, 12, rue d'Amance, Malzéville (Meurthe-et-Moselle).

1883. 15 Juin. M. le comte de Warren (Lucien), ancien Capitaine d'artillerie, 19, place des Dames, Nancy.

1884. 18 Juill. M. Dinago (François), Avocat, 5, terrasse de la Pépinière, Nancy.

---

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1 du Règlement.
La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.



Digitized by Google

1884. 19 Déc. M. Haillant (Nicolas), Docteur en droit, Avoué, Secrétaire perpétuel honoraire de la Société d'émulation des Vosges, 21, place de l'Atre, Épinal.

1886 19 Mars. M. Tisserant (Hippolyte), Vétérinaire, 3, rue Gilbert, Nancy.

1887. 4 Févr. M. Krantz (Émile), Doyen honoraire, Professeur de langue et de littérature françaises à la Faculté des Lettres de l'Université, 21, rue des Dominicains, Nancy.

1888. 2 Mars. M. Colignon (le Dr René), Médecin-Major de 1re classe en retraite, Membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Jaulny (Meurthe-et-Moselle).

13 Avril. M. Chapelier (l'abbé Charles), Chanoine de la Cathédrale de Saint-Dié, 7, rue des Frères-Simon, à Saint-Dié.

29 Juin. M. le baron Hulot (Étienne), Secrétaire général de la Société de géographie de Paris, 170 *bis*, rue de Grenelle, Paris (7e).

1889. 3 Mai. M. Rogie (l'abbé J.), à Vaudoncourt, par Spincourt (Meuse).

1892. 8 Janv. M. Brunot (Ferdinand), Professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 8, rue Leneveux (14e).

1893. 3 Mars. M. Journée (le Général de brigade Félix-Albert), 10, rue José-Maria-de-Heredia, Paris (7e).

7 Juill. M. Diehl (Charles), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Professeur d'histoire byzantine à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 72, avenue de Wagram (17e).

1894. 2 Mars. M. Basset (René), Doyen et Professeur d'arabe à la Faculté des Lettres de l'Université d'Alger, villa Louise, rue Denfert-Rochereau, Alger.

21 Déc. M. Ferry (René), Juge au Tribunal, 3, avenue de Robache, à Saint-Dié (Vosges).

Digitized by Google

1896. 21 Févr. M. Briot (Félix), Conservateur des Eaux et Forêts, en retraite, 12, rue Nezin, Chambéry (Savoie).

1897. 7 Mai. M. Bloch (Isaac), Grand Rabbin, 28, rue de l'Équitation, Nancy.

1898. 4 Mars. M. Liégeois (le Dr Charles), Correspondant de l'Académie de Médecine, à Bainville-aux-Saules (Vosges).

22 Avril. M. Henry (Edmond), Sous-Directeur honoraire de l'École nationale des Eaux et Forêts, 5, rue Lepois, Nancy.

1904. 15 Avril. M. Fournier (le Vice-Amiral Ernest), Vice-Président du Bureau des Longitudes, 65, avenue Bosquet, Paris (7e).

1er Juill. M. de Goussaincourt (René), ancien Officier de mobiles, 7, rue du Pont-Mouja, Nancy.

16 Déc. Mme la marquise d'Eyragues, 27, place de la Carrière, Nancy.

1905. 6 Janv. M. Levallois (Henri), Bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, 12, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

17 Janv. M. Adam (Charles), Membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques, Recteur de l'Université, palais de l'Université, place Carnot, Nancy.

3 Mars. M. Barrès (Maurice), Membre de l'Académie française, 100, boulevard Maillot, Neuilly (Seine).

20 Oct. M. Perrout (René), Avocat, 8, rue de la Louvière, Épinal.

3 Nov. M. Marin (l'abbé Eugène), Chanoine honoraire, ancien Supérieur de la Congrégation de la Doctrine, 10, rue Lionnois, Nancy.

1906. 27 Avril. M. Ferté (Georges), Proviseur du Lycée Louis-le-Grand, 123, rue Saint-Jacques, Paris (5e).

1907. 18 Janv. M. Poulet (Henry), Maître des requêtes au Conseil d'État, 201, faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).

Digitized by Google

1907. 7 Juin. M. Simonin (Armand), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 174, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1908. 21 Févr. M. May (Gaston), Professeur de Droit romain à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 12, rue de Longchamp, Paris (16e).

1910. 13 Mai. M. Madelin (Louis), Agrégé de l'Université, Professeur d'histoire, 123, rue Mozart, Paris (16e).

1911. 6 Janv. M. des Robert (Edmond), Secrétaire de la Société d'archéologie lorraine, 48, rue Hermite, Nancy.

17 Févr. M. Daum (Antonin), Maître verrier, rue du Pont-Cassé (Verreries de Nancy).

7 Juill. M. Magnant (le Dr Ernest), Docteur en médecine à Gondrecourt (Meuse).

1912. 2 Févr. M. Malgras (Léon) [René d'Avril], Homme de lettres, 50, rue Pasteur, Nancy.

Id. M. Bonnard (l'abbé Fourier), Aumônier du Sanatorium de Champrosay, par Draveil (Seine-et-Oise).

Id. M. d'Ollone (Henri-Marie-Gustave), Colonel au 137e de ligne, et 46, rue Hamelin, Paris (16e).

19 Avril. M. Collesson (Pierre), Secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, 44, rue de Cronstadt, Nancy.

24 Mai. M. Chatton (l'abbé Edmond), Curé de Sornéville, par Moncel-sur-Seille (Meurthe-et-Moselle).

21 Juin. M. Martz (René), Président de Chambre à la Cour d'appel, Conservateur au Musée historique lorrain, 30, rue des Tiercelins, Nancy.

5 Juill. M. Pottecher (Maurice), Homme de lettres, 3, rue de la Santé, Paris (13e).

25 Oct. M. Hinzelin (Émile), Homme de lettres, 10 *bis*, rue Saint-Charles, à Villemonble (Seine).

Digitized by Google

1912. 6 Déc. M. Mangenot (l'abbé Eugène), Professeur d'Écriture Sainte à l'Université catholique de Paris, 14, rue de Grenelle, Paris (7e).

1913. 24 Janv. M. Coudenc de Fonlongue (Georges), Capitaine en retraite, 6, rue du Manège, Nancy.

Id. M. de Dumast (le baron René Guerrier), 38, place de la Carrière, Nancy.

Id. M. de Mahuet (le comte Antoine), 38, rue Gambetta, Nancy.

21 Févr. M. Brocard (Lucien), Professeur d'Économie politique à la Faculté de Droit de l'Université, 5-7, rue Désilles, Nancy.

Id. M. Huffel (Gustave), Sous-Directeur et Professeur de Sciences forestières à l'École nationale des Eaux et Forêts, 21, rue des Bégonias, Nancy.

7 Nov. M. Aimond (l'abbé Charles), Professeur à l'École Saint-Louis (Esplanade du Château), Bar-le-Duc (Meuse).

21 Nov. M. Bertier (Georges), Directeur de l'École des Roches, Verneuil-sur-Avre (Eure).

1914. 9 Janv. M. Hottenger (Georges), 18, rue Saint-Dizier, Nancy.

6 Mars. M. Bohême (Charles), Professeur de philosophie au Lycée de Nancy, 9, rue de Solignac, Nancy.

20 Mars. M. Daville (Louis), Professeur d'histoire au Lycée de Bar-le-Duc, 35, rue Martelot, Bar-le-Duc (Meuse).

17 Juill. M. Bertin (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien Directeur du Génie maritime et des Constructions navales au ministère de la Guerre, 8, rue Garancière, Paris (6e).

1917. 25 Mai. M. Buffet (Jean), ancien Inspecteur des Finances, Président de la Société Nancéienne de Crédit industriel et de Dépôts, 24, rue de Toul, Nancy.

Digitized by Google

1917. 25 Mai. M. Grenier (Albert), Professeur d'antiquités gallo-romaines à la Faculté des Lettres de l'Université, 44, rue de Metz, Nancy.

Id. M. Roy (Hippolyte), Homme de lettres, 163, rue de Toul, Nancy.

2°

1866. 20 Avr. M. de Rosny (Léon), Directeur à l'École des Hautes-Études, 28, rue Mazarine, Paris (6e), et à Fontenay-aux-Roses (villa des Chrysanthèmes) [Seine].

1870. 17 Juin. M. Lehr (Ernest), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Conseiller-Jurisconsulte de l'Ambassade de France en Suisse, Professeur honoraire de législation comparée, villa Saint-Jean, 12, avenue des Toises, Lausanne (Suisse).

1874. 4 Déc. M. Garrigou (Félix), Docteur en médecine, 38, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 6 Août. M. Petitot (l'abbé Émile), ancien Missionnaire arctique, Curé de Mareuil-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

Id. M. Vinson (Julien), Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, 58, rue de l'Université, Paris (7e).

Id. M. Gaffarel (Paul), Doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, Professeur honoraire d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université d'Aix-Marseille, 317, rue Paradis, Marseille.

Août. M. de Sémallé (René), Homme de lettres, 9, rue de l'Ermitage, Versailles (Seine-et-Oise).

1884. 7 Nov. M. le comte d'Haussonville (Othenin), Membre de l'Académie française, 5 *bis*, rue de Constantine, Paris (7e).

Digitized by Google

1888. 2 Mars. M. JADART (Henri), Secrétaire général de l'Académie de Reims, 15, rue du Couchant, Reims (Marne).

16 Mars. M. DE MAGNIENVILLE (Roger), 5, rue des Cordeliers, Compiègne (Oise).

1889. 4 Janv. M. FOURNIER (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Doyen honoraire de la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble, Professeur de droit public français à la Faculté de Droit de l'Université de Paris, 71, avenue de Breteuil, Paris (15e), et à Chaligny, par Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

1890. 10 Janv. M. CHERVIN (Dr Arthur), Directeur de l'Institut des bègues, 82, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

1893. 17 Mars. M. BOUTROUX (Émile), Membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, Professeur honoraire d'histoire de la philosophie moderne à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, Directeur de la Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, Paris (16e).

12 Mai. M. DOLLFUS (Adrien), Licencié ès sciences naturelles, 6, Rond-Point de Longchamp, Paris (16e).

15 Déc. M. PINGAUD (Léonce), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur honoraire d'histoire et de géographie des temps modernes à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon (Doubs), 17, rue Migevant.

1897. 8 Janv. M. MARICHAL (Paul), Archiviste aux Archives nationales, 11, avenue de Paris, à Sceaux (Seine).

1900. 1er Juin. M. LYAUTEY (le Général de division Louis-Hubert-Gonzalve), Membre de l'Académie française, Résident général au Maroc, à Rabat.

Digitized by Google

1903. 4 Déc. M. Bazin (René), Membre de l'Académie française, 6, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris (8e), et Les Rangeardières, à Saint-Barthélemy (Maine-et-Loire).

1904. 22 Janv. M. Appell (Paul), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen et Professeur de mécanique rationnelle à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 32, rue du Bac, Paris (7e).

Id. M. Picard (Émile), Membre de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur d'analyse et d'algèbre supérieures à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 2 et 4, rue Joseph-Bara, Paris (6e).

1905. 17 Mars. M. Homolle (Théophile), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts et Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), Administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits-Champs, Paris (1er).

1907. 15 Févr. M. Chevalier (l'abbé Ulysse), Chanoine honoraire, rue Declères, à Romans (Drôme).

5 Juill. M. Hallays (André), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 19, rue de Lille, Paris (7e).

19 Juill. M. Harmand (Georges), Avocat à la Cour d'appel de Paris, 134, rue de Rivoli, Paris (1er), et 14, rue des Fontenelles, à Sèvres (Seine-et-Oise).

25 Oct. M. Ingold (l'abbé Augustin-Marie-Pierre), à la Trappe d'Acey, par Pagney (Jura).

1909. 5 Févr. M. Chuquet (Arthur), Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France, 41, boulevard de Villemonble, à Villemonble (Seine).

1912. 2 Févr. M. Adam (Paul), Homme de lettres, 16, quai de Passy, Paris (16e).

3 Mai. Mgr Herscher (Sébastien), Archevêque de Laodicée, ancien Évêque de Langres, 20, quai de Béthune, Paris (4e).

Digitized by Google

1912. 7 Juin. M. Ducrocq (Georges), Directeur des Marches de l'Est, 99, boulevard Raspail, Paris (6e).

1915. 30 Avr. M. Bureau (Paul), Professeur à l'École des Hautes Études sociales et à la Faculté de Droit libre, 83, rue du Cherche-Midi, Paris (6e).

## V

## ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

1869. 17 Déc. M. Muller (E.), Chambellan et Veneur de la Cour de S. M. le roi de Danemark, 109, Vestervoldgade, Copenhague.

1875. 6 Août. M. Haynes (H.-W.), Professeur, Vice-Président of the Society of natural history (Berkeley Street), Boston (États-Unis).

6 Août. M. Schmidt (Waldemar), Professeur d'égyptologie et d'assyriologie à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

Id. M. Chil y Naranjo, Docteur en médecine, à Las Palmas (îles Canaries).

1888. 13 Avr. M. Aagaard, Professeur d'histoire au Collège royal de Frederiksborg, 83, Nordre Frihamsgade, Copenhague (Danemark).

1889. 5 Juill. M. Marchal (le chevalier Edmond), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, 63, rue de la Poste, Bruxelles.

1893. 15 Déc. M. Nœlting (E.), Directeur de l'École de chimie de Mulhouse (Alsace).

1913. 4 Avr. M. Hyde (James-H.), 18, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e), et 23, West 50th Street, New-York (États-Unis).

Digitized by Google

Digitized by Google

# TABLE DES MATIÈRES


Pages

Rapport sur les prix de vertu, par M. Edmond Estève, membre titulaire (séance publique du 10 décembre 1916). . . . . IX

Compte rendu de l'exercice 1916-1917, par M. Émile Chatelain, secrétaire annuel . . . . . XXXVI

**Mémoires dont la Société a voté l'impression.**

L'image de sainte Marie Majeure à la cathédrale de Nancy, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire. . . 1

Une douzaine de chronogrammes en Lorraine, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire. . . . . 11

Vitrimont, par M. Émile Duvernoy, membre titulaire . . 19

La forêt et la guerre, par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel . . . . . 34

Deux œuvres de guerre à Nancy en 1916 : foyer du soldat et cantine de gare, par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel . . . . . 58

Interprétations germaniques des origines de la guerre, par M. Georges Pariset, membre titulaire . . . . . 79

A propos d'un travail relatif à la pénétration des Allemands en France sous l'Ancien Régime, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire. . . . . 119

La frise des apôtres à l'église de Maixe. — Peinture sur bois, apparemment du début du XVIIIe siècle (avec une planche hors texte), par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire . . . . . 129

La Croix-Rouge dans les campagnes (1911-1917), par M. E. Ambroise, questeur de l'Académie. . . . . 137


Digitized by Google

Pages

Noisseville (4 octobre 1908), par M. Hippolyte Roy, associé-correspondant . . . . . 167

Un écusson héraldique à Neufchâteau. — L'hôtel de Jean de Houdreville (1583) [Hôtel de Ville actuel], par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire. . . . . 170

Sur une inscription liminaire attribuée à Nostradamus, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire. . . 181

La mode et le costume au XVIIe siècle. Époque Louis XIII. — Étude sur la cour de Lorraine, par M. Hippolyte Roy, associé-correspondant. . . . . 188

Sur la mode des devises matrimoniales aux XVe-XVIe siècles, par M. Léon Germain de Maidy, membre titulaire. . . 264

L'École nationale des Eaux et Forêts. — Ce qu'elle était en 1914, ce qu'elle doit être après la guerre, par M. Ch. Guyot, secrétaire perpétuel . . . . . 271

Montaigne et le duc Charles III, par M. Émile Duvernoy, membre titulaire . . . . . 304

---

Concours ouverts et prix décernés par l'Académie de Stanislas. . . . . 315

Concours de 1917. . . . . 322

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1916 . . . . . 324

Liste alphabétique des sociétés savantes en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1916-1917 . . . . . 328

Publications périodiques adressées à l'Académie . . . . 336

Établissements auxquels l'Académie adresse ses publications. . . . . 338

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception. . . . . 339

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT — SEPT. 1917

Digitized by Google

Digitized by Google

La collection des *Mémoires* de l'Académie de Stanislas forme cinq séries distinctes :

1° *Mémoires de la Société royale des sciences et belles-lettres fondée en 1750 par Stanislas, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar* ; 4 vol. in-12, 1754 à 1759 (très rares).

2° *Précis analytique des travaux de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy* ; 12 fascicules ou volumes in-8°, de 1804 (an XII) à 1833 (en partie épuisés).

3° *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy* (Académie de Stanislas) ; 35 volumes in-8°, de 1835 à 1866.

4° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 15 volumes in-8°, de 1867 à 1882.

5° *Mémoires de l'Académie de Stanislas ;* 20 volumes in-8°, de 1883 à 1902-1903.

6° Le volume de 1903-1904 ouvre une sixième série.

Une table des matières comprises dans les trois premières séries a paru en 1870 ; elle a été rédigée par M. le docteur Simonin père.

Une *Table alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas (1750-1900)*, rédigée par les soins de J. Favier et précédée de l'Histoire de l'Académie par M. Chr. Pfister, a été publiée en 1902.

NANCY, IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

32101 073495705

Digitized by Google